HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES AU SERVICE DE LA FRANCE, ...




7
9-F
43
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUEL
6
5 H
39



HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES

AU SERVICE DE LA FRANCE,

Avec les Pieces justificatives;

DÉDIÉE A S. A. S. MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE DOMBES;

Colonel-Général des Suisses & Grisons.

Par M. LE BARON DE ZÚR-LAUBEN, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier ès armées du Roi, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté, & Honoraire-Etranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME CINQUIEME.





A PARIS,

Chez { DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais; JEAN-THOMAS HERISSANT, rue Saint Jacques; & VINCENT, rue S. Severin, à l'Ange.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



AVERTISSEMENT.

COMME l'Auteur remet à l'année prochaine 1752, l'impression de la suite de son ouvrage, l'on indiquera les matieres qui y seront traitées, afin que les personnes qui possedent des mémoires ou des titres relatifs à son plan, ayent le tems de les lui communiquer.

Chapitre XXIV. Histoire militaire des Suisses, au service du Roi Henri IV. depuis la bataille d'Ivry, jusqu'à la mort de ce Monarque.

Chapitre XXV. Histoire militaire des Suisses, au service du Roi Louis XIII.

Chapitre XXVI. Histoire militaire des Suisses, au service du Roi Louis XIV.

Chapitre XXVII. Histoire militaire des Suisses, au service du Roi Louis XV.

Preuves.

Code militaire des troupes Suisses, au service de la France.

Noms, Armoiries, & Histoire abrégée des principales Maisons Nobles & Familles Patriciennes du Corps Helvétique, qui ont servi ou servent actuellement en France dans les troupes Suisses ; le tout appuyé sur des pieces justificatives.



HISTOIRE



HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES.



CHAPITRE XXII.

Histoire Militaire des Suisses, au service du Roi Henri III.

LA (*a*) mort de Charles IX. laissa la France dans une horrible confusion. Jamais la Monarchie ne parut être si proche de sa ruine. Le successeur légitime, Henri Roi de Pologne, se trouvoit absent : Le Duc

(*a*) *Davila, Histoire des Guerres Civiles de France, Tom. II. liv. VI. p. 6. - 33. Paris. 1666. in-12.*

d'Alençon & le Roi de Navarre, Princes du Sang Royal, & auxquels par droit de naiſſance il appartenoit d'être les chefs du Conſeil, étoient obſervés comme coupables de quelque grand crime, & gardés étroitement. Le Prince de Condé réfugié chez les Princes proteſtans de l'Empire, dont il imploroit le ſecours, étoit prêt à inonder la France de troupes étrangeres. Les Huguenots ſe ſoulevoient dans chaque Province, & ne penſoient qu'à occuper les principales villes & fortereſſes. Les finances étoient épuiſées, la nobleſſe pauvre & miſérable, les ſoldats rebutés, & le peuple accablé d'impôts. Dans ce déplorable état, le Royaume n'avoit point d'autre appui que le grand courage & la prudence de la Reine-mere. Cette Princeſſe montra beaucoup de fermeté & de préſence d'eſprit dans un tems ſi critique. Auſſi-tôt après la mort de Charles, elle ſe fit déclarer Régente, & elle travailla le plus conſtamment qu'elle put à détourner les malheurs qui menaçoient le Royaume. L'abſence du Roi l'embarraſſoit beaucoup; mais en attendant ſon retour, elle ſçut diſſimuler ſes craintes. Elle commença par donner ordre aux affaires de la guerre: Elle dépêcha Caſpar Comte de Schom-

berg pour lever six mille Suisses & quelques Cornettes de Cavalerie Allemande. Elle commanda au Duc de Montpensier & au Prince Dauphin d'augmenter leurs armées. Sa politique lui fit trouver des raisons spécieuses pour retenir le Roi de Navarre & le Duc d'Alençon dans leurs arrêts jusqu'à l'arrivée du Roi : Elle les accabla de caresses, & leur fit de grandes démonstrations de bienveillance, sans leur ôter néanmoins leurs gardes; Elle leur fit entendre qu'il étoit de leur honneur de ne pas souffrir qu'ils fussent remis en liberté, sans avoir auparavant prouvé leur innocence, & sans le consentement du Roi. Elle fit conclure une tréve avec les Rochelois. Louis du Puy de Montbrun fut le seul qu'elle ne put faire rentrer dans le devoir. Retranché dans le Dauphiné, ce rebelle combattit plutôt en banni contre les premiers venus, qu'en homme de guerre contre un ennemi déclaré. Mais les flateuses espérances de la paix que la prudence de la Régente sembloit promettre, s'évanouirent bientôt. Le Prince de Condé, héritier d'un nom cher à tous les Huguenots, après avoir engagé les Princes Protestans de l'Empire à lui accorder des les

vées de troupes, parvint à se faire reconnoître chef du parti Huguenot de France.

Henri n'eut pas plutôt reçû la nouvelle de la mort de son frere, qu'il abandonna la Pologne & se rendit en France par l'Autriche, l'Etat de Venise & la Savoye. A son arrivée il remit en liberté le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, & son entrevûe avec la Reine-mere se fit à Lyon. Il trouva le Royaume dans une situation déplorable, & sa puissance balancée par deux factions. L'ambition des Grands ne connoissoit plus de bornes; les Guises d'un côté & les Huguenots de l'autre, ne laissoient au Roi qu'une ombre d'autorité: mais ce Prince justement irrité de leurs attentats, pensa aux moyens de les réduire & de s'en faire obéir. Pour exécuter ce dessein, il tâcha d'abord de faire la paix entre les deux partis; mais comme les Huguenots persévéroient dans leur rébellion, il fut obligé de renoncer à ces idées pacifiques. Telle étoit la situation du Royaume, lorsque Henri parvint à la Couronne. Les Cantons n'ignoroient pas les projets ambitieux des Grands, & les divisions intestines qui partageoient la France; ils savoient que l'autorité du Roi étoit resserrée dans d'étroites bornes; ils furent

même sollicités plus d'une fois à donner du secours aux ennemis de la Couronne; mais rien ne fut capable d'ébranler leur constance dans l'observation des traités. Henri III. ne fut pas plutôt monté sur le thrône, qu'ils envoyerent les principaux Chefs de la République en ambassade, pour (a) le féliciter sur son avénement à la Couronne & sur son mariage avec la Princesse Louise de Vaudemont, & pour l'assûrer des dispositions où l'on étoit d'observer les engagemens réciproques. L'ambassade partit le 11 d'Avril 1575: On voyoit à sa tête Jean Kambli, Bourguemestre de Zurich, & Beat-Louis de Mullenen ancien Avoyer de Berne. Le Roi fit aux Ambassadeurs l'accueil le plus gracieux; mais les députés des quatre Cantons réformés, n'eurent pas toute la satisfaction qu'ils auroient desirée. Ils s'étoient chargés indiscretement de faire goûter au Roi les propositions de paix du parti Huguenot, & de lui recommander les enfans de l'Amiral de Coligny; des

(a) *Stettler Chr. Allemande de Berne, P. II liv. VI. p. 248-250. Davila, Hist. des troubles de France, Tom. II. liv. VI. p. 34. Thuan. Histor. lib. LX. p. 408. Bluntschli memorabilia Tigurina, p. 168. 169. Tiguri. 1742. in-4o. fig. germanice.*

raisons d'Etat empêcherent Henri d'écouter leurs prieres. C'est à l'histoire de France qu'il appartient de développer ces motifs de politique ; nous nous renfermons dans notre plan qui est de raconter, les services des troupes de la Nation. Le Seigneur de Hautefort Ambassadeur du Roi, se présenta le 13 Juin de cette année à la Diette générale des Cantons, & leur communiqua la réponse de son maître : les expressions pleines de cordialité, dont le Roi se servoit dans sa lettre, confirmoient l'accueil obligeant qu'il avoit fait à tous les Ambassadeurs de la République. Il marquoit qu'il vouloit conserver une amitié inaltérable avec les Cantons, & leur prouver en tout tems par ses sentimens, qu'il les regardoit comme ses plus anciens amis & alliés. Nous avons dit que la Reine-mere, en commençant sa Régence, crut ne pouvoir mieux affermir son autorité que par des préparatifs de guerre, & qu'elle chargea le Comte de Schomberg de lever six mille Suisses. Les (*a*) Cantons-alliés accorde-

(*a*) *Thuan. Histor. lib. LVIII. p.* 332. - 333. *lib. LIX. p.* 363 - 365. *& lib. LX. p.* 404 - 406. *& p.* 416 - 417. *Ant. Haffner, Relation msc. de l'expédition du Dauphiné en* 1575. *François Haf-*

rent avec empressement ce nouveau secours ; il fut partagé en deux Régimens, dont le commandement fut confié à Dietrich In-der-Halden de Schweitz, & à Ours Zur-matten de Soleure, illustres l'un & l'autre par leurs exploits militaires. Soleure fournit une Compagnie & demie au Régiment de Zur-matten, la Compagnie entiere du Colonel qui avoit pour Lieutenant Christophe Kuni, & pour Enseigne Petermann Brunner, & la demie Compagnie commandée par le Capitaine Jean-Guillaume Froelich & couplée avec celle de Josué Studer de S. Gall, qui avoit pour Enseigne Hector Studer. Ces deux Régimens s'assemblerent à Châlons-sur-Saône. La Reine Régente vint elle-même en cette ville le 19 Août 1574. & après avoir ordonné la revue des Suisses, elle s'avança avec eux jusqu'à Lyon où elle attendit l'arrivée du Roi. Ce Prince ne fut pas plutôt de retour de Pologne, que les deux Régimens Suisses eurent ordre de marcher, celui d'Inder-Halden en Pro-

sner, Chr. Allem. de Soleure, P. II. p. 253. *Stettler Chr. de Berne, P. II. liv. VI. p.* 248. *Recueil des choses mem. de France, depuis* 1547 *jusqu'en* 1597. *p.* 528. 531. 532. 537. 539. 541. & 546. *Heden.* 1603. *in-*8°.

vence, & celui de Zur-matten dans le Dauphiné. Ce dernier corps servoit dans l'armée de Roger de S. Larry, Seigneur de Bellegarde. Ce Général, après avoir pris Granes, Lauriol & Roynac, assiégea en plein hiver la ville de Livron. Ce siege fut long & meurtrier; les Huguenots défendirent la place avec une vigueur incroyable; l'histoire a célébré l'assaut qui se donna le 9 de Janvier 1575. Les Suisses y furent employés; mais les assiégés qui combattoient en désespérés & qui étoient même secondés par leurs femmes, rendirent leurs efforts inutiles. La place avoit été rafraîchie la nuit du 10 au 11 de Janvier par un secours de cent Huguenots; le surlendemain Antoine Sigismond de Saint-Severin Comte de Caiazzo, qui commandoit les Suisses durant ce siége, en l'absence du Colonel général de la Nation, fut tué par un parti que Montbrun avoit détaché; ce malheur arriva dans un moment où le Comte s'étoit éloigné du camp: enfin le Maréchal de Bellegarde se vit contraint de lever le siége de Livron. Le Régiment de Zurmatten fut ensuite mis en garnison dans plusieurs villes pour se rétablir; il avoit été fort affoibli par la longueur du siége

& les pertes qu'il y avoit essuyées. Le Régiment d'In-der-Halden, qui avoit fait jusqu'alors la guerre dans la Provence, passa quelque tems après dans le Dauphiné & rejoignit le Régiment de Zurmatten. Comme Montbrun continuoit plus que jamais de soutenir sa révolte, & que François de Bonne sieur de Lesdiguieres, depuis Connétable de France, & alors l'un des plus fermes appuis de la rébellion, incommodoit beaucoup par ses courses le château de Chastillon près de Die, Bertrand de Simiane de Gordes, Lieutenant de Roi en Provence, entreprit de combattre ces deux chefs: dans cette vûe il pria les Colonels In-der-Halden & Zur-matten de l'aider avec leurs Régimens, à ravitailler le château bloqué par les Huguenots. Ils y consentirent, à condition qu'il y auroit un corps de Cavalerie & d'Arquebusiers pour les soûtenir. Simiane leur promit ce renfort; mais lorsqu'on vint à marcher, il ne se présenta que trois cens Arquebusiers pour escorter les Suisses. Déja Montbrun informé par Lesdiguieres de l'approche de Simiane, étoit descendu des montagnes qui lui servoient de retraite. Son projet étoit de joindre Lesdiguieres à Menglon; mais

ayant découvert dans la plaine l'armée de Simiane qui lui coupoit le passage, il fit dire en diligence à son ami, qu'il attaquât de son côté ces troupes, tandis qu'il les combattroit du sien : il espéroit de les défaire aisément, en les mettant entre deux feux. Lesdiguieres exécuta l'ordre, & ayant retiré de Barne ses partisans, il tomba sur les Suisses qui marchoient les rangs serrés. L'attaque fut soûtenue avec valeur, & les Suisses après l'avoir repoussé trois fois, obligerent les deux Généraux des ennemis à se retirer. Antoine Haffner qui nous a laissé le détail de cette campagne, dit, en parlant de cette action, qu'elle arriva le 22 de Juin, à une lieue de Die; que les Huguenots, dont une partie étoit à cheval & l'autre à pied, au-delà d'une petite riviere, commencerent le combat ; & que lorsqu'ils tenterent de passer l'eau, les Suisses les rechasserent & les mirent en fuite. Il ajoute que Simiane campa sur le champ de bataille & qu'il y resta pendant la nuit, malgré les représentations du Colonel Zur-matten, qui lui disoit que l'ennemi ne manqueroit pas de se rassembler & de retourner à la charge, & que pour éviter une seconde action, il valoit mieux marcher tout de

suite à Die sans attendre le jour. La prédiction du Colonel Suisse ne fut que trop vérifiée par l'événement. Nous allons rapporter les propres paroles de M. de Thou sur la journée de Die. Son récit est assez conforme à celui de Haffner.

Montbrun continuoit avec activité la guerre du côté de la Savoye. Ce chef des Huguenots, avoit depuis la délivrance de Livron, soûmis plusieurs places de gré ou de force. Comme la petite ville de Châtillon, située près de Die, & qui étoit défendue par une bonne citadelle, nuisoit beaucoup à ses progrès, de Bonne sieur de Lesdiguieres que Montbrun avoit laissé dans ce district du Dauphiné, marcha pour réduire la garnison. Ce mouvement fit mettre en campagne Bertrand de Simiane de Gordes, Lieutenant de Roi en Provence, qui après sa retraite du Vivarais, avoit amené avec lui les Suisses de l'armée du Duc d'Usez. Ces Suisses formoient vingt-deux Enseignes. Jacques de Crussol Duc d'Usez les avoit fait agir dans le Languedoc après la levée du siége de Livron, & il les avoit employés à la prise de quelques châteaux, comme de S. Ferreol & autres, autour de la ville d'Usez. Simiane qui lui avoit succédé dans

le commandement, résolut de faire lever le blocus de Châtillon que Lesdiguieres avoit formé; mais celui-ci ayant averti Montbrun de l'approche des ennemis, & lui ayant demandé un prompt secours, Montbrun descendit aussi-tôt des montagnes, dans la vûe de se joindre avec Lesdiguieres près de Menglon. Lorsqu'il découvrit les troupes de Simiane dans la plaine, il manda à son ami qu'il se hatât de les attaquer conjointement avec lui de part & d'autre pour les mettre entre deux feux. Lesdiguieres fut exact à remplir l'ordre qu'il reçut, il assembla sans délai ses compagnies qui se rafraîchissoient à Barne, & marcha à l'ennemi. Le combat que les deux chefs livrerent, fut opiniâtre. Les Suisses qui avoient serré leurs rangs, soûtinrent long-tems l'effort des Huguenots, quoique ceux-ci vinssent trois fois à la charge: la nuit surprit & sépara les combattans. Il y eut du côté de Simiane vingt-six hommes de tués, & huit de celui de Montbrun. Le surlendemain qui étoit le 13 de Juin, Montbrun dont les troupes s'étoient augmentées, suivit Simiane qui, après avoir secouru d'hommes & de vivres la citadelle de Châtillon, se retiroit à Die pendant la nuit. Lorsqu'il fut arri-

vé en présence des troupes de Simiane, il partagea sa Cavalerie en trois corps, il en confia un à Abel Berenger de Morges & à de Champoleon, & un autre à Vercoiran, du Poët & à du Bar: pour lui il se mit à la tête de l'arriere-garde & des Gentilshommes de son parti, & il envoya en avant une compagnie d'Arquebusiers pour retarder les derniers rangs des Suisses dans leur marche. Il s'avança cependant avec le troisieme corps de sa Cavalerie, & obligea celle des ennemis à combattre dans un terrein désavantageux le long de la riviere de la Drome: l'ayant mise en fuite, il chargea par trois différentes fois les Suisses; & après une action très-vive dans laquelle ils résisterent long-tems avec la plus grande valeur, il les défit entierement. On estima leur perte à huit cens hommes: leur Colonel fut tué, & on leur prit dix-huit drapeaux. Simiane se retira avec un petit nombre à Die, où il résolut d'attendre du renfort; mais tandis que les troupes destinées pour le secourir s'assembloient, il reçut un nouvel échec. Du Bar & de la Tour taillerent en pieces le corps de Cavalerie commandé par de Coste Comte de Bene, qui défendoit la petite ville de l'Estoile

près de Livron. Montbrun fier de ses succès, fit bientôt après une nouvelle tentative. Il apprit par ses espions qu'il venoit des troupes fraîches au secours de Simiane, sous la conduite des Capitaines d'Ourche & d'Estang. Ce renfort consistoit en quelques détachemens de Cavalerie légere, en quatre escadrons de Cuirassiers, & en quatre Compagnies d'Arquebusiers. Montbrun résolut de l'attaquer; le renfort étoit arrivé à Crest. Il y avoit dans cet endroit deux chemins qui conduisoient à Die: l'un, qui étoit applani, menoit le long de la Drome, mais il n'étoit pas assuré à cause des différentes petites villes que les Huguenots occupoient sur les bords de cette riviere: l'autre route conduisoit par des montagnes & des lieux escarpés. Ce fut ce dernier chemin que les troupes auxiliaires choisirent, d'autant plus volontiers qu'il étoit gardé par les Catholiques. Cependant Montbrun suivoit le renfort: Lesdiguieres qu'il consulta, crut qu'il étoit dangereux de faire marcher dans des défilés la Cavalerie qui faisoit leur principale force, & il conclut qu'il y avoit plus de sûreté d'attaquer les troupes auxiliaires à la descente des montagnes. Montbrun fut d'un avis op-

posé. Comme il craignoit que les ennemis ne lui échapassent, le desir extrême de les combattre, le détermina à entrer dans les gorges: il s'avança donc avec diligence, jusqu'à ce qu'il eût découvert les troupes du secours. Elles avoient passé la Gerovane qui se décharge dans la Drome, & elles gagnoient les hauteurs. Aussi-tôt Montbrun ordonna à Lesdiguieres, qui étoit le plus à portée, de commencer l'attaque, tandis qu'il marcheroit pour le soutenir; mais Lesdiguieres qui d'abord refusoit de combattre, représenta de nouveau qu'on devoit seulement investir l'arriere-garde qui n'étoit protégée par aucun détachement de Cavalerie, & il ne jugea point à propos qu'on attaquât avec toutes les troupes. Montbrun à qui ce conseil déplaisoit, passa la Gerovane sur un pont; & redoublant sa marche, il vola aux ennemis. Les troupes auxiliaires s'avançoient dans l'ordre suivant: l'Infanterie étoit précédée par la Cavalerie pésamment armée, & elle marchoit conjointement avec les Chevaux-legers. Montbrun tomba sur l'arriere-garde & la mit en déroute; mais comme les victorieux s'amusoient à la poursuite & au pillage, les Catholiques de l'avant-garde enten-

tendant les cris des fuyards, tournerent la tête & descendirent dans un vallon voisin pour se saisir du pont de la Gerovane. Montbrun qui vit leur mouvement, ne tarda point d'accourir, & de presser ses troupes débandées à retourner au combat. Suivi d'un petit nombre de Gentilshommes, il le recommença avec une grande valeur, & renversa d'abord les Catholiques; mais bien-tôt après le corps des Chevaux-légers l'investit de toutes parts, & mit en désordre tout son détachement. Les Huguenots passerent la riviere les uns sur le pont & les autres à gué. Il y en avoit beaucoup de blessés. Montbrun se voyant abandonné par ses troupes, s'enfuit du côté du pont; mais comme il vouloit franchir le fossé, son cheval s'abbattit sous lui & lui fracassa une cuisse dans sa chûte: il fut donc forcé de se rendre à son cousin de Rochefort & au Comte de Bene, après qu'ils lui eûrent promis qu'il n'auroit rien à craindre pour sa vie: on le transféra ensuite à Crest pour le panser. Cette victoire fut remportée par les Catholiques le 9. de Juillet.

Tel est le récit du célebre de Thou. (a) Stettler donne le nom de Frœlich au

(a) *Stettler, Chr. allem. de Berne, P. II. liv. VI.*

Colonel tué à la journée de Die; mais Antoine Haffner marque dans ſa relation manuſcrite, que (*a*) Frœlich n'étoit

p. 255. Hiſtoire du Connétable de Leſdiguieres, par Louis Vidal, liv. I. ch. XI. p. 47 & 48. Grenoble. 1649. in-8o.

(*a*) Mery de Vic, ſieur de Moreau, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & ſon Ambaſſadeur aux Ligues de Suiſſes & Griſons, certifia à Soleure le 25 Janvier 1604. en préſence de Mr. Jean Wigier, Secrétaire & Truchement du Roi en Suiſſe (qui ſigna auſſi ces préſentes) que ſur la remontrance à lui faite par les héritiers du défunt Hans Guillaume Frolich, ayant charge d'une demi-Compagnie de gens de pied Suiſſes, au Régiment du feu ſieur Colonel Zur-matten employé pour le ſervice du Roi en Dauphiné & Languedoc, ès années 1574 & 75, que par obligation de Meſſieurs de Haultefort & de Sancy, Conſeillers du Roi en ſondit Conſeil & ſes Ambaſſadeurs auxdites Ligues, en date du 12 Avril 1579, Sa Majeſté eſt obligée envers ledit Colonel & pluſieurs Capitaines de ſondit Régiment, y dénommés, en la ſomme de quatre-vingt-quatre mille cinq cens quatre-vingts-dix écus, de quatre teſtons piece & deux teſtons, pour les ſervices qu'ils ont rendus avec leurs Compagnies à Sadite Majeſté eſdites Provinces, & ailleurs en France, où ils ont été employés, & autres cauſes mentionnées en ladite obligation; en laquelle ſomme, ſuivant le département qui en eſt fait par ladite obligation de ce qui appartenoit à chacun des y dénommés, étoit dû tant audit Hans Guillaume Frolich, à un

que Capitaine. On lit dans une (a) chronique imprimée en 1666, que Jean Damman de Lucerne, Colonel des Suisses Catholiques, fut tué en France l'an 1574 par les Huguenots. N'y auroit-il pas erreur dans la date ? & ne seroit-ce pas le Colonel qui périt à Die l'année suivante? Il avoit apparemment succédé à Dietrich In-der-Halden. Quoi qu'il en soit, on voit par un (b) acte qu'il y avoit en 1575 un Régiment Suisse du Colonel Tanner, du canton d'Uri, employé pour le service du Roi en Dauphiné; & qu'entr'autres Compagnies de ce corps, il y en avoit une de trois cens hommes commandée par les Capitaines Jost Lussy, d'Under-Walden & Jean Spengler. Ce titre

---

autre Guillaume Frolich, & à Josué Studer, Capitaine-Commandant à l'autre moitié de ladite Compagnie, la somme de onze mille six cens soixante-un écus teston & deux testons. Ratification de ce que dessus, à Soleure le 20 Juillet 1626, par Robert Myron, Ambassadeur du Roi en Suisse. Collationné à l'original, scellé du sceau de Soleure, & soussigné le 8 Décembre 1719, par Besenval de Bronstat Secrétaire d'Etat. Cette copie vidimée est conservée dans le dépôt du Régiment des Gardes Suisses, *lettre* A.

(a) *François Haffner, Chr. Allem. de Soleure, P. II. p.* 253.

(b) *Conservé parmi les titres des Barons de Zur-Lauben.*

nous apprend encore qu'après la mort de ces deux Capitaines, leur Compagnie fut donnée à Louis Saegesser de Lucerne & à Caspar Gasser d'Under-Walden, qui servirent jusqu'à la réforme du Régiment. Avant que de continuer la suite de cette histoire, nous ferons quelques observations sur l'affaire de Die. Antoine Haffner, témoin oculaire, écrit que le Colonel Zur-matten rassembla ses soldats dispersés, & qu'il rechassa les Huguenots de devant la ville de Die. Il nous apprend qu'il périt dans cette journée un grand nombre d'Officiers Suisses, & qu'il y en eut dix-neuf de la seule ville de Soleure qui furent tués. Les plus distingués furent le Capitaine Jean-Guillaume Frœlich, Jacques Schwaller, Jerôme de Luternau, Augustin Carli, Christophe Tugginer, Jean Linser, Jean Durholtz, Paul Zan & Nicolas de Friesenberg. Les deux Régimens Suisses servirent encore quatre mois depuis cette défaite; ensuite ils furent licentiés à Lyon au nom du Roi par François de Mandelot. Brantôme (*a*) place au 13 de Juin l'affaire

(*a*) *Cité par le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tom. II. p. 643. Paris, 1659. in-fol.*

de Die, & rapporte que le nombre des Suisses que Montbrun attaqua, ne montoit qu'à quinze cens ou deux mille hommes. Un (*a*) historien Protestant assûre qu'un des Capitaines Suisses qui s'étoit trouvé à cette défaite, avoit avoué que Jules-Cesar, François I. & Montbrun, avoient causé les plus grandes pertes de la nation Suisse. Sprecher dit qu'il y avoit aussi des Compagnies Grisonnes dans le nombre de celles qui furent défaites par Montbrun.

Le Roi avoit été sacré à Rheims le 15 Février 1575, & le lendemain il avoit épousé Louise fille de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont; il s'étoit ensuite rendu à Paris où les députés des Huguenots lui demanderent la paix, mais à des conditions si déraisonnables, que le Roi ne put la leur accorder. Les troubles recommencerent dans le Languedoc, en Normandie & dans le Perigord, &

(*a*) *D'Aubigné, Histoire universelle, Tom. II. liv.* 11. *C. X. pag.* 709. *Joh. Henrici Hottingeri methodus legendi Hist. Helvet. p.* 424-425. *Tiguri,* 1654. *in-*8o.

Plantin, abrégé de l'Hist. Suisse. liv. VI. p. 350-351. *Geneve,* 1666. *in-*8o. *Sprecher Palladis Rhæticæ, lib. V. p.* 222.

rompirent toutes les mesures que Henri vouloit prendre pour rétablir ses finances & réformer les abus de sa Cour. Son frere le Duc d'Alençon, Prince d'un caractere naturellement turbulent, forma le projet de se mettre à la tête des Huguenots, & des Catholiques mécontens: il s'échappa secretement de Paris; il publia un manifeste pour colorer sa retraite, & il joignit en Poitou les principaux chefs des Rebelles. Le Prince de Condé lui céda la préséance & le commandement de l'armée, & ne se réserva que la qualité de son Lieutenant. Cependant le Roi résolut de retirer à quelque prix que ce fût son frere du parti des révoltés: il remit d'abord en liberté les Maréchaux de Montmorency & de Cossé, zélés partisans de ce Prince. La Reine-mere alla elle-même conférer avec son fils à Champigny en Poitou; & elle sut si adroitement gagner son esprit, qu'elle lui persuada à la fin de Novembre de cette année, de signer une trêve ou suspension d'armes pour six mois. Elle espéroit que durant ce tems, non-seulement l'armée Allemande des Huguenot se dissiperoit, mais que le Duc d'Alençon, naturellement inconstant & irrésolu, se laisseroit aisément engager à faire

une paix raisonnable & solide. Les (a) conditions de la trêve portoient que le Roi feroit compter aux troupes Allemandes du Prince de Condé cent soixante mille ducats, pourvû qu'elles ne passassent point le Rhin, & n'entrassent pas en France : Qu'aux Huguenots & aux Catholiques leurs alliés on donneroit pour places de sûreté les villes d'Angoulême, de Saumur, de Niort, de Bourges, de la Charité & de Mezieres. Le Duc d'Alençon & ses alliés promettoient que, dès que la trêve seroit expirée, ils restitueroient au Roi ces places, soit que la paix vînt à être conclue ou que la guerre recommençât. Les autres articles de la trêve portoient, que le Roi donneroit au Duc d'Alençon de quoi entretenir cent Gentilshommes, cent Arquebusiers, cent hommes d'armes & cinquante Suisses, pour la garde de sa personne, & deux mille hommes pour servir de garnisons aux villes qu'on devoit lui livrer. Le Roi s'obligeoit de son coté de licentier toutes les troupes

(a) *Davila, Histoire des guerres de France, Tom. II. liv. VI. p. 49. & suiv. Thuan. Histor. Tom. III. liv. LXI. p. 430. La Popeliniere, Hist. de France, Tom. II. liv. XL. p. 302 291 & 292. edit. 1581. in-fol.*

étrangeres, excepté les Suiſſes & les Ecoſſois attachés à la garde de ſa perſonne: & on promettoit de déſarmer de part & d'autre, dès que les places ſtipulées ſeroient remiſes. On arrêta auſſi que les Députés des Provinces & des Princes confédérés, ſe trouveroient à Paris vers le milieu de Janvier, pour y traiter des conditions de la paix.

Mais la trêve fut mal obſervée. Quelques Gouverneurs refuſerent de livrer au Duc d'Alençon les places ſpécifiées dans le traité. D'un autre côté, le Prince de Condé & les Allemands ne voulurent point conſentir à la défenſe d'entrer dans le Royaume. Henri qui ne cherchoit cependant qu'à retirer ſon frere des mains des rebelles, preſſoit la convocation de l'aſſemblée où l'on devoit déterminer les articles de la paix; mais le fruit qu'on eſpéroit d'en recueillir, fut retardé par un nouvel incident. Le Roi de Navarre mécontent s'échappa de la Cour, arriva en Guyenne, & après s'y être emparé des principales forteresses, il ſe déclara pour la faction des Huguenots. Sa puiſſance & celle du Prince de Condé, donnerent bientôt de l'ombrage au Duc d'Alençon,

Tel étoit (*a*) l'état des affaires en l'année 1575.

Nous avons dit que (*b*) le Prince de Condé avoit cherché à fortifier son parti par des secours étrangers : le Duc Jean Casimir fils de l'Electeur Palatin, s'étoit donné des mouvemens extraordinaires, pour mettre sur pied des troupes à son service. Ce prince ne se contenta pas d'en lever le plus qu'il put en Allemagne, il voulut faire encore réussir le projet du Prince de Condé qui étoit d'obtenir quelques Régimens Suisses, *pour la bonne opinion*, dit un Ecrivain du tems, *que tout le monde a de cette nation, laquelle a tousjours si bien fait en toutes les guerres & combats, où elle s'est trouvée.* C'étoit du Canton de Berne qu'il attendoit principalement ce

(*a*) *Journal de Henri III. T. 1. p. 150-162. par Pierre de l'Estoile, à la Haye 1744. in-8o. fig.*

(*b*) *Recueil des choses jour par jour avenues en l'armée, conduite d'Allemagne en France, par M. le Prince de Condé, commençant au mois d'Octobre 1575. & finissant au mois de May suivante, édit. 1577. in-24. p. 2. & suiv. Stettler, Chr. Allem. de Berne, Part. II. liv. VI. p. 251 - 253. Chr. Allem. de Basle, par Chrétien Wurstisen, liv. 8. ch. 33. p. 654 - 655. Basle, 1580. in-fol. fig.*

secours.

ſecours. Il ſe flatta que l'intérêt commun de la Religion lui faciliteroit le ſuccès de ſa demande. Comme il étoit depuis longtems dans une étroite liaiſon avec ce Canton par rapport à la croyance, & qu'ils concertoient enſemble la plûpart des opérations néceſſaires pour la ſoûtenir, il envoya vers le Sénat de Berne le Docteur Pierre Buterich, un des Conſeillers de ſon pere. Le Prince de Condé (*a*) envoya de ſon côté pour la même négociation Robert de Villiers, ſieur de la Graſiniere, du pays d'Anjou, ſon Chambellan ordinaire. Il promit à ce dernier, pour animer ſon zele, qu'il lui obtiendroit du Duc d'Alençon & du Prince Caſimir, la charge de Colonel-général de tous les Suiſſes, s'il réuſſiſſoit dans ſa commiſſion. La Graſiniere partit de Straſbourg le 26 Octobre 1575 pour la Suiſſe. Il tint d'abord ſon arrivée fort ſecrete, par la crainte qu'il avoit que Bellievre Ambaſſadeur du Roi, ne traversât ſes menées. Il prit des meſures ſi juſtes, de concert avec les plus zélés partiſans de la Réforme dans les

(a) *Même Recueil de 1577. p. 2.*
Autre Recueil des choſes mem. de France, depuis 1547. juſqu'en 1597. p. 554. 559-560 & 566-568. Heden. 1603. in-80.

Cantons de Zurich, de Berne, & de Schaffhausen, & dans le Comté de Neuchatel, qu'en peu de jours il obtint la levée de deux Régimens. Il choisit pour Colonels Louis & Gabriel de Diesbach, Gentilshommes Bernois, qui avoient autrefois servi avec distinction en Piémont dans l'armée du Maréchal de Brissac, sous le regne de Henri II. Il traita avec Jean-Albrecht de Mullenen, neveu de l'Avoyer de Berne, avec Louis & Petermann d'Erlach, Beat-Jacques de Bonstetten, Benoît Nœgeli, fils de l'Avoyer de ce nom, & Jean-Rodolphe de Graffenried, tous parens des principaux de Berne, & Conseillers de cette République, qui avoient servi auparavant en Hongrie dans l'armée de l'Empereur Maximilien II. Il leur donna à chacun la commission d'une Compagnie de trois cens cinquante hommes. Ces Officiers lui proposerent d'agréer encore comme Capitaines, trois autres Bernois, sçavoir, Bernard Tillmann, Ulric Koch & Antoine Mey, tous braves guerriers & capables de conduire une troupe. La Grafiniere eut une conférence secrete à Frauenbrunnenn avec ces Colonels & ces Capitaines. Ceux-ci lui promirent de faire la guerre sous l'auto-

rité du Prince de Condé, chef élû de l'armée des Eglises réformées de France, & sous celle du Duc Casimir. Ils ajoûterent à cet engagement, celui de marcher quand ils en auroient l'ordre. Après ce serment, la Grasiniere donna à Bernard Tillmann une Compagnie de cinq cens hommes, dont cinquante étoient destinés pour la garde du Prince de Condé. Il accorda à Mey & à Koch, une Compagnie de trois cens cinquante hommes à chacun : en même-tems il leur distribua l'argent nécessaire pour hâter ces enrollememens secrets. De-là il passa à Neuchatel, où il trouva des dispositions très-favorables dans les Capitaines Emard Guy, Blaise Horry, Claude Lardic, Guillaume Tub, Louis des Costes & Jeremie Guenot. Il donna à chacun d'eux la commission d'une compagnie de quatre cens hommes. Le Docteur Buterich avoit de son côté paru devant le Sénat de Berne. Il invita le Canton de la part du Duc Casimir, à écrire une lettre aux Princes & aux Etats de la Confession d'Ausbourg, pour demander d'être admis dans leur Ligue. Cet homme, qu'un esprit (*a*) adroit & insinuant, rendoit pro-

(*a*) On voit l'Epitaphe de ce Ministre à

pre à plus d'une affaire, étoit chargé en même-tems, comme nous avons dit, d'une commiſſion ſecrete, & à laquelle la démarche publique devoit ſervir de voile; l'accès facile qu'il eut dans les premieres maiſons de la ville, lui fit bientôt trouver le moyen d'avancer l'exécution du projet auquel il avoit ordre de travailler ſous main. Agiſſant de concert avec la Grafiniere, il indiqua une ſeconde entrevûe aux Capitaines de Berne & de Neuchatel. Elle étoit fixée au 19 Novembre 1575, à Nermont, village de l'Evêché de Bâle,

Heydelberg dans l'Egliſe de S. Pierre. Le Duc Jean Caſimir fit élever ce monument à la mémoire de ce Conſeiller qui l'avoit ſervi avec tant de zele. Jean-Pierre Kayſer, Paſteur de Handſchuchsheim l'a inſéré dans ſon ouvrage intitulé, *Theatrum Hiſtoricum Civitatis Heydelberg, Francofurti ad Mœnum*, 1733. *in*-12. *fig. c. VI. p. 66.* Ce monument eſt bien hardi dans ſes expreſſions. M. de Thou rapporte dans ſon hiſtoire, *Tom. III. Liv. XIII. p.* 519. que Pierre Buterich fut envoyé en 1577. au Roi Henri III. par le Duc Caſimir, pour ſe plaindre de l'inobſervation du traité de paix de 1576. On trouve parmi les preuves du Journal de Henri III. *Tom. III. p. 60. edit. de la Haye* 1744. *in*-8o. une harangue faite à ce Prince par le ſieur de Buterich, Député du Duc Caſimir, le 16 de Mars 1576.

situé dans les montagnes & environné de bois. Tous s'y trouverent & jurerent de nouveau à Buterich & à la Grafiniere *de vivre & mourir tous ensemble en ceste guerre, où ils s'acheminoyent pour le service de Dieu, & pour la deffense de la Religion Chrestienne.* Zuleger Conseiller du Duc Casimir, se rendit à cette conférence. Il apportoit avec lui une somme pour accélérer la levée : mais comme elle ne suffisoit pas, Louis d'Erlach, Jean-Albrecht de Mullenen, Beat-Jacques de Bonstetten, & Jean-Rodolphe de Graffenried, n'avancerent pas seulement l'argent nécessaire pour la levée de leurs Compagnies, mais encore la solde de huit mois ; & ils servirent toûjours à leurs propres dépens.

Walther de Diesbach, autre Gentilhomme de Berne & parent des Colonels de ce nom, parut aussi à l'entrevûe de Nermont, & obtint la commission de lever une Compagnie de trois cens cinquante hommes. Les trois négociateurs Buterich, Zuleger & la Grafiniere reçurent des lettres de plusieurs endroits des autres Cantons réformés, par lesquelles des particuliers s'offroient de lever à leurs dépens des Compagnies pour l'expédi-

tion projettée. Mais on ne put pas profiter de leur bonne volonté. L'armée que le Prince de Condé assembloit en Allemagne devoit bientôt marcher, & d'ailleurs la Grafiniere & ses deux confreres étoient avertis que Bellievre, Ambassadeur du Roi, travailloit de toutes ses forces pour dissiper ces levées. Ils résolurent de précipiter le départ, & fixerent le rendez-vous à la Bonne-ville & à S. Hymier. Durant ces mouvemens, Bellievre alla le 22 Novembre à Berne, & se plaignit hautement au Sénat de l'infraction de la paix perpétuelle. Rien ne fut oublié du côté du Canton pour rendre sa justification complette. Le Souverain déclara qu'il condamnoit entierement ces levées tacites, & il promit de faire publier dans toute l'étendue de ses terres des défenses à tout particulier, quelqu'il fût, de sortir des limites du Canton, sous peine de la vie & de la confiscation des biens. Dès ce moment, il ordonna non-seulement de garder les portes de ses villes, les ponts & passages des rivieres & les chemins, mais il fit aussi emprisonner quelques-uns de ses sujets qui s'étoient enrollés. Benoît Nœgeli, l'un des Capitaines, fut arrêté sur la rou-

te de Soleure où il vouloit se sauver, & il resta prisonnier à Berne jusqu'à ce qu'il eût renoncé à son droit de Bourgeoisie. Après cet acte solemnel, le Sénat ne le regardant plus que comme un étranger, lui permit de se retirer où bon lui sembleroit hors de la Suisse. Neuchatel & les autres villes imiterent Berne contre ceux de leurs Officiers, qui séduits par Buterich & la Grafiniere formoient des Compagnies sous main. Mais malgré les vives instances de l'Ambassadeur, les menaces du Souverain, & la rigueur de la saison, les volontaires franchirent les frontieres aux risques de périr dans les précipices couverts de neige. Quelques-uns même passerent l'Aar & d'autres rivieres à la nage. Tous enfin entraînés par leurs Capitaines se rendirent à Bienne, à la Bonne-ville & au val Saint-Hymier, lieux qui leur étoient assignés pour se faire enroller. L'Ambassadeur plus irrité que jamais, se transporta de nouveau à Berne, & redoublant ses reproches, il exigea du Sénat, qu'il enverroit des ordres à ces troupes pour les faire revenir. La République, qui paroissoit désaprouver de pareilles levées, chargea le 25 de Novembre trois membres du petit & du grand Conseils, de courir promptement après

ſes ſujets qui marchoient à l'armée du Prince de Condé. Ces Sénateurs avoient ordre de les ſommer, de retourner chacun en ſa maiſon, ſous peine des châtimens énoncés dans la défenſe précédente. Wolffgang Mey, Sulpice Bruckler, & Nicolas Manuel, qui étoient les trois députés, atteignirent les Soldats volontaires à Newenſtatt. Ils leur expoſerent les ordres ſeveres dont ils étoient chargés. Mais toutes leurs exhortations ne produiſirent aucun effet. Les Capitaines leur remirent une lettre pour le Souverain. Ils y marquoient que les engagemens qu'ils avoient pris, étoient ſi preſſans qu'ils ne pouvoient point ſans infamie retourner ſur leurs pas. Ils ſupplioient la République d'excuſer la néceſſité où ils ſe trouvoient de ne pouvoir obéir, & promettoient de ſervir le tems ſtipulé d'une maniere irréprochable. Tandis que les Députés de Berne faiſoient tous leurs efforts pour ramener ces troupes fugitives, le ſieur de la Nocle, Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Alençon, ſe préſenta devant le Sénat de ce Canton, & lui remit une lettre de ce Prince. Elle étoit écrite en forme de manifeſte pour juſtifier ſa retraite de la Cour : elle expoſoit l'état

déplorable de la France, toutes les offenses qu'il avoit personnellement reçû, & elle prioit les Bernois de l'assister de ses conseils & de leur médiation pour rendre le calme au Royaume. Ils firent au Duc une réponse de condoléance, & offrirent d'employer leurs bons offices conjointement avec les autres membres du Corps Helvétique.

Comme les troupes échappées n'avoient point eu d'égard au premier ordre de leur rappel, & que les Cantons Catholiques, touchés des plaintes de l'Ambassadeur, menaçoient de se joindre à ce Ministre pour avoir raison d'une démarche si contraire aux traités, le Sénat de Berne envoya une seconde députation après ses sujets rebelles: elle étoit composée de Nicolas de Diesbach, & de Jerôme Manuel du petit Conseil, & de Jean-Rodolphe d'Erlach & Pierre Koch du grand Conseil. Ces Députés étoient accompagnés d'un Héraut d'armes. La République écrivit en même-tems au Duc Casimir & au Docteur Buterich pour excuser le rappel de ses sujets, & elle munit les Députés d'une déclaration qui imploroit l'aide de tous les Princes & Etats contre les Capitaines Bernois qui se trouveroient

dans leur territoire. La députation atteignit les troupes à Cornau, lieu de la dépendance de l'Evêque de Basle : mais la sommation devint inutile. Comme le Héraut se disposoit à publier le rappel, la Grafiniere & Buterich alléguerent aux Députés que les Colonels, Capitaines & Soldats avoient signé & fait serment d'aller au service de Dieu & du Prince de Condé, & que puisqu'il n'y avoit en la Chrétienté aucune nation plus fidelle à ses promesses que les Suisses, ils s'assûroient que les Bernois qui avoient capitulés, ne seroient pas les premiers de leur Patrie qui y manqueroient. Ils ajoûterent que ces troupes étant hors des frontieres, & se trouvant actuellement sur un territoire indépendant du Canton, le Héraut ne pouvoit ni ne devoit publier la déclaration de Berne ; & ils menacerent, s'il s'avisoit de sonner de la trompette, de lui faire tirer un coup d'arquebuse. Après cette réponse, Buterich & la Grafiniere firent crier au son du tambour, défense à tout Capitaine & Soldat d'écouter ni de prêter l'oreille à ceux qui vouloient les ramener dans leur pays contre la teneur de leurs promesses, & ils leur ordonnerent en même-tems de se retirer chacun dans leurs logemens, pour

être prêts à marcher le lendemain. La déclaration étoit d'autant plus téméraire, que le premier serment qu'un sujet doit remplir, est celui qu'il doit à son Souverain. Mais les Capitaines & Soldats, loin de faire cette juste réflexion, n'eurent pas plutôt entendu l'ordre publié au son du tambour, qu'ils se retirerent chacun dans leurs logemens. En vain les Députés menacerent les rebelles de la juste indignation de la République : ils furent obligés de revenir à Berne sans avoir pû rien obtenir. Le Canton informa aussi-tôt l'Ambassadeur de France des ordres qu'il avoit donnés, & de la désobéissance de ses sujets.

C'est ainsi que cette levée clandestine s'échappa pour joindre l'armée d'Allemagne. Elle consistoit en six mille neuf cens quarante & quatre combattans, partagés dans dix-sept Compagnies, dont dix étoient de Berne, six de Neuchatel, & une de la Bonne-ville & de ses environs. La désobéissance manifeste des sujets à leur Souverain, fit naître plusieurs soupçons aux sept Cantons Catholiques. On ne pouvoit pas concevoir qu'un aussi grand mouvement eût été fait sans la

connivence des Chefs. Les Cantons Catholiques voulurent avoir une explication avec leurs alliés, sur un événement aussi singulier. Dans cette vûe ils envoyerent le 7 de Décembre des Députés à Berne, avec ordre de reprocher à ce Canton l'irrégularité de sa conduite, & de lui rappeller l'idée des malheurs que la nation avoit déja essuyés, pour avoir permis que ses troupes s'engageassent en différens partis. On les avoit vû combattre les unes contre les autres, au grand scandale du corps Helvétique. Les Catholiques renouvellerent encore les mêmes reproches dans la Diete générale qu'ils convoquerent à Baden, le lundi avant la fête de St. Thomas ; & conjointement avec l'Ambassadeur de France, ils se plaignirent non-seulement du procédé de Berne, mais aussi de celui de Neuchatel. Le Canton de Berne appaisa enfin leurs murmures par les excuses & les raisons les plus propres à les persuader de la droiture de ses intentions.

Ce que nous venons de rapporter, nous engage à faire une observation, qui intéresse également & l'honneur de la nation Suisse & la vérité de l'histoire. Il

e faut point confondre & regarder ſous
: même aſpect les (*a*) troupes de la
.épublique des Suiſſes, que les hiſto-
iens placent indiſtinctement dans l'un
: l'autre parti, avant & pendant les trou-
les de la ligue. Celles que l'on y vit join-
re les drapeaux qui reconnoiſſoient l'au-
orité Royale, formerent dans tous les tems
es ſecours accordés par les traités, a-
ouées par les Cantons alliés avec la
'rance, aſſemblées ſans brigue & ſous les
eux du Souverain, traverſant ouverte-
ıent les Etats de la République pour ſe
endre en France, & ſe rangeant dans les
rmées deſtinées à combattre ſous les or-
res du Roi & de ſes Généraux. On ne
·ouvoit point dans ces tems de diſcor-
e les mêmes caracteres dans les troupes
ui combattirent de tems à autre en faveur
u parti oppoſé aux intérêts du Roy. Ce
'étoient que des levées clandeſtines, que
ı témérité de quelques particuliers ha-
ardoit de dérober à la connoiſſance
es Cantons non alliés, au riſque d'en-
ourir leur diſgrace : pratique toûjours
ıénagée par les cabales ſecretes, & toû-
ours condamnée par les Chefs de ces

(*a*) *Vogel traité hiſtorique & politique entre*
ı *France & les Suiſſes*, p. 181 - 182.

mêmes Cantons, quoique hors de l'alliance. Il est donc étonnant, que l'illustre de Thou, dont l'histoire est généralement estimée & particulierement par les Protestans, ait (*a*) avancé que les Suisses levés pour le service du Duc Casimir, avoient été enrollés en vertu d'un traité d'alliance.

Geneve avoit imité Berne dans sa défense de tout service étranger. Mais cette défense n'empêcha point qu'il ne sortît de cette ville un nombre de jeunes gens, qui conduits par Briquemaut & le Capitaine la Pierre, arriverent à l'armée du Prince de Condé. Cette armée prit le 2 Janvier 1576, la route de Charmes sur la Moselle. Les Suisses la joignirent en cet endroit, étant précédés par la Grafiniere leur Colonel-général. Ils furent très-bien accueillis par le Prince de Condé, le Duc Casimir, Charles de Montmorency-Meru, & par tous les Seigneurs & Capitaines. Le Lecteur sera étonné de trouver ici dans l'armée des rebelles M. de Meru, que Charles IX. avoit établi en 1571 Colonel-général des Suisses. (*b*) Il avoit

---

(*a*) *Historiar. Tom. III. Lib. LXII. pag.* 483-484.

(*b*) *Mem. pour servir à l'Histoire de France*,

été enveloppé avec ses freres les Maréchaux de Montmorency & de Damville, & Guillaume de Thoré, dans la disgrace du Roi. Il fut obligé en Septembre 1574 de se sauver à Geneve: ensuite il joignit le Prince de Condé; &, quoique Catholique, il s'attacha à son parti. L'exemple du Duc d'Alençon, dont l'amitié avoit été fatale à la maison de Montmorency, l'affermissoit dans sa révolte.

Si les Bernois furent extrêmement irrités de la conduite de leurs principaux Citoyens qui, par désobéissance à leur Souverain, s'étoient engagés dans un service défendu, & s'ils montrerent à Henri III. leurs justes regrets de n'avoir pû détourner cette infraction de la paix perpétuelle, les Cantons Catholiques firent paroître de leur côté un attachement plus décidé pour les intérêts du Roi.

---

depuis 1515. *jusqu'en* 1611. *p.* 101-102. *imprimés dans le Tome I. du Journal de Henri III. par Pierre de l'Estoile, à la Haye*, 1744. *in-8o. fig.*

Discours merveilleux de la vie de la Reine Catherine de Medicis, *p.* 387. 422. 423. 425. 426. *dans le Tome second du même Journal. Additions de le Laboureur aux mem. de Castelnau*, *Tom.* II. *p.* 140. 808-809. *Paris* 1659. *Thuani Historiar. T. III. Lib LVII. pag.* 303. 309. 310. 311. *Lib. LIX. p.* 364. *& Lib. LXI. p.* 428.

(a) Louis Pfiffer, si illustre par la retraite de Meaux & les batailles de Dreux, & de Moncontour, avoit été élû Avoyer du Canton de Lucerne après son retour dans sa Patrie en 1570. Charge qu'il remplit avec un zele infatigable pendant vingt-quatre ans. Son dévouement pour la France ne diminua point depuis sa retraite du service. Il en donna une preuve éclatante en 1576. Il conduisit au commencement de cette année un Régiment de six mille Suisses, que les Cantons Catholiques avoient accordés au Roi. Il marcha en France par le Comté de Bourgogne, & servit utilement Henri contre ses sujets rebelles. Parmi les Capitaines de ce Régiment, on voyoit Lager & Rodolphe Gallaty de Glaris.

L'armée du Prince de Condé & du Duc Casimir étoit arrivée, comme nous avons dit, le lundi 2 de Janvier 1576, à

(a) *La vie de Louis Pfiffer parmi les hommes Illustres de la Suisse, par David Herrliberger, Basle* 1748. *in-4o. fig. Stettler, Chr. Allem. de Berne P.* II. *L. VI. p.* 255. *Mem. msc. du Colonel Wolffgang Greder qui mourut en* 1641. *Thuan. Histor. lib. LXI. pag.* 430. *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. du Canton de Glaris, p.* 506.-507. *Popeliniere, Hist. de France, Tom. II. Liv. XL. p.* 292.

Charmes en Lorraine, & elle y avoit été jointe par les Suisses. Elle passa la Moselle, & elle entra en France le mercredi 11 du même mois. Après avoir logé successivement à Rausonniere, Orthes, Houssé, Trichasteau, Verau près de Dijon, & Longecourt, elle vint le 22 de Janvier à la vûe du château de Gilli. Les Suisses investirent ce fort qui faisoit mine de se défendre. Mais la garnison voyant l'approche de l'artillerie, se rendit. Le lendemain l'armée investit la petite ville de Nuits, qui est à trois lieues de Beaune. Elle capitula après avoir soûtenu le siege pendant un jour. Les Lansquenets qui y entrerent, violerent le traité, & saccagerent la place. Le 24 au soir, l'armée logea à Savigny sous-Beaune. Elle passa ensuite à la vûe de cette ville, & resta cinq ou six jours au bourg de Chagny. On s'avança le 3 de Février à Bussi, & successivement à Vitry près de Lourdon, à Marsigny-les-Nonnains sur la riviere de Loire, à la Palisse & à Vichi, ville renommée par ses eaux minérales. Le journal (*a*) de

(*a*) Recueil des choses jour par jour avenues en l'armée, conduite d'Alemagne en France, par M. le Prince de Condé, pour le restablissement de l'estat du Royaume, & nommément

cette marche dont nous faisons l'extrait, dit que que l'armée resta à Vichi jusqu'au 22 de Février, à cause des négociations de paix qui étoient sur le tapis. Il détaille très au long les ravages afreux que les Reistres & les Lansquenets qui servoient dans cette armée, exercerent durant toute la campagne. On passa ensuite la riviere d'Allier, & on vint à Biossa près de Cognac. Cependant Charles Duc de Maïenne étoit à Moulins avec l'armée du Roi, dans laquelle se trouvoit le Régiment Suisse de Pfiffer. Il faisoit observer une discipline exacte parmi ses troupes; & elles ne commettoient aucun désordre. Ce Général s'approcha de Vichi. L'armée des Huguenots partit le 4 de Mars de Biossa, passa avec bien des difficultés la

---

pour la Religion, commençant au mois d'Octobre 1575, & finissant au mois de Mai suyvant, que la paix, non paix, fut publiée à Etigny près Sens, *edit.* 1577. *in* 24. *Thuan. Histor. lib.* LXII. *p.* 484. 486. 487. & 490.

Stettler, Chr. de Berne, P. II. *Liv. VI. pag.* 254 - 255. *Davila, Hist. des Guerres Civiles, T.* II. *Liv. VI. p.* 55-63. *Journal de Henri* III. *Tom. I pag.* 154. 159. 160. 163. 164. 165. 166. & 190. *à la Haye* 1744. *in*-8. *fig. Popeliniere, Hist. France, T.* II. *Liv. XXXIX. p.* 277. & *L. XL. p.* 302. - 1581. *in-fol.*

iere de la Ciole, & vint à Charoux en
u:rbonnois. Cette ville, après un jour
siege, se rendit. Le Prince de Condé
le Duc Casimir joignirent enfin le Duc
\lençon le 11 de Mars du côté de la
.ine de Ville-franche. On fit la montre
nérale de toutes les troupes dans la plai-
de Sozé, pour honorer l'arrivée de ce
ince, qu'un aveuglement criminel fai-
.t persévérer dans sa révolte. On s'avan-
ensuite à Moulins; & le Duc d'Alen-
n y prit son quartier. L'armée repassa
4 d'Avril la Loire, à deux lieues au-des-
ıs de Nevers, & environ trois lieues au-
ssus de la Charité, & alla mettre le siege
vant Saint-Verin-des-bois, ville appar-
ıante au Duc de Nevers. Les Suisses, con-
its par la Grasiniere leur Colonel-géné-
l, se distinguerent dans plusieurs assauts,
tr'autres dans le troisieme & dernier.
es Capitaines Jean-Albrecht de Mulle-
:n & Louis d'Erlach, avec quarante ou
nquante Suisses, se logerent sur la bre-
ıe, malgré le feu redoublé des assiégés,
: les, obligerent par leur intrépidité de
emander une suspension d'armes. Parmi
s Officiers Suisses qui avoient péris dans
s différens assauts, on comptoit les Ca-
itaines Walther de Diesbach de la Bon-

ne-ville, & Emard Guy de Neuchatel. La Compagnie de ce dernier fut donnée à son frere qui en étoit auparavant Enseigne. Tandis que les assiégés débattoient les articles de la capitulation, les Soldats trouverent jour à percer dans la ville, y entrerent en foule & la mirent en un moment à feu & à sang. Terrible exemple des excès que peut commetre une armée mal disciplinée. On marcha ensuite à Antrain, à Château-Regnard, à Château-Landon, & on prit le chemin d'Estampes en traversant la Beausse. Durant tous ces mouvemens, le Duc de Maïenne cotoyoit l'armée ennemie. Mais à cause de l'inégalité de ses forces, qui étoient de beaucoup inférieures, il n'avoit pû empêcher la jonction du Duc d'Alençon. Les deux partis consentirent enfin de travailler sérieusement à la paix. L'intention du Roi étoit de retirer à quelque prix que ce fût son frere du parti des Huguenots; & dans cette vûe il ne s'éloignoit pas d'accepter toutes les conditions, même les plus déraisonnables. La Reine-mere vint le 27 au camp du Duc d'Alençon, près de l'Abbaye de Carqneuseau; & elle sçut si bien retourner l'esprit de son fils, qu'elle intimida les Princes & les contraignit

d'accélérer la signature de l'accommodement. Après plusieurs nouveaux obstacles, la paix fut conclue le 6 de Mai au Bourg d'Etigny, à une lieue de Sens. La Reine-mere, le Duc d'Alençon, le Prince de Condé & le Duc Casimir la signerent. Ce fut la cinquieme paix que l'on fit avec les Huguenots. Elle leur permettoit, de même qu'aux Catholiques, le libre exercice de leur Religion : l'un des articles portoit que dans chaque Parlement on établiroit une Chambre, dont les Juges seroient moitié d'une Religion, moitié de l'autre, pour connoître des causes des prétendus réformés. Le traité marquoit aussi que jusqu'à son entiere exécution, on donneroit aux Princes huit villes en ôtage pour leur sûreté. Il révoquoit & déclaroit nuls tous Arrêts donnés contre l'Amiral de Colligny & les autres chefs des Huguenots. On accordoit de plus au Duc d'Alençon pour son appanage, le Berri, la Tourraine & le Duché d'Anjou, avec cent mille écus par an : au Prince de Condé, le gouvernement de Picardie, & pour sa sureté la ville de Peronne : au Duc Casimir la Principauté de Château-Thierry, quatorze mille écus de pension, & le commandement de cent lances, avec l'entier

payement de tout ce qui étoit dû à l'armée étrangere pour sa solde : enfin la conclusion de ces articles stipuloit, que dans l'assemblée des Etats Généraux qui devoit se tenir dans six mois, les griefs des sujets seroient représentés au Roi, afin d'aviser aux moyens de les soulager & de remédier à leurs maux. Telles étoient les conditions que les Princes avoient proposées, pour couvrir d'un honnête prétexte le sujet de leur armement. Mais de quelque nature qu'elles fussent, le Roi les accepta volontiers, pour s'en servir comme d'un expédient très-propre à revenir avec le tems de ce qu'on auroit accordé.

Cette paix rétablissoit aussi le Maréchal de Montmorency & ses freres dans tous leurs honneurs, charges & biens qu'ils avoient possédés avant la rupture. L'armée du Duc Casimir reprit ensuite la route d'Allemagne; le Régiment de Pfiffer qui avoit constamment servi le Roi, retourna en Suisse. Mais les deux Régimens de Diesbach qui craignoient que leurs Souverains ne les punissent comme infractaires de la paix perpétuelle, & comme perturbateurs du repos public, ne presserent pas leur retour, & s'arrêterent

encore trois mois en France dans la Champagne, pour donner le tems néceſſaire au Duc d'Alençon qui s'étoit chargé de négocier leur pardon. Ce Prince, dont ils avoient ſoûtenu les intérêts, envoya un de ſes Gentilshommes nommé Cornuton, au Sénat de Berne. Il prioit inſtamment dans la lettre de créance, le Canton de pardonner la déſobéiſſance de ſes ſujets, qui avoient, diſoit-il, ſervi avec une grande diſtinction durant la dernière expédition. Il demandoit auſſi grace pour la conduite du ſieur de la Graſiniere, qui avoit enrollé ſous main ces deux Régimens Suiſſes. Le Canton fit une réponſe vague à l'Envoyé du Duc, qui s'acquitta de ſa commiſſion le 25 Juin. Comme la République avoit défendu tous les ſervices étrangers, elle crut devoir manifeſter la ſincérité de cette défenſe par le châtiment des coupables. Ce fut ce motif qui la porta à punir par des amendes pécuniaires, & même par la priſon, les Capitaines & Soldats de la derniere levée, & à refuſer (*a*) tout pardon à la Graſiniere.

(*a*) En 1579, comme le Docteur Buterich reparut dans le voiſinage du Canton de Berne, & qu'il voulut lever ſous main un nouveau corps de troupes pour le ſervice de ſon Prince le Duc

Elle bannit à perpétuité ce prétendu Colonel-général. La punition que Berne infligea à ses Citoyens & sujets désobéissans, parut à plusieurs Cantons trop modérée. Ils pensoient qu'une rébellion si éclatante, & les égards dûs à l'observation du traité de la paix perpétuelle, demandoient une réparation plus severe. Berne s'intéressa même depuis auprès du Roi pour le payement des sommes que les Capitaines de ces levées illicites répétoient, en vertu de la convention stipulée avec le Duc Casimir. Il existe sur ces représentations un (*a*) acte fort cu-

Casimir, l'Etat de Berne lui fit faire une défense expresse d'entrer dans son territoire, & lui reprocha par une lettre l'indignité du traitement que ses Députés avoient reçû en 1575. à Cornault. Buterich répliqua à cette défense par une Apologie, qu'on peut lire dans la Chronique de Stettler, *P.* 11. *L. VI. p.* 265-266. Sa prétendue justification n'apportoit aucune raison solide.

(*a*) Dans les Archives du Régiment des Gardes Suisses, *lettre B*, la copie de cet acte fut collationnée à l'original le 8 Décembre 1719. à Soleure, par Vrs-Baff Notaire public de cette Ville, & scellée du sceau de la République, par Besenval de Bronstat Secrétaire d'Etat. En voici l'extrait.

Henri Clausse, Seigneur de Fleury & de Moleans, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat,

rieux

Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & son Ambassadeur aux Ligues des Suisses, certifie à Fribourg, le 20 Mars 1585, que le 27 Juillet 1576, *Sa Majesté* par le traitté de la paix qui lors fut faite, eust promis au Duc Jehan Casimir, luy passer, tant pour luy que pour ses Feldmaréchal, Colonels, Reystres, Mestres-Reystres, Suisses, Lansquenetz & autres dénommez, la somme de trois millions, trois cens quatre-vingt-huit mille cinq cens quarante-neuf florins, à raison de quinze batz par florin & trente batz par escu, à quoy se monte tout ce qu'il prétendoit luy estre deu pour toute sa Gendarmerie, y compris les Suisses qu'il avoit avec luy; & que lesdits Suisses desirans, à l'imitation de leurs ancestres & de tous leurs autres alliez & confédérez Suisses, estre doresnavant bons & affectionnez serviteurs du Roy, eussent par l'intercession des Nobles & Magnifiques Seigneurs les sieurs de Berne leurs Seigneurs & supérieurs, souventesfois supplié *Sa Majesté* qu'il luy pleust leur faire un contract à part pour la somme qui lors de ladite paix se trouva leur estre deue & laquelle fut comprise en l'obligation générale que lors fut baillée audit Duc Casimir; afin que n'ayans plus d'occasion de le rechercher, pour compter avec luy & recevoir par ses mains ou de ses Tresoriers, la part & portion de ce que leur est deu, ils ayent tant plus de moyen de se séparer de luy & de toutes ses entreprises. Ce qu'ayant été bien considéré par *Sa Majesté*, laquelle en toutes les occasions qui se présentent, veut pour preuve aux susdits sieurs de Berne de la bonne volonté qu'elle leur porte, elle ne

les a point voulu esconduire de la Requeste qu'ils luy ont faite pour lesdits Capitaines; & auroit commandé & donné pouuoir à Monsr. de Sancy, son Conseiller & lors Ambassadeur auxdites Ligues, d'arrester avec lesdits Capitaines ce que leur estoit deu pour ledit voyage qu'ils firent à la suitte dudit Cazimir, & luy faisant suffisamment apparoir de ce qui leur est deu, afin que la somme que *Sa Majesté*, par le contract qu'ils demandoyent, leur promettroit payer, fut rabatue sur l'obligation générale qui avoit été mise entre les mains dudit Duc Cazimir en faisant ladite paix. Ce qu'ayant fait entendre auxdits Colonels & Capitaines desdits Suisses, ils se seroyent tous transportez en la ville de Soleure pour arrester leurs comptes, & en prendre une obligation dudit sieur de Sancy, au nom de *Sa Majesté*, promettans ne se laisser jamais séduire ny abuser par les persuasions de quelque Prince ou autres que ce soit, pour aller contre le service de *Sa Majesté*; lesquels Colonels & Capitaines, pour vérifier ce qu'ils prétendoyent leur estre deu en l'obligation générale de *Sa Majesté* que ledit Cazimir avoit par devers lui pour le payement de toute sa Gendarmerie, y compris les Suisses, auroyent représenté audit sieur de Sancy, une copie de ladite obligation générale, signée de la main dudit Casimir & scellée de son sceau, par laquelle *Sa Majesté* auroit accordé de payer à toute la Gendarmerie, tant Reystres, Suisses, que Lansquenetz dudit Duc Cazimir, neuf mois de paye, tant pour leur séjour en France, que pour leur retour en Allemagne; plus auroyent représenté un appointement & capitulation signée de la main dudit Cazimir & scellé de son grand sceau, par laquelle feu Mr. frere du Roy,

Monsieur le Prince de Condé & ledit Cazimir, devant que lesdits Colonel & Capitaines sortissent du païs de Suisse, leur auroyent promis qu'au moindre Enseigne de 300 hommes, seroit payé par mois quinze cens escus soleil de 60 sols monnoie de France l'escu que est à raison de cinq écus sol pour homme, sans qu'aucun Capitaine pût avoir plus de 300 hommes en sa Compagnie, excepté les Colonels ausquels estoit accordé, à savoir, au Colonel Ludovic de Diesbach, une Compagnie de 450 hommes, & au Colonel Gabriel de Diesbach, une de cinq cens: Davantage qu'aux Capitaines ausquels seroyent morts quelques Soldats; de sorte qu'ils eussent moins de trois cens hommes en leurs Compagnies, ne leur seroit rabatu que trois escus pour chaque place vaccante. Auroyent aussi représenté audit Sr. de Sancy un extrait signé de la main dudit Cazimir, & scellé de son grand sceau, par lequel il vérifie que par la paix faite à Chastenoy, il auroit été expressément accordé que celuy ou ceux desdits Capitaines Suisses qui auroyent en leurs rooles & Compagnies, en la premiere monstre plus haut de trois cens hommes, il leur seroit payé par mois, à raison de cinq escus par teste, au prorata des hommes qu'ils auroyent par dessus le nombre de trois cens; & outre ce qu'a chaque Capitaine, seroit payé par mois par Compagnie, outre leur solde de cinq escus par Soldat, vingt-cinq escus sol de récompense. Ledit Sancy a arresté les comptes desdits Colonels & Capitaines Suisses, & a trouvé que tout ce que leur restoit deu généralement, se monte à la somme de 141705 escus sol onze batz & demie, & pareillement au Capitaine Waltar de Diesbach, la somme de six

(*a*) Les plaintes des Catholiques de France contre le dernier traité de paix, devinrent insensiblement générales; & fortifiées par la maison de Guise, elles enfanterent la ligue. Le Roi avoit assigné la convocation des Etats Généraux à Blois pour le 15 de Novembre 1576. Cependant les Guises, toûjours attentifs à saisir les occasions d'augmenter leur grandeur, pratiquerent secretement une association des Catholiques dans toutes les provinces du Royaume. Ils publierent, pour colorer

---

mil cent seize escus neuf sols tournois, duquel Waltar de Diesbach qui est à présent décédé, le Sr. Hans Zan de Hander Advoyer de Zophingue, auroit esté seul héritier, qui auroit icelle somme cédée & transportée au Sr. Jacob Wallier, Secrétaire & Truchement du Roy aux Ligues, lequel auroit requis ledit Seigneur Ambassadeur Fleury luy en vouloir faire & passer un contract à part; ce que ledit Seigneur Ambassadeur ne luy auroit voulu refuser, &c. Lequel contract avec les intérêts est pour ledit Wallier avec les endossemens, & reconfirmé à Soleure le 20 Juillet 1626. par Robert Myron S. du Tremblay, Conseiller *du Roy* en ses Conseils d'Etat & Finances, & Ambassadeur pour *Sa Majesté* aux Ligues de Suisses & Grisons.

(*a*) *Davila, Hist. des Guerres civiles de France, T.* II. *Liv. VI. p.* 63-112. *Thuan. Hist. T.* III. *Lib. LXIII. p.* 493-501. 503-528. *&* L. LXIV. p. 530-540. *Journal de Henri III. Tom.* I. *p.* 190, *à la Haye,* 1744. *in-8o. fig.*

leur ambition, que l'unique motif de cette confédération ne tendoit qu'à s'opposer à l'établissement & au progrès de la Religion prétendue réformée, qui se trouvoit si fortement affermie & si amplement autorisée par les articles de la paix. Le Roi tâcha de son côté de leur faire perdre les défiances qu'ils avoient conçûes contre lui. Ses efforts furent inutiles. Les Guises se hâterent de réduire en un seul corps tous ceux qui étoient du parti Catholique. Ils solliciterent d'abord les Parisiens & les Picards, ils n'eurent pas de peine à les gagner. Il est vrai que le Roi lui-même, par une politique mal entendue, donna lieu à des assemblées dangereuses. Les Confrairies qu'il avoit établies, en réunissant les factieux, avancerent leurs desseins; & les gens d'Eglise, dévoués aux Guises, profiterent de cette liberté pour jetter les semences de cette fatale Ligue. Les Picards résolurent de ne point laisser le Prince de Condé se mettre en possession du gouvernement de leur Province; les Gentilshommes du Poitou & de la Tourraine, suivirent l'exemple des Picards & des Parisiens, & entrerent dans l'association, dont le prétexte spécieux étoit la conservation de la Religion Ca-

tholique-Romaine. La formule du ſerment que prêtoient ceux qui embraſſoient la Ligue, rendoit l'autorité Royale dépendante des Guiſes, chefs de cette union. Comme ces Seigneurs penſoient aux moyens d'entretenir des commencemens ſi favorables, ils briguerent ſecretement la protection de Rome, & en Eſpagne un ſecours d'argent. Ils trouverent dans l'une & l'autre de ces Cours, les eſprits aſſez diſpoſés à leur accorder ce qu'ils deſiroient. Le dernier traité de paix avoit vivement irrité le Pape; & Philippe II. voyoit avec chagrin les prétentions que le Duc d'Alençon formoit ſur les Pays-bas, à l'inſtigation du Roi ſon frere qui étoit charmé d'occuper hors du Royaume un Prince auſſi inconſtant. Cependant Henri faiſoit ſemblant de mépriſer les pratiques de la Ligue, & il paroiſſoit même qu'il n'étoit point fâché qu'une faction choquât l'autre, je veux dire, que les Catholiques attaquaſſent de nouveau les Huguenots. Cette trop grande ſécurité cauſa depuis tous les malheurs qui lui arriverent.

D'un autre côté, le Roi de Navarre ſe plaignoit à Henri & à la Reine-mere qu'on avoit oublié dans les articles de la

paix de parler de ses intérêts; & le Prince de Condé se plaignoit aussi de ce qu'il n'étoit point encore en possession du gouvernement de Picardie ni de la ville de Peronne. Tous deux étoient piqués des longs délais que le Roi apportoit à leur satisfaction. Les Auteurs de la Ligue redoublerent leurs demandes, & ils déclarerent enfin qu'ils ne pouvoient plus demeurer dans l'incertitude de leur condition présente, tandis que leurs ennemis réunissoient leurs forces pour les perdre entierement. Le Roi qui vouloit amuser le Prince de Condé, lui offrit de lui donner, au lieu de Peronne & du Gouvernement de Picardie, S. Jean d'Angely, & Cognac, places situées au même endroit où étoient les forces des Huguenots. Mais Condé, sans attendre qu'on les lui eût remises, s'en rendit maître tout-à-coup, & se saisit même de Brouage. Le Roi de Navarre, naturellement affable, se concilia tous les Huguenots: ils le déclarerent leur Chef & Protecteur, & le Prince de Condé son Lieutenant général. Cependant le terme fixé pour la convocation des Etats arriva. Ils furent assemblés à Blois le 6 de Décembre. Le Roi espéroit par leur moyen d'établir une paix assurée, & de

couper racine à tous les troubles qui désoloient la France. Mais les Guises avoient gagné la plûpart des Députés Catholiques, & leur avoient inspiré le projet de renouveller la guerre contre les Huguenots. En un mot, le fruit que cette assemblée produisit, fut une nouvelle guerre de Religion. Le Roi lui-même résolut de se faire déclarer chef de la Ligue, & il envoya en 1577, au commencement d'Avril, deux différentes armées contre les Huguenots : il se proposoit ainsi de lasser bientôt les Catholiques par les dépenses insupportables que ne manqueroit pas de leur causer le Duc d'Alençon qu'il avoit nommé son Lieutenant-général, & d'abbattre par la même voie l'obstination des Huguenots, en leur faisant voir évidemment la foiblesse de leurs forces contre celles qu'il leur opposoit.

Nous avons rapporté que (*a*) Charles

(*a*) *Relation msc. d'Antoine Haffner ès années* 1573 *&* 1577. *Thuani, Historiar. Lib.* LXIV. *p.* 537. *Histoire des troubles & guerres Civiles de France, par Jean le frere de Laval, Tom. II. pag.* 881. 6. *Paris* 1584. *in-8o. Journal de Henri III. Tom. III. p.* 185. *à la Haye* 1744. *in-8o. fig. Recueil des choses mémorables de France depuis* 1547. *jusqu'en* 1597. *pag.* 594-595. *Heden* 1603. *in-8o.*

IX. avoit conservé le 12 Novembre 1573, pour la garde de sa personne, quatre Compagnies Suisses des Régimens de Krafft & de Heid, & que ce Prince en avoit conféré le commandement au Capitaine Guillaume Tuggener de Soleure. Elles continuerent à servir sur le même pied pendant les premieres années du regne de Henri III. Le Duc de Mayenne qui commandoit en 1577 dans la Xaintonge, une des armées destinées contre les Huguenots, demanda au Roi qu'il lui plût de lui envoyer ces quatre compagnies. Il les obtint & les employa cette année au siege de Brouage, place qu'il emporta le 28 d'Août.

Plusieurs événemens avoient affoibli les forces des Huguenots, & les avoient insensiblement dissipées. Le Roi de Navarre traita à Bergerac de la paix entre les deux partis: elle fut conclue au mois de Septembre 1577; mais elle n'appaisa point les animosités des Guises & d'autres Grands de la Cour. La crainte que le Roi avoit conçûe de la Ligue, fit accorder cet édit de pacification.

(*a*) Bernard Tillmann, de Berne, que

(*a*) *Stettler, Chr. Allem. de Berne*, P. II. L. VI. *pag.* 258.

nous avons vû Capitaine dans l'un des Regimens de Diesbach en 1576, au service du Duc Casimir & du Prince de Condé, n'avoit point imité les autres Capitaines de cette levée dans leur retour en Suisse ; & loin de profiter de l'espece d'amnistie que le Souverain étoit disposé d'accorder, il avoit passé sans son consentement avec deux cens hommes à la solde du Duc Casimir. Ce Prince lui avoit même confié la garde de sa personne. Une désobéissance si marquée fit murmurer les Cantons Catholiques. Ils convoquerent une diete à Baden au commencement de Septembre de cette année, & se plaignirent, que sans égard aux alliances du Corps Helvétique, à la paix perpétuelle avec la France, & aux promesses précédemment faites contre les levées défendues, les sujets de la ville de Berne étoient entrés de nouveau au service du Duc Casimir. Ils demanderent tous que le Canton de Berne déclarât d'une maniere plus intelligible ses sentimens pour le Corps Helvétique & la couronne de France. Les députés de Berne qui étoient venus à la diete, rejetterent tout le mal sur la désobéissance de Tilmann. Ils dirent que leur République avoit fait tous ses efforts pour le faire

arrêter, afin de le punir de son crime de Leze-Majesté, mais que toutes ses peines dans cette poursuite avoient été sans succès. Ils ajoûterent que leur Etat étoit très-bien intentionné, & qu'il n'avoit rien tant à cœur que d'observer la teneur de tous les traités qui le lioient avec les autres membres du Corps Helvétique & avec la France. Cette déclaration appaisa les plaintes : les Catholiques reprirent les premiers sentimens d'amitié qu'ils avoient eus pour les Bernois.

Le (*a*) Duc d'Alençon, que nous nommerons dorénavant Duc d'Anjou, ayant disposé les Flamans à le recevoir pour leur protecteur, partit de France le 7 de Juillet 1578, avec le consentement, du moins tacite; de Henri III. Il arriva à Mons avec peu de suite : il y fut honorablement reçû, tant du Comte de Lalain, Gouverneur du pays, que de la part des Etats qui lui donnerent le titre glorieux de Défenseur de la liberté des Pays-bas. Bientôt après il conçut le projet de s'em-

(*a*) *Journal de Henri III. Tom. I. p.* 244. 245. *à la Haie*, 1744. *in-8o. fig. Thuan. Histor. lib. LXVI. p.* 605. & 606.

Stettler, Chr. Allem. de Berne. Part. II. Liv. VI. p. 225-226.

l'Espagne & de Bourgogne, avec l'espérance d'une prochaine résolution plus favorable : Le Secrétaire-Interprete de l'Ambassade de France, déclara que le Roi ignoroit la prétendue irruption du Duc d'Anjou : Les Cantons remercierent le Ministre de l'Archiduc des avis qu'il leur avoit communiqués dans cette occasion, & ils signifierent à l'Envoyé du Duc d'Anjou qu'ils s'opposeroient aux entreprises que son maître pourroit former contre leurs engagemens.

(*a*) En 1579 les Cantons de Berne & de Soleure qui avoient le droit de Combourgeoisie avec Geneve, obtinrent la protection de Henri III. pour cette ville. Ce Prince qui regardoit Geneve comme *une des clefs & boulevards de la Suisse*, & qui vouloit anéantir les prétentions du Duc de Savoye sur cette place & sur le pays de Vaud, avoit ordonné le 10 Juillet 1578 à Jean de Bellievre, Seigneur de Haultefort, son Ambassadeur près du Corps Helvétique, de travailler à conclure une Ligue des Cantons en faveur de Geneve. Il vouloit y être compris,

---

(*a*) *Stettler, ibid. p.* 266-267. *Thuan. Hist. Lib. LXVIII. p.* 678-672.

afin de donner plus de poids à l'association. Bellievre & son successeur Nicolas de Harlay-Sancy s'appliquerent avec zele à cet ouvrage, & ils parvinrent enfin à faire entrer Berne & Soleure dans les vûes du Roi. Ces deux Cantons convinrent d'un traité préliminaire le 8 Mai 1579 avec les deux Ambassadeurs que nous venons de nommer. Il portoit que (a) *les pays conquis par les Bernois sur le Duc de Savoye, seroient compris dans la paix perpétuelle que François I. avoit arrêtée avec le Corps Helvétique. Que la ville de Geneve & son territoire seroient également compris dans la même paix publique, sans que néanmoins leurs habitans puissent jouir en France d'autres droits que de ceux dont jouissent les Sujets de Sa Majesté. Que lorsque les Seigneurs de Berne & de Soleure, croiroient nécessaire d'envoyer une garnison à Geneve pour la sûreté de cette ville, Sa Majesté seroit tenue de soldoyer à ses dépens cette garnison, dont la force ne pourroit ex-*

(a) *Alliances de la France avec le Corps Helvétique, pag. 225-256. Berne, 1732. in-12. Histoire de la ville de Geneve, par Spon, Tom. I. Liv. III. p. 321. & Tom. II. p. 205-225. Geneve, 1730. in-4o. fig.*

céder le nombre de cinq Compagnies Suisses, chacune de trois cens hommes, lesquelles seroient payées à raison de treize cens écus de quatre testons piece par mois pour chaque Compagnie. Que s'il arrivoit que Geneve fût assiégée par qui que ce soit, & que pour la secourir les Seigneurs de Berne & de Soleure fussent contraints de lever une armée, en ce cas Sa Majesté seroit obligée de les secourir & aider de la somme de quinze mille écus de quatre testons piece, par chacun mois, aussi long-tems qu'il y auroit une armée en campagne pour la défense de ladite ville. Moyennant lesquels quinze mille escus par mois, Sa Majesté seroit déchargée du payement des cinq compagnies ci-dessus accordées pour la garnison de Geneve, à compter du jour que ladite armée entrera en campagne pour la défense de cette ville. Que le Roi permettroit à tous ses sujets de fortifier cette armée. Que si, à l'occasion ou en haine de la défense de Geneve, quelque Prince venoit à mouvoir guerre contre les Seigneurs de Berne & de Soleure, & autres Cantons qui pourroient ci-après entrer en ce traité, Sa Majesté seroit tenue de les aider de la somme de dix mille escus de quatre testons piece par mois, tant & si longuement qu'ils auront armée en cam-

pagne pour raison de ladite querelle. Comme aussi si quelqu'un venoit à mouvoir guerre contre le Roi à l'occasion de ladite défense & conservation de Geneve, lesdits Seigneurs de Berne & de Soleure, & autres Cantons qui y entreront, seroient tenus de secourir Sa Majesté jusqu'au nombre de six mille hommes de guerre de ladite nation (si tant elle en a besoin) en faisant les levées, soldoyant les Compagnies suivant les traités d'alliance que Sa Majesté a desja avec aucuns Cantons. Les autres articles concernoient le trafic des sujets du Roi à Geneve, le passage de cette ville qui devoit être ouvert en tout tems aux troupes que Sa Majesté tireroit de la Suisse ou enverroit de la France de-là les monts, & le refus de toute retraite aux ennemis du Roi. Sa Majesté ratifia ce traité à Paris, en Août 1579. Il fut également juré & confirmé à Soleure le vingt-neuvieme jour des mêmes mois & an, par les Cantons de Berne & de Soleure, & par la ville de Geneve. Les Députés de Berne employés pour cette cérémonie, se nommoient Beat-Louis de Mullenen, ancien Avoyer, Nicolas de Diesbach, Jean-Antoine Tillier, Boursier du petit Conseil, Vincent Dachefelhofer, Secrétaire, Jean-Rodolf de

Bonstetten, & Jean-Rodolf Wurstenberger, du Grand Conseil : la ville de Soleure députa Ours Sury & Ours Ruchty, nouveau & ancien Avoyers, Etienne Schwaller Banneret, Ours Rudolff, Boursier, Pierre Mansleib, Edile du petit Conseil, Jean-Jacques de Staal, Secretaire, Balthasar de Griffach, Ulric Vogelsang, Pierre Brunner, & Jerôme Kalenberg, du Grand Conseil. Geneve envoya en son nom Michel Roset & Amy Varro, Conseillers & anciens Syndics. Charles (*a*) IX. avoit déja approuvé à Bourdeaux, le 26 Avril 1565, les articles de la paix que l'Etat de Berne stipuloit avec le Duc de Savoye. Mais les démêlés qui existoient entre le Duc & Geneve, n'avoient point été décidés en aucune maniere. Les Rois successeurs de Henri III. imiterent ce Prince dans la protection qu'il avoit accordée à cette République.

Les (*b*) quatre Compagnies des Gardes Suisses, que commandoit le Colonel

(*a*) *Stettler, Chr. P. II. p.* 223. *&* 224.

(*b*) *Relation m/c. d'Antoine Haffner à l'an* 1579. *Journal de Henri III. Tom. III. p.* 85. 86. 151. 170. & 171. *à la Haye,* 1744. *in-8o. fig. le meme Tom. I. p,* 334. 341. *&* 346. *Stettler, Chr. de Berne, P. II. Liv. VII. p.* 234.

Guillaume Tuggener de Soleure depuis 1573, & qui s'étoient distinguées en 1577 au siege de Brouage, furent licenciées en 1579 ; trois Compagnies le premier Février ; & celle de Ratzenhoffer de Lucerne & de Baltasar de Griffach de Soleure, le vingt Avril. L'épuisement des finances fut l'unique motif de cette réforme.

Le (*a*) traité de Nerac, qui parut mettre fin à bien des mouvemens, ne fut pas long-tems observé. La Reine-mere l'avoit conclu le 29 Février 1579 avec le Roi de Navarre, pour contenter ce Prince qui s'étoit fait chef des Huguenots, & pour assûrer l'autorité Royale contre la Ligue. Mais bientôt après, la guerre civile se ralluma. Le Prince de Condé, irrité de se voir privé du gouvernement de Picardie, résolut, avec le Roi de Navarre, de se venger des mépris qu'ils recevoient à la Cour. Les Huguenots s'armerent pour soûtenir leur querelle, & empêcher la

(*a*) *Davila, Hist. des Guerres civiles de France, Tom. II. Liv. VI p.* 115 - 141. *Thuan. Hist. Lib. LXVIII. p.* 669. *& seq. & Lib. LXXII. p.* 802. *& seq. Journal de Henri III. Tom. I. p.* 296. 298. 299. 304. 305. 307. 308. *&* 310. *à la Haye* 1744. *in-*8*o. fig.*

ruine de leur Religion qui sembloit être prochaine. Le Prince de Condé se saisit de la Fere en Picardie le 28 Novembre de cette année, & le Roi de Navarre surprit Cahors le 5 de Mai 1580. Lesdiguieres se fortifia dans la Mure en Dauphiné. Henri III. mit trois armées sur pied. La premiere, commandée par le Maréchal de Matignon, devoit agir en Picardie pour recouvrer la Fere; la seconde, aux ordres du Maréchal de Biron, passoit en Guyenne contre le Roi de Navarre; & la troisieme, dont le Duc de Mayenne étoit chef, marchoit dans le Dauphiné. Les (*a*) Cantons Catholiques de Lucerne, Glaris, Fribourg & Soleure, dévoués aux intérêts du Roi leur allié, lui accorderent des troupes. Caspar Gallaty, de Glaris, si celebre par les services qu'il rendit à la Couronne de France, leva un Régiment Suisse. Parmi les Capitaines de ce corps, on comptoit Jacques

(*a*) *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, P. II. p.* 257. 258. & 259. *Tschudii, Chr. Glaron. p.* 410. *Voy. T. I. Preuve IV. p.* 349-350. *Mém. msc. du Colonel Wolffang Greder qui mourut en* 1641. ils m'ont été communiqués en Avril 1750. par M. Greder, du Conseil intérieur de Soleure. *Thuan. Histor. Lib. LXXII. p.* 807-809. *Stettler, Chr. de Berne, P. II. Liv. VII. p.* 271. & 274.

Stocker & Pierre Brunner de Soleure. Jost Greder du même Canton, qui se distingua depuis avec tant de gloire, au service de Henri IV. & de Louis XIII. leva une Enseigne de cent hommes, & la conduisit cette année en Août à l'armée du Duc de Mayenne en Dauphiné. Le Régiment de Gallaty servit dans la même Province, & fut employé en Septembre aux sieges de la ville & de la Citadelle de la Mure que le Duc de Mayenne entreprit. Après la reddition de cette place, ce Seigneur soûmit en peu de tems tout le Dauphiné. Le Duc d'Anjou revenu d'Angleterre, où il s'étoit imprudemment transporté dans l'espérance d'épouser la Reine Elisabeth, n'oublia rien pour raccommoder les Huguenots avec le Roi son frere. Ses vûes sur les Pays bas étoient le plus puissant motif des peines qu'il se donna dans cette négociation. Enfin l'Edit de la paix précédente & la conférence de Nerac, furent confirmés en Décembre, & l'on désarma de part & d'autre. Le Régiment de Gallaty, qui étoit de quatre Compagnies, fut réformé; il n'y eut que les cent hommes de Jost Greder qui furent conservés au service du Roi.

(a) Dès que les Flamands eurent résolu de se soustraire à la domination d'Espagne, Alexandre Farnese, Général des Espagnols, bloqua Cambray. Ce blocus fut si bien ordonné, qu'il ne fut point possible d'y faire entrer des provisions. L'extrémité des assiégés étoit si grande, qu'ils ne vivoient plus que de chair de cheval & de chats. C'est l'état dans lequel étoit la ville de Cambray, lorsque le Duc d'Anjou partit en Juillet 1581 pour la secourir. A son approche Farnese décampa. Il abandonna les forts qui protégeoient le blocus, & se retira à Valenciennes. Le Duc d'Anjou entra en pompe à Cambray le vendredi 18 Août, aux acclamations du peuple qui le nommoit son libérateur. Le Roi d'Espagne se plaignit à Henri III. de l'entreprise sur Cambray. Henri répondit aux Ambassadeurs que le public étoit témoin qu'il s'étoit plus d'une fois opposé au Duc d'Anjou, mais que son frere avoit mieux aimé suivre les

(a) *Journal de Henri III. Tom. I. p.* 321. 322. 325. 326. 327. 345. 382. 383. 419. & 420. *Davila, Hist. des Guerres civiles, T. II. Liv. VI. p.* 141-143.

Stettler, Chr. Allem, de Berne, P. II. liv. VII. p. 274-275.

conſeils de gens mal intentionnnés, qu'obéir à ſes commandemens; qu'il étoit fâché de n'avoir pas pû retenir les François qui avoient marché à ſa ſuite, mais que tout le monde connoiſſoit aſſez la déſobéiſſance de ſes ſujets, auſſi-bien que la qualité de ceux qui avoient ſuivi le Duc d'Anjou, gens inquiets qui avoient troublé la France ſous ſon regne & ſous celui de ſes freres. Comme les Cantons craignoient que le Duc d'Anjou ne fit paſſer la guerre de la Flandre dans le Comté de Bourgogne, ils écrivirent au Roi qu'il voulût bien empêcher que ſon frere ne troublât la neutralité de cette Province, dont ils étoient garans. Le Duc d'Anjou ne tourna ſes efforts que du côté de la Flandre. Il fut déclaré le dix-neuf Février 1582. Duc de Brabant à Anvers, par le Prince d'Orange & par les Etats. Mais ſa conduite imprudente lui fit depuis perdre tous les avantages qu'il avoit obtenus ſur les Eſpagnols. Son entrepriſe ſur Anvers le 17 Janvier 1583, fut l'écueil de ſon ambition; & il mourut le 10 Juin 1584, laiſſant une réputation peu digne d'un Prince de ſon rang. Les (*a*) Can-

(*a*) *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, P. II. p. 258. Hiſtoire des troubles & guerres civiles de*

tons Catholiques avoient accordé en 1582 trois mille quatre cens hommes pour aider les prétentions de ce Duc en Flandre. Soleure donna pour cette levée quatre Compagnies : elles étoient commandées par les Capitaines Guillaume Schwaller, Christophe Byss, Antoine Hafsner (celui dont nous avons rapporté quelques relations manuscrites), & par Jean Digier. Ces troupes servirent trois ans dans cette malheureuse expédition. Le Roi les avoit obtenues des Cantons pour son frere.

(*a*) Parmi les ressources que Henri crut

France par Jean le Frere de Laval, T. II. p. 1036. & 1037. Paris 1584. in-8o.

Thuan. Histor. T. IV. Lib. LXXVI. p. 87. & 88. Londini, 1733. in-fol.

(*a*) *All. de France avec les Suisses, p. 257. & suiv. Berne 1732. in-12. en Allemand. Stettler, Chr. de Berne, P. II. Liv. VII. p. 280-281. & 283-284. Leonard, Recueil des traitez de paix, Tom. IV. Paris 1693. in-4o. Journal de Henri III. T. I. p. 376-378. à la Haye 1744. in-4o. fig. Négociations de Sillery en Suisse msc. No. 12092. in-fol. p. 115-134. de la bibliotheque de M. Milsonneau. Thuani Histor. Lib. LXXVI. p. 97. T. IV. Londini 1733. in-fol. Histoire & recherches des antiquités de la ville de Paris, par Henri Sauval, T. II. Liv. VII. p. 96-98. Paris 1724. in-fol. Leu notes sur Simler, p. 274. 294. & 305. derniere édition*, Preuve I.

capables de soûtenir son autorité contre les troubles que la Ligue & les Huguenots paroissoient vouloir bientôt ranimer, il jugea qu'il ne pouvoit en trouver de meilleure que dans les Cantons Suisses. Il fit travailler sans délai à un renouvellement d'alliance pendant l'année 1582. François de Mandelot, Vicomte de Chaalon, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur & Lieutenant général en la ville de Lyon & pays de Lyonnois, Forest & Beaujollois; Jean de Bellievre, Chevalier, Seigneur de Hautefort & Dalbeaux, Premier Président de Dauphiné; Henri de Clausse, Seigneur de Fleury, Moleans, Gironville, Gray & Marboy, Baron de Milly, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Ambassadeur ordinaire aux Ligues de Suisse, tous trois Conseillers au Conseil privé de Sa Majesté; & Jean Granger sieur de Liverdis, maître d'hôtel ordinaire du Roi & son Ambassadeur aux Ligues Grises, furent chargés de conduire cet ouvrage. Leur travail eut tout le succès que le Roi pouvoit desirer. L'alliance fut renouvellée à Soleure le 22 Juillet de cette année par tous les Cantons,

tons, à la réserve de Zurich qui persista dans son ancien éloignement, par l'Abbé & la ville de S. Gall, par les trois Ligues Grises & par le Vallais. Rien n'est plus glorieux pour la Nation Suisse, que les motifs exprimés dans le préambule de ce traité. Nous en rapporterons le texte, de peur d'altérer la force des expressions.

Comme ainsi soit que toutes sortes de Monarchies & Républiques ayent été ordonnées de Dieu, pour la protection des hommes & l'entretenement de la société civile; & que parmy tant de Royaumes excellens qui sont de présent, ou desquels il y a quelque mémoire, celuy de France passe à bon droit estre dit des mieux fondez & établis, ainsi qu'il se peut juger par la longue durée & continuelle grandeur & excellence d'iceluy, qui est la marque infaillible d'une Principauté bien policée; comme aussi venant de mesme à considérer l'estat & gouvernement particulier & général, des Seigneurs des anciennes Ligues des hautes Allemagnes, le progrez & avancement qui s'y est fait, lequel en somme est tel, qu'il n'y a point aujourd'huy de plus puissante ou redoutée République; on ne peut, sinon haut louer la valeur & la vertu de la Nation,

leur ſage & prudente conduite ; ce qui a par cy-devant donné occaſion aux Rois de France, & aux Seigneurs deſdites Ligues, d'avoir enſemble une bonne & étroite intelligence, alliance & confédération, pour la commune défenſe & ſeureté de leurs Eſtats ; leſquelles bonnes intelligences, alliances & confédération, ſe trouvent avoir eſté juques à préſent entretenues, avec autant de bienveillance, cordialité, de ſincérité & de conſtance, qu'il s'en ſoit oncques veu entre aucuns autres Potentats ou Nations, rendans par ce moyen leurs Eſtats non-ſeulement très-aſſeurez, mais auſſi très-formidables à ceux leſquels auroient eu envie de les invahir, ou moleſter ; outre les très-notables commoditez & utilitez qui en ſont revenues & aux uns & aux autres, pour l'opportunité de la voiſinance & liberté du commerce, ainſi qu'il a toujours eſté éprouvé au grand avantage, fortification, & bonheur dudit Royaume de France, & des pays deſdites Ligues.

Ce traité renfermoit un détail & une ſpécification exacte de tous les articles ſtipulés dans les précédentes alliances; ſa durée devoit être pour toute la vie de Henri III. & 8 ans après ſa mort. La clauſe par laquelle les parties s'étoient promiſes une

union constante, s'y trouvoit expliquée dans toute son énergie, en ce qu'elles s'engageoient à ne point se dédire de cette alliance pour raison d'aucun traité ou contrat stipulé de la part d'un Canton en particulier, qui pourroit lui donner quelque sujet de s'en désister, à moins qu'il n'y fût fondé spécialement par le traité de la paix perpétuelle.

Les Cantons & les Alliés qui venoient d'arrêter le renouvellement d'alliance avec les Ministres du Roi, envoyerent à Paris leurs Ambassadeurs pendant le mois de Novembre, pour jurer cette confédération en présence de Sa Majesté. La cérémonie fut accompagnée de toutes les marques qui pouvoient lui donner un nouveau relief. *Le lundy 28 Novembre*, dit le Journal de Henri III. *arriverent à Paris les Députés des Cantons Suisses, venans jurer la Ligue faite avec le Roy, nonobstant les brigues & menées du Roy d'Espagne, lequel, depuis quatre ans, étoit à les gagner, jusqu'à offrir de leur payer comptant les huit cent mil livres que le Roy leur devoit, & leur doubler à l'avenir leurs pensions; & charges encores par eux de se départir de son alliance, si bon leur sembloit, dès le premier terme qu'il faudroit à leur payer.*

L'alliance fut solemnellement jurée le 2 Décembre dans l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, par le Roi, & les Ambassadeurs des Ligues. Louis Pfiffer, Avoyer de Lucerne, dont le nom vivra autant que le souvenir de la retraite de Meaux, harangua le Roi au nom des Cantons: le Colonel Tanner parut de la part de la République d'Ury; le Colonel Lussy représenta le Canton d'Underwalden, le Capitaine Schuler, Glaris, & Ryhiner, Basle. On ignore les noms des autres Ambassadeurs. Le Canton de Soleure recommanda au Roi Jerôme de Roll, & les Capitaines Saler & Jacques Stocker, chacun pour la levée d'une Compagnie. Les Grisons recommanderent pareillement à Sa Majesté le Capitaine de Castelberg. Les Ambassadeurs reprirent le chemin de leur Patrie vers la S. Thomas, après avoir reçû du Roi, de la Cour & de toute la ville de Paris, les preuves les plus éclatantes de la joie que ce renouvellement d'alliance avoit inspirée. Le Roi donna à chacun des Ambassadeurs une chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit une médaille d'or qui représentoit le buste de Sa Majesté.

Quelque éloignement pour le service de

France que le Canton de Berne eût fait paroître pendant les deux derniers regnes, & quoique les motifs qui avoient aigri les esprits, semblassent devoir encore être les mêmes; cependant des considérations d'Etat y prévalurent, & les soins de l'Ambassadeur de Fleury, qui s'étoit rendu le 10 Novembre 1582 dans la Capitale pour haranguer le Sénat, déterminerent la République à entrer dans l'alliance. Ce Canton chercha à se justifier, pour ainsi dire, auprès de lui-même, d'une démarche à laquelle il avoit paru si opposé, en se faisant accorder par des articles particuliers un nouvel avantage en faveur des hôpitaux de Berne, pour lesquels on promit de lui fournir une somme de quatre mille livres. L'alliance fut jurée dans cette ville le 20 Juillet 1583. en présence de l'Ambassadeur de Fleury, le Canton n'ayant pas envoyé un Ambassadeur à Paris pour la cérémonie solemnelle du renouvellement. La médiation que le Roi avoit offerte aux Bernois dans leur derniere guerre contre le Duc de Savoye, les attacha d'une maniere plus décidée aux intérêts de Henri, & les Ministres de ce Prince acheverent de les persuader.

(*a*) Charles Duc de Savoye étoit fort jeune lorsqu'il succéda à son Pere. Il résolut en 1582 de faire valoir ses prétentions sur l'Etat de Geneve, qui étoit entré depuis peu dans une étroite alliance avec Berne; comme il vouloit se servir du prétexte de Religion pour y faire revivre les anciennes prétentions de sa Maison, il marqua le plus grand zele pour accélérer l'exécution des Décrets du Concile de Trente; & dans cette vûe, il fit occuper par des troupes les Places qui confinent le plus au pays de Geneve, afin de forcer les gens de la campagne à se soûmettre à ces Décrets, pendant que des Citoyens infideles travailloient à tramer une conspiration dans la ville pour la lui livrer. Le Magistrat, qui aux premiers mouvemens de ce Prince étoit entré en défiance, découvrit ses pratiques secretes, & traita avec sévérité quelques-uns de ses sujets qui avoient trahi l'Etat. Mais ce n'étoit point assez pour se munir contre le dessein du Duc, qui augmentoit de jour en jour ses forces dans le voisinage & presque aux portes de la ville. Le recours vers le Canton de Berne, parut être la voie la plus assûrée

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, Part. II, Liv. VII, p. 274-280.*

pour ſe garantir du danger. On en reçut bientôt une aſſiſtance réelle, & en peu de jours on vit former des camps de part & d'autre, qui annonçoient une guerre ouverte. Les Cantons de Lucerne, d'Ury, de Schweitz, Underwalden & Zug, crurent que le motif de religion étoit celui qui faiſoit agir le Duc. Ils avoient une alliance avec ce Prince & n'étoient point confédérés avec Geneve. D'ailleurs, comme ils prêtoient des vûes étendues aux Bernois, ils craignoient que ſi ces Républicains augmentoient la conquête du pays de Vaud, leur puiſſance ne devînt un jour fatale à tout le Corps Helvétique. Ces raiſons les firent déclarer en faveur du Duc, & ils n'héſiterent point à ſoûtenir ſes intérêts, de ſorte que quelques-uns de leurs drapeaux s'étant joints aux ſiens, on ſe trouvoit à la veille de voir la République ſe déchirer elle-même, & donner par-là plus de jeu à l'ambition d'un Prince voiſin. On ne perdit point de tems à la Cour de Henri III. pour détourner cette rupture. Les Miniſtres que le Roi avoit dans la Suiſſe pour le renouvellement de l'alliance, offrirent la médiation de leur maître. Ceux des Cantons qui n'avoient point pris part

dans cette affaire, en ayant fait autant de leur côté, le Sénat de Berne consentit à une assemblée de pacification. Les trois Ambassadeurs de France, Mandelot, de Hautefort & Fleury, s'y trouverent le 9 Août. Elle étoit convoquée à Berne. Zurich y envoya Jean Keller & Jean Escher, Glaris Fridolin Schuler, Basle Bonaventure VonBrunn & Remi Faesch, Fribourg François Rudella, Soleure le Banneret Ours Schwaller, Schaffhausen Conrad Meier Bourguemestre, & Appenzell Jean Bodmer Landamme. Toute l'animosité tomba au premier abord de ce Congrès. Les Députés de Zurich & de Fribourg furent chargés de se rendre dans les deux camps pour y publier l'accord des médiateurs, & Berne se livra pour le reste des contestations à l'arbitrage de Fribourg & de Soleure. Fribourg chargea de cet examen ses Avoyers Jean Heid & François d'Affry, & Soleure son Trésorier Ours Schwaller. Telle étoit la situation des affaires en Suisse dans le tems qu'on travailloit au renouvellement de l'alliance avec la France.

(*a*) Quoique les étincelles de la Ligue

(*a*) *Davila*, *T. II. Hist. des Guerres civiles*, *liv. VII. p.* 149-174. *Thuan. Histor. lib.* LXXXI. *p.* 254-258.

paruſſent éteintes, elles ne laiſſerent pas de ſe rallumer dans les cendres du Duc d'Anjou. Cette nouvelle union avoit cauſé elle-même ſa décadence. Elle s'étoit vûe diviſée, & preſque défaite par l'adreſſe du Roi dans les Etats de Blois, & enſuite par les avantages que chacun retiroit de la paix. Un autre moyen qui favoriſoit ſa deſtruction, étoit l'abbaiſſement des Huguenots. Leur ruine ôtoit aux Guiſes les occaſions & les prétextes de remuer. Mais ces Princes jaloux de la grandeur exceſſive des favoris de Henri III. & toûjours en allarmes, à cauſe des continuelles pratiques du Roi, eſſayerent par toutes ſortes de voies de rendre ſes actions odieuſes, & de relever leur crédit. Comme le Duc d'Anjou étoit mort, que le Roi marié depuis dix ans n'avoit point d'enfans, & qu'on n'eſpéroit pas vraiſemblablement qu'il en dût avoir; l'envie que les Guiſes avoient de tout tems contre le Roi de Navarre, héritier préſomptif de la Couronne, augmenta la violence de leur animoſité. Auſſi ne négligerent-ils point l'occaſion ſpécieuſe qui s'offroit, de renouveller la Ligue, pour empêcher que le Royaume ne tombât un jour entre les mains d'un Prince Huguenot;

au préjudice général des Catholiques &
à l'entiere ruine de la Religion. Aigris &
ſollicités par tous ces motifs, ils commencerent à faire jouer les anciens reſſorts de leur politique. Leur mécontentement, que les mépris continuels de la Cour, & l'éloignement des affaires où le Roi les tenoit, avoient extrêmement augmenté, & même la démiſſion forcée qu'ils avoient faite de leurs charges, leur inſpirerent l'idée de ſe lier avec tous leurs proches. Le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere firent goûter le projet d'aſſociation à Henri de Savoye Duc de Nemours, à Charles Marquis de S. Sorlin, à Charles de Lorraine Duc d'Aumale; Claude ſon frere, Chevalier de S. Jean de Jeruſalem, à Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, à Emmanuel Duc de Mercœur & à ſes freres. Ces derniers, quoique beaufreres du Roi, ne laiſſoient pas d'être dévoués au Duc de Guiſe à cauſe du nom de leurs maiſons. Charles, Duc de Mayenne, étoit le ſeul qui vouloit retarder cette aſſociation. Mais le Duc de Guiſe, inébranlable dans ſon deſſein, & capable d'y attirer tous les autres par ſes qualités perſonnelles & par ſon autorité, ne s'arrêtoit point aux conſeils timides de ſon

frere. Il tourna toutes ses vûes à former la Ligue. Pour l'établir & l'accroître, il ne dissimuloit pas moins adroitement ses griefs que ses déffiances & ses intérêts particuliers. Il témoignoit qu'il ne travailloit que pour le seul respect de la Religion & pour le bien de tout le monde. Couvrant ainsi ses démarches d'une honnête apparence, il blâmoit toutes les actions du Roi; & par une infinité de circonstances & d'artifices, il faisoit paroître plus grand le danger, dont il disoit que la Religion Catholique étoit menacée dans le Royaume. Sa haine contre le Roi de Navarre & l'ambition du thrône lui faisoient soûtenir que le Roi venant à mourir sans héritiers de la maison de Valois, son successeur, qui seroit le Roi de Navarre, infecteroit toute la France de l'hérésie de Calvin, & que pour détourner ce malheur, tous les vrais Catholiques étoient obligés de prendre au plutôt les mesures les plus nécessaires. Entr'autres reproches que les Guises faisoient au Roi, ils alléguoient la protection que ce Prince avoit accordée à Geneve à la priere des Cantons réformés. Le Duc de Guise, pour accréditer la Ligue, la faisoit prêcher dans les chaires publiques à Paris & dans les

principales villes de France. Les Prêtres & les Moines, presque tous séduits par le prétexte honnête dont il coloroit ce projet, & ennemis déclarés des Huguenots, ils pressoient avec un zele infatigable tous les Catholiques d'accéder à cette confédération. Enfin la Ligue se rétablit. Les plus grands Seigneurs y entrerent, & une grande partie des Magistrats & du peuple promit de l'appuyer. Mais comme le Duc de Guise connoissoit le génie & les maximes des François, & leur attachement à la famille régnante, il sentit que, pour les affermir dans la Ligue, il falloit mettre un Prince du Sang à leur tête. C'est pourquoi il jetta ses vûes sur Charles, Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre. Il lui fit entendre qu'il pouvoit un jour disputer à son neveu l'hérédité de la Couronne, si le Roi mouroit sans enfans mâles. Le Cardinal se laissa persuader, se déclara chef de la Ligue, & suivit aveuglément la volonté du Duc de Guise. Cependant on renouoit les liaisons formées à Rome & en Espagne. Le Roi Catholique s'intéressa dans le parti de l'Union, & promit de l'assister de ses forces.

La (*a*) conférence secrete que les Ducs de Guise & de Mayenne, & François de Meneville, Procureur du Cardinal de Bourbon, tinrent le dernier jour de l'an 1584. à Joinville, avec deux Envoyés d'Espagne, régla toutes les conditions de la Ligue. On stipula que si le Roi de France venoit à mourir sans enfans légitimes, le Cardinal de Bourbon seroit déclaré Roi, comme premier Prince du Sang & vrai héritier de la Couronne. Que l'on tiendroit pour exclus de la succession du Royaume tous ceux qui, pour être hérétiques relaps, adhérans & fauteurs d'hérésie, s'en seroient rendu indignes. Qu'afin d'empêcher que durant la vie du Roi, les Huguenots, usant de leurs ruses ordinaires, ne s'ouvrissent un chemin à obtenir la Couronne, les Princes ligués s'obligeroient à mettre sur pied des gens de guerre, pour les employer contre les Hugenots. Qu'en cas que le Cardinal de Bourbon parvînt au thrône, il ratifieroit la paix autrefois conclue entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, & qu'il ne souffriroit point d'autre religion en France que la Catho-

(*a*) *Davila, ibid. pag.* 174-193.
Thuan. Histor. lib. LXXXI. *p.* 258-260.

lique-Romaine, & ne cesseroit de combattre les Hérétiques jusqu'à ce qu'ils fussent tout-à-fait exterminés. Tels étoient les principaux articles de ce Traité. Le Roi d'Espagne s'obligeoit de fournir par mois cinquante mille écus, & d'envoyer tel secours de gens de guerre qu'on jugeroit nécessaire, tant durant la vie du Roi, qu'après sa mort, afin d'abolir l'héréfie. On promit de tenir ces conditions secretes jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion plus favorable. Le Pape, que le Duc de Guise avoit tâché d'attirer dans la Ligue, en examina les propositions, & ne put se résoudre à protéger cette Union. Il se contenta d'entretenir d'espérance les Ligueurs, les exhortant sans cesse à veiller à la conservation de la Religion & à continuer l'extirpation de l'hérésie.

Tandis que les Seigneurs s'efforçoient d'affermir cette Union, le Roi informé exactement de toutes leurs menées, consultoit en lui-même & avec ses plus secrets confidens, sur ce qu'il devoit faire, pour résister à ces attaques. Les uns lui conseilloient de montrer d'abord qu'il ne craignoit rien, & de se joindre promptement aux Huguenots & au Roi de Na-

varre, afin de prévenir, conjointement avec eux, les mauvais effets de la Ligue. Entr'autres secours qu'ils lui faisoient prévoir, étoit celui des Suisses avec lesquels on avoit renouvellé l'alliance. Les autres détournoient le Roi de se joindre aux Huguenots, s'il vouloit faire la guerre aux Guises. La Reine-mere suivit le conseil le plus doux, & conclut à la paix. Mais le Duc d'Epernon & les autres favoris avoient en horreur tout accommodement avec la Ligue. Henri irrésolu imagina de faire sonder les forces des Huguenots, & l'intention du Roi de Navarre, tâchant de le reconcilier à l'Eglise, & pareillement les autres Princes de Bourbon. Il se persuadoit que s'il pouvoit obtenir cette conversion, ce seroit le vrai moyen d'annéantir la Ligue & ses auteurs. Le Duc d'Epernon eut ordre de conférer avec le Roi de Navarre qui étoit alors en Gascogne. Mais ce Prince refusa de se déclarer Catholique & d'aller à la Cour. Il offrit seulement de donner au Roi tout ce qu'il avoit de gens de guerre dans son parti, quand il prendroit la résolution de dompter ceux qui, par la force de la Ligue, troubloient le repos de ses états. La Ligue noircit le Roi des plus atroces ca-

lomnies au ſujet de l'envoi du Duc d'Epernon ; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, irrité de ce que Henri avoit donné audiance aux Députés des Flamands qui lui avoient offert leur pays, incita le Duc de Guiſe & le Cardinal de Bourbon à prendre les armes. Il fit toucher promptement au Duc deux cens mille Ducats, pour la premiere année de ſa penſion, & il fit les avances des trois mois pour la levée des gens de guerre en Allemagne. Louis (a) Pfiffer, Avoyer de Lucerne, qui s'étoit acquis juſqu'alors une haute réputation à cauſe de la retraite de Meaux, & des ſervices importans qu'il avoit rendus dans pluſieurs batailles, abandonna entierement les intérêts du Roi. Si la vérité de l'hiſtoire m'eût permis de garder le ſilen-

(a) *Davila, ibid. p.* 194. & 195. *Thuan. Hiſt. Lib. LXXXI. p.* 261. Mémoires de Guillaume de Saux, Seigneur de Tavannes, *l. II. p.* 41. *édit. Lyon, in-fol.*

Enumération des expéditions militaires des Suiſſes en France, depuis 1562, juſqu'en 1648. Mſc. en Allemand, conſervée dans la famille de Zur-Lauben. La vie de Louis Pfiffer en Allemand, parmi les hommes illuſtres de la Suiſſe, par *David Herrliberger*, *Bâle* 1748. *in-*4o. *fig.* Recueil des choſes mémorables de France, depuis 1547 juſqu'en 1597. *p.* 613, *Heden*, 1603. *in-*8o.

ce, le respect qu'on a naturellement pour la mémoire d'un grand Capitaine, m'auroit engagé à ensevelir dans l'oubli un changement si blâmable. En un mot, Pfiffer se laissa gagner par le Duc de Guise, & n'employa depuis son crédit que pour soûtenir la Ligue. Ce coup imprévu fut très-sensible au Roi. Il n'ignoroit pas l'autorité que ce chef s'étoit acquise dans tous les Cantons, & qui étoit parvenue à un tel degré, qu'on l'appelloit communément *le Roi des Suisses*. Mais Henri apprit dans la suite, que plusieurs membres du Corps Helvétique loin d'imiter ceux d'entr'eux qui agissoient contre la teneur de l'alliance, étoient résolus de l'observer inviolablement. Ni la Cour de Rome, ni la faction d'Espagne, ni aucune sollicitation, ne purent ébranler ces derniers. *Nous ne connoissons*, disoient-ils, *dans nos traités d'alliance & de la paix perpétuelle, que le Roi. En vain tous ses sujets seroient résolus de le déthrôner. Nos sermens, qui doivent être notre regle, nous défendent de soûtenir les rebelles. Le Roi est notre seul allié, & nullement ses sujets. Enfin, c'est lui seul que nous devons défendre.* Il eût été heureux que tout le Corps Helvétique eût suivi ces généreux

ſentimens. Mais les pratiques des Guiſes, l'argent de l'Eſpagne & les cris d'un Clergé ignorant, ébranlerent la fidélité de pluſieurs Cantons.

Le Duc de Guiſe qui vouloit agir ouvertement à la tête de la Ligue, écrivit à l'Avoyer Louis Pfiffer, qu'il tînt prêt le ſecours d'hommes qu'il lui avoit promis depuis long-tems. Il envoya Chriſtophe de Baſſompierre en Allemagne pour faire des levées de Cavalerie. Il eut attention d'aſſembler le plus qu'il pouvoit de gens de cheval & de pied dans les Provinces occupées par les Princes de ſa Maiſon. (*a*) Cependant le Roi ne pouvoit ſe réſoudre, ni à ſatisfaire les Seigneurs de la Ligue, ni à ſe joindre aux Huguenots. Il ſe déterminoit à faire ce que le tems lui conſeilleroit, & s'étudioit plutôt à couvrir ſa cauſe d'honnêtes prétextes, & à ſe juſtifier ſoi-même, qu'à empêcher les progrès de la Ligue. Ce Prince ordonnoit des prieres publiques & des Proceſſions continuelles, afin que Dieu lui donnât lignée ; & quoique divers avis lui vinſſent, qu'on levoit de toutes parts des gens de guerre, il ſe contenta de publier le 29

(*a*) *Davila, ibid. liv. VII. p.* 105-231. *Thuan. Hiſtor. lib. LXXXI. p.* 262-269. & 274.

Mars 1585, un édit qui défendoit toute ſorte de levées & d'aſſemblées de ſoldats, ſous les peines les plus rigoureuſes. Mais il ſe vit enfin contraint d'ordonner d'autres préparatifs plus convenables aux circonſtances du tems. Il réſolut de s'oppoſer aux efforts de la Ligue, ſans entretenir aucune intelligence avec les Huguenots. Sa réſolution fut bientôt après contrebalancée par de nouveaux obſtacles. Quoique (*a*) Henri de Clauſſe, ſieur de Fleury, beau-frere de Villeroy, & Ambaſſadeur en Suiſſe, eût obtenu une levée de ſix mille hommes; il étoit néanmoins très-difficile de les faire paſſer par les Provinces de Bourgogne, de Champagne & du Lyonnois, tenues par les Seigneurs de la Ligue. D'ailleurs, Caſpar Comte de Schomberg, envoyé en Allemagne pour y lever de la Cavalerie, & obligé de paſſer par les mêmes Provinces, venoit d'être retenu priſonnier par l'ordre du Duc de Lorraine. Ainſi les Guiſes encouragés par tous ces événemens, commencerent à mettre leurs forces ſur pied, & à preſ-

(*a*) *Davila, ibid. liv. VII. pag.* 196. 197. 231. & 232.
Thuan. Hiſtor. lib. LXXXI. *p.* 262. 277. & 283.

ſer l'exécution de leurs deſſeins. Ils firent premierement partir de la Cour le Cardinal de Bourbon qui ſe retira à Peronne ; ils le ſuivirent bientôt après dans cette ville, & publierent le premier Avril un manifeſte, que le ſeul Cardinal de Bourbon ſigna, quoique cette déclaration parlât au nom des Pairs, des Prélats, des Princes, des Seigneurs, des villes & des Communautés Catholiques du Royaume. Enſuite les chefs de la Ligue s'emparerent de pluſieurs places, ſurprirent Verdun, firent ſoulever Toul, & ſoufflerent le feu de la révolte parmi tous les Catholiques de la France. Le rendez-vous général des troupes de l'Union, fut fixé à Chaalons ſur Marne. Le Duc de Guiſe y conduiſit de Peronne le Cardinal de Bourbon, afin d'autoriſer par ſa préſence les actions de la Ligue, en le faiſant voir à l'armée. Le Roi répondit cependant au manifeſte du Cardinal de Bourbon. Les Guiſes y répliquerent. Henri travailloit de ſon côté, non-ſeulement à ramaſſer ſes troupes, mais encore à diviſer & déſunir quelques-uns de ceux qui lui ſembloient les plus attachés à la Ligue. Comme Lyon étoit d'une grande importance à ſes vûes, afin de pouvoir par cette route faciliter le

passage aux Suisses qui étoient exclus de l'entrée de la Bourgogne & de la Champagne, Provinces occupées par les Ligueurs; il envoya sonder François de Mandelot, Gouverneur de cette ville. Cet Officier avoit une fille extrêmement riche; on proposa de la marier avec Charles d'Alincourt, fils de Villeroy, Secrétaire d'Etat. Le Roi assûroit au gendre la survivance du Gouvernement. Cette offre détermina Mandelot à rentrer dans son devoir, & il promit d'ouvrir le chemin aux Suisses, levés par l'Ambassadeur Clausse de Fleury, oncle de la nouvelle épouse. Le Duc de Nevers renonça aussi à la Ligue, & son exemple en attira d'autres. Mais, malgré ces défections, la Ligue se fortifioit de jour en jour. Le peuple & les Ecclésiastiques l'appuyoient avec un fanatisme extrême.

Les (*a*) six mille hommes que Henri Clausse de Fleury avoit obtenu des Can-

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, P. II. liv. VII. p.* 290. *Davila, ibid. lib. VII. p.* 233-234. *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. du C. de Glaris, p.* 513. *Sprecheri Pallas Rhætica, lib. V. p.* 222. & 223. *Titres conservés dans la famille de Zur-Lauben. Journal de Henri III. T. III. p.* 268. 269. *à la Haye,* 1744. *in-8o. fig.*

tons, avoient pour Colonels Rodolphe de Reding, Landamme de Schweitz, & Jean de Lanthen, dit Heid, Avoyer de Fribourg. Le premier de ces Chefs s'étoit fort distingué, comme Capitaine, dans les batailles de Dreux, de S. Denis & de Moncontour, & à la retraite de Meaux; & il avoit été revêtu en 1584 de la charge de Landamme de son Canton; l'autre avoit déja été plusieurs fois Colonel en France. Tous les Cantons Catholiques, excepté Lucerne & Ury, contribuerent à cette levée. La ville de Berne fournit deux Compagnies, l'une aux ordres de Beat-Jacques de Bonstetten, & l'autre sous la conduite de Benoît d'Erlach. On voyoit parmi les Compagnies du Régiment de Reding celle de Beat de Zur-Lauben, de Zug, forte de trois cens hommes. Soleure accorda deux Compagnies pour le Régiment de Heid, l'une commandée par Jerôme (*a*) de Roll, &

(*a*) Acte conservé dans le dépôt du Régiment des Gardes Suisses, inscrit au N°. IX. Il est datté de Soleure, le 15 Juillet 1620. Robert Myron sieur du Tremblay, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Finances, Ambassadeur en Suisse, certifia par ce contrat, que feu sieur Capitaine Hieronymus Won Roll auroit

l'autre par Balthazar (*a*) de Griffach, Lieutenant des cent Gardes Suiffes ordinaires du Corps de Sa Majefté. Le Canton de Glaris & les Grifons fe diftinguerent beaucoup pour hâter les levées des deux Régimens. Toutes ces troupes fe mirent en marche les 5, 6 & le 7 de Mai 1585.

Les forces (*b*) que le Roi avoit raffemblées, étoient médiocres. Celles de la Ligue paroiffoient infiniment fupérieures. Paris fe déclara non-feulement en faveur des Guifes, mais il s'y éleva une faction, dont le deffein étoit de faire révolter la ville, à toute occafion qui s'en préfenteroit; & même, s'il le falloit, de retenir la perfonne du Roi, jufqu'à l'arrivée des troupes confédérées, pour les levées & l'entretien defquelles les particuliers avoient fourni au Duc de Guife trois

---

dès l'année 1586, commandé une Compagnie de Suiffes au Régiment du Colonnel Heydt, qui a efté employé pour le fervice de Sa Majefté en Guyenne. Cet acte fut collationné à l'original le 8 Décembre 1719, par Vrs Baff, Notaire, & fcellé par le Secretaire d'Etat du Canton de Soleure.

(*a*) Preuve feconde.

(*b*) *Davila, ibid. lib. VII. p.* 234-247. *Thuan. Hift. lib. LXXXI. p.* 269. *& feq.*

cens mille écus. Le Roi, qui découvrit toutes ces menées par Nicolas Poulain, Lieutenant du Prevôt de l'Isle de France, en conçut une grande inquiétude, & il donna des ordres pour la sûreté de sa personne. Tous les soldats du Régiment des Gardes Françoises se tenoient prêts à leurs drapeaux; & quarante-cinq Gentilshommes, dont le dévouement étoit inviolable, ne quittoient pas de vûe Sa Majesté. Des difficultés si étranges déterminerent enfin Henri à suivre l'avis de la Reine sa mere, de Bellievre & de Villeroy. Ils lui conseilloient de temporiser le plus qu'il pourroit, & d'accorder à la Ligue les satisfactions qu'on jugeroit nécessaires, pour en écarter la violence & les forces, pendant que l'on tâcheroit de la désunir par l'avantage du tems & par les ruses qu'on y joindroit. La Reine-mere se chargea de traiter avec le Duc de Guise & avec les autres Princes ligués. Dans cette vûe, elle s'en alla à Epernay, ville de Champagne, à dix lieues de Châlons. Le Cardinal de Bourbon, le Duc de Guise & les principaux de la Ligue s'y rendirent. La Reine ne demandoit qu'à gagner du tems, pour donner le loisir au Roi de pouvoir armer, & aux Suisses,

Suisses d'arriver dans les environs de Paris, comme aussi pour attendre l'occasion de se servir des ressorts qu'on s'apprêtoit à faire jouer secretement. Mais les Guises, qui se doutoient de cette politique, demandoient une paix avantageuse, ou une guerre ouverte. Ainsi la Reine, malgré toutes ses représentations, ne put obtenir qu'une trêve de quatre jours, durant laquelle elle manda au Roi l'état de la négociation. Le tems de la trêve étant expiré, la Reine s'avança jusqu'à Charry où les Seigneurs de la Ligue vinrent la trouver. Elle leur déclara de la part du Roi, que touchant le fait de la Religion, ses volontés s'accordoient avec les leurs; & qu'il desiroit, comme eux, la sécurité de la foi Catholique, l'extirpation de l'héréfie & une seule Religion dans son Royaume; mais que pour arriver à ce but, il n'avoit ni assez de troupes, ni assez d'argent; & qu'ainsi, puisqu'ils se montroient si zélés, c'étoit à eux à proposer les moyens de mettre sur pied des armées, & à pourvoir à leur entretien. Cette proposition étoit ingénieuse. Le Duc de Guise demanda trois jours pour y répondre, délai dont la Reine fut extrêmement contente. Enfin les Seigneurs de l'Union déclarerent que ce n'étoit pas à eux à pourvoir aux moyens

qu'on leur demandoit, mais au Roi, qui devoit connoître ses forces. Ils ajoûterent que, sans temporiser plus long-tems, ils demandoient un édit contre les Huguenots, & une assûrance qu'on ne différeroit point davantage la guerre, à laquelle ils destinoient leur armée, qui étoit déja toute prête; sinon qu'ils la feroient marcher où ils jugeroient le plus à propos, pour l'exécution de leur entreprise. En effet, ils envoyerent aussi-tôt le Duc de Mayenne & une partie de ses troupes, avec ordre exprès de marcher à la rencontre des Suisses, & de les combattre, s'il le trouvoit convenable, sans user d'aucun retard. La Reine obtint un délai de huit jours pour avertir le Roi d'une proposition si hardie. Cependant le Duc de Guise alla au-devant des Allemands qui venoient à son armée. On lui avoit mandé qu'ils approchoient de Verdun. D'un autre côté, Louis de Saint Gelais, sieur de Lansac, premier Gentilhomme de la Reine, eut une conférence avec le Carninal de Bourbon. Ses raisons ébranlerent l'attachement que ce Prélat avoit jusqu'alors témoigné pour la Ligue. Le Duc de Guise qui découvrit par son frere le Cardinal de Lorraine les ressorts qu'on faisoit jouer pour réconciler avec le Roi

le chef de l'aſſociation, prit ſur le champ une réſolution différente de celle qu'il avoit formée auparavant.

Il n'ignoroit pas que ſon autorité étoit aſſez forte pour arrêter les deſſeins du Cardinal de Bourbon. Mais lorſqu'il vit que les Suiſſes s'avançoient de jour en jour; que pour les opprimer, le Duc de Mayenne avoit peu de forces; que pour conduire à ſon point le ſecours qui lui venoit d'Allemagne, il falloit avoir de grandes ſommes d'argent; que l'Eſpagne ne rempliſſoit qu'avec lenteur ſes engagemens, & qu'on tâchoit ſecretement de diviſer la Ligue; il jugea que les délais lui étoient mortellement nuiſibles. Comme il vouloit couvrir d'un honnête prétexte ſon armement, & ôter au Cardinal de Bourbon les ſcrupules qu'on lui avoit inſpirés & qui avoient fait une profonde impreſſion dans l'eſprit de pluſieurs, il prit le parti de propoſer un accord très-honorable. Ce fut de ne demander contre les Huguenots, qu'un édit, par lequel on ne permît dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique-Romaine: Que les Huguenots fuſſent déclarés inhabiles à exercer des charges & des offices, de quelque nature qu'ils fuſſent, Que pourvû qu'on l'aſſûrât

de leur faire la guerre, il renonçoit à toutes autres sûretés & conditions, & s'offroit même de résigner les charges & les Gouvernemens que lui & sa Maison possédoient, pour ôter tout le soupçon qu'on eût pû avoir qu'en tout ce qu'il faisoit, il n'avoit en vûe que ses intérêts. Le Cardinal de Bourbon approuva cette résolution du Duc de Guise; & tous deux, après l'avoir signée, l'envoyerent le 9 de Juin à la Reine-mere. Cette Princesse qui conduisoit l'esprit de son fils, se transporta le 7 de Juillet à Nemours, & annonça aux principaux Ligueurs, que le Roi défendroit dans son Royaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique-Romaine; Que les Huguenots qui se trouveroient à l'avenir dans ses Etats, seroient punis de mort & leurs biens confisqués; Qu'il leur déclareroit au plutôt la guerre, & en donneroit la conduite à des amis de la Ligue. La Reine ajoûtoit à ces articles d'autres conditions extrêmement avantageuses pour le Cardinal de Bourbon & les Princes Lorrains. Ces propositions furent acceptées, & les deux Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, allerent avec le Duc de Guise faire leur Cour au Roi à S. Maur près de Paris.

(*a*) Pendant que la Reine & la Ligue traitoient de la Paix, Henri Roi de Navarre, qui prévoyoit que cet accommodement réuniroit toutes les forces des Catholiques, offrit d'abord ses troupes au Roi. Mais comme la réponse ambigue de ce Prince ne le contentoit pas, & qu'il se persuadoit que le Roi ne cherchoit qu'à assoupir son activité, il publia le 10 de Juin à Bergerac, une déclaration qui étonna beaucoup ses ennemis. Il se plaignoit dans ce manifeste, qu'on le traitoit d'hérétique, de perturbateur de l'Etat & de persécuteur des Catholiques, afin de l'exclure par ces calomnies de la succession du thrône. Il développoit l'origine & le véritable esprit de la Ligue & de ses fauteurs. Il exposoit toute la conduite qu'il avoit tenue pour empêcher la guerre civile : & au sujet de l'examen du dogme qu'il professoit, il en appelloit à la décision d'un Concile légitimement convoqué. Ils s'offroit de vuider ses différends avec le Duc de Guise dans un combat singulier. Mais ce Duc répondit qu'il n'y avoit point de chefs ni de Seigneurs con-

(*a*) *Davila, ibid. lib. VII. p.* 247-274. *Thuani Histor. Tom. III. lib. LXXXI. pag.* 278-286. & *lib. LXXXII. p.* 301-305.

ſidérables dans tout le parti Catholique, qui pour des griefs particuliers fiſſent profeſſion de vouloir du mal au Roi de Navarre. Que tout ce qu'ils faiſoient, étoit pour ſauver la Religion & leurs propres conſciences, & qu'ainſi on ne pouvoit pas réduire la cauſe publique à un duel. Cependant le Roi de Navarre averti de la concluſion de l'accommodement, en fit des plaintes ameres au Roi ſon beau-frere, & lui reprocha l'infraction du dernier traité de pacification. Enſuite il manda auprès de lui le Prince de Condé & le Maréchal de Damville, qu'il ſçavoit n'être pas moins perſécuté que les Huguenots; ils prirent tous trois les meſures les plus néceſſaires pour leur défenſe, & ils envoyerent demander du ſecours aux Princes Proteſtans de l'Allemagne.

Le Roi ayant donné le 18 Juillet une déclaration qui révoquoit tous autres édits précédemment faits en faveur des Huguenots, & qui défendoit dans l'étendue de la France toute autre Religion que la Catholique-Romaine; le Roi de Navarre, le Prince de Condé & le Maréchal de Damville, aſſemblés à S. Paul, répondirent par une proteſtation dont le contenu attaquoit directement la Ligue.

Bientôt ensuite le Roi, qui se voyoit contraint de suivre la volonté des Guises, rassembla toutes ses forces. Le (*a*) Duc de Mayenne avoit reçû commandement d'agir dane la Guyenne contre le Roi de Navarre. Les Régimens Suisses de Reding & de Heid devoient servir dans cette armée. Le Duc de Guise veilloit à la sûreté de la frontiere : & afin de couper le passage aux Protestans d'Allemagne, le Maréchal de Biron étoit destiné à faire la guerre en Saintonge, & le Duc de Joyeuse en Gascogne. Telle étoit la distribution des troupes que le Roi secondé par la Ligue avoit levés. L'armée du Duc de Mayenne s'avança en Guyenne. Le Pape Sixte V. déclara le 9. de Septembre le Roi de Navarre & le Prince de Condé excommuniés & incapables de succéder à la Couronne. Le Roi de Navarre fit afficher dans Rome même un appel contre cette bulle, que les Ligueurs publioient avec une ardeur incroyable. L'historien (*b*) Stettler marque que dès que le Canton de Berne fût informé que

(*a*) *Les mêmes, ibid. Mémoires de la Ligue, Tom. II. p.* 193. 1602. *in-8o.*

(*b*) *Chronici Bernensis, Pars II. lib. VII. pag.* 290-293.

le Roi de Navarre & ſon parti n'avoient point été compris dans le traité de paix ; il écrivit trois lettres, l'une au Roi de France, une autre aux deux Colonels Reding & Heid, & une troiſieme à leurs Capitaines Beat Jacques de Bonſtetten & Benoît d'Erlach, le 26 de Juillet, pour le rappel des Compagnies Bernoiſes. Elles obeirent à l'ordre du Souverain, & revinrent dans le pays. On laiſſe au Lecteur à diſcuter ſi cette conduite étoit conforme aux engagemens de l'alliance. Claude-Antoine de Vienne ſieur de Cleruant & de Copet, remit le 16 de Septembre au Sénat de Berne, une lettre du Roi de Navarre. Il expoſa en même-tems l'état de la France & de la Religion Réformée depuis le décès du Duc d'Anjou ; les intrigues & les vûes ambitieuſes des Guiſes, qui ne tendoient qu'à priver de la Couronne le légitime héritier : il développa auſſi l'origine & les progrès de la Ligue, les motifs du dernier traité de paix, & les attentats portés contre l'autorité Royale ; & il parla fort au long de la proſcription qu'on venoit de publier contre la Religion Réformée. Cleruant ajoûta que le Roi de Navarre, convaincu des noirs deſſeins des Guiſes, étoit ré-

ſolu de repouſſer la force par la force, & qu'il prioit le Canton de le ſoûtenir dans ſes juſtes droits contre ſes ennemis. Berne répondit qu'il plaignoit amerement l'état du Roi de Navarre, mais qu'il eſpéroit que Dieu le feroit triompher, & il aſſûra l'Envoyé qu'il employeroit tous les moyens convenables pour hâter la ceſſation de tant de troubles. Les villes de Zurich, Berne, Bâle & Schaffhauſen, qui prévoyoient que la Ligue continueroit de négocier avec les Cantons Catholiques, envoyerent une députation dans chacun de ces Cantons pour ſonder leurs intentions. Les Députés furent reçûs avec tous les honneurs dûs à leur caractere, & on leur promit d'obſerver exactement les traités d'alliance, de paix & de combourgeoiſie, qui lioient les membres du Corps Helvétique les uns avec les autres. Mais comme les Catholiques preſſentoient que, ſous prétexte de les détacher de la Ligue, on vouloit auſſi les éloigner du ſervice du Roi leur allié, qui dans ce moment étoit en guerre avec les Huguenots de ſon Royaume, ils ne donnerent pas ſur ce dernier article une réponſe telle que les Réformés la deſiroient.

(*a*) Tandis que le Roi de Navarre & les Huguenots cherchoient de l'appui près des Princes & des Etats Proteſtans de l'Empire, l'armée du Duc de Mayenne s'avançoit du côté de la riviere de Loire. Elle étoit composée de cinq cens hommes d'armes, de mille cinq cens Reiſtres, de quatre cens Chevaux-légers, & de cinq mille hommes de pied. Claude de la Chaſtre devoit la joindre avec les forces qu'il avoit levées en Berri & en Sologne. Le Maréchal de Biron, deſtiné à faire la guerre aux environs de la Rochelle, prenoit la même route que le Duc de Mayenne, menant ſes troupes par divers chemins. Mais Emanuel Duc de Mercœur, Gouverneur de la Bretagne, avoit pris les devans; & avec huit cens chevaux & quinze cens Fantaſſins Bretons, il avoit déja commencé à dévaſter les lieux que les Huguenots occupoient dans le Poitou. Cependant le Roi de Na-

(*a*) *Davila, Hiſtoire des Guerres civiles de France, Tom. II. Liv. VIII. p. 279-294. Thuan. Hiſtor. Lib. LXXXII. p. 305-318. Diſcours de M. de la Chaſtre ſur le voyage de M. de Mayenne, en Guyenne, l'an 1586. imprimé dans le troiſieme Tome du Journal de Henri III. p. 273-285. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

varre qui avoit réuni ses troupes avec celles du Maréchal de Damville, s'arrêta pour la défense de la Guyenne, & fit avancer le Prince de Condé du côté de la Saintonge. Ce dernier fut à peine sorti de S. Jean d'Angely, pour pénétrer dans le cœur du Poitou, qu'il eut avis que le Duc de Mercœur avoit déja passé Fontenay, & qu'il ravageoit tous les endroits exposés à sa marche. Aussi-tôt le Prince de Condé résolut d'aller le combattre. A son approche, le Duc se retira à Fontenay, pour y attendre, comme en un poste assûré, les armées du Roi qui venoient dans ces contrées. Mais la garnison de Fontenay qui n'aimoit point la Ligue, refusa de lui ouvrir les portes de la ville. Elle s'excusoit qu'elle n'avoit aucun ordre de le recevoir. Le Duc de Mercœur fut ainsi contraint de s'établir dans le fauxbourg des Loges; le Prince de Condé survint, & fit commencer une furieuse escarmouche. Elle dura jusqu'à la nuit, sans que les Catholiques pliassent. Mais pendant l'obscurité, le Duc de Mercœur abandonna le fauxbourg, & marcha avec précipitation du côté de la Loire. Le Prince de Condé le poursuivit, & lui tua beaucoup de monde dans sa re-

traite, qui ressembloit à une fuite; il alla ensuite assiéger Brouage. Pendant qu'il pressoit cette place, il apprit un événement qui lui fit prendre une résolution plus importante. Quelques Partisans du Roi de Navarre avoient surpris le Château d'Angers; mais bientôt après, ils avoient été assiégés par les habitans de la ville. Le Prince de Condé, informé de leur situation, laissa le commandement du siége de Brouage à Saint Mesmes, & vola au secours du Château d'Angers. Il passa la Loire à Rosiers, reçut un renfort de sept cens chevaux que lui amenoit George de Clermont d'Amboise, arriva le 19 d'Octobre à Beaufort, & s'y arrêta le lendemain. Durant son séjour, les habitans d'Angers reprirent le Château. Le Prince de Condé, qui ignoroit cette perte, s'avança le 21 au matin du côté des tranchées que les habitans avoient ouvertes devant le Château, & il fit attaquer un des fauxbourgs; on le repoussa constamment. Ses troupes qui craignoient d'être coupées par les armées du Duc de Mayenne & du Maréchal de Biron, se diviserent en trois détachemens, & prirent diverses routes pour s'échapper. Les Catholiques les disperserent; & le Prince

de Condé après avoir traversé le pays du Maine en homme inconnu, gagna les bords de la mer dans la basse Normandie & passa en Angleterre. Pour comble de disgrace, Saint Mesmes fut obligé de lever le siége de Brouage, à l'approche du Maréchal de Matignon, & sa petite armée fut presque entierement défaite par François d'Espinay sieur de S. Luc, Gouverneur de la place. Ce n'étoit qu'en Dauphiné où les affaires des Huguenots prospéroient. Lesdiguieres avoit fait soulever la plus grande partie de cette Province.

(*a*) Le Duc de Mayenne, vers la fin de l'année 1585, étoit arrivé avec son armée à Château-neuf sur la Charente. Le Maréchal de Matignon qu'il consulta, lui remontroit la difficulté de la saison, la misere du pays que la peste désoloit, & l'importance des places que le Roi de Navarre y tenoit; il concluoit qu'on devoit plutôt s'attacher à prendre les endroits de la Province qui étoient le plus à découvert, afin de réduire ceux qui,

(*a*) *Davila, ibid. lib. VIII. p. 294-303. Thuan. Hist. Lib. LXXXV. p. 392-416. Lib. LXXXVI. p. 418-426. & lib. LXXXVII. p. 440-448.*
Journal de Henri III. Tom. III. p. 276. 277. 282. & 283. à la Haye 1744. in-8o. fig.

quoique foiblement fortifiés, étoient néanmoins situés dans des districts fertiles & riches, d'où les Huguenots tiroient leurs contributions ordinaires. Le Duc de Mayenne suivit ce Conseil, qui paroissoit judicieux. Il abandonna le dessein sur S. Jean d'Angely, & résolut de partager l'armée avec le Maréchal de Matignon, & de tenter de s'emparer des places les plus foibles, durant le reste de l'hyver; puis de rejoindre leurs forces pour les employer à telle entreprise que le tems & l'occasion leur présenteroient. L'armée fut divisée en deux corps à Villebois, & le terme pour son ralliement général, fut fixé au 15 de Février 1586. Le (a) Maréchal de Matignon prit avec lui le Régiment Suisse de Reding, les Régimens de Puyferrat, de Sarliac, d'Hervé de Carbonel, de Canisy, d'Oraison, & de Charles de Choiseul-Praslin, & les Compagnies de Gendarmes commandées par Odet, fils du Comte de Torigny & par la Barge, & il s'avança du côté de Bourdeaux. Le Duc de Mayenne se réserva le Régiment Suisse de Heid, les Régimens de Sacromore, de Birague, de Vic, de Blanchard sieur

(a) *Thuan, ibid. p. 393.*

du Cluſeau, d'O ſieur de Freſne, & de la Roche-Monteſon, trois eſcadrons, ſçavoir celui de ſon nom, & ceux de Georges de Villequier, Vicomte de la Guerche, & de Charles de Gondy, Marquis de Belle-Iſle, une Compagnie de Chevaux-légers, & quatre autres de Reiſtres, avec quatre canons & deux coulevrines. Le Maréchal de Matignon, après avoir raffraîchi Bourdeaux, alla aſſiéger Caſtels, place peu conſidérable, où il conſomma tout l'hyver. Le Duc de Mayenne attaqua de ſon côté les Villes & les Châteaux qui pouvoient le moins réſiſter; il prit Montignac-le-Comte ſur la Veſere, Beaulieu & autres endroits. Mais vers le commencement du printems, comme il vouloit rejoindre le Maréchal de Matignon, ſon armée qui avoit déja été fort affoiblie par la rigueur de l'hyver, par la diſette des vivres & par la peſte qui continuoit plus que jamais ſes ravages, périt preſqu'entierement. Enfin la jonction des deux corps ſe fit le 10 Avril au ſiege de Caſtels. Cette place ſe rendit auſſi tôt à l'arrivée du Duc de Mayenne. On inveſtit le 24 de ce mois Monſegur. Durant ce ſiege, le Duc tomba malade, & ſe fit tranſporter à Roquebrune, & en-

ſuite à Bourdeaux, laiſſant le commandement général au Maréchal de Matignon. Depuis ce moment, les opérations de la guerre furent conduites avec plus de lenteur. Le Maréchal, favori de Henri III. ſuivoit l'ordre ſecret de Sa Majeſté. Le Roi eſpéroit qu'en laſſant les Eccléſiaſtiques, la Nobleſſe & le peuple, par la longueur des troubles, & en les exténuant par la fatigue des armes, les contributions extraordinaires, les dégats des ſoldats, & les impôts, ils ſe porteroient avec le tems plus ardemment qu'auparavant à lui demander la paix, qu'ils avoient fait rompre à la ſollicitation des Guiſes. Le Maréchal prit Monſegur le 15 de Mai. L'armée ne fit rien de remarquable juſqu'au retour du Duc de Mayenne, qui revint la joindre au commencement de Juillet. Il attaqua Caſtillon, Place aſſez conſidérable. Ce ſiege qui fut meurtrier, commença le 10 de ce mois. Les (*a*) deux Régimens Suiſſes de Heid & de Reding y furent employés. La place capitula le 28 Août. On ſe rendit enſuite maître de Puy-Normand. Après ces expéditions, le Duc de Mayenne fit demander au Roi

---

Thuan. Hiſt. Lib. LXXXV. p. 407.

un nouveau ſecours d'hommes & d'argent. Son armée étoit fort diminuée, & il craignoit qu'elle ne ſe diſſipât ſi on ne lui envoyoit des ſommes ſuffiſantes pour ſon entretien. La conduite du Roi de Navarre, pendant les mouvemens du Duc de Mayenne, étoit digne des plus grands éloges. Il pourvut à la ſûreté de ſes places, y fit regner une grande abondance de vivres, & ne tint la campagne qu'avec deux mille Arquebuſiers, trois cens Chevaux-légers & quelques Gentils-hommes. Comme il n'avoit aucun embarras ni d'artillerie ni d'équipage, il couroit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, apportant toutes les attentions néceſſaires, & ſecourant ſes places aſſiégées, ſans jamais donner moyen à l'ennemi de pouvoir l'attaquer. De cette maniere il tenoit toûjours l'armée du Duc de Mayenne dans l'inquiétude, & lui coupoit les vivres. Ce n'étoit donc pas ſans raiſon que ce dernier appréhendoit, que ſi le Roi ne lui envoyoit au plutôt un nouveau renfort d'hommes & les ſommes néceſſaires pour la ſolde, ſon armée ne ſe diſperſât.

Pendant qu'on faiſoit ainſi la guerre en Guyenne, le Prince de Condé, reve-

nu de l'Angleterre, avoit remis ſur pied une armée aux environs de la Rochelle. Il avoit ſaccagé le Château de Dampierre, & prit Soubize & Mornac. S. Luc étoit ſorti de Brouage pour empêcher ſes progrès. Mais malgré ſes efforts, la victoire avoit été indéciſe dans le combat qu'il livra au Prince près de Saintes. D'un autre côté, le Maréchal de Biron qui étoit arrivé en Saintonge, avoit mis le ſiege devant Marans le 10 de Juillet. Cette entrepriſe rencontroit de grands obſtacles. Le Roi de Navarre avoit muni cette place maritime de tous les ſecours propres à une longue défenſe. Durant ces mouvemens, toute la Cour étoit occupée à faire de nouveaux préparatifs de guerre. Henri III. vivement irrité contre les Guiſes, ne pouvoit ſouffrir que le ſuccès de la campagne tournaſſent à leur avantage ou à celui de la Ligue. Il réſolut de confier d'autres armées à ſes favoris. Son intention ſecrete tendoit, comme nous l'avons dit, à laſſer le parti Catholique par l'entretien de tant de troupes. Il envoya deux différentes armées, l'une en Auvergne ſous la conduite du Duc de Joyeuſe, & l'autre en Provence, aux ordres du Duc d'Epernon. Il voulut aller à Lyon, ſous

prétexte d'appuyer par sa proximité, les opérations de ces deux Généraux.

Mais avant que de rapporter les suites de cette guerre civile, il convient d'exposer les mesures que les Cantons avoient prises pour en arrêter la violence. La (*a*) Diete particuliere que le villes de Zurich, Berne, Bâle & Schaffhausen, tinrent à Arau le 7 de Février de cette année, donna une réponse positive & satisfaisante aux propositions que Balthasar de Griffach leur fit au nom de Fleury, Ambassadeur du Roi. Cet Interprete avoit ordre de demander à ces Cantons s'ils étoient dans la résolution d'observer la paix perpétuelle & le traité d'alliance: ils l'assurerent par écrit, que loin de les rompre, ils en suivroient exactement la teneur; mais qu'ils prioient en même-tems Sa Majesté de ne pas oublier les égards qu'ils montroient à remplir leurs engagemens, dans une situation aussi critique. Ils ordonnerent ensuite une députation qui devoit se rendre près du Roi. Parmi ces Ambassadeurs, on voyoit, au

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, P. II. Liv. VII. p. 269. & 270. Thuan. Histor. lib. LXXXV. p. 411. & 412. & lib. LXXXVI. p. 420.*

nom de Berne, l'Avoyer de Mullenen & Antoine Gasser. Ils partirent vers le milieu du mois d'Avril pour la France. Le Roi les reçut avec tous les honneurs dûs à leur caractere. Ils lui remirent les lettres de François I. par lesquelles ce Prince son ayeul avoit exhorté les Cantons divisés entr'eux au sujet de la Religion, à se réconcilier, & à poser les armes qu'ils avoient prises les uns contre les autres. Henri III. répondit aux Ambassadeurs qu'il connoissoit mieux que personne les devoirs de sa dignité & ce que requéroit la clémence d'un Prince envers son peuple, & que le bien de son Royaume formoit toute son occupation.

(a) A l'instigation des Guises & de l'Espagne, le Pape Sixte V. envoya près des Cantons Catholiques, Jean-Baptiste Santomio, Evêque de Tricarico, revêtu du caractere de Nonce. Ce Ministre avoit ordre de les détacher de plus en plus de l'union qui les lioit avec les autres Cantons Réformés, & de les éloigner de l'al-

---

(a) *Thuan. Histor. T. III. Lib. LXXXIV. pag. 372-373. Chronique Allemande du C. d'Appenzell, par Gabriel Walser, preuves N. XII. p. 72-78. S. Gall, 1740. in-8o. fig. Stettler, Chr. de Berne, P. II. Lib. VII. p. 301.*

liance qu'ils avoient renouvellée avec le Roi de France. Le Duc de Guiſe avoit déja auparavant tenté de les ébranler par l'entremiſe de Louis Pfiffer Avoyer de Lucerne, & Philippe II. s'étoit promis de les corrompre par les ſommes qu'il deſtinoit à cette négociation. Pfiffer ſecondé du nouveau Nonce, perſuada les Cantons Catholiques de jurer entr'eux une alliance pour la conſervation de la Religion qu'ils profeſſoient. Ce traité portoit qu'ils vouloient vivre & mourir dans la foi Catholique-Romaine, la défendre eux & leurs enfans juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, & s'aſſiſter mutuellement dans toutes les guerres qu'ils ſoutiendroient envers & contre tous. Cette alliance qui devoit rendre les Cantons Réformés plus traitables, auroit aſſûré pour toûjours le repos de la Suiſſe Catholique, ſi tous ceux qui le ſignerent, avoient laiſſés à leurs deſcendans un zele unanime pour en obſerver ſtrictement la teneur. Elle fut jurée à Lucerne le 5 Octobre 1586. Louis Pfiffer la ratifia au nom de ſon Canton; on peut voir dans l'hiſtoire de M. de Thou, & dans d'autres Ecrivains de ces tems, quelles furent les ſuites de cette confédération.

Elle allarma beaucoup les Réformés.

(*a*) Parmi les préparatifs qu'Henri III. faisoit pour continuer la guerre contre les Huguenots, il n'oublia point de demander aux Cantons Catholiques un nouveau secours d'hommes. Balthazar de Griffach, de Soleure, Lieutenant de la Compagnie des cent Gardes Suisses de Sa Majesté, Capitaine au Régiment de Heid, & Interprete du Roi en langue Germanique près du Corps Helvétique, négocia cette levée, & l'obtint. Lucerne donna une Compagnie sous la conduite de Hertenstein, & Glaris une autre aux ordres de Gallaty. On a conservé les noms de deux autres Capitaines, Jost Greder de Soleur, & Fuchslin de Bremgarten. Ces Compagnies prirent leur marche pour Lyon par Yverdun & le pas de Cluse, le passage de la Bourgogne n'étant pas ouvert à cause de la peste qui désoloit cette

---

(*a*) *Stettler, Chr. Allem. de Berne, P. II. liv. VIII. p.* 303. & 304. *Haffner, Chr. Allem. de Soleure, P. II. p.* 262. & 263. *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. de Glaris, pag.* 516. *Mem. de Sully, T. I. p.* 217-221. *Londres*, 1745. *in*-12.

Histoire du Connestable de Lesdiguieres, par Louis Videl, liv. II. chap. IX. p. 117. 119. & *chap. X. p.* 123. *Grenoble*, 1649. *in*-8o.

Province. Le Roi écrivit le 12 Novembre 1586, de S. Germain en Laye, aux Cantons Réformés, pour les exhorter à ne point accorder de troupes au Roi de Navarre, & à garder fidellement la teneur des traités d'alliance & de la paix perpétuelle. Le Prince de Condé qui avoit emprunté à l'Etat de Berne une somme d'argent, la leur renvoya à la fin de cette année. Sa lettre datée de la Rochelle le 31 Décembre, contenoit, outre les remerciemens usités en pareil cas, des assûrances qu'il n'oublieroit jamais les honneurs & les marques d'amitié qu'il avoit autrefois reçûs de la République. Les Cantons Catholiques entretenoient actuellement au service du Roi trois Régimens, ceux de Reding, Heid & Gallaty. Ce dernier corps qui étoit de mille hommes, avoit été formée l'année précédente. Parmi les Compagnies qui le composoient, on voyoit celles de Caspar Gallaty, de Glaris, son Colonel, de Jost Greder & d'Ours Saler de Soleure. Il fut employé dans le Dauphiné & en Provence pendant le cours de 1586, comme on le voit par un (*a*) acte daté du 18 Mars 1602.

(*a*) On en conserve une copie collationnée

Tandis que le Roi & les Courtisans avançoient tous les préparatifs de la guerre, il s'en faisoit d'autres en Allemagne, où l'on assembloit une puissante armée

dans l'Archive du Régiment des Gardes Suisses, elle est cotée, N.° 4. en voici le précis: Nicolas Brulart sieur de Sillery, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & Mery de Vic sieur de Moran, aussy Conseiller audit Conseil d'Estat, Ambassadeur pour Sa Majesté aux Ligues de Suisse & Grisons, Commissaires députés par Sadite Majesté pour traiter du renouvellement d'alliance avec les sieurs desdites Ligues, certifient à Soleure le 18 Mars 1602. que sur la remontrance à eux faite par Jost Greder & Vrs Saller, ci-devant Capitaines, chacun pour moitié d'une Compagnie de trois cens hommes de guerre Suisses, au Régiment du Colonel Gallaty, que par le compte fait & arresté entre Monsieur de la Vallette, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur pour Sa Majesté en Piedmont, & Lieutenant général en son armée de Dauphiné, suivant l'accord fait avec lesdits Colonels & Capitaines, par Mr. le Duc d'Epernon, Pair & Colonel de France, Gouverneur & Lieutenant général en Provence lors de leur licentiement; il leur étoit deu ensemblement du reste de leur service fait audit Régiment, en Dauphiné & Provence, depuis le premier jour de Janvier 1586, jusqu'au dernier jour de Février 1587, le somme de onze mil cent cinquante escus sol,

pour

pour le secours des Huguenots. Le Roi de Navarre, à qui l'expérience du passé avoit appris que toute l'espérance de son parti, consistoit dans la protection des Princes Protestans de l'Empire, envoya successivement en Allemagne, Pardaillan & Clervant. Il chargea Theodore de Beze, principal Ministre des Huguenots, établi à Geneve, de négocier avec les Cantons Réformés. Les Princes & les Etats Protestans de l'Empire écouterent favorablement les représentations de ces Envoyés. Elisabeth Reine d'Angleterre, épousa ouvertement les intérêts du Roi de Navarre. Elle lui fournit une somme d'argent considérable. Les Protestans de l'Allemagne commencerent à lever la plus forte armée qui eût jamais passé en France au secours des Huguenots : elle devoit être prête à marcher au printems prochain ; mais avant que de la faire agir, les Princes qui la formoient, crurent devoir envoyer une ambassade à Henri III. Elle avoit ordre de se plaindre de ce qu'on avoit enfraint la paix, & violé la foi aux Huguenots, avec lesquels les Princes Protestans étoient liés par l'intérêt commun de la Religion. Elle devoit ensuite prier le Roi de finir la guerre &

de confirmer les édits accordés en faveur de ses sujets touchant la liberté de conscience. Si Henri consentoit à la demande des Princes Protestans, ceux-ci rendoient la tranquillité aux Huguenots, sans qu'il fût besoin de leur envoyer le secours promis. Comme au contraire, si le Roi refusoit de conclurre la paix, ils trouvoient un honnête prétexte pour lui déclarer la guerre, en assistant des peuples de leur croyance. Cependant Henri, qui d'abord avoit été inquiet de l'armement des Allemands, crut devoir s'en servir pour l'exécution de ses desseins contre la Ligue. Il avoit perdu toute espérance d'avoir des enfans, & il considéroit le Roi de Navarre comme légitime successeur à la Couronne. Ces motifs & la crainte de le voir écraser par la Ligue, s'il continuoit de lui faire la guerre, l'engagerent à chercher les moyens de se réunir avec son Beau-frere. Mais il trouvoit deux obstacles à l'exécution de son projet. Le premier, la Religion du Roi de Navarre, & l'autre, la mesintelligence qui régnoit entre lui & la Reine Marguerite sa femme. Ce dernier obstacle fut facilement levé. Le Roi indigné de la mauvaise conduite de sa sœur,

en abandonna les intérêts, & résolut de presser le divorce de son mariage, afin de faire épouser au Roi de Navarre Christine de Lorraine sa niece. La Reine-mere prit la résolution d'aller trouver le Roi son gendre pour le porter à embrasser la Religion Catholique-Romaine, unique & infaillible moyen de lui assûrer la Couronne de France.

L'Abbé Jean-Baptiste Guadagne fut envoyé au Maréchal de Biron, pour préparer la suspension d'armes & l'entrevûe. Biron qui assiégeoit Maran, convint avec le Roi de Navarre que cette place resteroit neutre, & que ce Prince, après avoir pourvû aux affaires de la Rochelle, s'avanceroit en Poitou, pour conférer avec la Reine-mere. Le Maréchal devoit faire passer la Charante à ses troupes en vertu du même accord. Cependant la nouvelle de ce traité allarma vivement les Guises & tous les Ligueurs. Le Nonce du Pape s'en plaignit amerement au Roi. Le Duc de Guise qui résidoit alors dans son Gouvernement de Champagne, marqua son mécontentement à la Reine-mere par ses émissaires. Les Parisiens conçurent des soupçons violens, & dirent publiquement que l'on trahissoit la cause de

la Religion. Le Roi tenoit néanmoins son dessein caché. Mais le seul nom de paix inquiétoit les chefs de la Ligue. Le Roi répondit au Nonce, que l'aversion des Ecclésiastiques à contribuer pour leur contingent aux grandes dépenses de la guerre, & les obstacles que le Pape apportoit à lui permettre de prendre cent mille écus par an sur le revenu de l'Eglise, avoient tourné son esprit à la paix; & qu'il ne pensoit pas agir contre sa conscience ni contre le devoir d'un Prince Chrétien, en travaillant à la tranquillité de ses sujets qui étoient entierement ruinés par les calamités passées. Les difficultés pour le lieu de l'entrevûe ayant été applanies, la Reine-mere s'avança jusqu'à S. Bris, entre le Poitou & la Saintonge. Cette conférence fut inutile, malgré toute la sagacité de Catherine de Medicis. Le Roi de Navarre dissuadé par le Vicomte de Turenne, & troublé par le souvenir de la journée de S. Barthelemi, résolut de suivre la fortune des Huguenots, & de ne point se fier à la Cour dont il avoit si souvent éprouvé l'inconstance. Durant cette négociation, le Duc d'Epernon, ennemi de la Ligue & zélé serviteur du Roi, entra avec son armée en Provence; son

dessein n'étoit pas de favoriser les projets de la Ligue ni de traverser le parti des Huguenots, mais de réunir cette Province & de la soumettre entierement à l'obéissance de Sa Majesté. D'un autre côté, le Duc de Joyeuse, que son alliance avec la Maison de Lorraine portoit à épouser les intérêts des Guises, & qu'un vain desir de gloire poussoit à hâter la destruction des Huguenots, fit lever le siege de Compeire en Velay au Seigneur de Chastillon, emporta Maleses, la Pierre, Marvege & Salvagnac, & pénétra plus avant dans le Languedoc.

L'armée du Duc d'Epernon, dans laquelle servoit le Régiment Suisse de Gallaty, s'empara de la Provence en Novembre, sans rencontrer de grands obstacles. Ce Duc retourna ensuite à la Cour, après avoir laissé le commandement des troupes à son frere la Valette. (*a*) Ce nouveau Général se rendit à Grenoble sur la fin de l'année 1586. Sa petite armée étoit

(*a*) *Louis Videl, Histoire du Connétable de Lesdiguieres, Liv. II. chap. IX. p.* 117. 119. 123. *& chap. X. p.* 127. *Grenoble,* 1649. *in-8o.*

Histoire du Maréchal de Matignon, par de Caillière, Liv. II. chap. XIV. p. 186. 187. *Paris,* 1661. *in-fol. fig.*

composée de trois mille hommes de pied François, de mille Suisses conduits par le Colonel Gallaty, & de cinq cens chevaux. Il lui fit ouvrir la campagne de 1587. par le siege d'Eurre. Après la prise de cette place il s'empara d'Alez & de l'Estic. Lesdiguieres, chef des Huguenots, s'étoit retiré à Montelimar. La Valette fit d'inutiles efforts pour l'envelopper. Il eut quelqu'avantage dans un combat donné dans les environs de Monestier de Clermont. Un détachement envoyé par Lesdiguieres, voulut en disputer le passage. Durant l'action, un soldat des troupes de la Valette ayant blessé d'une arquebusade le Colonel Gallaty qui étoit proche de ce Général, fut arrêté dans le moment qu'il se jettoit du côté des ennemis. Il s'accusa d'avoir voulu tuer la Valette; & par une étrange calomnie, il chargea Lesdiguieres de l'avoir incité à ce crime. Les Ligueurs de la Province, également ennemis de ces deux Capitaines, avoient juré depuis long-tems leur perte commune. Mais Lesdiguieres n'eut pas de peine à se laver dans l'esprit de la Valette d'une imputation si infâme. Il ne se contenta point d'en montrer toute la fausseté par les preuves les plus évidentes; mais il man-

da au Corps Helvétique la conduite qu'il avoit tenue dans cette occasion, pour dissiper les impressions que la blessure du Colonel Gallaty auroit pû faire naître dans les esprits des chefs de cette République. On peut voir tout le détail de cette histoire dans la vie du Connétable de Lesdiguieres. Le Régiment de Gallaty & ceux de Reding & Heid, servirent au siege de Chorges, qui fut fameux par les belles actions qui s'y firent de part & d'autre.

Le Roi retourné de Lyon à S. Germain-en-Laye, donna audiance aux Ambassadeurs que les Princes Protestans de l'Empire lui envoyoient. Comme leur harangue étoit remplie d'expressions trop hardies, il leur répondit, que Dieu seul l'ayant élû & appellé à la juste possession de sa Couronne, il pouvoit, par une autorité indépendante, établir des loix, publier des édits, accorder des permissions & créer des ordonnances convenables aux circonstances des tems & aux nécessités de ses sujets; & par conséquent les révoquer, les changer, les altérer & les rétracter à sa volonté, & selon qu'il lui étoit inspiré pour le mieux par le Très-Haut. Qu'ainsi tous ceux qui l'accusoient

d'avoir manqué de parole, en avoient menti impudemment; que c'étoit pour les intérêts de ses sujets, & pour le bien de son Royaume, qu'il avoit annullé une permission donnée conditionnellement & pour un tems. Qu'ayant régné librement par le passé, il en vouloit faire de même à l'avenir. Qu'au reste il s'étonnoit fortement qu'il y eût des hommes si hardis que de se mêler du gouvernement de ses peuples & de l'autorité de sa personne. Que telle étoit sa derniere résolution, & qu'il ne falloit pas que les Ambassadeurs tardassent plus long-tems, pour attendre qu'il leur en dît davantage. Les Ambassadeurs reçurent cette réponse le 12 Octobre, & reprirent la route d'Allemagne. Le Roi vint ensuite à Paris. Il y trouva les esprits du peuple plus aigris contre lui qu'ils n'avoient jamais été, & que sa réputation étoit non-seulement déchirée en pleine chaire, mais que les particuliers mêmes la noircissoient publiquement. Les Prédicateurs & les chefs de la Ligue avoient déja semé le bruit qu'il favorisoit le Roi de Navarre & le parti des Huguenots; & qu'à la sollicitation de ses favoris, il tâchoit par des artifices de faire déclarer l'un son successeur, &

d'établir les autres dans le libre exercice de leur Religion. Les principaux du peuple s'aviserent de former un Conseil secret, composé de seize de leurs plus fideles partisans, c'est-à-dire, d'autant de personnes qu'il y avoit de quartiers dans la ville, pour avoir la direction des affaires & ménager les esprits des habitans. Ce Conseil s'assembloit d'abord au College de Fortet, appellé communément *le Berceau de la Ligue;* mais on le tint depuis dans le Convent des Jacobins; & enfin ceux qui le composoient, n'eurent plus de lieu déterminé. Ils conféroient tantôt dans la maison des particuliers, & tantôt ailleurs, le plus secretement qu'ils pouvoient. Leur ruse n'empêchoit pas néanmoins que le Roi ne sçût tout ce qui se passoit dans ces assemblées. Nicolas Poulain, Lieutenant de la Prévôté de l'Isle de France, l'instruisoit sous main des déliberations les plus cachées. Cependant ceux de la Ligue qui ne se doutoient point que leur cabale fût découverte, & dont les espérances augmentoient par les belles promesses du Duc de Guise & de l'Ambassadeur d Espagne, avoient poussé si loin leur insolence, que non contens d'avoir gagné toute la Capitale &

enrollé secretement ceux qui leur sembloient les plus propres à la guerre, ils avoient encore commencé de négocier avec les autres villes du Royaume pour les entraîner dans leur conspiration. Ils se proposoient de s'emparer des plus fortes places, & d'entreprendre même sur la personne du Roi. Leur projet sur Boulogne ayant manqué, ils délibérerent d'arrêter prisonnier ce Prince, dans un des momens où accompagné de peu de gardes, il s'éloigneroit du Louvre. Henri instruit de leur complot par la voie de Poulain, ne se montra plus en public qu'avec une nombreuse suite de Gentilshommes entierement dévoués à sa conservation. Mais il continua de dissimuler les injures du peuple.

Le Duc de Mayenne étoit revenu de la Guienne à Paris. La fatigue, les maladies & le défaut d'argent avoient presque détruit son armée. Arrivé dans la Capitale, il fut recherché par les principaux chefs du peuple. Ils lui rendirent compte de leurs forces, de leurs préparatifs, & du dessein qu'ils avoient, non-seulement de soumettre la ville à la Ligue, mais encore d'arrêter le Roi & d'ôter la vie à ses favoris. Le Duc de Mayenne,

qui avoit toûjours été contraire à l'opinion de ses freres, ignoroit leurs secretes pratiques; & il avoit d'ailleurs une aversion naturelle pour les résolutions précipitées & trop téméraires. Il demanda du tems aux Conjurés jusqu'à la nuit suivante, pour délibérer sur l'offre qu'ils lui faisoient de le déclarer chef de la Ligue. La nuit étant venue, les mêmes factieux se rendirent secretement près de lui; & afin de fixer son incertitude, ils lui exposerent tout le plan de la conspiration. Mais le Duc s'étonna de leurs vastes desseins, & leur répondit qu'ils devoient conférer encore plus d'une fois ensemble avant que de rien exécuter; & que pour lui il y penseroit de son côté, & prendroit les mesures nécessaires, s'il jugeoit que l'entreprise pût réussir. Cependant Poulain avoit découvert au Roi les plus petites particularités du complot. Henri rassembla aussi-tôt ses troupes qui étoient dispersées dans les environs de Paris, il fit garder les portes de cette ville, mit des garnisons à S. Cloud & à Charenton, confia le Temple & l'Arsenal à des serviteurs dévoués, & pourvut à la sûreté du grand & du petit Châtelets. Non content de ces précautions, il fit venir à S. Denis

les autres troupes Françoises & (*a*) Suisses qui étoient plus éloignées de la Capitale. Le Duc de Mayenne & les Parisiens se voyant découverts, éprouverent le plus étrange embarras. (*b*) L'entreprise d'arrêter le Roi, devoit se faire vers le 22 ou 23 de Janvier 1587. Mais heureusement Poulain en instruisit le Roi qui prit les mesures que nous venons d'exposer. On peut voir les principales circonstances de cette conspiration dans le procès (*c*) verbal de Nicolas Poulain, qui contient l'histoire de la Ligue depuis le 2 Janvier 1585. jusqu'au jour des Barricades, le 12 Mai 1588.

Le Duc de Mayenne se retira dans son Gouvernement de Bourgogne. Le choix que les Parisiens avoient voulu faire de ce Prince, offensa beaucoup son frere le Duc de Guise; mais les excuses de ce peuple l'appaiserent enfin, & (*d*) il fit la

(*a*) *Thuan. Histor. lib. LXXXVI. p. 447.*

(*b*) *Journal de Henri III. T. II. p. 6 & 51. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

(*c*) *Imprimé dans le second Tome du Journal de Henri III. p. 228-248. même édition.*

(*d*) *Davila, Hist. des guerres civiles, T. II. liv. VIII. p. 335-337. & 346. Thuan. Histor. lib. LXXXVI. p. 447-448. & lib. LXXXVII. pag. 450-459.*

guerre au Duc de Bouillon, ſous prétexte que les troupes que les Huguenots attendoient d'Allemagne, pourroient pénétrer par ſa Principauté dans le Royaume. Cette expédition lui fut peu favorable.

Henri III. irrité de ce que l'entrevûe de la Reine ſa mere avec le Roi de Navarre à S. Bris, n'avoit point eu le ſuccès qu'il eſpéroit, ſe joignit de nouveau à la Ligue pour s'oppoſer à l'armée d'Allemagne. Il proteſta qu'il ne ſouffriroit jamais dans ſes Etats une autre Religion que la Catholique-Romaine. Cette déclaration fit ceſſer tout d'un coup les plaintes des Seigneurs de la Ligue, & elle lui concilia en partie les eſprits des Pariſiens. Le Roi envoya au Duc de Guiſe le Médecin Miron qui eut ordre de lui dire, que par l'entrevûe de la Reine-mere, il avoit tâché de traîner les choſes en longueur & de conclurre une ſuſpenſion d'armes, pour empêcher les étrangers d'entrer en France, & pour faire diſſiper leurs forces par les délais; mais qu'ayant trouvé la propoſition du Roi de Navarre trop déraiſonnable, & ſçachant que le tems approchoit auquel les Suiſſes devoient commencer la campagne, il étoit réſolu

d'oppofer fes forces aux troupes étrangeres que les Huguenots attendoient. Qu'il enverroit Sancy près des Cantons pour en obtenir des levées confidérables. Qu'il préparoit une armée fous le commandement du Duc de Joyeufe, pour la faire agir contre le Roi de Navarre, afin de l'empêcher de paffer la Loire & de joindre les Allemands. Qu'il formeroit une feconde armée pour foutenir celle-ci, fi le befoin le réquéroit. Mais que comme l'armée étrangere devoit pénétrer par la Lorraine, en Champagne & en Bourgogne, Provinces dont lui & fon frere le Duc de Mayenne avoient le gouvernement, il étoit néceffaire qu'eux-mêmes, avec l'aide de leurs amis, levaffent un corps d'armée pour pouvoir harceler & endommager le fecours d'Allemagne. Le Médecin Miron trouva le Duc de Guife à Mouzon auprès de Sedan, où, avec ce qu'il avoit de troupes, il n'incommodoit que légerement cette place. Le Duc fit dire au Roi qu'il exécuteroit fes ordres fans délai; & que par le moyen de fes amis & des gens attachés à fa maifon, il ne manqueroit point d'affifter la Couronne, ainfi qu'il avoit toûjours fait dans les befoins preffans.

Cependant le Roi de Navarre n'avoit pas perdu de tems pour se fortifier, depuis le départ de la Reine-mere. Il avoit pris Chisay, Sessay, S. Messant, Fontenay & Mauleon. Il augmentoit tous les jours son armée, en attendant le renfort des Princes Protestans de l'Empire. Le bruit de ses conquêtes redoubla les plaintes des Catholiques. Ils disoient hautement, que pour lui donner moyen d'accroître ses forces, on n'avoit laissé aucune armée prête à le combattre. Ces murmures contraignirent Henri III. de presser les levées du Duc de Joyeuse. Elles monterent à sept ou huit mille hommes, tant de cheval que de pied. Joyeuse avoit d'ailleurs attiré près de sa personne un grand nombre de Gentilshommes. Mais avant qu'il partît, le Roi appella secretement Jean de Beaumanoir sieur de Laverdin, Maréchal de Camp, employé dans cette armée, & qui étoit assez porté pour le parti du Roi de Navarre. Il l'informa de son dessein qui étoit d'abattre la Ligue, & lui recommanda de la modération contre les Huguenots, qu'il vouloit seulement embarrasser sans en venir aux extrémités. Laverdin ne suivit pas néanmoins l'intention de Sa Majesté, soit

qu'il ne ſçût pas bien la diſcerner, ſoit qu'il fût guidé par quelqu'intérêt particulier en faveur du Roi de Navarre. Son imprudence manqua de ruiner l'armée. Le Duc de Joyeuſe paſſa la Loire, tailla en pieces deux Régimens au bourg de S. Eloy; emporta S. Meſſant, & s'empara de l'Abbaye de Maillezais & de Tonay-Charante. Laverdin ne pouvant arrêter l'activité du Duc, tenta d'avoir par la ruſe ce qu'il ne pouvoit obtenir de lui ouvertement. Il fit obſerver dans l'armée la diſcipline militaire avec ſi peu de ſévérité, que la plûpart des troupes ſe débanderent inſenſiblement. Les maladies qui ſurvinrent & les fatigues acheverent de les ruiner. Le Duc de Joyeuſe s'en retourna le 15 Août à la Cour, pour contrebalancer l'autorité du Duc d'Epernon qui poſſédoit l'eſprit du Roi, & pour demander de nouvelles forces. Les railleries qu'il eſſuya à la Cour & quelques paroles piquantes du Roi, le déterminerent à retourner à l'armée. Mais elles lui firent en même-tems prendre le parti d'épouſer entierement les intérêts de la Ligue, & de livrer promptement bataille au Roi de Navarre. Il ſe promettoit que par une célébre victoire il ſe rétabliroit dans ſon premier luſtre, & même qu'il

deviendroit égal aux Guises dans le parti Catholique & dans la faveur du peuple.

Tandis que le desir de la vengeance aveugloit le Duc de Joyeuse, la prudence accompagnoit le Roi de Navarre dans toute sa conduite. Ce Prince continuoit d'assembler ses forces, pour marcher au-delà de la Loire au-devant des Allemands. Il avoit attiré près de lui Charles Comte de Soissons, & François Prince de Conty, frere du Prince de Condé, qui jusqu'alors n'avoient point abandonné Henri III. à cause de la Religion Catholique qu'ils professoient. Le Roi de Navarre leur avoit fait remontrer que dans la situation actuelle des affaires, il ne s'agissoit pas de la Religion, mais uniquement des droits de la Maison de Bourbon qu'on vouloit anéantir.

Nous avons vû que les deux Régimens Suisses de Reding & de Heid, qui avoient servi l'année précédente sous les ordres du Duc de Mayenne, avoient été extrêmement affoiblis par les maladies & les fatigues. Ils continuerent leurs services à Sa Majesté, malgré la dispersion de l'armée & le défaut de solde. (*a*) Une

(*a*) Preuve troisieme Acte concernant la Compagnie de Beat Zur-Lauben, composée de trois

lettre que Henri III. leur écrivit en 1586, rendoit un ample témoignage des services qu'il en avoit reçûs. *J'ay beaucoup de contentement*, disoit ce Prince, *de vostre bon service que vous m'avez fait audit Pays de Guyenne depuis le partement de mon Cousin le Duc du Maine, je le feray entendre à vos Seigneurs & Suppérieurs, affin qu'ils vous en sachent gré, & que vous emportiez louange que vous mérités.* Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, une autre lettre de ce Prince, écrite le 15 Avril 1587, & adressée aux Cantons Catholiques. Elle est remplie des marques d'estime & de confiance les plus obligeantes.

(*a*) A NOZ TRES-CHERS ET GRANDZ AMYS ALLIEZ ET CONFÉDEREZ LES Srs. DES CANTONS CATHOLLICQUES DES LIGUES.

---

cens hommes, au Régiment Suisse de Reding, employé l'an 1587. en la Province de Guienne. Cet acte qui est un Contrat, existe dans l'Archive de Messieurs de Zur-Lauben. Il parle du Régiment de Heid qui servoit dans la même Province.

(*a*) Original en parchemin conservé dans la Chancellerie du Canton de Soleure.

HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE. TRES-CHERS ET GRANDZ AMYS ALLIEZ ET CONFEDEREZ. *Vous ſçauez comme depuis noſtre édict faict au mois de Juillet de l'année 15 quatre-vingtz-cinq pour la réunyon de tous noz ſubjectz à la Relligion Catholicque, nous auons eſté conſtituez en de très-grandes & exceſſiues deſpences pour le ſouſtenement de la guerre que nous auons ſur les braz, afin de nous faire recongnoiſtre & obeyr, ainſi quil eſt juſte & raiſonnable, meſmes en choſe qui apartient ſi fort à l'honneur de Dieu, & eſt très-digne du nom de Roy très-Chreſtien, que nous portons. Ce qui a eſté cauſe que nous n'auons pas eu le moyen, auec noſtre grand regret, de pouuoir ſatisffaire au payement des debtes de Suiſſe, ſi bien que nous l'euſſions deſiré; mais nous eſpérons néanmoings d'y pourueoir & donner ordre au pluſtoſt, & le mieulx quil nous ſera poſſible, comme en ung affaire qui nous eſt plus particullierement recommandé que nul autre. Cependant nous auons à vous dire, Très-chers & grandz amys, que veoiant encores les choſes en incertitude de ce qui pourra réuſcir de la conférance qui a eſté commancé entre la*

Royne nostre très - honnorée Dame & mere & le Roy de Nauarre, pour la pacification des troubles de nostre Royaume, que nous ne desirons que selon quelle se pourra faire à laduantage & exaltation de nostre Relligion Catholicque ; Nous auons estimé, après auoir esté contrainctz de licencier les deux Régimentz de Suisses qui estoient fort harassez, auoient grandement paty, & se trouuoient bien diminuez de leur nombre. pour auoir longuement seruy auec beaucoup de fidellité & bon deuoir, que ne pouuions rien faire plus à propoz que de nous asseurer encores de quelque bonne force de vostre nation, pour nous en seruir, tant prez de nostre personne en maniere de garde, jusques à ce que peussions veoir les dessains de nosdictz ennemis, allors nous pourrons faire plus grande leuée. Mais cependant pour nestre du tout dénuez de forces, nous desirons que dès maintenant vous nous enuoyez & laissez partir une leuée de quatre mil hommes, des Cantons Catholicques, pour nous en seruir pour une garde, comme dessus est dict ; ce que nous vous prions de nous accorder, selon l'affection particuiliere que nous sçauons que vous portez au bien de noz affaires, ausquelz vous auez tousjours monstré de voulloir

beaucoup seruir & ayder. Et nous promectant bien que en ce faict particullier, vous ne vous rendrez pas moins affectionnez, cela nous gardera de vous en dire davantaige ni d'estandre plus auant ceste lettre, que pour vous prier d'adjouster foy à ce qui vous sera dict en cest endroict par le sieur de Grissac, Lieutenant de nostre garde de Suisses; suppliant le Créateur, Très-chers & grans amys alliez & conféderez, quil vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris le xve. jour d'Auril 1587.

HENRY.

BRULART.

Les deux Régimens que le Roi licencia en Avril 1587. étoient ceux de Gallaty & de Heid. Le premier avoit beaucoup souffert dans la Provence par la mortalité qui ravageoit l'armée de la Valette; & l'autre qui avoit été employé en Guienne, étoit également diminué par les maladies. (*a*) Balthasar de Griffach, de Soleure, Lieutenant de la Compagnie

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, P. II Liv. VII. p. 315. Haffner, Chr. Allemande de Soleure, Part. II. p. 263.*

des cent Gardes Suiſſes du Roi, qui étoit chargé de faire la nouvelle levée de quatre mille hommes dans les Cantons Catholiques pour ſervir de garde à Sa Majeſté, obtint ce ſecours au commencement de l'été 1587. Les ſept Cantons de Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden, Zug, Fribourg & Soleure l'accorderent avec un grand empreſſement.

(a) Ce nouveau renfort allarma les Etats réformés de la Suiſſe. Ils crurent devoir épouſer les intérêts du Roi de Navarre, malgré les engagemens de leur alliance avec Henri III. M. de Thou rapporte que quarante-deux drapeaux, levés dans les Cantons de Zurich, de Berne & de Bâle, & dans les Griſons, vinrent en 1587 au ſecours des Huguenots de la France; que Claude-Antoine de Vienne ſieur de Clervant les commandoit; que ces quarante-deux drapeaux formoient vingt mille hommes, & qu'on en détacha quatre mille ſous la conduite de Cugy pour le Dauphiné. Il convient de dé-

---

(a) *Thuan. Hiſtor. T. IV. lib. LXXXVII. pag. 459 & 460. Londini, 1733. in-fol. Hiſtoire de Henri le Grand, par Hardouin de Perefixe, p. 58. Paris, 1662. in-12. fig.*

velopper la maniere dont ces levées furent mises sur pied. (*a*) François de Lesdiguieres, François de Coligni sieur de Chastillon, & François de Lettes Baron d'Aubonne, en avoient été les auteurs. Ce dernier, quoique banni du Canton de Berne pour un meurtre, seconda si adroitement les vûes des deux Seigneurs François, qu'il engagea plusieurs particuliers du pays de Vaud, & des Comtés de Montbelliard & de Neuchatel, à lever sous main quelques Compagnies, malgré les défenses du Magistrat. Les principaux de ces Capitaines étoient Guillaume Villiermin Seigneur de Monnaz, Priam Villiermin son frere, les Seigneurs de Cugi & de Virol, François de Martines, Louis Ostervald Maire de Neuchastel, & Jean Simonin de Montbelliard. Cette levée étoit composée de quatre mille hommes. Cugi, qui les conduisit en Dauphiné, étoit du pays de Vaud, & le (*b*) même qui avoit prétendu en 1575, devenir chef des Huguenots après la mort

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, P. II. Liv. VII.* p. 315.

(*b*) *Thuan. Histor. Tom. III. lib. LX. pag.* 418.

de Montbrun. Ce (*a*) Gentilhomme se hâta avec Guillaume Stuart de Vezins, de mener ces dix drapeaux dans le Dauphiné. Les Huguenots n'avoient point cessé de faire tête à l'armée de la Valette. Lesdiguieres leur Général, remportoit chaque jour de nouveaux avantages. Maître de Montelimar, il en fortifioit les environs. Dès qu'il apprit la marche de Cugi, il se porta sur le bord du Rhône, tandis que Chastillon s'avançoit par le Dauphiné avec deux mille Arquebusiers du Languedoc, pour aller joindre l'armée que le Prince de Condé attendoit de l'Allemagne. Ces deux chefs vouloient favoriser le passage du secours que Cugi ammenoit. Ce renfort consistoit, comme nous avons dit, en quatre mille Suisses & en deux Compagnies de gens de pied François, total, quatre mille quatre cens

(*a*) *Thuan. Histor. T. IV. lib. LXXXVIII. p.* 485. *Histoire de Lesdiguieres, par Louis Videl, liv. II. chap. XII. p.* 137-139. *Grenoble*, 1649. *in-8o. Journal de Henri III. par Pierre l'Estoile, T. II. p.* 21. *à la Haye,* 1744. *in-8o. fig. Davila, Histoire des guerres civiles, T. II. Liv. VIII. p.* 415 *&* 416. *D'Aubigné, Hist. universelle, T. III. liv. I. chap. IX. p.* 34. *Mem. de la Ligue, vol. II. p.* 223 *&* 224. 228-229, *édit.* 1602. *in-8o,*

hommes.

hommes. La Valette qui commandoit l'armée du Roi, n'avoit avec lui que cinq cens chevaux & douze cens Arquebusiers, lorsqu'il attaqua ce secours le 16 Août, près d'Huriage, sur les bords des rivieres du Drac & de l'Isere. Il tailla en pieces tout le renfort; & la victoire fut si complette, qu'il ne se sauva des ennemis que cent hommes qui joignirent le détachement de Chastillon. Stuart de Vezins, Montricher son Lieutenant, & le Baron d'Aubonne, se retirerent, le premier au Pont de Vigiles, & les deux autres aux Oysans; mais ils furent bientôt après faits prisonniers avec soixante Suisses. La Valette envoya au Roi neuf drapeaux pour marques de sa victoire. Alphonse Ornano, Colonel des Corses, qui avoit eu le plus de part au succès de cette journée, fut si indigné de voir que la Valette s'en attribuoit tout l'honneur, qu'il se rendit aussi-tôt à la Cour, & Henri III. le reçut avec tous les égards dûs à sa valeur & à sa réputation. Aubigné écrit, *que la Valette qui avoit le secret du Roy, ne contribua à cette deffaite que le moins qu'il pût; & n'y alla qu'à regret: mais qu'Alphonse, qui ne s'entendoit point aux dissimulations de la Cour, s'y porta d'autant plus hardi-*

ment, qu'il croyoit de rendre par-là un grand ſervice à ſon Prince. L'hiſtorien Stettler qui parle de ce combat, rapporte que parmi les priſonniers, on compta le Capitaine Priam Villiermin, & que le Roi accorda depuis leur rançon à la priere du Canton de Berne. Telle fut la fin de l'expédition que des troupes Suiſſes levées à l'inçû de leur Souverain, tenterent en Dauphiné. Nous allons voir ſi les autres levées que les Huguenots tirerent cette année de la Suiſſe, eurent un ſort plus heureux.

(*a*) François de Coligni, ſieur de Chaſtillon, qui devoit joindre l'armée du Prince de Condé, paſſa avec ſon détachement par la Savoye & s'approcha de Granſon. Le bruit s'étoit répandu qu'il vouloit traverſer l'Evêché de Bâle & l'Alſace pour arriver dans la Lorraine; Mais le Canton de Fribourg, réſolu de lui couper le paſſage par ce territoire de la Suiſſe, lui envoya une députation à Granſon, & écrivit en même-tems aux Bernois une lettre remplie de plaintes

---

(*a*) *Thuan. Hiſtor. lib. LXXXVII. pag. 465. Stettler, Chr. de Berne, liv. VII. pag. 315. & 316.*

ameres contre la témérité de Chaſtillon ; cette lettre faiſoit auſſi les plus grands reproches aux Bernois de ce qu'ils avoient toléré ce paſſage. Le Canton de Berne répondit que l'arrivée du Seigneur de Chaſtillon dans ſon territoire, avoit été ſi inopinée, que la République auroit bien deſiré qu'il fût reſté dans le Dauphiné, ou que du moins il eût pris une autre route ; que l'Etat lui avoit marqué ſa ſurpriſe, & l'avoit prié de ne point inquieter ſes ſujets ; & qu'on eſpéroit de la prudence de ce Seigneur, qu'il auroit tous les égards convenables pour cet avertiſſement : mais qu'au défaut de cette attention de ſa part, on en manqueroit auſſi pour ſa perſonne. Chaſtillon ſe préſenta lui-même le 29 d'Août au Sénat de Berne, fit des excuſes au ſujet de ſon paſſage, & pria l'Etat de favoriſer la continuation de ſa marche, & de lui accorder une lettre de recommandation pour la Régence d'Enſisheim. Comme il n'avoit point obtenu l'effet de ſa demande, il s'avança avec ſon détachement du côté de Neuchatel, traverſa le Val de S. Immier & l'Evêché de Bâle, & ſe hâta de joindre les Reiſtres que les Princes Proteſtans de l'Empire envoyoient aux Huguenots. Son paſſage fit

éclater la Régence d'Ensisheim en murmures contre le Corps Helvétique; & les Cantons de Zurich, de Bâle & de Soleure, envoyerent des Députés à ce Seigneur pour le faire éloigner au plutôt de la frontiere de la Suisse.

(*a*) Claude-Antoine de Vienne sieur de Clervant, que le Roi de Navarre avoit chargé de solliciter un secours de troupes près des Cantons Réformés, eut l'adresse, au commencement de Juillet 1587, de lever trois Régimens Suisses. Le premier de ces Corps étoit de Zurich, & avoit pour Colonel Marc Caspar Krieg de Belliken, & neuf Capitaines, entr'autres, Marc Escher, Melchior Schweitzer, Felix Schuchtzer & Henri Asper. Le second Régiment, composé de Bernois, avoit pour Colonel Bernard Tillmann, le même qui s'étoit distingué par sa témérité dans l'expédition du Duc Casimir en France. Le Lieutenant Colonel de ce

(*a*) *Stettler, Chr. de Berne, P. II. liv. VII. p.* 316-318. *Plantin, abrégé de l'hist. de la Suisse, p.* 355. *&* 356. *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. du Canton de Glaris, p.* 516. *&* 517. *Memorabilia Tigurina novæ editionis, p.*254. *&* 255. *Mem. de la Ligue, Vol. II. p.* 230. 232. 233. *&* 237. *edit.* 1602. *in-8o.*

Corps, se nommoit Ulric de Bonstetten; & les Capitaines, Sébastien de Diesbach; Jean-Jacques de Diesbach, Jean-Rodolphe Tillier, Conrad Rubeli, tous de Berne; Michel Bœldi du Canton de Glaris-Réformé, & Jean-Jacques Tub de Morat. Le troisieme Régiment étoit commandé par le Colonel Jean-Frederic Ryhiner de Bâle. Entr'autres Capitaines de ce dernier Corps, on voyoit Jacques Nœtiger de Berne, & Conrad Marti, natif d'Arberg. Le sort malheureux que ces troupes éprouverent, ne fit que trop voir à ces trois Cantons, que leur conduite, qui blessoit l'alliance & la paix perpétuelle, méritoit ces revers. En vain (*a*) Vogel a employé les raisons les plus spécieuses pour excuser & justifier leur démarche. Il a été obligé de conclurre que les motifs qui la formerent, ne pouvoient jamais être adoptés sans lézer l'alliance.

Une partie de ces Régimens passa le 6 de Juillet, drapeaux déployés, par la ville de Berne, & prit la route de Bienne & du Munsterthal pour arriver à Cornau. Les autres Compagnies qui se rendirent

(*a*) *Traité Historique & Politique entre la France & les Suisses*, *p.* 188-190.

à Mulhausen, s'avancerent dans l'Alsace.

Les Cantons Catholiques, loin d'imiter la partialité des Réformés, crurent devoir observer la teneur des traités qui les lioient avec le Roi. L'Ambassadeur de Sa Majesté, Nicolas de Brulart, Seigneur de Sillery, parut en Septembre de cette année à la Diete de Baden, & obtint des Catholiques une levée de huit mille hommes. Elle forma deux Régimens, l'un sous la conduite de Krepsinger de Lucerne, & l'autre sous le commandement du Colonel Caspar Gallaty de Glaris. La (*a*) relation de cette Diete

(*a*) Caspar Rinck de Wildenberg & Henri Stockar, tous deux de Schaffhausen, leverent en 1585 deux Compagnies au service de Henri III. ce Prince refusa de les licencier cette année, malgré les défenses que le Canton avoit faites aux Capitaines de servir. Henri Irmensé, Abraham Oechslin, Jean-Ulric Abegg & Jean Conrad Struss leverent en 1586 des Compagnies au service du même Roi, malgré les défenses du Magistrat de Schaffhausen leur Souverain. Oeschlin mourut en 1587. Les Compagnies de Berne & de Bâle s'étant retirées du service de Henri III. en 1587 Rinck & Stokar furent privés du droit de Bourgeoisie & condamnés à une amende, pour n'avoir pas ramené de même leurs Compagnies au pays. Henri Stokar étoit encore Capitaine au

marque, *qu'il fit entendre à ces Colonels & aux Capitaines, le grand besoin que Sa Majesté avoit d'estre promptement assisté de leurs secours, & qu'il les disposa de sorte qu'ils partirent environ le tems par eux promis pour se rendre au plutost à Villefranche, lieu qui leur étoit assigné pour la monstre. Qu'il se trouva toutefois quelques difficultez en ce chemin, d'autant que pour éviter le danger de peste, dont les logis du passage de Villefranche étoient infectez, & pour éviter ensuite quatre ou cinq journées de la Seigneurie de Berne en laquelle la levée contraire se faisoit, de laquelle & des troupes de Mr. de Chastillon, il y avoit occasion de craindre, ayant eu avis en plusieurs endroits de leurs mauvaise volonté; tellement que cela fut cause qu'ils prindrent leur chemin par la Bourgogne pour aller vers S. Jean de Losne.* Cette relation ajoûte, qu'aussi-tôt après le départ de ces deux Corps, M. de Sillery obtint en-

service de Henri III. en 1589. On doit ces Observations à un mémoire extrait de la Chancellerie de Schaffhausen.

Négociations de Sillery en Suisse, Msc. N°. 12091. *p.* 19-22. *in fol. dans le cabinet de M. Milsonneau. Mem. de la Ligue,T. II. p.* 229. & 230. *édit.* 1602. *in-8o.*

core la levée de sept Enseignes ; & que le Colonel Guillaume Tuggener de Soleure les conduisit à l'Armée du Vivarais, en prenant la route de Lyon, & passant par les mêmes endroits que les deux Régimens de Krepsinger & de Gallaty. Quoique ce chemin fût beaucoup plus long, le voisinage des troupes que les Cantons Réformés avoient accordées, obligeoit Tuggener à se servir de ce détour. Les mémoires de la Ligue nous apprennent que le Duc d'Aumale commanda les Suisses en qualité de Colonel pendant la campagne de 1587.

(*a*) Le secours que le Duc Casimir assembloit en Alsace au commencement de Juillet, pour assister les Huguenots de France, devint si considérable, qu'il monta durant ce mois à douze mille Reîtres, quatre mille hommes de pied Allemands & seize mille Suisses. La plû-

---

(*a*) *Davila, Histoire des Guerres civiles de France, liv. VIII. p. 364-386. Thuan. Histor. lib. LXXXVII. p. 459-468. Mémoires de la Ligue, Vol. II. p. 216. & suiv. édit. 1602. in-8o. Recueil des choses memor. de France, depuis 1547. jusqu'en 1597. p. 646-653. Heden, 1603. in-8o. Histoire du Maréchal de Matignon, par Cailliere, liv. II. chap. XV. p. 202-203. Paris, 1661. in-fol. fig.*

part des Princes Proteſtans de l'Empire contribuerent à former cette armée. Le Duc Caſimir en confia le commandement général à Fabien Baron de Dhona, natif de Pruſſe, que la faveur du Roi de Danemarck & du Comte Palatin avoit rendu illuſtre, mais qui avoit plus de courage que d'expérience, & plus d'audace que de prudence. Guillaume de la Marck, Duc de Bouillon, joignit cette armée le 20 d'Août avec deux mille hommes de pied & trois cens chevaux. Le nombre des troupes s'augmentoit tous les jours par l'affluence de la nobleſſe du Dauphiné; en ſorte qu'avant le départ de l'Alſace, on eſtimoit le ſecours de quarante mille hommes. Comme on étoit ſur le point de ſortir de cette Province, l'Empereur Rodolphe II. ordonna au Baron de Dhona par un édit qu'il lui envoya, qu'ayant ſans ſa permiſſion fait des levées de gens de guerre pour les mener contre la France, il les licenciât inceſſamment, & ſe déſiſtât de ſon projet, ſous peine d'être mis au ban de l'Empire, tant lui que ceux qui le ſuivroient. Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui favoriſoit la Ligue, avoit porté Rodolphe à cette démarche. Mais le Baron répondit que ſon entre-

priſe n'étoit ni contre l'Empire ni contre la France, & qu'elle ne tendoit qu'à ſecourir dans l'oppreſſion les alliés des Princes Allemands. Il ajoûta que la nation Germanique ayant toûjours eu la liberté d'aller à la ſolde de qui bon lui ſembloit, pourvû que ce ne fût point contre l'Empire, ni dans les terres de ſa juriſdiction, il ne ſe croyoit point obligé de renoncer à ſon deſſein ni de réformer ſes troupes; & que ſans offenſer l'autorité de l'Empereur, il ſouhaitoit continuer ce qu'il avoit commencé par ordre de ſes Princes. Rodolphe ne répliqua point à cette réponſe. Cependant l'armée ſe préparoit à marcher. L'avant-garde fut confiée à Robert Comte de la Marck, frere du Duc de Bouillon; la Cavalerie Allemande au Colonel Jean Buck, Capitaine expérimenté; la conduite des Suiſſes à Claude-Antoine de Vienne ſieur de Clervant; & l'infanterie Françoiſe à Iſaac de Vaudray ſieur de Mouy. Le Baron de Dhona & le Duc de Bouillon commandoient conjointement l'armée.

Le Duc de Lorraine, qui dans toutes les autres guerres avoit été neutre, épouſa les intérêts des Guiſes. Il fit tous ſes efforts pour empêcher le paſſage des Al-

lemands ; mais le défaut de troupes suffisantes, paroissoit un obstacle invincible à son desir. Le Duc de Guise, qui connoissoit sa situation, assembloit de toutes parts des forces & des amis pour voler à son secours.

Le Roi cependant ne faisoit pas de moindres préparatifs. Outre les huit mille Suisses qui composoient les Régimens de Krepsinger & de Gallaty, il s'étoit fortifié de quatorze mille hommes de pied François, & il appelloit de toutes parts, près de sa personne, la Noblesse & les gens de guerre. Il eut une conférence avec le Duc de Guise dans la ville de Meaux. Cette entrevûe décida de la distribution de l'Armée. Le Roi destina au Duc vingt Cornettes de Cavalerie & quatre Régimens d'Infanterie, & il réserva le reste des troupes pour l'Armée qu'il devoit commander lui-même. Mais presque toute la Cavalerie fut depuis retenue sous divers prétextes; en sorte que le Duc de Guise n'obtint que l'Infanterie qui lui avoit été promise, & qui étoit conduite par des Officiers de sa faction. La conférence de Meaux augmenta d'ailleurs les soupçons & la mauvaise intelligence du Roi & du Duc de Guise, & elle confir-

ma la résolution de Henri III. qui étoit de se défier autant de ce Prince que de l'Armée d'Allemagne ; il crut devoir l'affoiblir, afin de hâter sa ruine. En effet, il pensoit que le Duc avec ses forces, grandes ou médiocres, ne pourroit moins faire que de se présenter à l'ennemi & de l'attaquer, ou dans la Lorraine ou sur la frontiere de son gouvernement.

Le Duc de Guise assembla ses troupes à Saint Florentin près de Troyes, & marcha en Lorraine avec six cens Cuirassiers levés par les Gentilshommes de sa Maison, avec six cens Chevaux-légers, partie Albanois, & Italiens, & partie envoyés par Jean de Montluc sieur de Balagny, Gouverneur de Cambray. Il avoit de plus sous ses ordres deux mille hommes d'Infanterie Françoise, qui étoient conduits par les Capitaines de Saint-Paul, Joannes Gascon, François de Blanchard sieur du Cluseau, & Cesar de Balsac sieur de Gié. Le rendez-vous général de tous les Seigneurs dévoués à la Maison de Lorraine étoit fixé à Nancy. Ils assisterent au Conseil de guerre que les Ducs de Lorraine & de Guise convoquerent en cette Capitale. Les Seigneurs François eussent desiré que la

guerre se fût faite en Lorraine. Comme ce pays est étroit, resserré, & coupé par beaucoup de rivieres, le Duc de Guise se persuadoit que les Allemands y trouveroient de grands obstacles; que la situation des lieux leur enleveroit insensiblement toute espérance de joindre le Roi de Navarre, & que le voisinage de l'Allemagne les porteroit à se disperser ou à se retirer au moindre désordre qui leur surviendroit. Le Duc de Guise étoit d'avis qu'on ne devoit point craindre ces étrangers, quoique supérieurs en nombre, & qu'ils ne méritoient d'autre considération que celle de gens ramassés & sans discipline. Il se promettoit que ses vieux soldats les détruiroient en peu de tems. Mais le Duc de Lorraine opina que, sans s'opposer au passage des Allemands, on devoit jetter des garnisons dans les principales villes, & cotoyer l'armée étrangere avec un camp volant, pour empêcher qu'elle n'étendît ses ravages; & ce Prince conclut qu'on devoit laisser ce torrent impétueux se déborder dans les lieux où il tendoit naturellement. Après cette résolution, on rappella toutes les gardes des frontieres, pour les mettre dans les places; & Christophe d'Ossonville, Général de l'Infanterie du Duc de

Lorraine, parcourut tout le Duché de ce nom, & fit abbattre tous les fours, ruiner les moulins & ſerrer les vivres, afin que l'armée Allemande, dénuée des ſubſiſtances néceſſaires, prît le parti de paſſer outre. Comme le Duc de Lorraine appréhendoit que le Duc de Guiſe, emporté par ſon courage, ne livrât une bataille avec des forces ſi inégales & ſans néceſſité; il voulut lui-même, quoique déja fort avancé en âge, commander l'Armée, & il ſe contenta de confier au Duc de Guiſe la conduite de l'avant-garde.

Les ſentimens des chefs de l'armée Allemande n'avoient pas été moins partagés. Le Duc de Bouillon & le Comte de la Marck deſiroient qu'on fît la guerre en Lorraine, non-ſeulement pour ravitailler & renforcer les garniſons de Sedan & de Jamets, villes frontieres de cet Etat, & qui leur appartenoient, mais encore afin d'opprimer & de ruiner le Duc de Lorraine, dont le voiſinage leur étoit ſuſpect. Mais le Baron de Dhona n'eut égard qu'aux ordres qu'il avoit du Duc Caſimir, & il ſe détermina à paſſer en France, ſans s'arrêter, qu'autant que la néceſſité l'exigeroit, dans le pays de Lorraine; avec intention néanmoins d'y faire en paſſant, tous les dégats que la brieveté

du tems permettroit. Après cette résolution, il refusa d'entreprendre aucun siege. L'Armée d'Allemagne quitta les environs de Strasbourg, & arriva le 27 d'Août en la frontiere de Lorraine. Elle laissa dans ce Duché les plus cruels vestiges de son passage, & il n'y eut point d'acte d'hostilité qu'elle ne commît. Après avoir pénétré dans cette Province par les défilés de Pfalzbourg, elle ne tarda pas d'éprouver la valeur du Duc de Guise. Ce Prince qui étoit bien aise de voir ce que ce secours étranger sçavoit faire, & quelle en étoit la discipline, détacha de son avant-garde Chrétien de Savigny sieur de Rosne, le Baron de Schwartzenburg & le sieur de la Routte, avec deux cens Reistres & trois cens chevaux François, pour charger l'avant-garde des ennemis. Ces trois Capitaines tomberent le 29 Août pendant la nuit, sur le quartier du Colonel de Buck. Mais après avoir gagné un Cornette, ils furent repoussés. Toutes les forces conbinées du Duc de Lorraine ne consistoient qu'en trois mille chevaux & douze mille hommes de pied. On avoit jetté quatre mille de ces derniers dans les places qui couvroient Nancy, & le Duc de Lorraine en avoit gardé sixmille avec

la Cavalerie près de sa personne dans sa ville Capitale.

Le 31 Août l'armée Allemande s'empara de Sarbruck. Cette place se rendit à son approche. Le Gouverneur de Blamont, loin d'imiter la lâcheté du Commandant de Sarbruck, incommoda, par des sorties fréquentes, les Allemands qui s'étoient établis dans le fauxbourg. L'armée prit ensuite la route de Lunéville. Il régnoit une grande confusion dans sa marche ; & la discipline militaire, qui est le plus sûr garand des conquêtes, en étoit absolument bannie. Le Duc de Bouillon, jeune Seigneur, avoit beaucoup de bravoure, mais nulle expérience ; ce qui portoit les Allemands à mépriser ses ordres. D'un autre côté, le Baron de Dhona pouvoit plutôt passer pour un intrépide soldat que pour un Général d'armée. Les autres Capitaines, tous d'un rang inférieur, & aussi différens de courage que de nation, augmentoient le désordre. Ces défauts étoient connus du Duc de Guise, & lui faisoient desirer de se servir de l'occasion présente, d'attaquer l'ennemi, lorsqu'il arriveroit aux logemens ou qu'il en décamperoit, avant que le tems & l'expérience eussent fait sentir aux chefs

le tort de leur conduite. Mais le Duc de Lorraine persista dans sa premiere opinion, & il ne voulut point qu'on donnât bataille en son pays. Ainsi l'armée Allemande parvint sans aucun obstacle à Charme & Bayone sur la Moselle. Elle s'y arrêta trois jours. Le Duc de Guise envoya Claude de la Chastre, Maréchal de Camp, au Pont de Saint-Vincent pour y asseoir un Camp. La situation de ce bourg est naturellement fortifiée. Il est au pied d'une Colline, entouré par des murs & des vignobles, & baigné par la Moselle. Le Duc de Mercœur avoit commencé à y faire bâtir au bord de la riviere un Château, dont l'accès étoit particulierement difficile du côté par lequel l'armée Allemande devoit pénétrer. Le terrein de l'entrée de ce Château est fort marécageux par les saignées de la Moselle & de la petite riviere du Coulour ; la hauteur de la colline qui commande le plat-pays, est couverte d'une forêt qui s'étend jusqu'à Toul. Le Duc de Guise voulut profiter d'une situation si favorable. Il accourut le 5 de Septembre au bourg du Pont Saint-Vincent, & résolut d'y loger l'avant-garde pour rendre les ennemis plus timides à entreprendre le passage de la

riviere, & pour empêcher qu'ils ne fiffent de si grands dégats. A son arrivée, il découvrit du haut d'une colline l'Armée Allemande. Rangée dans une petite plaine qui s'avançoit jusqu'au pied de la colline, elle marchoit directement au Pont. Le Duc de Guise qui avoit placé hors du bourg trois cens Chevaux-légers, & sur le bord de la Moselle cent Arquebusiers à cheval, s'efforça de disputer le passage à quelques Cornettes qui précédoient l'Armée ennemie. Mais le trop grand nombre de Reisstres l'obligea de se retirer au haut d'une colline, & il joignit l'Armée du Duc de Lorraine qui étoit au-delà d'une petite riviere. Elle étoit disposée en forme de demi-lune entre deux collines, la Cavalerie à côté, & l'Infanterie entre les vignes & les fossés des chemins, & elle étoit défendue par l'artillerie qu'on avoit établie sur une élévation. Son assiette avantageuse étonna les chefs de l'Armée Allemande. Ils logerent leurs troupes dans les villages voisins du Château de S. Vincent, où la Chastre, Maréchal de Camp, se jetta la même nuit avec six cens Arquebusiers. Le Duc de Lorraine qui vouloit éviter d'en venir aux mains, conduisit son Armée à Challigny. Les ennemis conti-

nuerent leur marche par la Principauté de Vaudemont, & ils ne cesserent de brûler & de ravager tous les endroits exposés à leur passage. Ils entrerent en France le 18 de Septembre, & (*a*) brûlerent l'Abbaye de S. Urbain qui appartenoit au Cardinal de Guise. Ce Prélat, pour se venger de cette désolation, fit depuis réduire en cendres le Château de Breme, situé à trois ou quatre lieues de Château-Thierry, qui dépendoit du Duc de Bouillon. Durant ce tems, l'Armée Allemande fut jointe par François de Chastillon. Il amenoit du Languedoc un détachement de cent Cuirassiers & de huit cens Arquebusiers à cheval. Nous avons parlé des difficultés que son passage souffrit dans la Suisse. Le Duc de Guise, abandonné du Duc de Lorraine, qui refusoit d'entrer avec son Armée en France sans la requisition du Roi, se mit à la tête de deux mille chevaux & de deux mille hommes de pied, & s'avança à Joinville, à deux lieues de Saint Urbain. L'embarras qui régnoit dans l'armée Allemande étoit effroyable. Le grand nombre de cha-

(*a*) *Journal de Henri III. T. II. p. 26. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

riots qui menoient son bagage, avoit été augmenté depuis qu'elle avoit commencé de piller la Lorraine. Sa marche ne se signaloit que par les désordres les plus affreux. Aucune discipline militaire n'y étoit observée. Les soldats s'écartoient de leurs rangs, dès qu'ils voyoient jour à exercer leurs ravages, & méprisant les forces médiocres du Duc de Guise, ils s'adonnoient à tous les excès de la débauche. Les principaux chefs n'étoient point d'accord sur la route qu'on devoit faire tenir à l'armée. Les uns vouloient que, suivant les chemins battus & les lieux les plus abondans en vivres, on allât parla Champagne, la Brie & l'Isle de France jusqu'à Paris, *pour frapper*, disoient-ils, *le parti Catholique droit au cœur*. Les autres considéroient que, tant qu'ils manqueroient d'un Général expérimenté, ils ne pourroient former aucune grande entreprise. Cette réflexion les fit résoudre à vouloir qu'on marchât vers la source de la Loire & du côté de la Charité, pour joindre le Roi de Navarre, seul capable de fixer la victoire. Cette derniere opinion fut adoptée, & l'Armée prit aussi-tôt le chemin de la Charité, en traversant les Provinces de Cham-

pagne & de Bourgogne. Le Duc de Guiſe la ſuivoit avec le peu de troupes qu'il avoit conſervé, & avec le ſecours que lui avoit amené le Duc de Mayenne. Mais tout ſon détachement ne formoit que quinze cens chevaux & environ trois mille hommes de pied. En vain, ſon frere & le Marquis du Pont, vouloient le diſſuader de combattre. Le Duc qui ſe regardoit comme le principal protecteur de la Ligue, & qui deſiroit de devenir non-ſeulement Arbitre de l'Etat, mais encore Reſtaurateur de la Religion Catholique, n'écouta point ces remontrances. Il prévoyoit qu'il perdroit ſa réputation & ſon crédit, s'il falloit que ce fût le Roi & non pas lui qui vainquît les Allemands. D'un autre côté, comme il ſoupçonnoit que le Roi s'entendoit ſecretement avec les Huguenots, cette défiance lui faiſoit appréhender que les Reiſtres venant à ſe joindre au Roi de Navarre, & le Roi étant d'ailleurs puiſſamment armé en campagne, il ne ſe trouvât entre ces deux Princes qui le déteſtoient également. Toutes ces conſidérations redoublerent ſes efforts pour affoiblir & ruiner l'armée Allemande, avant que ſes ennemis puſſent exécuter les deſſeins qu'ils médi-

toient contre lui. Il employa toutes les rufes qu'un habile Général peut imaginer, pour incommoder la marche des Allemands, pour la retarder & lui faire fouffrir une extrême difette de vivres.

Toute l'induftrie du Duc de Guife ne fut pas néanmoins fi nuifible aux Allemands, que la grande abondance de vin, de viandes, de raifins & d'autres fruits qu'ils trouvoient dans les endroits de leur paffage. L'yvrognerie & la gourmandife fous un climat différent du leur, produifirent dans leur Armée des maladies qui en diminuoient chaque jour les forces, & retardoient en même-tems la marche. D'ailleurs, les pluies de l'automne rendoient les chemins impraticables, & augmentoient le nombre des malades. L'Armée du Duc de Guife, quoiqu'expofée à la même intempérie de la faifon, montroit de fon côté un courage infatigable. La confiance qu'elle avoit dans fon Général, lui faifoit fupporter toutes les peines qu'une marche continuelle renouvelloit chaque jour. Il eft vrai auffi que ces troupes étoient endurcies depuis long-tems aux travaux de la guerre, & que l'exemple de leur chef, qui partageoit avec elles toutes les incommodités & tous les dangers, fortifioit

extrêmement leur patience. Les deux armées se harcelerent mutuellement par des escarmouches jusqu'à Chastillon-sur-Seine. Aussi-tôt que les Allemands se virent au-delà de cette riviere, ils tournerent à main droite pour s'en aller vers la Charité, avec dessein d'y passer la Loire, non pas du côté de sa source, suivant l'ordre qu'ils en avoient du Roi de Navarre, mais en gagnant le Pont. Quoique leurs Capitaines n'approuvassent point cette manœuvre, les soldats protestoient hautement, qu'ils ne vouloient pas être conduits dans un pays étroit, stérile & montagneux, tel qu'est celui où la Loire prend sa source; & ils marquoient par leurs cris séditieux qu'on devoit les mener dans des pays plus ouverts & plus fertiles, tels qu'étoient ceux qu'on trouveroit sur la route de la Charité & aux environs de cette ville. Mais les mouvemens de l'Armée du Roi devinrent bientôt un obstacle à leurs desirs.

(*a*) Ce Prince, accompagné de Louis de Gonzague Duc de Nevers, & du Duc d'Epernon, étoit parti de Paris le 12 de

(*a*) *Thuan. Histor. Lib* LXXXVII. *pag.* 468-469. *Davila, ibid. liv.* VIII. *p.* 386.-388.

Septembre & avoit joint son Armée près d'Estampes. Elle étoit composée de huit mille Suisses, de six mille hommes d'Infanterie Françoise, & de quatre mille chevaux. Il l'avoit conduit vers la Loire, après avoir rompu tous les passages, & jetté de fortes garnisons dans toutes les places, il s'étoit déterminé à camper le long de cette riviere, pour empêcher que les ennemis ne pussent la passer à gué ou la traverser par quelqu'autre endroit. Cette manœuvre embarrassa l'armée Allemande. Elle voyoit tous les passages de la Loire, depuis la Charité jusqu'à Gergeau, défendus par les troupes du Roi. Leur entreprise sur la Charité venoit même de manquer. Les murmures des Reistres s'augmenterent, & ils demanderent par des cris redoublés leur solde, disant qu'on la leur avoit promise dès qu'ils seroient entrés dans le Royaume, & que cependant cet argent ne venoit point. D'un autre côté, les Suisses qui voyoient dans l'armée du Roi, des troupes de leur nation sous les drapeaux publics des Cantons, menaçoient de les joindre; & ils se plaignoient tous de ce qu'un Prince du Sang leur ayant été promis pour Général, ils ne voyoient arriver personne.

Ils reprochoient sans cesse aux Capitaines François de les avoir conduits témérairement, en leur faisant accroire qu'ils s'entendoient avec le Roi de France.

Au milieu de ces clameurs, les Capitaines s'assemblerent à la tête de l'armée, & il fut résolu qu'elle retourneroit sur ses pas, & qu'elle tâcheroit d'entrer dans la Beauce, Province abondante en vivres, tandis que d'un autre côté on envoyeroit demander de l'argent au Roi de Navarre, & pareillement un Général dont l'armée pût recevoir l'ordre, pour faciliter sa jonction avec les troupes de ce Prince. Le Roi de Navarre marchoit cependant du côté de la Loire, dans le dessein de trouver l'armée Allemande. Mais le Duc de Joyeuse, résolu de lui livrer bataille, sortit de Saumur & s'avança à la rencontre des Huguenots. Les deux armées étoient séparées par deux petites rivieres, l'Isle & la Dordogne. Le Duc de Joyeuse avoit l'Isle de son côté, & le Roi de Navarre la Dordogne, qui est beaucoup plus considérable. Entre l'une & l'autre de ces rivieres, on voyoit la Roche-Calais, ville proche de l'Isle, & Coutras, Château situé au bord de la Dordogne. Le Duc de Joyeuse avoit passé l'Isle le 19 d'Oc-

tobre au ſoir, & s'étoit établi à Roche-Calais. Il vouloit le lendemain ſe porter à Coutras pour y rencontrer le Roi de Navarre. Mais le Roi de Navarre qui deſiroit de ſe battre en plaine, paſſa la Drodogne à gué dès le grand matin du même jour, & il ſe ſaiſit de Coutras. Ce mouvement occaſionna un (*a*) combat ſanglant, dans lequel la Cavalerie du Roi de Navarre remporta la victoire ſur celle du Duc de Joyeuſe. Nous ne décrirons point les circonſtances de cette journée, mais nous obſerverons ſeulement que le Duc de Joyeuſe y périt avec trois mille hommes, & que le Roi de Navarre ne retira point de cette victoire les avantages qu'il auroit pû en recueillir. Henri III. qui ne perdoit point de vûe ſon projet d'abbatre la Ligue, reçut ſans chagrin la nouvelle de la défaite de Coutras. On peut voir dans l'hiſtoire générale pluſieurs événemens que cette journée fit naître, & que nous omettons pour ne nous attacher qu'à l'objet principal de notre ouvrage.

(*a*) *Davila, ibid. p. 388-396. Thuan. Hiſtor. lib. LXXXVII. pag. 454-459. Journal de Henri III. Tom. II. p. 27-28. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

(*a*) L'armée Allemande, destinée au secours des Huguenots, continuoit de souffrir les plus grandes miseres, & il régnoit un étrange désordre. Elle ne voyoit point venir l'argent qu'elle devoit toucher pour sa solde, ni arriver ce Prince du Sang qu'on avoit promis de lui donner pour chef, & elle perdoit beaucoup de l'espérance qu'elle avoit eue de pouvoir joindre le Roi de Navarre. Ses quartiers avoient été plusieurs fois attaqués par le Duc d'Epernon qui commandoit l'avant-garde de l'armée Royale; ces insultes faisoient croire aux Allemands que le Roi étoit résolu de leur livrer bataille, depuis qu'ils avoient tourné le dos à la riviere de Loire pour gagner la Beauce. L'allarme des Suisses étoit encore plus forte. Ils ne vouloient point combattre contre leurs compatriotes, quoiqu'ils fussent d'une Re-

(*a*) *Davila, ibid. p. 396-415. Thuan. Hist. lib. LXXXVII. pag. 468-479. Journal de Henri III. T. II. p. 30-32. d'Aubigné, Hist. universelle, T. III. liv. I. chap. XVI. p. 64-68. Maillé, 1620. in-fol. Mem. de la Ligue, Vol. II. p. 239. & suiv. & 605-606. edit. 1602. in-8o. Mém. du Duc de Nevers, P. I. p. 770. & suiv. Paris, 1665. in-fol. fig. Histoire du Mareschal de Matignon, par Cailliere, l. II. chap. XVI. p. 212. Paris, 1661. in-fol. fig.*

ligion différente, & ils avoient peine à se détacher de l'alliance & de l'amitié du Roi de France. On leur avoit persuadé à leur départ de la Suisse, que c'étoit du consentement de ce Prince & pour le bien de son Royaume qu'ils marchoient à la guerre, ainsi que le bruit en avoit couru. Leurs chefs mêmes avoient fortifié cette opinion; & avant que d'entrer dans la Champagne, ils avoient écrit à Henri III. que leurs troupes, loin d'être venues pour l'offenser, se préparoient uniquement à combattre ceux qui troubloient le repos de ses Etats. L'incertitude de la route qu'il falloit tenir pour joindre sans danger l'armée du Roi de Navarre, la cherté extrême des vivres, & les maladies augmenterent leurs plaintes. La plus grande partie des soldats périt par les maladies qu'une marche pénible & une discipline mal observée avoient fait naître. Plusieurs Officiers venoient de mourir, emportés par les maladies du camp. On comptoit dans ce nombre Jean Rodolphe & Nicolas de Mullenen, & Jean-Rodolphe Sturler de Berne, le Capitaine Jonas Wunderlich ou de Merveilleux de Neuchatel; & pour comble de disgrace, le Colonel Bernard Tillmann, en qui les

trois Régimens Suiſſes avoient le plus de confiance & qui étoit leur principal conſeil, venoit d'expirer le 5 Octobre à Chailly. Sa mort fut ſuivie de celles de Gabriel de Dieſbach, de Paul de Luternaw, & du Capitaine Sébaſtien de Dieſbach, tous de Berne. Ulric de Bonſtetten, Lieutenant-Colonel du Régiment de Tillmann, informa Clervant ſon Colonel général, que les Suiſſes avoient réſolu d'envoyer des Députés au Roi, pour lui expoſer les motifs de leur arrivée dans ſes Etats, & ſe conformer à la réponſe qu'ils recevroient de Sa Majeſté. Le Baron de Dhona, inſtruit de ce complot, hâta la marche de ſon armée. Il eſpéroit que le ſéjour de la Beauce feroit oublier aux troupes le principe de leurs plaintes. Mais cette précipitation ne ſervoit qu'à augmenter le déſordre. L'armée étoit remplie de malades. Les uns ſe voyoient abandonnés dans les logemens & égorgés par les Payſans; & les autres, qu'on plaçoit ſur des chariots de bagage, ne pouvoient ſuivre que lentement la promptitude de ceux qui ſe portoient bien, & ils étoient cauſe qu'on ne pouvoit loger que confuſément en divers quartiers.

Ce déſordre n'échappoit point à

la connoiſſance du Duc de Guiſe. Il n'apperçut pas plutôt que les Allemands tournoient le dos à la riviere de Loire, qu'il prit la réſolution de ſe porter entre Paris & leur armée. Il ſe flatoit que cette manœuvre ſoutiendroit l'éclat de ſa réputation, & accroîtroit l'amitié que les Pariſiens lui témoignoient. En effet, ce mouvement devoit les perſuader que ce Prince empêchoit lui ſeul qu'une ſi puiſſante armée d'étrangers n'allât ſaccager la ville & le territoire de Paris, & il augmentoit en même-tems leur indignation contre le Roi qui ſembloit avoir abandonné le ſalut de ſa Capitale. L'attention du Duc de Guiſe pendant ſa marche, étoit accompagnée de tous les traits de prudence qui caractériſent un habile Général. Il ne logeoit jamais que dans des endroits avantageux, où il trouvoit ſa ſûreté, & qui n'étoient pas éloignés de l'armée ennemie; & il avoit ſoin de faire battre continuellement l'eſtrade au Capitaine Thomas Frata Albanois, & à de Vins, qui commandoient tous deux la Cavalerie légere, & qui de moment en moment l'avertiſſoient des mouvemens des ennemis. L'armée Allemande arriva enfin près de Montargis le 26 d'Octobre,

Le Baron de Dhona se logea au bourg de Vimory avec toute sa Cavalerie. Son Infanterie Françoise s'établit à Château-Landon, à une lieue de-là ; & on plaça les Suisses & les Lansquenets dans deux villages voisins de ce dernier quartier. Le Duc de Guise, instruit du plan de ces logemens, se détermina à les attaquer, malgré les objections de son frere le Duc de Mayenne qui se railloit de sa résolution précipitée. Jamais une armée ne montra plus de joie à la vûe du combat, que celle du Duc de Guise en fit paroître. Nous avons dit qu'il étoit adoré de tous ses soldats, & que leur confiance en ses ordres étoit inexprimable. Les Cavaliers & les gens de pied n'eurent pas plutôt appris qu'on alloit marcher aux ennemis, qu'ils coururent aux armes avec une émulation singuliere. Le projet du Duc étoit d'attaquer au milieu de la nuit les Allemands dans leur principal logement, où il sçavoit qu'ils ne faisoient point la garde comme ils devoient, & qu'ils n'y apportoient pas la vigilance & les attentions que requéroit la discipline militaire. Il se persuadoit que dans le tumulte & dans l'obscurité de la nuit, les autres quartiers iroient d'autant moins secourir le quar-

tier général, qu'ils ignoroient le nombre des aſſaillans, & qu'ils craignoient l'approche de l'armée Royale qui n'étoit pas éloignée. Cette réflexion lui promettoit que, dans cette ſituation critique, ils ſe fortifieroient plutôt juſqu'à la pointe du jour. Le Duc de Guiſe penſoit auſſi que les Suiſſes remueroient encore moins que les autres troupes, parce qu'ils étoient ſi éloignés du quartier général, qu'ils ne pourroient en aucune maniere arriver aſſez à tems au ſecours du Baron de Dhona. Ainſi ce Prince concluoit, qu'après qu'on auroit ſurpris le quartier général, où, ſelon les apparences, il trouveroit les Allemands endormis, il étoit aſſûré de remporter la victoire & de mettre en déroute toute l'armée étrangere; & qu'au moins, ſi l'événement ne répondoit pas à ſon eſpérance, il ne manqueroit ni de tems ni de moyens de faire ſa retraite avec ſes troupes, qui n'étoient point embarraſſées de bagage.

Ayant donné tous les ordres néceſſaires, il partit de Courtenay vers le déclin du jour, pour arriver à minuit à Vimory, qui étoit éloigné de ſept lieues. L'avant-garde compoſée de trois cens chevaux, marchoit ſous les ordres du Duc

de Mayenne. Elle étoit ſuivie de deux cens maîtres conduits par le Marquis d'Elbeuf. Le corps de bataille conſiſtoit en trois bataillons d'Infanterie, dont le premier obéiſſoit à S. Paul, qui avoit avec lui Joannes Gaſcon, de Gié & Bourg. Ce dernier le couvroit à la droite par mille Arquebuſiers. Du Cluſeau protégeoit la gauche de ce bataillon avec huit cens Arquebuſiers. Les deux autres bataillons étoient commandés par de Chevrieres & Ponſenac, & un pareil nombre d'Arquebuſiers les ſoutenoit de droite & de gauche. L'arriere-garde étoit confiée au Duc d'Aumale & au Chevalier ſon frere. Elle montoit à quatre cens maîtres. Toute l'armée étoit précédée par le Duc de Guiſe qui marchoit en avant avec trente Gentilshommes & ſoixante Chevaux-légers Albanois. Telle fut la diſpoſition de cette marche juſqu'à la plaine de Vimory, où l'on arriva à minuit du 26 au 27 d'Octobre. L'obſcurité de la nuit favoriſoit beaucoup l'entrepriſe. On ne trouva aucun obſtacle, ni de ſentinelles perdues ni de rondes qui battiſſent la campagne. Alors le Duc de Guiſe s'étant mis à la tête de l'Infanterie, l'introduiſit ſecretement dans le bourg, qui a près d'un quart de

lieue en longueur ; il y pénétra avec un si grand ſilence, qu'il rangea ſes ſoldats dans la rue, avant que les Allemands, qui dormoient d'un profond ſommeil, en euſſent le moindre ſoupçon. Cependant la Cavalerie s'étoit placée dans la campagne ; ſa droite étoit commandée par le Duc de Mayenne, ſon centre par le Marquis du Pont, & ſa gauche par le Duc d'Aumale. Elle inveſtiſſoit ainſi de tous côtés le bourg, pour couper la retraite aux fuïards. Après qu'on eût pris ces précautions, le Duc de Guiſe ordonna au Colonel de S. Paul de commencer l'attaque. Cet Officier fit d'abord une rude décharge d'Arquebuſades, & mit le feu dans les maiſons voiſines. Le Colonel du Cluſeau imita ſa manœuvre, & bientôt on vit tout le bourg en flammes. Les Allemands ſe trouvoient ſurpris, ſans pouvoir ſe défendre. Ils périſſoient dans le feu, ou étoient tués par le fer. Le Baron de Dhona, logé à l'extrémité du bourg, fut le ſeul qui eut le tems de monter à cheval, avant que la fureur de l'attaque parvînt juſqu'à lui. Mais comme il vit que la grande rue qui conduiſoit aux champs, étoit toute en feu, & embarraſſée par les ennemis ; il tourna à main droite avec cent chevaux qui le

ſuivoient, il galopa par un ſentier & gagna la plaine, où il rencontra le Duc de Mayenne qui, à la tête de l'avant-garde, voulut le charger. Le Baron le reçut ſans s'étonner; & s'ouvrant un paſſage avec ſes gens à travers les ennemis, il en vint aux mains avec le Duc. Il lui tira dans la viſiere un coup de piſtolet, qui ne fit néanmoins aucun effet, parce qu'il porta un peu trop bas ſur la mentonniere du caſque. Ce fut alors que, comme il n'avoit pas eu le tems de couvrir ſa tête de ſon heaume, le Duc de Mayenne lui déchargea ſur le front un grand coup d'épée. Malgré cette bleſſure, le Baron perça au milieu de l'eſcadron, où d'un ſecond coup de piſtolet il tua le Cornette du Duc. Quoique plus de quatre-vingts hommes de ſa ſuite demeuraſſent ſur la place, il ſe ſauva avec quatorze Cavaliers à Château-Landon, où une autre partie de ſon armée avoit pris ſes quartiers. Cependant l'Infanterie du Duc de Guiſe acheva de tailler en piéces le reſte des Reiſtres, qui périrent tous dans l'embraſement du bourg, ſans pouvoir ſe ſecourir. La victoire des Catholiques fut ſi complette, qu'elle ne leur coûta que trois bleſſés. Ils y gagnerent un butin conſidérable. Outre

ſept Cornettes, deux chameaux qui portoient le bagage du Général, & deux Atabales de bronze qui par oſtentation ſuivoient la Compagnie Colonelle, ils eurent à partager plus de deux mille huit cens chevaux, pluſieurs chaînes d'or, beaucoup de vaiſſelles d'argent, & divers habits d'un grand prix. Le Duc de Guiſe accourut au ſecours du Duc de Mayenne ſon frere, en l'endroit où les cris & le cliquetis du combat l'appellerent. Il y trouva les ennemis défaits, & que le Baron de Dhona s'étoit échappé. Le Duc de Mayenne avoit perdu dans cette action dix-ſept Gentilshommes. Lorſque le Duc de Guiſe ſe vit maître du bourg & de ſes environs, il évita de donner le tems aux autres quartiers & aux Suiſſes de venir l'attaquer, & il fit ſonner la retraite avant la pointe du jour. Il reprit dans le même ordre qu'il étoit venu, la route de Courtenay. Cette victoire le rendit redoutable aux étrangers, & ils l'attribuerent à la nonchalance & à l'inexpérience du Baron de Dhona.

L'armée du Roi, après avoir paſſé la Loire à Baugenci, vint à Bonneval au pays Chartrain, dans la vûe de couper le paſſage aux Reiſtres & aux Suiſſes qui

prenoient la route du Vendosmois. Ce fut à Bonneval que les Suisses envoyerent des Députés au Roi, pour lui exposer les motifs de leur entrée en France. Ils étoient infiniment irrités de la défaite de Vimory. Henri reçut d'un œil courroucé les Députés, & ordonna à Louis de Gonzague, Duc de Nevers, de les écouter en particulier. Ce Seigneur leur rappella la fidélité de leurs ancêtres, & l'amitié que le Roi avoit toûjours montrée pour leur nation, & il leur fit envisager combien leur conduite blessoit les alliances & excitoit l'indignation de Sa Majesté. Il ajoûta qu'ils devoient plutôt chercher à se concilier les bonnes graces du Roi, tandis qu'ils étoient encore dans ses Etats, que d'attendre qu'il demandât justice de leurs transgressions au Corps Helvétique, & il conclut qu'ils devoient traiter d'un accommodement pour retourner sans délai dans leur pays. Après cette conférence, le Duc de Nevers introduisit de nouveau les Députés en présence du Roi. Ce Prince leur témoigna encore son mécontentement; & comme ils alléguoient qu'en servant le Roi de Navarre, ils croyoient servir Sa Majesté, il leur répondit en colere: *Mais ne me voyez-vous pas en personne*

dans mon armée? Il n'est point d'excuse valable pour vous justifier, puisque vous servez dans une armée qui me fait la guerre. Ainsi acceptez les conditions proposées par le Duc de Nevers. Autrement je vous ferai punir aujourd'hui ou demain par le Corps Helvétique, qui certainement desapprouvera votre conduite. Les Députés retournerent ensuite à l'armée des Reistres, où ils trouverent tous les esprits irrités contre la défection des Suisses. Le Baron de Dhona employa toute son éloquence pour retenir ces derniers; & le Duc de Bouillon, secondé de Clervant, tâcha par les prieres les plus séduisantes, de détourner cette séparation. Mais ils ne purent obtenir que le délai de quelques jours, pour savoir du Roi de Navarre sa derniere résolution. Cependant le Duc d'Epernon, résolu de presser la capitulation des Suisses, tomba sur leur quartier qui étoit contigu à celui des François. Mais Chastillon le repoussa avec valeur, sans presque aucune perte.

D'un autre côté, le Duc de Guise qui vouloit attirer sur lui toute la gloire de la campagne, étoit vivement fâché que le Roi prolongeât la guerre. Le dépit lui fit imaginer une résolution dont il se promettoit le même succès que celui qu'il

avoit obtenu de l'entreprise de Vimory. L'occasion lui paroissoit d'autant plus favorable, qu'il se voyoit séparé de l'armée du Roi, qui campoit à Bonneval, tandis que son quartier étoit à Estampes. Il envoya d'abord de la Chastre & Saint Paul à la découverte. Le premier de ces Officiers s'approcha d'Othon, & le second de Guillerval. Tous deux prirent quelques fourrageurs, & voulurent attaquer cette nuit les Allemands dans leur quartier d'Othon. Mais ayant remis au lendemain l'exécution de ce projet, les ennemis prirent la route du pays Chartrain. Le Duc de Guise, rempli de son dessein, envoya d'Estampes à Dourdan la Chastre, avec trois cens Cavaliers armés de lances, & cinq cens autres Arquebusiers. Il vouloit se saisir de cette ville, dont toute la force consistoit dans son Château ; & il espéroit qu'un bois voisin, dont l'approche étoit défendue par un ruisseau, seroit très-propre à favoriser sa retraite, en cas d'un événement malheureux. L'armée des Reistres s'avança à Auneau, gros bourg près de Dourdan. Comme les logemens & les vivres n'y manquoient point, elle résolut de s'y arrêter quelques jours pour reprendre haleine. Dès que le Duc de

Guiſe fut informé qu'elle s'établiſſoit à Auneau, il ordonna à de Vins, qui commandoit les troupes légeres, de ſe loger dans le voiſinage de ce bourg avec les Cavaliers Arquebuſiers. Ce Capitaine tua quelques fourrageurs, mit l'allarme dans l'armée ennemie, & après en avoir conſidéré la poſition, il la fit ſçavoir en diligence à la Chaſtre. Le ruiſſeau qui ſéparoit les Reiſtres & le détachement de la Chaſtre, empêcha qu'on n'engageât l'action le même jour. Le Baron de Dhona s'établit à Auneau, bourg défendu par un fort Château, qui d'un côté eſt protégé par un étang. Le Roi avoit confié la garde de ce Château au Capitaine Chollart Gaſcon. Cet Officier, que le Baron de Dhona ſomma de capituler avec ſa garniſon, fit mine de ſe défendre, & le Baron Allemand fut obligé de lui accorder la neutralité qu'il demandoit. Néanmoins il eut attention de fermer toutes les avenues du Château par des charrettes enchaînées enſemble, des tonneaux & des poutres, & de placer un corps de garde à l'extrémité de chaque rue & des ſentinelles à l'entour du bourg.

Cependant la Chaſtre ordonna à de Vins de traiter avec Chollard, & envoya

à ce Capitaine un Officier de sa connoissance, nommé Saint-Etienne, pour le prier de permettre à l'armée du Duc de Guise de passer par l'enceinte du Château, afin de surprendre le quartier des ennemis. En même-tems la Chastre écrivit au Duc de Guise, & le pria de voler le lendemain à Dourdan avec la Cavalerie & les troupes légeres de l'Infanterie. La Chastre étoit convenu que le Duc arriveroit à l'heure que Saint Etienne viendroit lui rapporter la réponse du Capitaine Chollard. Cette heure étoit fixée pour le lendemain à midi qui étoit le 23 de Novembre. Le Duc ne manqua pas de joindre la Chastre à l'heure indiquée avec deux mille cinq cens Arquebusiers, cinq cens Cuirassiers, & douze cens Cavaliers. Tous deux attendirent long-tems à Dourdan l'arrivée de S. Etienne. Cet Officier ne revint que vers les huit heures du soir. Il s'excusa sur les mouvemens des ennemis, qui pendant le jour n'avoient point cessé de faire la ronde au tour du Château. La réponse du Capitaine Chollart portoit qu'il laisseroit passer le Duc à côté de la muraille par une chaussée très-étroite, qui est entre le ravelin de la porte du Château & le bord de l'Etang; mais qu'il

ne pouvoit point accorder le paſſage par le Château, parce qu'il y avoit retiré tous les biens des villages voiſins, & pris de l'argent des payſans, ſur l'aſſurance qu'il ne laiſſeroit point entrer aucuns ſoldats dans le Château. Le Duc de Guiſe, qui ne vouloit pas tenter l'attaque ſans être auparavant maître du Château, parvint enfin à corrompre Chollard par la promeſſe d'une grande ſomme d'argent, & ce Capitaine conſentit à le recevoir dans ſa place, après que le Duc lui eût donné ſa parole, que les gens de guerre ne toucheroient point au bien des Payſans. On convint que l'attaque ſe feroit pendant la nuit du 23 au 24 de Novembre. Cependant de Vins employa le jour à attirer au combat les Allemands, & il en fit tomber un détachement dans une embuſcade où la Chaſtre en maltraita une grande partie.

L'armée des Reiſtres & des Suiſſes s'arrêtoit à Auneau & dans ſes environs, pour ſe délaſſer de ſes fatigues, & profiter de l'abondance des vivres que ces lieux offroient. François de Bourbon, Prince de Conty, venoit de la joindre. Sa qualité de Prince du Sang & le reſpect qu'on conſervoit pour la mémoire de

ſon pere le Prince de Condé, lui ſervirent beaucoup, quoiqu'il fût peu habile, & d'ailleurs dénué d'argent, & qu'il fût accompagné d'une foible ſuite. L'armée reprit courage, & célébra l'arrivée du Prince par des décharges de canon, par des feſtins & des réjouiſſances. Le célebre de Thou rapporte que deux jours avant l'arrivée de ce nouveau Général, comme on agitoit dans un Conſeil de guerre quelle route l'armée devoit ſuivre, dans la ſituation difficile où elle ſe trouvoit, le Roi lui coupant l'entrée du Vendomois, & le Duc de Guiſe harcelant ſon arriere-garde; il fut arrêté qu'on reprendroit le chemin de la Loire, pour gagner l'Allemagne, ou pour joindre le Roi de Navarre par le paſſage de la Loire. On ranima auſſi le courage des Suiſſes, & on ne manqua pas de relever leurs eſpérances abbattues, en les flatant de l'arrivée prochaine du Roi de Navarre, que la victoire de Coutras ſembloit aſſûrer. Mais bientôt enſuite il ſurvint de nouvelles difficultés. Les Suiſſes, qui vouloient traiter avec Henri III. redoublerent leurs inſtances pour être payés de leur ſolde. D'un autre côté les Reiſtres, dont le bagage avoit été enlevé à Vi-

mory, menaçoient de se révolter ; en un mot, tout sembloit conspirer à la perte de l'armée, deux jours avant l'arrivée du Prince de Conti. Elle remit son départ d'Auneau au 24 de Novembre.

Nous avons dit que le Duc de Guise étoit conveuu avec le Capitaine Chollard, qu'il introduiroit ses troupes dans le Château durant la nuit du 23 au 24 de ce mois. Voici les dispositions qu'il fit pour cette manœuvre. Le Duc partit de Dourdan vers les sept heures du soir, avec douze cens chevaux & trois mille hommes d'Infanterie. Il étoit précédé par un corps de trois cens Chevaux-légers, aux ordres du sieur de Vins, & suivi de la Chastre, qui menoit deux cens chevaux pésamment armés. Le reste de la Cavalerie s'avançoit avec les Ducs de Guise & d'Elbeuf, & couvroit la droite de l'Infanterie du côté par lequel les ennemis pouvoient venir. Le Duc de Guise marcha dans cet ordre au milieu des ténebres d'une nuit fort obscure, & arriva vers les quatre heures du matin dans un vallon éloigné du Château d'Auneau d'environ mille pas, au bord de l'Estang qui est contigu à la forteresse. Dans ce moment critique, il fit doubler le pas à l'Infanterie ;

& elle ſe ſaiſit de la chauſſée, tandis que les Reiſtres ſaiſoient retentir le bourg de fanfares pour annoncer leur départ. Après que Chollard eût ouvert le ravelin, le Duc jetta dans le Château cent Arquebuſiers, & fit avancer le reſte de l'Infanterie le long de la chauſſée & ſous les murailles du Château, pour attaquer le bourg & les retranchemens que les Allemands y avoient élevés. La Cavalerie inveſtiſſoit cependant l'étang, & diviſée en trois eſcadrons, elle s'étoit aſſûrée de l'avenue de la campagne, afin de repouſſer les fuïards. Le Colonel Saint-Paul fut chargé de la principale conduite de l'Infanterie, avec le Capitaine Joannes Gaſcon, & les ſieurs de Ponſenac, de Gié & de Bourg. Nous avons rapporté qu'on fit entrer dans le Château cent Arquebuſiers. Ce détachement devoit favoriſer la retraite, dans une néceſſité indiſpenſable. Saint Paul, pour former ſon attaque, choiſit le plus grand front du bourg; & après avoir gardé en réſerve près de ſa perſonne cinq cens Arquebuſiers, il détacha en avant trois cens autres pour commencer l'action. Ponſenac devoit tomber d'un autre côté dans le bourg ſur la droite avec cinq cens Arquebu-

ſiers. Quoique la plûpart des Allemands fuſſent encore endormis & noyés dans le vin, néanmoins les corps de garde qui veilloient, reçurent l'attaque avec une grande fermeté. Elle fut long-tems douteuſe. Mais enfin l'Infanterie animée par Saint Paul, reprit courage, elle mit le feu aux charrettes ; & s'étant délivrée de l'embarras des tonneaux & des poutres, elle tomba ſur les corps de garde qui furent auſſi-tôt taillés en pieces. Cependant le Colonel de S. Paul & Ponſenac inveſtirent de toutes parts Auneau, & obligerent les Reiſtres de combattre à pied le piſtolet à la main. L'inégalité du combat contraignit bientôt ces derniers de tourner le dos pour ſe ſauver dans la campagne. Mais comme les paſſages étoient fermés, ils prirent une telle épouvante, qu'ils ſe laiſſerent maſſacrer ſans faire aucune réſiſtance. Quelques-uns eſcaladerent les murs, mais ils furent pourſuivis par la Cavalerie du Duc de Guiſe, & furent tués ou faits priſonniers.

Le Baron de Dhona fut le ſeul qui, plus heureux à s'enfuir qu'à combattre, ayant par l'aide d'une femme gagné la muraille, trouva moyen de ſauver ſa vie par de petits ſentiers qui étoient dans le

marais. Il se rendit au quartier des Suisses qui étoit éloigné d'Auneau d'environ trois quarts de lieue. Le massacre des Reistres dans ce bourg fut général, & il dura autant de tems que le Baron mit à arriver au logement des Suisses. Les Capitaines François s'y étoient rendus également des autres quartiers. Le Baron conjura en vain les Suisses d'aller au secours d'Auneau. Il leur promettoit une victoire assûrée sur les ennemis qui, tous en désordre, acharnés au meurtre & au pillage, & harrassés de veilles, de voyages & de combats, n'auroient jamais la force, à ce qu'il disoit, de résister à des troupes fraîches, dont le nombre surpassoit d'ailleurs le leur. L'effroi des Suisses & des François les empêcha de suivre son conseil. D'ailleurs, les Capitaines de ces derniers considéroient que l'Infanterie Catholique avoit dans le Château une retraite certaine; & que la Cavalerie du Duc de Guise, composée de gens qui ne s'étoient point encore battus, tenoit les avenues de la campagne. Ces réflexions détournerent enfin le Baron de l'entreprise, & il se contenta de garder le nouveau quartier où il s'étoit réfugié.

Après que l'Infanterie Catholique eût

ſait main-baſſe ſur tous les Reiſtres dans Auneau, elle employa deux jours à piller le bourg; & le nombre conſidérable de chevaux qu'elle y trouva, lui donna la facilité de devenir tout à coup un corps de Cavalerie. Le Duc de Guiſe envoya neuf Cornettes au Roi par la Chaſtre. Henri III. étoit alors à Artenay, il parut prendre plaiſir au récit de la victoire. Mais contre ſa coutume, il ne fit aucun préſent à la Chaſtre, tant les ſuccès du Duc de Guiſe augmentoient l'inquiétude & la jalouſie de ce Prince. Le Duc s'en retourna en triomphe à Eſtampes. Bientôt enſuite le Roi, pour diminuer la gloire de ſon ſujet, réſolut de pourſuivre ce qui reſtoit de l'armée étrangere. Il marcha avec toutes ſes troupes, dans l'intention de combattre. Le Duc d'Epernon, qui vouloit imiter le Duc de Guiſe, tâcha pluſieurs fois d'attaquer les ennemis dans leurs quartiers, ſes efforts n'eurent qu'un foible ſuccès. Il reçut ordre du Roi de renouer la négociation d'un accommodement avec les Suiſſes. Cormont, Gentilhomme Huguenot, qui peu de jours auparavant avoit été fait priſonnier dans une eſcarmouche, ſervit à en applanir les difficultés. Les Suiſſes étoient réduits dans

un

un misérable état par les marches continuelles, & ils étoient dénués d'argent; La défaite réitérée des Reistres les épouvantoit, & ils répugnoient à combattre contre les Enseignes de leur propre Nation qui se trouvoient dans l'armée du Roi.

D'Epernon conclut l'accommodement, & les Suisses promirent de s'en retourner dans leur pays. Le (*a*) Roi leur donna cinquante mille écus en drap, & quatre cens mille écus en argent. Quelques-uns prirent parti dans les troupes de Sa Majesté. Henri fit fournir aux autres des vivres jusques sur la frontiere, avec une escorte pour la sûreté de leur retraite. L'histoire rapporte qu'après leur capitulation arrêtée, le Roi caressa beaucoup les Capitaines, pour ne point aigrir la Nation; & qu'après un superbe repas que le Duc d'Epernon leur donna, ils retournerent avec leurs troupes en Suisse.

Les Reistres, les Capitaines & les soldats François qui purent échapper aux deux défaites de Vimory & d'Auneau, se voyant abandonnés des Suisses, résolurent d'essayer à sortir de la frontiere

(*a*) *Journal de Henri III. Tom. II. pag. 35-40. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

de France par la Bourgogne. Ils espéroient pénétrer de cette maniere en Allemagne & dans le territoire de Bâle. Mais leur marche souffroit de grandes difficultés. Le Duc de Mayenne qui étoit retourné en Bourgogne, & Mandelot & le Comte de Tournon, qui avoient rassemblé les forces du Lyonnois, se disposoient à leur couper le passage. D'un autre côté, le Roi à la tête de son armée les poursuivoit avec chaleur, & le Duc de Guise les harceloit sans interruption. L'Infanterie Françoise étoit aux abois, & ses soldats se dispersoient dans les villes par où elle passoit. Comme l'Armée ennemie se voyoit dans l'impossibilité d'échapper aux vainqueurs, elle résolut enfin par l'entremise de Cormont, de recourir à la clémence du Roi; & ce Prince fut assez généreux pour promettre un sauf-conduit aux Reistres, à condition qu'ils lui livreroient leurs Enseignes ployées, & qu'ils jureroient de ne pas lui faire la guerre. En vain le Prince de Conty, le Duc de Bouillon, Clervant, Chastillon & les autres Capitaines François, tenterent de les détourner de cette résolution, & les assûrerent qu'en fort peu de tems ils auroient leur paye, & rece-

vroient le ſecours du Roi de Navarre. Ils furent eux-mêmes obligés de prendre la fuite, pour ne pas courre le riſque d'être arrêtés par ceux dont ils vouloient vaincre l'obſtination. Le Duc de Bouillon s'enfuit à Geneve par des chemins détournés. Il y mourut bientôt enſuite accablé de chagrin. Chaſtillon avec cent Cuiraſſiers & deux cens Arquebuſiers à cheval, gagna le Languedoc, & ſe retira en Vivarais dont il étoit Gouverneur. Clervant s'étant gliſſé parmi les Suiſſes, arriva avec eux à Bâle. Le Prince de Conty ſe retira chez lui par des lieux écartés, ſans ſe donner à connoître; & les autres Capitaines par diverſes routes, éprouverent auſſi diverſes fortunes.

Les Reiſtres munis des paſſeports du Roi, & ayant obtenu la permiſſion de remporter leurs Cornettes, quoique ployées, ſe ſéparerent en deux troupes. L'une avec le Colonel Dommartin, paſſa par la Savoye, où elle ſe trouva réduite au nombre de cinq cens hommes. L'autre, conduite par le Baron de Dhona & le Colonel Jean Buck, ſe retira par la Bourgogne dans le Comté de Montbelliard. Cependant le Duc de Guiſe, qui dès lors ne reconnoiſſoit l'autorité Royale

qu'autant qu'elle s'accordoit avec ses intérês, harcela contre la foi publique le misérable reste de cette armée, qui s'échappoit par la Franche-Comté; tandis que le Marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné du Duc de Lorraine, cherchoit à détruire les Reistres qui se retiroient par la Bresse vers Geneve. Les montagnes de Saint Claude furent le rendez-vous du Marquis du Pont & du Duc de Guise. Ce fut dans l'Eglise Abbatiale de ce nom, que le Duc consacra une Inscription votive en mémoire de la journée d'Auneau & de la destruction de l'armée étrangere. On peut la lire dans le (*a*) Journal de Henri III. Ce monument est plein d'exagérations.

Le Roi fit frapper une (*b*) médaille dont les expressions étoient plus modestes. Elle représente d'un côté le portrait de Sa Majesté avec ces mots, *HENRICUS PIUS D. G. FRANCORUM ET POL. REX* 1588. Le champ du revers de la médaille,

---

(*a*) *Journal de Henri III. ibid. p.* 34.

(*b*) M. l'Abbé Lenglet Dufrenoy en a fait graver l'empreinte d'après la médaille qui existoit dans le cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, & il en a donné l'explication dans sa nouvelle édition du Journal de Henri III. *Tom. II. pag.* 36-38.

est partagé en deux parties égales. On voit dans l'une de ces parties, une main sortant des nuages, qui seme de l'argent sur une troupe d'Infanterie, tandis qu'une semblable main, armée d'une corne d'abondance, répand des fruits. Ces deux mains sont surmontées de ces deux lettres *L. R.* c'est-à-dire, *Liberalitas Regia*; & elles sont accompagnées de ces paroles, *Hæc multis*, pour montrer que la libéralité de ce Prince ne s'étendoit pas sur toute l'armée étrangere, mais seulement sur les Suisses, qui d'abord avoient traité avec Sa Majesté. La seconde partie du revers de la médaille, offre des Officiers désarmés, sortant d'une ville pour aller au-devant d'une troupe de Cavalerie qui est armée & qui représente les Reistres. Ceux qui sortent de la ville sont précédés d'un chien, symbole de la fidélité. Dans le haut de cette seconde partie, on voit deux mains qui sortent d'un nuage, & qui sont liées en signe de bonne-foi. Elles sont surmontées des deux lettres *F. H.* c'est-à-dire, *Fides Henrici*, *la bonne foi de Henri*, pour faire entendre que de sa part il avoit religieusement observé ce qu'il avoit promis. La légende de la médaille porte, *Hæc cunctis*.

pour marquer que la fidélité dans ses promesses, s'est étendue généralement sur tous. En effet, le manquement qui arriva à l'accord des Reistres, ne vint point de la part du Roi, mais de celle d'un sujet hautain, qui n'avoit d'autre dessein que de s'opposer à l'autorité Royale; opposition même qui n'étoit que trop connue des véritables sujets du Roi. Le Duc de Guise, qui se disoit zélé Chrétien, avoit, à son retour de la poursuite des Reistres, laissé vivre ses troupes dans le Comté de Montbelliard d'une maniere si licencieuse, qu'il n'y eût sorte de cruauté & de barbarie qu'elles ne commissent; ce qui alloit jusqu'à l'impiété & à des excès dont on n'avoit vû aucun exemple parmi les Chrétiens. Le récit qui s'en trouve à la fin du troisieme volume *des mémoires de la Ligue*, ne sçauroit que causer de l'indignation & de l'horreur. Mais Henri, par une opposition aux impiétés que le Duc de Guise n'avoit pris soin, ni d'empêcher ni de punir, s'étoit, à juste titre, qualifié de *HENRICUS PIUS*, dans la médaille, qui fut frappée au commencement de l'an 1588.

Le Roi, après la dispersion de l'Armée étrangere, retourna avec ses troupes

à Paris & y entra en triomphe le 23 de Décembre 1587. Mais les applaudissemens des Parisiens indiquoient assez qu'ils attribuoient toute la gloire de cette campagne au Duc de Guise.

Telle fut la fin de l'expédition des Suisses-Réformés. Il n'en retourna qu'un très-petit nombre dans le pays, & la plûpar d'entr'eux étoient mêmes accablés de maladie. (*a*) Zurich fut le seul des Cantons qui marqua sa sévérité. Les trois Capitaines Schweitzer, Scheuchzer & Asper furent mis dans les fers à leur retour; & par un jugement du Sénat, ils porterent peu de jours après, le 10 Février 1588. leurs têtes sur l'échaffaut. L'absence garantit les autres du supplice. Le Régiment de Zurich avoit été levé sous main. Quinze cens seize hommes de ce corps périrent dans cette expédition. Le crime des Capitaines qu'on exécuta après leur retour, étoit de n'avoir pas tenu aux soldats la capitulation, & d'avoir violé le serment. On rapporte une action héroï-

---

(*a*) *Memorabilia Tigurina novæ editionis*, *pag.* 254. & 255. *Stettler*, *Chr. Bernense*, P. II. *p.* 318-319. *Recueil des choses mem. de France*, *depuis* 1547. *jusqu'en* 1597, p. 650. *Heden*, 1603. *in*-8°.

que d'un Enſeigne de ce Régiment ; nommé Jean-Georges Bluntſchli de Zurich. Le Régiment, ayant été une fois attaqué par les ennemis, & ceux-ci lui ayant offert la vie ſauve au milieu du combat, Bluntſchli répondit qu'il avoit juré ſur ſon drapeau ; & en effet il le défendit de la main droite avec ſon épée, le tenant dans ſa main gauche, juſqu'à ce que couvert de neuf bleſſures, il tomba mort ſur la place. On le trouva parmi les tués, ayant encore un morceau du drapeau dans la bouche.

Stettler qui nous a laiſſé le détail de cette expédition, rapporte que l'accommodement des Suiſſes fut arrêté le 28 de Novembre. Il portoit que le Roi donneroit au ſeul Régiment de Berne, qui étoit compoſé de vingt-deux Enſeignes, la ſolde d'un mois, & en trois termes, deux cens quatre-vingt ſeize mille & cent écus de couronne. Le dernier terme étoit fixé au mois de Janvier 1591. Cet hiſtorien déclame contre cette capitulation, qui ſauva néanmoins les Suiſſes de leur défaite certaine. Nous avons déja obſervé la partialité de cet auteur. Dès qu'il trouvoit une occaſion d'exercer ſa plume contre le ſervice de France, il ſuivoit aveu-

glément sa passion; on voit même qu'il colore & excuse les entreprises les plus injustes contre cette Couronne. Il (a) nous apprend qu'on examina à Berne & à Bâle, la conduite des Capitaines qui avoient servi dans l'expédition des Reistres; mais qu'on n'usa point de la même sévérité que Zurich avoit employée, & que même à Berne, on trouva que la plûpart des Capitaines avoient tenu parole à leurs soldats, autant qu'ils le pouvoient, particulierement Sebastien & Jean-Jacques de Diesbach, & Jean-Rodolphe Tillier, qui avoient traversé de toutes leurs forces la capitulation. L'accommodement des Reistres se fit le 8 de Décembre. Tel est le précis des événemens de l'année 1587, auxquels les troupes Suisses eurent part. Nous le terminerons par la copie d'une lettre qui détaille la maniere dont les Suisses-réformés traiterent avec le Roi. Cet acte nous apprend en même tems les services que les Suisses Catholiques des Régimens de Reding, de Gallaty & de Krepsinger, avoient rendus à Henri III. durant le cours de cette

(a) *Stettler, Chr. Bernens. P. II. p. 319. & 325. Germanicè.*

campagne. Balthasar de Griſſach, l'un des Capitaines de ces Corps, & Interprete de Sa Majeſté près des Cantons, écrivit le 23 Décembre 1587, la (*a*) lettre ſuivante, à ſes ſouverains Seigneurs de Soleure, pour ſe conformer à l'uſage inviolable de ces tems. Les Colonels & les Capitaines inſtruiſoient régulierement chacun ſon Canton reſpectif, de la conduite de leurs Régimens & de leurs Compagnies; le Souverain exigeoit d'eux ce devoir, pour les louer ou les punir ſuivant leurs mérites, & cette obligation redoubloit le zele & la fidélité des Officiers.

Lettre du Capitaine Balthazar de Griſſach à ſes Souverains Seigneurs de Soleure, datée du Camp le 23 Décembre 1587. & traduite de l'Allemand.

Depuis la derniere lettre de Baugenci, il eſt arrivé que comme le Roi vouloit avec ſon armée s'approcher de l'ennemi, & que nous étions en marche pour cet effet; les Colonels & Capitaines des trois

---

(*a*) On en conſerve une Copie du tems dans l'Archive des Barons de Zur-Lauben. L'original eſt gardé dans la Chancellerie de Soleure.

Régimens Suisses Luthériens, demanderent à Sa Majesté un sauf-conduit, pour lui faire entendre que leur intention n'avoit point été d'agir contre Sa Majesté ; & cette demande étoit conçue de maniere qu'on pouvoit espérer que le Roi en recevroit une véritable satisfaction. Dès que Sa Majesté apprit cette proposition, elle tint son Conseil. Elle dépêcha ensuite aux Colonels & Capitaines Luthériens, douze personnes pour servir de sauf-conduit, lesquels bientôt après envoyerent au Roi le Colonel de Berne & quelques Capitaines, jusqu'au nombre de dix Députés. Ils se rendirent près de Sa Majesté à Saint Gergeau ; & le Roi ayant sçû leur arrivée, m'ordonna de les entendre conjointement avec le Duc de Nevers, & les Seigneurs de Villeroy & Brulart, commission que nous avons exécutée. Après que les susdits Députés Luthériens eurent détaillé au long le sujet de leur envoi ; on leur reprocha hautement, qu'ils avoient déja quelquefois servi à la guerre contre Sa Majesté & contre la teneur de la paix perpétuelle ; & on leur déclara que, s'ils ne se retiroient point de la campagne, & s'ils ne brisoient pas leurs drapeaux, ils s'en repentiroient,

& qu'on vengeroit ſur eux l'injuſtice que Sa Majeſté avoit juſqu'à préſent pluſieurs fois éprouvé de leur part. On leur fit cette notification d'une maniere détaillée & circonſtanciée. Là-deſſus ils répondirent, qu'ils ſupplioient Sa Majeſté de leur pardonner leur conduite paſſée ; ils aſſûrerent qu'ils ne retomberoient pas dans la même faute ; ils dirent qu'ils voyoient bien qu'on les avoit trompés, & ils prierent qu'on leur permît de retourner dans leur camp, avec promeſſe d'envoyer une réponſe à Sa Majeſté dans peu de jours. Ils ajoûterent que ſi le Roi agréoit alors la réponſe, ils ſupplioient Sa Majeſté de leur accorder un ſauf-conduit juſqu'aux frontieres, & de leur donner les vivres néceſſaires pour la route. Enſuite ils retournerent à cheval, & revinrent quelques jours après à Bonneval près du Roi. Ils étoient entierement réſolus de reprendre le chemin de leur Patrie. Sa Majeſté leur en accorda la permiſſion. En conſéquence, les Colonels, Capitaines & ſoldats furent obligés de jurer publiquement avant que de ſe mettre en marche, que jamais ils ne ſerviroient contre Sa Majeſté, Serment qu'on coucha par écrit, & qu'ils ſouſſignerent & cacheterent. Là-deſſus, le

Seigneur de Dinteville reçut ordre de les conduire jusqu'à la frontiere. *Vos Excellences* peuvent bien juger ce que pensoient de cette retraite les Reistres & les François de l'Armée ennemie. Ils ne cessoient de leur reprocher qu'ils avoient causé la déroute de leur Armée; ce qui étoit vrai. En effet, tandis que les Régimens Suisses négocioient leur retraite & se séparoient, le Duc de Guise surprit de nuit le camp de leurs Reistres, dans un bourg nommé Auneau, & tailla en pieces huit Cornettes; le Comte de Dhona eut bien de la peine à se sauver, tous les autres furent tués, on leur prit huit drapeaux & tout leur bagage. On compta parmi les morts, trente Comtes & Barons, outre un grand nombre de Gentilshommes. Le butin fut considérable. Après cet échec, une terreur si grande s'empara des Reistres, qu'on n'en a jamais vû une semblable. Ils abandonnerent & brûlerent leurs chariots & tous leurs équipages, & ils s'enfuirent nuit & jour. Les nôtres les poursuivirent, leur enleverent tous le gros canon, & firent main-basse sur tous ceux qu'ils attraperent. Ce carnage étoit si horrible, que nous trouvions tous les chemins jonchés de morts. Les gens à pied

qui avoient accompagné les Reiſtres, furent les plus maltraités. Les habitans du pays les maſſacrerent preſque tous. Comme on lespourſuivoit ainſi avec chaleur, Sa Majeſté envoya encore après eux un détachement conſidérable de Cavalerie, aux ordres des Ducs de Nevers, de Mercœur & d'Epernon. Mais lorſque ceux d'entre les Luthériens qui avoient échappé au carnage, virent venir cette nouvelle foule d'ennemis, ils envoyerent demander la vie ſauve au Duc d'Epernon. On leur accorda enfin cette grace, à condition qu'ils livreroient au Roi leurs drapeaux. Cette capitulation leur parut d'abord inſupportable. Enfin ils abandonnerent tous les drapeaux des Lanſquenets, & ſerrerent les autres, avec aſſûrance de ne plus les déployer en France. Ils promirent auſſi de ne jamais ſervir à l'avenir contre le Roi. Les François qui étoient avec eux, demanderent auſſi grace, & livrerent à Sa Majeſté leurs drapeaux. Néanmoins, Chaſtillon après avoir arraché ſes drapeaux de leurs bâtons, ſe ſauva avec cent chevaux. Ce fut de cette maniere que dans l'eſpace de cinq jours, cette Armée orgueilleuſe ſe vit diſperſée, à ſon grand dommage & avec deshonneur, & qu'elle

périt presqu'entierement. On dit que les Reistres avouerent eux-mêmes qu'ils avoient perdu, en chevaux, prisonniers, argent & bagage, la valeur de cinq cens mille écus de Couronne. C'est un miracle extraordinaire, que Dieu ait accordé au Roi & à ses pauvres sujets, une victoire aussi signalée, qu'ils ont obtenue sans essuier aucune perte. Elle cause à Sa Majesté une joie inexprimable. Elle a mandé près d'elle les Colonels & quelques Capitaines de nos trois Régimens, & elle les a remerciés du secours qu'ils lui avoient donné. En effet, nous avons contribué en partie à cette célebre victoire. Sa Majesté a assûré qu'elle n'oubliera jamais ce service à votre égard, *Souverains Seigneurs*, & en celui de tous les Cantons Catholiques, & qu'elle en conservera la mémoire dans toutes les occasions. Sa Majesté a encore déclaré qu'elle poursuivra vigoureusement cette victoire, & qu'au Printems elle rentrera au campagne à la tête d'une Armée formidable, se promettant de conduire la guerre à une heureuse fin, avec l'aide de Dieu & de ses bons amis. Cependant, afin d'épargner la dépense, le Roi a congédié la plus grande partie de ses troupes, & a ren-

voyé dans ſon pays le Régiment du ſieur Colonel Krepſinger. Sa Majeſté a conſervé les Régimens de Reding & Gallaty, dans la confiance que *vos Excellences* ne déſapprouveront pas cet arrangement, à condition cependant que nous rétablirions & rendrions nos Enſeignes complettes. Sa Majeſté a promis qu'elle nous fera remettre pour cet effet l'argent & les moyens néceſſaires. Je n'ai pas pû encore apprendre de quel côté on nous employera. Le Roi marche à Paris, où il fera une entrée ſolemnelle, & aviſera à l'arrangement des affaires, afin qu'au printems il puiſſe pouſſer la guerre avec vigueur. L'iſſue de cette campagne a été telle que perſonne n'oſoit l'eſpérer. Tout le monde s'attendoit au contraire qu'elle finiroit par une ſanglante bataille : le Roi s'y préparoit; & elle feroit arrivée, ſi Dieu, fléchi par l'interceſſion de ſa Sainte-mere, ne l'eût détourné. Il ne s'eſt paſſé d'ailleurs aucun événement remarquable. Le Duc de Guiſe s'eſt rendu auprès du Roi, depuis la derniere affaire, à Beant, & il a conféré avec Sa Majeſté. Au reſte, voici ce qui tranſpire & qu'on croit devoir être exécuté. Comme le Roi & tous les Princes, Etats & villes Catholiques, ſont

parfaitement unis ensemble; on espere que les Ecclésiastiques & de même toutes les Provinces & villes, fourniront des sommes d'argent considérables, & les secours nécessaires pour terminer la guerre, ainsi qu'on se flate que Dieu accordera cette grace. Car le Roi est décidé de commencer en personne la campagne. Sa Majesté m'a informé elle-même de cette résolution. Elle envoie en Poitou le Maréchal d'Aumont avec une Armée & un train d'artillerie. Je marche à Paris avec ma Compagnie & celle du Capitaine Studer, & le Colonel Gallaty prend aussi la même route avec son Régiment. Le Colonel Reding s'avance à Bourges. Nous ignorons encore où l'on nous fera servir. Nous ne manquerons point d'en avertir *vos Excellences*, dès que nous sçaurons notre destination, & nous aurons la même attention en toute occasion. Cependant nous prions très-humblement *vos Excellences* de nous excuser, de ce que nous avons différé de leur écrire cette longue lettre, jusqu'à ce que nous ayons vû la fin de cette campagne.

Nous ajoûterons à cette lettre trois actes qui concernent l'accommodement des troupes Suisses de Zurich, de Berne & de Bâle, avec le Roi.

(*a*) *Copie de la lettre que le Roi Henri III. écrivit aux Cantons Proteſtans des Suiſſes, de Zurich, Berne & Bâle, lorſque leurs Régimens qui étoient allés en France, furent ſéparés d'avec les Reiſtres.*

Henry par la grace de Dieu, Roy de France & de Poulongne, Très-chers & grands amis, alliez & confédérez. Peu de temps après que nous nous trouuaſmes en noſtre armée ſur le bord de la riviere de Loyre, & que nous ſceumes que les trois Régimens des Quantons de Zurich, Berne & Baſle, y eſtoient auec les Reiſtres & autres gens de guerre, qui ſe diſent eſtre leuez de la part du Roy de Nauarre, Nous aduiſames de dépeſcher vers les Collonnelz & Cappitaines deſdits Régimens, l'un de noz héraux, auec noſtre déclaration, contenant qu'encóres qu'il fuſt aſſez notoire à ung chacun que l'Armée en laquelle ils ſe trouuoient, eſtoit entrée en noſtre Royaume contre noſtre

(*a*) *Negoc. Mſc. de M. de Sillery en Suiſſe, en 1587. N.o 12091. p. 30-33. in-fol. Biblioth. de de Milſonneau.*

ſeruice & volonté ; Toutefois d'autant que les impreſſions qu'on leur auoit donné du contraire, pouuoient les auoir faict partir de leur pays pluſtoſt que touttes autres choſes ; que pour ceſte occaſion meuz de la ſinguliere affection que nous portons à leur Nation, nous leurs déclarions qu'eſtant en perſonne en noſtre Armée, pour nous oppoſer à celle où ilz eſtoient, ilz ne pouuoient plus ignorer que leurs armes ne fuſſent dreſſées contre nous, & pour s'employer à la ruyne & diſcipation de noſtre Royaume, & qu'en cela ilz contreuenoient directement aux traittez de paix perpétuelle & d'alliance, que nous auons auec les Seigneurs des Ligues; ce qui ne leur pouuoit tourner quà un ſeul blaſme, reproche, deshonneur enuers Dieu & les hommes: quà ceſte cauſe pour éuiter que ne fuſſions contraincts de combattre leurs Enſeignes, au lieu que nous les auons touſiours conſervées; nous nous leur offrions & promettions de leur donner moyen de s'en retourner en leurs pays, & de les y faire conduire & accompagner en toute ſeureté, ſi ceſtoit choſe à laquelle ils vouluſſent ſe réſoudre comme la raiſon & les traictez, que nous auons auec uous leurs

Seigneurs & Supérieurs, les y obligent estroitement. A quoy par lesdits Collonelz & Capitaines, nous auroit esté respondu quilz desiroient enuoyer pardeuers nous aucuns de leurs Députez, pour nous faire entendre leurs remonstrances sur nostredite déclaration, pourveu qu'il nous pleust leur donner sauf-conduict à cet effect, ce qui auroit esté incontinant exécuté; & depuis venus pardeuers Nous, auroit verballement exposé qu'ilz auoient entrepris ce voyage, pensant faire chose qui nous fust aggréable, & qui deust seruir au bien de ce Royaume, selon que ceux qui les ont cherchez, le leur ont donné à entendre & persuadé par plusieurs inductions; que ce n'auroit jamais esté leur intention de conuertir la poincte de leurs picques, ny le tranchant de leurs espées allancontre de nous, desirant plustost les employer pour nostre seruice, ce que nous aurions esté bien aise d'entendre d'eux, en conformité de l'affection que nous estimons que toute la nation des Ligues porte à nous & à nostre Couronne; & après leur avoir tesmoigné le contentement que nous en receuons aussy de nouveau, déclaré que nous auions toutte occasion dauoir fort desa-

gréable le voyage qui auoit esté faict en ce Royaume par les forces estrangeres, avec lesquelles ilz estoient, qui ne pouuoient s'adresser que contre nous & nostre seruice; nous les aurions derechef interpellez, qu'ilz eussent à accepter l'offre que nous leur auions desia faicte, & se resoudre sur leur retour en leurs pays, leur faisant bien entendre que ce que nous leur en disions, estoit plus pour le desir qu'auions d'empescher que les choses ne vinssent à l'effect d'ung sanglant combat entr'eux & les Suisses que nous auons presentement à nostre seruice, & d'ayder à la conseruation de l'union des Ligues, & pour quelque autre respect que ce soit; & qu'ayant par eux esté entendu & bien consideré, auec les offres du payement bien aduantageuses que nous leurs auons faictes de nostre part, pure & franche libéralité; lesdits Députez auroient pris charge de le raporter aux Collonnelz & Cappitaines qui les auroient derechef enuoyez pardeuers nous; sy bien que le tout sy est enfin conclu & terminé en une bonne résolution de leur retour & retraicte en leur pays, en obtempérant à ce que nous leur en auons dit & déclaré, dont nous aurions esté confirmez davan-

tage, qu'ilz auroient entrepris ce voyage plus par ſédition & mauuaiſe impreſſion que lon leur a donné, que de volonté qu'ilz ayent eu de nous nuire & porter dommage à noſtre Royaume. Et pour ceſte cauſe nous auons tant plus volontiers oublié le mécontement que nous en auions premierement receu, ſoubz laſſurance qu'ilz nous ont auſſy donné, de n'entreprendre jamais de marcher en armes en noſtre Royaume, ſi ce n'eſt en levée demandée par noſtre Ambaſſadeur, ſelon que le portent les traittez que nous auons avec vous, ce que nous nous promettons que vous empeſcherez auſſy ſoigneuſement de voſtre part, ainſy qu'il ſe doibt faire en conſéquence & obſeruation de noſdits traittez. De quoy nous vous prions affectueuſement, ſur tant que nous deſirons nous rendre teſmoignage de l'eſtime que uous faittes de noſtre amitié & du deſir qu'auez d'ayder au bien, repos & union de noſtredit Royaume, & d'empêcher les choſes qui peuuent auoir ruyné & dommagé ainſy que de tout vous ſera plus amplement diſcouru par le ſieur de Sillery, Conſeiller de noſtre Conſeil d'Eſtat & Privé, & noſtre Ambaſſadeur réſidant pardeuers Meſſieurs des Ligues, lequel

nous vous prions de croire, & luy adjouster foy comme à nous-mesmes qui prions *Dieu*, Très-chers & grands amis, alliez & confederez, qu'il vous ayt en sa saincte & digne garde. Escrit au Camp d'Artenay le 27 Novembre 1587. *Signé* HENRY, *& plus bas*, BRULART.

(*a*) *Lettre escritte au Roy par M. de la ville & quanton de Berne, sur le voyage que leurs sujets firent en France en l'année 1587. pour le service du Roy de Navarre.*

SIRE,

Sy vostre Majesté a esté offencée & a receu quelque mescontentement, tant contre nous que noz sujets, concernant ses remumens de guerre, principalement de ce qui est advenu l'an 1587 dernier passé, & que par ce moyen nous serions tombez en l'indignation de vostre Majesté comme vrayment nous confessons que nosdits sujets luy ont donné grande oc-

(*a*) *Negoc. Msc. de Sillery en Suisse, en l'an 1588. N.° 12091. in-fol. p. 51-52.*

casion. Ce néanmoins nous auons certaine espérance que vostre Majesté receura bénignement nos très-humbles lettres, & les prendra de bonne part, ne voulans nyer & dissimuler que lan passé aucuns Gentilzhommes se disans seruiteurs du Roy de Nauarre, ne soient arrivez pardeçà, sans toutefois de bouche ny par lettres aucune dudit S. Roy de Nauarre, nous auoir solicitez daucune leuées des nostres, tellement que prétendions lesdits Gentilzhommes auoir quelque autre négociation en ce pays; toutefois entendans que la partye de noz sujets à nostre insceu s'estoient enrollez & laissez persuader de faire ung voiage duquel nous auons receu de très-grand mescontentement; nous fismes enquerir certainement desCollonnelz & Cappitaines de leur intention, lesquelz nous assurent qu'elle n'estoit d'entreprendre aucune chose contre vostre Majesté; néanmoins tenans leur dite déclaration pour suspecte, & nous donnant occasion de plus ample considération pour éviter plus grand désordre, nous auons par mandement exprès, faict inhibitions & deffences publiques à nosdits sujets, de se tenir au pays pour nous obeyr & seruir à la Patrie; cependant

estant

estant les choses tellement en secret pratiquées, que l'acheminement estoit tout prest, & que sans grand danger de remument & sédition, ne pourrions retenir nosdits sujets; ilz se départirent de nous aux frontieres de la Lorraine, & delà contre nostre volonté & considération, ont esté conduicts plus outre. Or de dire quelle fortune ilz ont eu & comme Dieu les a visitez par maladies & extreme famine, c'est chose notoire à vostre Majesté. Mais les Cappitaines & Soldats eschappez qui sont de retour par-deçà, nous ont infiniment loué & exalté la mercy & douceur de vostre Majesté, secours & conduitte à eux baillée, dont nous la remercions très-humblement, ayant par cela & par les dernieres lettres qu'il a plu à vostre dite Majesté nous escrire, bien entendu quelle ne veut pour ce altérer sa bonne & benigne volonté envers nous, desirant tousiours le bien de nostre estat, chose qui nous oblige estroittement pour éuiter ingratitude, & d'auoir perpétuelle mémoire de voz benignes graces, pour, selon nostre petit pouuoir & suiuant l'obseruation de noz alliances, y satisffaire & de le servir: suppliant vostre Majesté quil luy plaise oublier toutes choses qui ont

esté faictes contre sa volonté, sans en retenir aucune aigre mémoire, & d'auoir tousiours nostre ville, noz terres & alliez en sa bonne grace, soubz les aisles de sa benigne assistance & bon secours; car de nostre part, outre le deuoir qu'auons à vostre Majesté, nous prierons humblement nostre bon Dieu qu'il soit la garde & le protecteur du hault & digne estat de vostre Excellence Sa Majesté. De Berne, ce sixiesme Mars mil cinq cens quatre-vingtz-huict: & en la souscription estoit escrit, De vostre Majesté, à luy faire très-humblement seruice, l'Aduoyer petit & grand Conseil de la ville de Berne.

(a) *Responce du Roy aux susdites lettres.*

Henry par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, *Très-chers* & Très-grands amys, alliez & confedérez, la démonstration que vous faictes par vostre lettre du sixiesme jour de Mars dernier passé, du grand déplaisir que vous auez senty du voiage de guerre qu'aucuns de voz sujets ont entrepris dans ce Royaume l'année derniere, à la faueur du Roy de

(a) *Mêmes négociat. ibid. p. 52-53.*

Nauarre, nous rend quelque témoignage que ces choſes ſe ſont faictes à voſtre deſceu & contre voſtre volonté: mais le bon traictement que nous auons faict à voz Cappitaines & ſoldats, au lieu du mal qu'ilz ont pourchaſſé contre nous & contre noſtredit Royaume, vous doibt auſſy faire cognoiſtre combien a eſté grande noſtre humanité & bénignité envers eux; & que ſi quelques gens eurent jamais occaſion de remarquer ung acte inſigne de bonté en ung Prince, ce qui a eſté à ce coup, voulans eſpérer que ces choſes qui ont eſté faictes en voſtre conſidération, ſe repréſenteront ſi ſouvent & ordinairement deuant voz yeux, que vous ne ſouffrirez jamais que ſemblable faute aduienne par cy-après, & que vous y pouuoirez de bonne ſorte; que quant le Roy de Nauarre & tous autres Princes qui fauoriſent ceux de la nouuelle opinion, aſſeureront de bouche voz gens pour marcher en une telle leuée, vous ſcaurez bien la diuertir & l'empeſcher; dautant que vous deuez conſiderer que cela arriuant, nous ne pouuons rien receuoir en payement pour l'excuſer, mais aurions trop d'occaſion de l'interpreter à une conniuance & ſouffrance expreſſe du tout

contraire au traicté de paix & d'alliance qui est entre nous, duquel nous auons esté jusques icy très-fidelle obseruateur: Doncques la conclusion de ceste lettre sera pour vous prier dy penser autant que la chose touche à vostre honneur & réputation, & à l'estime en quoy vous deuez faire cognoistre à ung chacun que vous tenez nostre amitié, laquelle ce faisant, vous cognoistrez tousiours faire sincere en vostre endroict: ainsy quescrivant présentement sur ce sujet au sieur de Sillery, Conseiller en nostre Conseil d'Estat & nostre Ambassadeur restant pardeuers M. des Ligues, nous luy donnons charge de vous en parler plus particulierement, vous priant de le croire & luy adjouster foy comme à nous-mesmes qui supplions le Créateur, *Très-chers* & grands amis, alliez & confédérez, qu'il vous ayt en sa sainćte & digne garde. Escrit à Paris le 16e. jour d'Auril mil cinq cens quatre-vingtz-huict. *Signé* HENRY, *& plus bas*, BRULART.

Le Régiment de Reding fut réformé en Janvier 1588: Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, Ambassadeur du Roi en Suisse, annonça cette nouvelle aux cinq

Cantons Catholiques, en des termes infiniment glorieux pour la Nation en général, & pour le Régiment en particulier. Les Compagnies qui composoient ce Corps, étoient toutes avouées des cinq Cantons Catholiques de Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden & Zug. Voici la copie de la (*a*) lettre que l'Ambassadeur écrivit le 30 Janvier au Canton de Zug, pour lui apprendre cette réforme, dans laquelle étoit comprise la Compagnie de Beat de Zur-Lauben.

MAGNIFFICQUES SEIGNEURS, vous aurez congnu par le retour des Capitaines du Régiment du Colonel Krepsinguer qu'ilz sont retournez bien satiffaictz & entierement payez, comme je vous auois asseuré par lettres, quand je vous donnay aduis qu'ilz auoient esté licenciez ; Sa Majesté lors auoit délibéré dennoyer le Régiment du Colonel Rheding en Poitou, pour réprimer quelques troupes du party contraire qui s'estoient esleuéez, lesquelles depuis s'estant retirées, & pour estre le nombre des soldatz

(*a*) Original entre les mains de l'auteur, qui l'a trouvé parmi les titres de sa famille.

dudit Régiment grandement diminué par la mort de plusieurs qui seroient décédez de maladie ; Sa Majesté a estimé pour le mieux se soulager encores de ceste despense, & le licencier pareillement, ayant donné ordre auant que partir quilz seront entierement payés comme ilz l'ont bien mérité, ayans les uns & les autres très-bien & dignement seruy en toutes occasions qui se sont présentées. M'ayant Sa Majesté par exprès commandé vous tesmoigner quelle est très-satisfaicte de leur valeur & fidellité, & du bon deuoir qu'ilz ont rendu à son seruice, & que pour leur donner occasion de continuer en la premiere leuée dont Sa Majesté vous fera requerir dans peu de temps & en toutes autres occasions, elle fera congnoistre en quelle estime & réputation elle les tient, comme tous ceulx des cinq Cantons Catholiques, ainsi que j'espere plus particullierement vous déclarer. Continuez donc, je vous prie, la bonne volunté que vous auez tousiours monstré au bien des affaires de Sa Majesté, laquelle vous fera tousiours congnoistre le desir & intention qu'elle a de vous satisfaire & contenter autant qu'il luy sera possible ; & croiez pourc est effect que ses moyens & auctorité ne seront jamais espargnez, & après vous auoir offert ce

qui eſt en ma puiſſance, je prieray Dieu le Créateur,

MAGNIFFICQUES SEIGNEURS, vous maintenir en ſa ſainte & digne garde, à Soleurre, ce xxxe. Januier 1588.

Voſtre bien affectionné à vous faire plaiſir & ſeruir.

BRULART.

L'adreſſe en Allemand. *Denen Groſſmachtigen geſtrengen, Edlen, Fromen, Eerenueſten, Fürnemen, Veyſen Herren, Landaman unnd Rath zu-Zug, Mynen Günſtigen Herren Undgutten Freunden.*

ZUG.

(*a*) Si la défaite des Reiſtres conſterna le parti Huguenot, elle rendit les Ligueurs plus hardis & plus entreprenans. Le Roi de Navarre qui craignoit les ſuites de cette déroute, ſe jetta dans la Rochelle, qui étoit ſa retraite ordinaire;

(*a*) *Davila, Hiſtoire des Guerres civiles de France, T. II. liv. IX. p. 419-423. Thuan. Hiſtor. lib. XC. p. 553-561. Stettler, P. II. liv. VII. p. 318.*

Les Seigneurs de ſon parti ſe retirerent auſſi dans les places les plus fortes. Ils vouloient y attendre l'effet de la réſolution qu'ils prévoyoient qu'on prendroit contr'eux. Le Duc de Guiſe s'étoit rendu à Nancy après le ravage du Comté de Montbelliard. Il tint conſeil avec les principaux Seigneurs de ſa maiſon pour mener les deſſeins de la Ligue à une heureuſe fin, afin de jouir plus facilement du fruit de ſa victoire. Quand il fut queſtion de délibérer ſur les moyens de faire réuſſir leurs projets, la plûpart des Seigneurs de Lorraine firent paroître qu'ils avoient oublié cette modération, qui eſt ſi louable & ſi néceſſaire dans les proſpérités. Outre la deſtruction entiere des Huguenots, ils ne parloient d'autre choſe que de détrôner le Roi, de l'enfermer dans un Cloître, de ruiner la Maiſon de Bourbon, d'exterminer les favoris de la Cour, & de partager entr'eux les principales charges du Royaume. Le ſeul Duc de Lorraine s'oppoſoit à la plûpart de ces projets téméraires. Le Duc de Mayenne adopta bientôt ſon ſentiment, & il n'étoit point d'avis, hors d'une néceſſité urgente, d'expoſer continuellement leur maiſon à un danger évident. Mais le Duc & le Che-

valier d'Aumale, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, & le Comte de Chaligny, ſoutinrent avec chaleur les vûes du Duc de Guiſe, qui avança, que plus on différoit, plus on donnoit de loiſir au Roi de penſer à leur ruine générale, & d'achever l'exécution de l'entrepriſe qu'il avoit formée, afin de les perdre entierement. Le réſultat de ces conférences offroit deux objets: que le Duc de Lorraine, avec toutes ſes forces & le ſecours de Flandre, attaqueroit les villes du Duché de Bouillon, pour chaſſer les Huguenots de cette frontiere, & tenir en haleine les troupes de la Ligue; ou que le Duc de Guiſe & les Seigneurs confédérés, ayant le Cardinal de Bourbon à leur tête, préſenteroient au Roi une Requête qui contiendroit pluſieurs demandes avantageuſes pour eux, & qui réduiroit le Roi à leur déclarer ſa derniere volonté. Si ce Prince leur accordoit ce qu'ils deſiroient, ils parvenoient à leurs fins ſans faire aucun éclat. Au contraire, s'il leur refuſoit leur demande, il leur donnoit un prétexte de prendre les armes, & d'emporter par la force ce qu'il n'auroit pas voulu leur accorder de bonne volonté. Les circonſtances du tems paroiſſoient favoriſer la conquête du Du-

ché de Bouillon. Le Duc & le Comte de la Marck ſon frere étant morts, Charlotte leur ſœur reſta ſeule héritiere, ſous la tutelle du Duc de Montpenſier. Comme les Guiſes ſçavoient que ce Seigneur n'étoit point agréable aux habitans de Sedan & de Jamets, ils formerent le projet d'envahir ces places. Ils ſe flatoient d'autant plus de réuſſir dans cette entrepriſe, que François de la Noue, qui avoit été nommé Exécuteur du teſtament du dernier Duc, étoit non-ſeulement abſent, mais qu'il avoit promis, en ſe retirant des mains des Eſpagnols qui l'avoient fait priſonnier, de ne jamais porter les armes, ni contre le Roi d'Eſpagne, ni contre le Duc de Lorraine. Ce qui faiſoit préſumer que Charlotte abandonnée d'un ſi grand Capitaine, & d'ailleurs inquiétée par Charles-Robert de la Marck, Comte de Montlevrier ſon oncle, qui prétendoit à la ſucceſſion, réſiſteroit difficilement aux armes du Duc de Lorraine. Ce dernier publia de vieilles prétentions ſur le Duché de Bouillon, & envoya en Janvier le Marquis ſon fils, à la tête d'une armée, pour former le ſiege de Jamets. Mais le Gouverneur de cette place la défendit avec toute la valeur poſſible; &

durant ce tems, la Noue se jetta dans Sedan, après avoir excusé sa démarche par l'obligation que lui imposoit la qualité de Tuteur. Le siege de Jamets se rallentit peu à peu; & il fut converti en un blocus, qui devint même depuis inutile par les événemens qui survinrent vers la fin de 1588. On peut voir dans la (*a*) Chronique de Stettler, la lettre que les Ministres de l'Eglise de Sedan, écrivirent le 27 Juin de cette année au Canton de Berne, pour demander une collecte. Elle explique le détail des ravages que l'armée de Lorraine avoit faits dans le Duché de Bouillon. Si tout son contenu est véritable, on ne pouvoit point pousser la barbarie à un plus grand excès. La Noue appuya cette lettre par une recommandation datée de Sedan le 24 d'Octobre.

Les (*b*) courses que l'armée du Duc de Guise avoit faites à la fin de l'anné précédente, dans le Comté de Montbelliard, jetterent les pays de Vaud, de Neuchatel & de Vallengin dans une extrême consternation. Le Canton de Berne crut

(*a*) *Stettler, Chr. Allem. de Berne, P. II. liv. VII. p. 322-323.*

(*b*) *Stettler, ibid. p. 319. 323. & 324.*

devoir veiller à la sûreté de ses frontieres & de ses alliez ; & les villes de Zurich, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure & Schaffhausen, pourvurent également à la conservation des Neuchatelois. On envoya des troupes capables d'arrêter les ennemis, s'ils eussent tenté une invasion en Suisse. Frederic, Comte de Montbelliard, de la Maison de Wirtemberg, implora le secours des Bernois. Mais la retraite de l'Armée ennemie, qui abandonna ses Etats le 12 Janvier 1588, rendit le calme aux sujets de ce Seigneur, & fit cesser l'inquiétude des Cantons.

(*a*) Le Roi de Navarre, qui défendoit constamment le parti des Huguenots, crut devoir justifier la conduite qu'il avoit tenue depuis la journée de Coutras. Son Envoyé Antoine de Moret, sieur des Reaux, parut le Jeudi 16 de Janvier, devant le Sénat de Berne. Ce Ministre public marqua la joie que Sa Majesté avoit ressentie de l'arrivée du secours d'Allemagne, qui avoit passé en France pendant le dernier été, pour assister les Princes & les Etats de la Religion Evangé-

---

(*a*) *Stettler, ibid. p.* 324-326. *Thuan. Histor. lib. XC. p.* 554.

ſique. Il détailla tous les efforts que Sa Majeſté avoit faits pour joindre ce ſecours; & il expoſa en même-tems les préparatifs du Roi de France, qui avoient rendu ſa bonne volonté inutile. Moret fit enſuite la relation du combat de Coutras, & il avança que cette victoire témoignoit aſſez l'envie que le Roi ſon maître avoit eue de joindre l'armée Allemande. La concluſion de tout ce raiſonnement étoit, qu'on ne pouvoit point imputer à Sa M. la diſperſion de ces troupes. Le Sénat reçut en Février une nouvelle députation de ce Prince. Le ſieur de Rochechandier, Prédicateur ordinaire du Roi de Navarre, ſe préſenta devant le Conſeil avec une lettre de créance, datée de Montauban le 29 Janvier 1588. Il devoit continuer la négociation que Moret avoit interrompue par ſon départ, & entretenir les Bernois dans les ſentimens favorables pour la défenſe des Réformés de France.

D'un autre côté, l'Evêque de Straſbourg envoya à la Diete des XIII Cantons, deux Députés, pour ſe plaindre des dommages que l'Armée des Reiſtres & des Suiſſes avoit cauſés à ſon territoire pendant le cours de l'année précédente: ces Miniſtres repréſenterent que l'eſtimation

de ces dommages montoit pour ſon Alteſſe ſeule à trois cens mille florins, & ils prierent les Cantons de ne plus permettre à l'avenir une pareille invaſion, Son Alteſſe promettant d'entretenir avec eux tous les devoirs d'un bon & fidele voiſin. La Diete répondit que cette irruption avoit été faite à l'inſçû du Corps Helvétique, & elle offrit à l'Evêque d'entretenir réciproquement toute la bonne intelligence qu'on peut eſpérer de deux Etats amis & limitrophes.

Nous avons vû de quelle maniere (*a*) le Duc de Guiſe, à ſon retour du Comté de Montbelliard, avoit délibéré à Nanci avec les Seigneurs de ſa Maiſon, ſur les moyens de faire triompher la Ligue. Ce Prince s'étoit depuis rendu dans ſon Gouvernement de Champagne. Il fit en même-tems préſenter au Roi une ample Requête, tant en ſon nom, qu'en celui du Cardinal de Bourbon & des autres

---

(*a*) *Thuan. Hiſtor. lib. XC. p.* 561-574. *Davila, ibid. liv. IX. p.* 423-471. *Journal de Henri III. Tom. II. p.* 94-100. *à la Haye*. 1744. *in-8o. fig. Decade contenant la vie & les geſtes de Henry le Grand Roy de France, par Baptiſte le Grain, p.* 155, *liv. IV. Paris*, 1614. *in-fol. fig.*

Seigneurs aſſociés. Voici le précis de ce Mémoire : Ils demandoient qu'il plût à Sa Majeſté de s'unir véritablement avec eux, & de ſe déclarer avec ſincérité chef de la Ligue pour exterminer les Huguenots. Ils le prioient de chaſſer de ſon Conſeil & de ſa Cour, & de priver de leurs charges tous ceux que les Princes Catholiques lui nommeroient, pour être ſuſpects & mal-affectionnés à la Religion ; de faire recevoir & obſerver par tout ſon Royaume le Concile de Trente, en exceptant ſeulement les articles qu'on jugeroit contraires aux Privileges de l'Egliſe Gallicane ; d'accorder aux chefs de la Ligue, ainſi qu'on le croiroit convenable pour leur ſûreté, un nombre de places dans leſquelles, aux dépens de la Couronne, ils puſſent mettre garniſon & conſtruire les fortifications néceſſaires ; d'entretenir une armée ſur la frontiere de la Lorraine, qui ſeroit commandée par les Princes Ligués, pour l'oppoſer aux ravages des troupes étrangeres ; & enfin de faire confiſquer & vendre les biens des Huguenots, du provenu deſquels on payeroit les frais des dernieres guerres, & on aſſiſteroit les confédérés de ce dont ils auroient beſoin à l'avenir.

Cette Requête fut présentée au Roi au commencement de Février 1588: il la reçut; mais il en différa la réponse, malgré les instances réitérées du Duc de Guise. Ce délai, que ce Seigneur noircissoit des couleurs les plus malignes, augmenta le mépris des peuples pour le Roi, & redoubla les soupçons qu'on avoit déja, qu'il favorisoit les Huguenots. Les frais de la guerre, l'entretien de tant de troupes qu'il avoit sur pied, & sa profusion ordinaire dans ses dépenses, l'obligeant d'ajoûter impôts sur impôts, lui avoient enlevé tout l'amour de ses sujets. D'un autre côté, le grand éclat des victoires du Duc de Guise avoit offusqué la Majesté du Roi; & comme Henri ne cessoit point d'accabler de graces ses favoris, ses plus anciens & zélés serviteurs l'abandonnoient. D'ailleurs, les Parisiens ne pouvoient souffrir davantage son gouvernement. La ville étoit remplie de libelles diffamatoires, de discours d'Etat, de vers satyriques & de contes faits à plaisir, qui, sous prétexte d'attaquer le Duc d'Epernon, rendoient le Roi méprisable. Au contraire, on ne parloit dans toutes les rues que des louanges du Duc de Guise. Tous les Ecrivains

de ces tems les publioient en vers & en prose, & les Prédicateurs faisoient chaque jour en chaire l'éloge de ce nouveau David, qu'ils disoient être venu au monde pour le salut de la France. Les sentimens qui régnoient dans la Capitale, gagnerent bientôt les autres villes du Royaume. En un mot, tout menaçoit le Roi d'une prochaine révolution. La nouvelle dignité que ce Prince conféra au Duc d'Epernon, mit le comble aux plaintes des séditieux. Non content des graces qu'il avoit déja répandues sur ce favori, il venoit de le déclarer Amiral de France & Gouverneur de la Normandie. Depuis ce moment, le Duc de Guise n'usa plus de dissimulation. Il étoit outré de voir d'Epernon élevé au plus haut sommet des Grandeurs, tandis que lui, son frere & les autres Princes de sa Maison, n'obtenoient jamais aucune charge. Le dépit extrême qu'il en ressentoit, le détermina à un parti violent. Il résolut de se faire chef du Gouvernement, & de se servir des Parisiens pour l'exécution de son dessein. Le Conseil des Seize qui lui étoit dévoué, lui offrit vingt mille hommes, qui étoient divisés en seize escadres, chacune

commandée par un Capitaine. Les Seize ajoûterent à ces offres l'assurance d'un soulevement général, parce que le peuple n'étoit pas moins aigri contre le Roi & le Duc d'Epernon, qu'il étoit ardent à soûtenir la cause de la Religion. Mais le Duc de Guise craignit le désordre qui est une suite nécessaire de la multitude. Cette appréhension le porta à réduire le nombre des seize escadres à cinq, afin de les réunir plus facilement. Il leur fixa un lieu d'assemblée, au premier signal qui leur seroit fait; & comme il redoutoit l'inexpérience des chefs que les Parisiens avoient élûs, il leur envoya cinq Capitaines pour commander autant de quartiers, & empêcher la confusion dans la populace armée. Ces Capitaines furent Charles de Cossé, Comte de Brissac, les Seigneurs Urbain de Laval de Bois-Dauphin, de Gomeron de Mouy, Guédon d'Esclavoles, & le Colonel Antoine de Saint Paul. On joignit à ce nombre le Seigneur de Mayneville; & ce dernier étoit le principal négociateur du complot, tandis que les cinq autres Capitaines faisoient semblant de fréquenter la Cour. Le Duc de Guise attendoit un secours de cinq cens

chevaux que le Duc d'Aumale devoit lui envoyer de Picardie. Tous les préparatifs étant arrêtés, il ne restoit plus qu'à convenir des moyens de les faire réussir. Les Capitaines du Duc & la plûpart du Conseil des Seize, n'étoient point d'avis qu'on assiégeât le Roi dans son Louvre, au milieu de ses Gardes & de sa Noblesse. Ils conclurent que le Carême leur paroissoit le tems le plus favorable pour l'arrêter, tandis qu'avec le Duc d'Epernon, il assisteroit à la Procession en habit de Pénitent, sans ses Gardes & sans aucune suite; & ils ajoûterent qu'après qu'on l'auroit enfermé dans un Convent, les cinq cens chevaux & les autres forces du Duc d'Aumale arriveroient pour se saisir des principales places; & qu'alors dans l'assemblée générale des Etats, on déclareroit le Roi incapable de gouverner, & que l'on confieroit au Duc de Guise l'administration des affaires.

Tel étoit le plan de la conspiration. (*a*) Nicolas Poulain, dont nous avons déja

(*a*) Procès-verbal de Nicolas Poulain, Lieutenant de la Prevôté de l'Isle de France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le second Janvier 1585, jusqu'au jour des Barricades, le 12

eu occaſion de marquer la fidélité, découvrit le complot au Roi. L'horreur de l'entrepriſe inſpira d'abord à Henri une grande colere. Mais il étoit fort dangereux d'arrêter les Conjurés, à cauſe de leurs forces extraordinaires, que le Duc de Guiſe protégeoit par les troupes du Duc d'Aumale. Le Roi n'avoit point ſur pied aucun corps d'armée qui fût prêt à l'aſſiſter dans un danger ſi imminent. La Reine-mere & le Conſeil opinerent qu'avant que de faire un éclat, il falloit ſe pourvoir d'armes & de munitions. Le Duc d'Epernon, ſous prétexte de prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement de Normandie, reçut ordre de s'aſſurer de Rouen & du Havre de Grace, & de lever des troupes dans la Province. On devoit travailler à attirer au ſervice du Roi, le Seigneur d'Entragues, Gouverneur d'Orléans ; & on vouloit faire venir à Paris dans les fauxbourgs St. Martin & S. Denys, les quatre mille Suiſſes du Régiment de Gallaty. En un mot, le réſultat du Conſeil tendoit à affamer la Capitale, & à ſe ſaiſir des prin-

---

Mai 1588. *Tom. II. du Journal de Henri III. pag.* 228. 250-267. *la Haye*, 1744. *in-8o. fig.*

cipaux Conjurés, sans causer un soulevement général. Après cette résolution, le Duc d'Epernon alla à Rouen & s'assura de cette ville. Mais il n'eut pas le même succès dans son voyage du Havre de Grace. Antoine de Brancas, Seigneur de Villars, qui en étoit Gouverneur, avoit épousé le parti de la Ligue. Le Duc se retira ensuite à Caen. La négociation qu'on entama pour détacher le Gouverneur d'Orléans, tira si fort en longueur, qu'elle ne se trouva point achevée quand il fut question d'investir Paris. Cependant le Maréchal de Biron avoit conduit le Régiment de Gallaty à Lagny-sur-Marne. Le nombre des Gardes Françoises augmentoit, leurs Capitaines avoient reçû ordre d'appeller tous les soldats à leurs drapeaux. D'ailleurs, l'on manda tous les Archers du Corps, quoiqu'ils n'eussent accoûtumé de servir que pendant trois mois de l'année. Outre ces précautions, les quarante-cinq confidens du Roi ne s'éloignoient ni jour ni nuit de sa personne. Tous ces préparatifs ne purent pas être faits si secretement, que le Conseil des Seize ne les découvrît & n'en prît allarme, principalement depuis qu'il apprit que les Suisses étoient logés à La-

gny. Ce Conseil dépêcha en diligence Pierre Brigard vers le Duc de Guise, le prier de venir aussi-tôt à Paris, parce que le succès de l'entreprise dépendoit uniquement de sa présence. Le Duc qui avoit quelque connoissance de l'intention du Roi, & qui voyoit la Capitale & le Conseil des Seize dans un danger manifeste, s'avança jusqu'à Gonesse. Il voulut loger dans le fauxbourg S. Laurent. Mais ayant appris que le Roi faisoit venir de Lagny les quatre mille Suisses, il retourna promptement à Soissons. Les Suisses entrerent dans les fauxbourgs S. Martin & S. Denis, le Dimanche de *Quasimodo 24 d'Avril*.

Quand le peuple de Paris eût appris que le Duc de Guise alloit venir à son secours, il reprit courage. Mais le Roi qui voyoit son dessein presque découvert, dépêcha Pomponne de Bellievre vers le Duc. Il le trouva à Soissons, où il se tenoit près du Cardinal de Bourbon. Bellievre, qui avoit commission de le dissuader de venir à Paris, lui déclara que dans un tems de troubles & de défiances, il pourroit lui en arriver du déplaisir & du chagrin. Mais le Duc, qui n'étoit pas d'humeur à se désister de son projet, le ren-

voya avec une réponſe ambigue, monta à cheval, & partit auſſi-tôt pour Paris. (*a*) Il y arriva le lundi neuf Mai ſur le midi avec huit Gentilshommes. On cria dans les rues de S. Denis & de S. Honoré, *Vive le Duc de Guiſe, vive le Pilier de l'Egliſe.* Le Roi étoit en ſon cabinet avec Alphonſe Ornano, lorſqu'on lui annonça l'arrivée du Duc de Guiſe, il dit à ce Colonel Corſe. *Voilà M. de Guyſe, qui vient d'arriver contre ma deffenſe; ſi vous étiez en ma place, que feriez-vous? Sire,* répondit Alphonſe, *il n'y a qu'un mot en cela: tenez-vous le Duc de Guiſe pour amy ou pour ennemy?* Là-deſſus, le Roi, ſans parler, fit un geſte qui denotoit ſa penſée. *Sire,* continua Alphonſe, *il me ſemble que je vois à peu près le jugement qu'en fait voſtre Majeſté; cela étant, s'il vous plaiſt de m'honorer de cette charge, ſans vous en donner autrement en peine, j'apporterai aujourd'hui à vos pieds la teſte du Duc de Guiſe, ou je vous le rendrai en lieu où il vous plaira, ſans qu'aucun bouge, ſinon à ſa ruine.* Le Roi répondit qu'il eſpéroit donner ordre à tout par une autre voie. Cependant le Duc de Guiſe, au lieu de

(*a*) *Journal de Henri III. T. II. pag. 94-96.*

passer à son Hôtel, descendit au Palais de la Reine-mere près de S. Eustache, au milieu des acclamations du peuple. Catherine de Medicis le reçut d'abord froidement. Mais ensuite elle voulut bien le conduire chez le Roi. Elle se fit porter au Louvre dans sa chaise; Le Duc la suivoit à pied, à travers d'une foule de monde innombrable. On eût dit que toute la ville étoit assemblée en la basse Cour du Louvre & dans les rues voisines. La Reine-mere & le Duc passerent au milieu du Régiment des Gardes Françoises. Le brave Mestre de Camp de ce corps, Louis Berton de Grillon, voyant que le Duc saluoit jusqu'au moindre soldat, témoigna par sa contenance qu'il en faisoit peu d'estime. Le Duc s'apperçut de son mépris, & en devint pâle. Mais il le fut encore plus, quand il vit les cent Suisses rangés en haie & sous les armes, au bas du grand escalier, les Archers dans la salle, & les Gentilshommes dans les chambres, tous assemblés pour l'attendre. Lorsque le Duc fut entré avec la Reine dans l'appartement du Roi, il se baissa pour lui faire une profonde révérence. Mais Henri le regardant avec un visage d'indignation, lui dit : *Je vous avois fait*

advertir que vous ne vinssiez pas. Le Duc lui répondit, qu'il venoit supplier Sa Majesté de vouloir bien prendre confiance en sa fidélité, sans se laisser aller aux passions ni aux mauvais rapports de ceux qui le haïssoient. L'heure du dîner abrégea cet entretien. Enfin quelques heures après, le Duc se rendit au jardin de la Reine-mere. Le Roi y vint aussi. Mais le Duc fortifia son courage à la vûe de la timidité & de la peur qu'il crut appercevoir dans son Souverain. Bellievre se trouvant alors auprès de Henri III. ce Prince lui demanda s'il ne l'avoit point assuré que le Duc de Guise ne viendroit point à Paris; Bellievre répondit que le Duc le lui avoit promis. Le Roi interrompit ce Ministre, & s'adressant au Duc, il lui dit, qu'il ne sçavoit pas si quelqu'un l'avoit calomnié; mais que son innocence paroîtroit, s'il arrivoit qu'elle ne causât aucune nouveauté, & ne troublât, comme on prévoyoit, la tranquillité de l'Etat. Alors la Reine-mere tira à part le Roi, & lui raconta succintement ce qu'elle avoit vû de l'affluence du peuple. Elle lui représenta qu'il n'étoit pas encore tems d'embrasser des résolutions précipitées. Dans ce moment, le Duc de Guise fit semblant d'être fati-

gué du voyage ; & après avoir pris congé de Sa Majesté, il se retira en son Hôtel de la rue S. Antoine. Il y fut suivi d'une foule de peuple infinie, sans qu'aucun Seigneur de la Cour l'accompagnât. Plusieurs blâmerent le Roi de n'avoir sçû saisir cette occasion favorable pour se défaire d'un ennemi si puissant. D'autres appellerent prudence la conduite que Henri avoit tenue dans une situation aussi critique.

Cependant les amis du Duc de Guise accouroient à Paris & s'y rendoient les plus forts ; en sorte que celui qu'on avoit vû entrer à midi lui septieme, fut vû le soir en son Hôtel, accompagné de plus de quatre cens Gentils-hommes ou Capitaines. Le Duc convoqua aussi-tôt le conseil des Seize, & manda tous les Capitaines des quartiers. Il leur ordonna de placer des gardes dans toutes les avenues, de faire avertir & tenir prêts les Bourgeois. Il leur commanda qu'à chaque émeute qui se feroit, ils se rendissent tous dans les principaux quartiers de la ville, & particulierement près de lui. Cette même nuit on transporta dans son Hôtel une quantité d'armes, d'arquebuses, de tambours, & d'autres instrumens de guer-

re, tant pour armer la Bourgeoiſie que pour défendre ſa perſonne, & on lui donna une garde pour veiller à ſa conſervation. Le Roi continua d'être informé de tout le complot par Nicolas Poulain. Le lendemain, qui fut un mardi dixieme de Mai, on ne vit que troubles & que terreurs dans la ville. Elle étoit pleine de conférences ſecretes & d'aſſemblées publiques; le Louvre fortifié de Gardes plus qu'à l'ordinaire; l'Hôtel de Guiſe fermé, & devenu Arſenal; le Roi occupé dans ſon cabinet à conférer avec la Reine-mere & avec ſon Conſeil, pour arrêter la tempête qui le menaçoit. Néanmoins le Duc de Guiſe vint le matin au Louvre. Mais il étoit alors accompagné de plus de quatre cens Gentils-hommes & Capitaines, qui portoient des piſtolets ſous leurs manteaux. Le peuple étoit aux écoutes pour ſçavoir ce qui ſe paſſeroit. Le Roi, quoique bien informé, trembloit à la vûe de ſon ſujet, qui, par ſa hardiſſe, avoit gagné la ſupériorité ſur ſon Prince. La viſite du Duc ne fut pas longue. Après dîner il s'en alla voir la Reine-mere en ſon Hôtel: Le Roi s'y trouva, & l'entretien dura quelque tems. Le Duc excuſa ſon arrivée par un long diſcours, & il

représenta que les esprits des vrais Catholiques ne pouvoient pas être tranquilles, pendant qu'ils voyoient autour du Roi des personnes défiantes, & d'un sentiment douteux en matiere de Religion; tandis que l'ancienne forme de gouverner l'Etat, observé par les Rois prédécesseurs de Sa Majesté étoit renversée; & tandis qu'au lieu de faire la guerre aux Huguenots, on la faisoit aux fideles Parisiens qui ne demandoient autre chose que la sûreté de leurs consciences & de leurs ames. Qu'ainsi, pour fixer le calme, il étoit nécessaire de changer de style & de gouverner autrement l'Etat, afin qu'après avoir mis ordre à la sûreté de la foi Catholique & à celle des gens de bien, chacun pût se tenir paisiblement dans les bornes d'une légitime obéissance. Le Roi fit une longue réponse, & déclara au Duc qu'il avoit l'inclination entierement portée à la ruine des Huguenots. Il ajoûta qu'il falloit en attendre l'occasion & son bon plaisir, mais non pas vouloir l'y obliger par la force; & il démontra en même-tems que le traité & les pratiques de la Ligue causoient tous les malheurs de l'Etat.

L'inquiétude du Roi étoit extrême. Il

(a) avoit augmenté le lundi au soir 9 de Mai, sa garde de deux nouvelles Enseignes de Suisses, & d'une Françoise, outre les deux qui veilloient à sa conservation, suivant l'ancien usage. Le mardi 10 il appella le Prevôt des Marchands & les Echevins de la ville, & leur commanda de faire une exacte recherche de tous les étrangers qui se trouvoient dans Paris sans aucune nécessité valable, & de les chasser. Il ajoûta qu'il sçavoit qu'il y avoit jusqu'à quinze cens hommes, apostés pour faire plusieurs scandales, & venus exprès pour susciter des nouveautés. Mais cette recherche ne put se faire, sans une opiniâtre résistance & une manifeste dissimulation des Parisiens : ils protégeoient tous ces étrangers qu'ils sçavoient être entierement dévoués au Duc. Le Roi voyant que les efforts des Commissaires avoient

(a) Histoire très-véritable de ce qui est advenu en ceste ville de Paris, depuis le septiesme de May 1588. jusques au dernier jour de Juin ensuyvant audit an, *pag. 6. & suiv. Paris* 1588. *in* 8o. Recueil des choses mémorables de France, depuis 1547. jusqu'en 1597. *p. 661-663. Heden*, 1603. *in*-8o. Histoire du Maréchal de Matignon, *par de Caillere; Liv. II. chap. XVII. pag.* 230-234. *Paris*, 1661. *in-fol. fig.*

été inutiles dans cette perquisition, résolut en colere de dompter le peuple par la force, & de ne plus différer la perte des conjurés. Le mercredi 11 de Mai sur les cinq heures du soir, il augmenta sa garde Suisse d'une nouvelle Compagnie du Régiment de Gallaty. Il ordonna au Maréchal de Biron d'amener ce Régiment dans Paris, & à François d'O d'y faire entrer les Compagnies des Gardes Françoises qui étoient logées aux environs de la ville. Il défendit aux Gentilshommes, aux Archers du Corps, & aux soldats aux Gardes de sortir du Louvre. Ces préparatifs qui n'étoient point inconnus au Duc de Guise, engagerent ce Seigneur à faire courir un bruit extraordinaire dans la ville. Ses émissaires publierent que le Roi vouloit faire mourir six vingt Catholiques des plus considérables, & fortifier par des garnisons les principaux quartiers, pour tenir en respect la Bourgeoisie ; ils semerent même des faux billets où l'on lisoit les noms des six vingt personnes. Le Duc de Guise y paroissoit à la tête des proscrits. La nuit du 11 au 12 de Mai se passa dans des mouvemens continuels. Mais enfin le matin du douziéme de Mai, une heure avant le jour, le Seigneur d'O

fit entrer par la porte St. Honoré, les Gardes Françoiſes & le Régiment de Gallaty, Il y avoit neuf Enſeignes Françoiſes & onze de Suiſſes. Elles marcherent d'abord ſans bruit au Cimetiere des Innocens, ſitué à l'extrémité de la rue S. Honoré. Ce fut en cet endroit qu'elles reçurent les ordres du Roi. Bientôt après elles firent battre leurs tambours & retentir leurs fiffres, ce qui mit l'allarme dans toute la ville. Le Maréchal de Biron & Louis de Grillon, conduiſirent au Marché-neuf deux Compagnies Françoiſes & trois Suiſſes. Cette place fut occupée par deux Compagnies Suiſſes. On poſta la troiſiéme au petit Pont. Les deux Compagnies Françoiſes, l'une commandée par du Gaſt, & l'autre par Malivaut, s'emparerent du Pont S. Michel. Six Compagnies, ſçavoir, deux Françoiſes & quatre Suiſſes, conduites par François d'O, ſe ſaiſirent de la place de Greve; les autres Compagnies, aux ordres de Bonouvrier de Saintonge, reſterent au Cimetiere des Innocens. Pendant tout ce jour, il n'y eut que la porte St. Honoré qui fût ouverte, étant gardée par une des Compagnies Françoiſes. Les autres portes furent fermées, & leurs clefs re-

mises entre les mains des Quartiniers ; avec commandement du Magistrat de la ville de ne point les délivrer. Le Roi avoit donné ordre aux troupes qu'elles ne commissent aucune insulte, ni causassent le moindre dommage, sous peine de la vie. L'événement justifia que le parti le plus prudent eût été celui de s'emparer de la place Maubert, de la rue S. Antoine & des avenues de la Bastille, quartiers situés au bout de la ville, & voisins de l'hôtel de Guise. En effet, le Duc se trouvant par cette manœuvre si étroitement assiégé, qu'il n'eût pû remuer, & les rues St. Denis & St. Martin étant bouchées, pour diviser le peuple, afin qu'il ne pût se joindre si facilement ; tous les quartiers de la ville eussent été investis par les armes du Roi & les habitans tenus en bride, & mis hors d'état d'agir. Au contraire, la disposition actuelle des Compagnies servoit plus à défendre le Louvre, qu'elle n'étoit capable d'empêcher l'émeute du peuple, qui devoit apparemment commencer du côté où le Duc de Guise avoit rassemblé la plus grande partie de ses forces. Le bruit des tambours répandit, comme nous avons dit, l'allarme dans toute la ville. Le peuple se

persuada insensiblement que le contenu des billets qu'on avoit distribués étoit très-véritable. Les uns se cachoient dans leurs maisons, les autres fermoient leurs boutiques qu'ils avoient déja commencé d'ouvrir, les artisans ayant coutume d'y travailler avant le jour, & tous tenoient leurs armes prêtes, en attendant l'ordre de ce qu'ils auroient à faire.

Il étoit déja grand jour, quand la Reine-mere envoya Louis Davila au Duc de Guise, sous prétexte de visite, mais avec ordre exprès d'observer ponctuellement jusqu'à la moindre circonstance de ce qu'il verroit & entendroit. Ce Gentilhomme s'en alla à l'hôtel de Guise, & le trouva fermé contre l'usage; mais on l'y introduisit par une petite porte; & comme il arrivoit dans la basse-cour, il la vit gardée par deux rangs de Gentilshommes, tous bien armés, & au milieu desquels le Duc de Guise se promenoit tout seul. Davila lui ayant adressé le compliment dont il étoit chargé, le Duc pénétra aussi-tôt l'intention de la Reine; & pour montrer qu'il se tenoit sur ses gardes, il prit Davila par la main d'une façon fort obligeante, le mena dans le jardin, & lui fit voir une prodigieuse quantité d'armes,

& tous les souterreins de sa maison, pleins de soldats & de lances. Il s'entretenoit cependant avec lui, & après qu'ils eurent fait ensemble deux tours de jardin, le Duc le congédia poliment. Davila s'en alla au Louvre où la Reine l'attendoit. On le conduisit dans le cabinet du Roi, & il rapporta exactement tout ce qu'il avoit vû. A ce récit, il ajoûta qu'il avoit vû fermer les boutiques & les maisons, préparer les armes, & mettre devant les portes de grosses poutres & des tonneaux, dont on se barricadoit. Que plusieurs Gentilshommes & Capitaines du Duc de Guise couroient d'un côté & d'un autre, & que les chefs des quartiers étoient empressés de toutes parts. Mais qu'à la place Maubert, & vers la rue St. Antoine, on voyoit plusieurs assemblées d'habitans & de grands apprêts d'armes, plus qu'en aucun autre endroit. Le Roi lui fit répéter deux fois ce dernier avis, & dépêcha sur le champ Benoise son Secrétaire, au Seigneur d'O, qui eut ordre de faire passer les ponts aux Compagnies des Gardes Françoises, pour occuper la place Maubert & la rue S. Antoine. Le Seigneur d'O avertit aussi-tôt le Colonel Grillon, d'exécuter ce commandement du Roi.

Mais ils trouverent tous deux qu'il n'étoit plus tems, & que l'entreprise ne pouvoit pas réussir, parce que Bois-Dauphin, avec les écoliers de l'Université, & les bâteliers des environs de S. Jean en Greve, s'étoient déja emparés de la place Maubert. Cette conquête leur avoit même donné le tems de tendre les chaînes à travers les rues, d'en fermer les avenues avec de grosses pieces de bois, & des tonneaux remplis de fumier & de terre, & de faire de ce lieu une place d'armes. Grillon se vit ainsi contraint de se retirer, & le malheur même voulut que ce Colonel rebroussant vers l'endroit dont il étoit parti, en trouva le passage fermé. En effet, le Comte de Brissac, secondé des habitans du quartier de S. Germain, l'enferma si bien, qu'il l'engagea entre les Ponts, de maniere qu'il ne pouvoit point remuer de quelque côté que ce fût, quoiqu'il eût avec lui les principales forces des Gardes Françoises. Cependant les habitans soulevés, crierent aux armes. On sonna le tocsin de toutes parts, & en un moment une ville si vaste fut fermée de tous côtés par les barricades. Les troupes du Roi se virent tout à coup assiégées. Le Colonel S. Paul, suivi des habitans des quartiers

de S. Euſtache & de Montmartre, bouchoit les rues de carrefour en carrefour. Il poſa même la derniere barricade aux portes, & vis-à-vis du premier corps de garde du Roi. La ville étant ainſi barricadée, on fit paſſer la parole par tout, qu'il falloit tailler en pieces les ſoldats étrangers.

Les Suiſſes furent attaqués dans ce moment au Marché-neuf: comme ils ſe trouvoient enfermés, ils ne purent point ſe défendre. Dès le premier choc, il en demeura trente-ſix ſur la place. Ils furent depuis enterrés au parvis de Notre-Dame. Les autres ſe rendirent ſans réſiſtance, & furent déſarmés par les Bourgeois avec autant de vanité que de violence. On aſſaillit dans cet inſtant toutes les autres troupes qui gardoient le Châtelet, le petit Pont, les Boucheries & la Maiſon de ville. Tous les Suiſſes furent faits priſonniers. On fit également éteindre les mêches aux Gardes Françoiſes, on les obligea de mettre bas les armes, & on les tint ainſi en ſuſpens en attendant un autre ordre.

Cependant la Reine-mere, & René Villequier, Gouverneur de la Ville, ſupplicient le Roi de ſortir du Louvre & de

ſe montrer aux Bourgeois, pour appaiſer l'émeute par ſa préſence. Mais Henri jugea ce conſeil trop dangereux, & ſe contenta d'envoyer au peuple les Maréchaux d'Aumont & de Biron, pour tâcher de le calmer par de belles promeſſes. Toute la réponſe qu'on fit aux Maréchaux, fut à coup de pierres & d'Arquebuſes, & ils ſe retirerent ſans avoir rien fait. Ainſi la ſeule eſpérance qui reſtoit, étoit la déſenſe du Louvre. Mais ſoit que le Duc de Guiſe ſe ſentît touché de la témérité d'une ſi haute entrepriſe, ſoit qu'il n'eût pas deſſein de paſſer outre, il ne voulut pas pouſſer le ſoulevement plus loin. Il voyoit la ville en ſa puiſſance, les gens de guerre rendus & déſarmés, & le Roi même aſſiégé dans ſon Palais. Ce ſpectacle le perſuadoit que s'il traitoit l'affaire par voie de compoſition, il pourroit exécuter tous ſes autres deſſeins. Ainſi il partit de ſon hôtel à cheval. Il ne portoit pour toutes armes qu'un bâton à la main, pour montrer qu'il ne craignoit rien. Tous les habitans le voyant arriver, crioient, *Vive Guiſe*. Mais le Duc, baiſſant ſon grand chapeau, leur répondoit. *Mes amis, c'eſt aſſez; Meſſieurs, c'eſt trop; Criez vive le Roi*. Il exhortoit le peuple à ſe te-

nir sur la défensive, & à se reposer de tout le reste sur sa vigilance, la sûreté de la Religion & des familles étant parfaitement rétablie. Lorsqu'il vint à l'endroit où les soldats des Gardes Françoises étoient assiégés & retenus, il ordonna au Colonel Saint-Paul de les conduire jusqu'au Louvre & de les congédier. De-là il marcha au cimetiere de S. Innocent, & il commanda qu'on rendît aux Suisses leurs armes, les faisant accompagner de même jusqu'à l'entrée du Louvre, où ils furent relâchés comme les autres. Tous les soldats passerent sans ordre & sans tambours, tête nue, & les armes basses, comme prisonniers, & furent menés aux portes du Louvre, où le Maréchal de Biron les reçut, & les fit loger aux environs.

La conduite que le Duc de Guise tint le jour des Barricades, donna matiere à plusieurs réflexions. Les uns la justifierent par des raisons politiques ; & les autres, tel qu'Alexandre Farnese, Duc de Parme, la blâmerent. Ce Prince dit que le Duc avoit frappé trop peu, & qu'il devoit se souvenir du proverbe, *qui met la main à l'épée contre son Prince, en doit à l'instant jetter le fourreau.* Quoique le Duc de Guise eût fait relâcher les soldats, il laissa

ſubſiſter les Barricades, en attendant que le Roi proposât un accommodement. Il ne ſe trompa point. La Reine-mere réſolut de l'aller trouver, & demanda paſſage aux habitans. Ils le lui refuſerent avec une inſolence extrême, à moins qu'elle ne voulût deſcendre de caroſſe, pour ne pas rompre les barricades. La Reine diſſimula l'affront, ſe plaça dans ſa chaiſe; & accompagnée du Secrétaire Pinart, de Bellievre, & de quelques Gentilshommes, elle ſe rendit à l'hôtel de Guiſe. Elle fut plus de deux heures par les rues avant que d'y arriver, tant le chemin étoit coupé. Le Duc de Guiſe vint au devant d'elle avec des plaintes & de grandes lamentations. Il diſoit que le Roi, pour avoir mal à-propos voulu mettre garniſon dans Paris, qui juſqu'alors s'en étoit exempté, avoit jetté dans l'eſprit du peuple un très-dangereux ſoupçon, de vouloir ôter la vie aux bons Catholiques. Que ce ſoupçon avoit fait naître toute l'émeute, qu'il ne croyoit pas pouvoir appaiſer. Qu'après tant de preuves de ſes fidelles ſervices, le Roi lui faiſoit tort à lui & à ſa bonne & Catholique ville de Paris, de les traiter avec tant de défiance; & que néanmoins, quoiqu'il eût ſouffert cette injure

avec peine, il avoit fait tous ses efforts pour s'assûrer du peuple & calmer la sédition. La Reine-mere également dissimulée, répondit : Que le Roi n'avoit point eu d'autre projet que de mettre les étrangers hors de Paris, pour la sûreté générale des habitans. Que comme il avoit été mal servi dans cette occasion par quelques personnes, il avoit fait entrer les Gardes Françoises & Suisses pour la commune défense de la ville, avec dessein d'en faire lui-même la revûe, & de joindre ses soins à son autorité, pour détourner le mal dont il voyoit les habitans menacés. Que ce peuple, au reste, s'étoit précipité aux armes sans retenue, & sur une simple défiance. Mais qu'il falloit espérer que toutes choses se pacifieroient, après que la vérité seroit reconnue. La Reine & le Duc ayant tenu ces propos en public, se retirerent en particulier dans le jardin. Alors le Duc fit des demandes si hautes & si déraisonnables, qu'il parut bien qu'elles ne convenoient qu'à un vainqueur, que la prospérité jettoit hors des bornes de la modération. La Reine-mere lui montra l'injustice de ses propositions. Mais le Duc continua de dire, qu'il ne demandoit ni

charges ni offices pour aucun qui ne le méritât bien. Que chasser les boute-feux de l'Etat, les ennemis du bien public, les fauteurs des Huguenots, & les persécuteurs de la Religion Catholique, c'étoit purger le corps du Royaume d'un pernicieux poison, pour rendre le repos au Roi & ranger les sujets dans leur devoir; & que malgré l'amertume que ce remede devoit apporter dans son principe, elle ne laisseroit pas néanmoins d'être à la fin très-utile. Le Duc ajoûta pour conclusion: *Puisque le Roy même a découvert l'intérieur de mon ame, & a réduit les choses au point actuel, je suis résolu de perdre la vie, ou d'assurer la Religion & l'état de ma maison.* Il étoit presque nuit quand la Reine rentra au Louvre. *Le lendemain vendredi 13 de Mai, le Roy,* dit un (*a*) Journal de ces tems, *averti par la Reine sa mere de l'opiniastreté du Duc de Guyse en sa résolution, voyant d'ailleurs le peuple continuer en sa furie, averti aussi que le Comte de Brissac, & les Prédicateurs qui marchoient en teste, & ne tenoient*

(*a*) *Journal de Henri III. Tom. II. p. 99-100. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

autre langage, ſinon qu'il falloit aller prendre frere Henry de Vallois dans ſon Louvre, avoient fait armer ſept ou huit cents Ecoliers, & trois ou quatre cents Moines, & ceux qui eſtoient près de lui, ayans ſur les cinq heures du ſoir reçu avis par un de ſes bons ſerviteurs, qui, déguiſé, ſe coula dans le Louvre, qu'il eût à en ſortir plutôt tout ſeul, ſinon qu'il étoit perdu, ſortit du Louvre à pied, tenant une baguette à la main, ſelon ſa coutume, comme s'allant promener aux Thuilleries; il n'étoit encore ſorti la porte, qu'un Bourgeois, qui, le jour devant, avoit ſauvé le Marechal de Biron, l'avertit de ſortir en diligence, pour ce que le Duc de Guyſe étoit après, pour l'aller prendre avec douze cents hommes, dont étoit Bourſier, Capitaine de la rue S. Denis. Etant arrivé aux Thuilleries où étoit ſon écurie, il monta à cheval avec ceux de ſa ſuite, qui eurent moyen d'y monter. Il prit le chemin de S. Cloud, coucha à Rambouillet, & alla dîner le lendemain à Chartres, où il reſta juſqu'au dernier jour de Mai. Comme il avoit prévû ce moment critique, il avoit dès les onze heures du matin fait ſortir par la porte S. Honoré, la plus grande partie des Suiſſes. Ces troupes, ſuivies des

Gardes Françoises, prirent le chemin de Trapes.

Le Duc de Guise apprit le départ du Roi, dans le tems que la Reine-mere, qui étoit retournée à son hôtel, l'entretenoit sur les moyens de pacifier les troubles. Il s'écria tout-à-coup: *Ah! Madame, me voilà mort; & tandis que vostre Majesté m'amuse ici, le Roy s'en va pour me perdre.* La Reine faisant semblant d'ignorer ce départ, lui répondit qu'elle n'en avoit point de connoissance; que le Roi ne lui avoit point parlé, & qu'il falloit qu'on eût pris cette résolution dans son Conseil. Là-dessus elle se remit dans sa chaise & se fit porter au Louvre. Elle trouva que les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, les unes conduites par Grillon, & les autres par Caspar Gallaty, Joachim de Dinteville, & François de Cugnac sieur de Dampierre, en étoient déja parties. Elle leur envoya un Gentilhomme pour presser leur marche. Ces troupes marcherent avec tant d'ardeur, qu'elles se rendirent où étoit le Roi, quelques heures après lui. Le jour suivant, toute la Cour arriva à la file à Chartres. Le Gouverneur de cette ville & les habitans détestoient la révolte des

Parisiens. Avant que de poursuivre ce détail historique, il convient de rapporter deux monumens qui répandront une clarté sur la journée des Barricades. Le premier est la traduction de la lettre que le Colonel Gallaty & les Capitaines de son Régiment, écrivirent en Allemand de Chartres le 20 Mai 1588 aux Cantons Catholiques.

(a) *Nobles, Illustres, Vaillans, Prudens & très-gracieux Seigneurs Supérieurs & Peres*, nous vous offrons préalablement nos très-humbles obéissances. Il plût dernierement à Sa Majesté d'approcher tout notre Régiment de Paris, & de nous loger dans le fauxbourg S. Denis, dans la ville de ce nom & dans quelques autres bourgs; ensuite pour nous faire plaisir, elle nous fit venir tous dans le fauxbourg, & elle ordonna à deux Enseignes de garder sa personne au Château du Louvre.

(a) Copie du tems tirée de l'archive des Barons de Zur-Lauben. On trouve dans les négociations Msc. de Sillery en Suisse 1588. une relation de la journée des Barricades, p. 82-84. N.° 12091. *in-fol. Bibliotheque de M. de Milsonneau.*

Mais comme il étoit entré beaucoup d'étrangers dans la ville de Paris, & que Sa Majesté appréhendoit qu'il pourroit en résulter une émeute inopinée, & même un pillage, elle nous commanda de tenir prêt notre Régiment vers l'aube du jour devant le fauxbourg S. Honoré : on nous avertit que Monsieur le Maréchal de Biron se trouveroit en cet endroit, & nous feroit entendre l'intention & la volonté de Sa Majesté. En effet, ledit Seigneur Maréchal nous exposa que le Roi avoit eu avis de quelques entreprises extraordinaires & pernicieuses qu'on devoit tenter dans Paris ; mais que pour les prévenir, Sa Majesté desiroit de nous, que nous entrassions dans la ville avec tout notre Régiment, que nous nous portassions dans trois endroits, & que nous montassions la garde, sçavoir, quatre Enseignes dans un cimetiere, quatre autres Enseignes près de l'hôtel de ville, quatre Enseignes dans le Marché-neuf & devant le petit Châtelet, & les deux autres Enseignes au Louvre.

Il devoit se trouver près de chaque garde cinq cens honnêtes Bourgeois, & les Gardes Françoises de Sa Majesté devoient aussi être partagées & faire senti-

nelles conjointement avec nous & nos ſoldats. Ledit Seigneur nous défendit auſſi de faire mal à perſonne, & nous ordonna, qu'en cas d'une émeute imprévûe, nous tâchaſſions de l'appaiſer, & d'en garantir Sa Majeſté & toute la ville, afin que perſonne ne fuſſe ſurpriſe, offenſée ou pillée. Pendant que nous faiſions ainſi la garde juſques vers les cinq heures du ſoir, les quatre Enſeignes, dont deux de S. Gall, une du Capitaine Reget des Griſons, & l'autre de Baden, éprouverent une allarme ſubite. Les Bourgeois & les habitans de Paris les attaquerent tout-à-coup à mains armées dans la marche de leur retraite; & quoique nous penſaſſions être au milieu de nos bons amis, que nous défendiſſions leurs maiſons & leurs biens, & que nous ne leur fiſſions aucun mal, ils les maltraiterent à coups de pierres & d'Arquebuſes, qu'ils jettoient & tiroient hors des fenêtres; en ſorte que de ces quatre Enſeignes, il reſta quarante braves ſoldats ſur la place, les autres furent entierement déſarmés. Il eſt vrai qu'ils ne perdirent pas leurs drapeaux, & qu'on ne nous enleva jamais les nôtres. Au reſte, nous nous plaignons très-hautement à Sa Majeſté & à vous, comme à nos gra-

tieux & affables Seigneurs, de l'attaque infame qui nous a surpris, quoique nous ne l'ayons pas mérité, qu'elle blesse toutes les promesses qu'on nous avoit faites, & qu'elle viole la sécurité sur laquelle nous avions compté. Le Capitaine Beat-Caspar Bodmer a reçu un coup de feu à une cuisse. Nous espérons néanmoins qu'il en guérira bientôt. Il n'y a pas eu d'ailleurs aucun Officier de tué. Les Seigneurs de Paris se sont offerts de nous rendre les cuirasses & les armes; ainsi nous espérons que cela arrivera. Comme le peuple se montroit très-rebel sans sujet contre le Roi, nous avons passé la nuit avec notre Régiment près du Louvre, & nous avons gardé Sa Majesté, quoiqu'il y eût déja près de sa personne la garde ordinaire de deux Enseignes. Le Roi voyant que le peuple se soulevoit de plus en plus, & qu'il formoit quelques projets contre sa personne, nous ordonna de tenir notre Régiment prêt, & Sa Majesté s'en alla vers le soir au Pont de S. Cloud avec quelques Princes & Conseillers, & elle arriva le lendemain dans la ville de Chartres. Nous nous y sommes aussi rendus avec notre Régiment, pour garder Sa Majesté, suivant la coutume ordinaire,

Monsieur de Bellievre nous a visité aujourd'hui dans notre quartier. Il nous a remercié très affectueusement, au nom de Sa Majesté, de ce que nous l'avions suivi si fidellement; & il nous a fait entendre, combien Sa Majesté étoit peinée des mauvais traitemens que ses sujets nous avoient faits contre toute justice; que Sa Majesté les ressentoit comme si elle les avoit reçûs en personne, & qu'elle donnoit aux soldats blessés une gratification, afin qu'ils fussent bien nourris. Cependant toute la Cour s'assemble dans cette ville, & les Bourgeois de Paris sont dans un grand chagrin de ce que Sa Majesté les a abandonnés, & ils se repentent vivement du mal qui est arrivé. Ils ont envoyé hier au Roi deux Présidens & six principaux membres du Parlement, pour demander pardon à Sa Majesté, & la prier de revenir dans leur ville. D'un autre côté, la Reine-mere, qui est restée à Paris, négocie de toutes ses forces, & on espere que ce différend sera terminé par un accommodement. Quoique Sa Majesté soit extrémement aigrie contre les Parisiens, on se flate que sa bonté & sa générosité naturelle leur feront grace, ce qui est très à desirer. En attendant, le

Duc

Duc de Guise commande à Paris, & c'est lui qui donne tous les passeports de ceux qui sortent de la ville. Nous ne pouvons pas dire qui est l'auteur de ce soulevement, car ledit Seigneur Duc ne nous a point fait de mal. Nous remettons cette connoissance à celui qui sçait tout. Ledit Seigneur de Bellievre nous a aussi fait entendre, que Sa Majesté ne chercheroit point à faire la guerre audit Duc, ni à l'endommager en aucune maniere, ce qui fait espérer que ce Prince n'entreprendra point aussi rien de dangereux contre Sa Majesté. Il étoit arrivé à Paris tout-à-coup avec huit chevaux. Mais il avoit été suivi successivement d'une foule d'étrangers, qui causent un grand scandale. Quoiqu'il en soit, veuille le Très-haut conduire le tout au bien & vous protéger, nos gracieux & affables Seigneurs Supérieurs & Peres. Fait à Chartres le 20 de Mai 1588.

Vos très-humbles & très-affectionnés serviteurs,

Gallaty de Glaris, Chevalier Colonel actuel, & les Capitaines des quatorze Enseignes Suisses qui sont ensemble en campagne au service de Sa M. le Roi de France.

Nous avons vû, que dès l'origine de la Ligue, le Duc de Guise avoit tâché de rendre Henri III. odieux aux Cantons Catholiques; qu'il s'étoit servi du prétexte de la Religion pour le décrier; que le Nonce du Pape en Suisse, avoit secondé ses vûes; & que Louis Pfiffer Avoyer de Lucerne, avoit épousé ouvertement ses intérêts. Nous avons aussi rapporté la fidélité inviolable que les Cantons Catholiques montrerent dans un tems aussi orageux. Le Duc irrité de leur attachement qu'il n'avoit pû ébranler, & piqué du départ du Roi qui renversoit ses desseins, crut devoir jetter des soupçons dans l'esprit de ce Prince contre les troupes les plus dévouées à sa défense. On imprima à Paris quelques jours après les Barricades, une lettre supposée, par laquelle les Capitaines du Régiment de Gallaty prioient le Duc de les recevoir sous sa protection. Voici cet écrit, copié d'après l'original.

(a) *Copie de la Traduction d'une Lettre escrite en Allement, à Monseigneur* LE DUC DE GUISE,, PAIR ET GRAND MAISTRE DE FRANCE. *Par les Colonel & Capitaines des Suisses du Roy, le 14 jour du mois de May dernier. A* PARIS, CHEZ DIDIER MILLOT, DEMEURANT EN LA RUE DE LA PETITE BRETONNERIE, PRES LA PORTE S. JACQUES. AVEC PERMISSION.

TRES-ILLUSTRE & très-généreux Prince & Seigneur, comme environ trois ans y a Vostre Excellence joincte en la saincte vnion des autres Princes & Seigneurs Catholiques voz parens & alliez, demanda au Régiment de Suisse pour le seruice de la

---

(a) Elle sortit de la même boutique, que le *Discours véritable sur ce qui est arrivé à Paris le douziéme de May* 1588, *par lequel clairement on cognoist les mensonges & impostures des ennemis du repos public, allenconire de Monseigneur le Duc de Guyse, Propagateur de l'Eglise Catholique.* Cette lettre est aussi rapportée parmi les preuves de l'histoire de la ville de Paris, par D. Michel Felibien & D. Lobineau Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, *Vol. I. des pieces justificatives, p.* 776-777. *Paris*, 1725. *in-fol. fig.*

Couronne de France, qui vous fut par la grace de Dieu heureusement mené par Colonel Loys Fiffer, nous fusmes par iceluy esleuz Capitaines, & vinsmes avec noz Enseignes & soldats : mais (à nostre très-grand regret) l'accord de révnion du mois de Juillet ensuiuant, preuint nostre seruice. Et bien qu'il nous fallust aussitost retourner en noz maisons, si est-ce que deslors nous vous sommes tousiours demeurez très-affectionez & très-asseurez seruiteurs, sans avoir aucun esgard à ce que l'on nous a sceu dire pour nous en destourner. Et depuis huict mois ayans esté derechef par ledict Seigneur Fiffer ordonnez à marcher soubs le Colonel Galaty, pour la garde de Sa Majesté, & deffence de la Religion Catholique contre la puissante armée des Reistres, Huguenots, qui entroyent en France, Nous ne sommes jamais départiz de nostre premiere intention & bonne volonté : Mais comme il a pleu à la divine providence de nostre Seigneur que ceste multitude dennemis ait esté (par le moyen de celuy que sçavons & cognoissons bien) en partie mise en pieces & en partie en route & honteuse fuitte, le Roy (par la trop grande facilité de nostre Colonel) nous a tousiours retenuz

ſoubs l'eſpérance qu'on nous donnoit d'eſtre bientoſt enuoyez contre le reſte des Huguenots qui tiennent encores quelques villes, ou contre le Roy de Nauarre, juſques à ces jours paſſez que nous fuſmes avec ruſes & artifices menez à Paris pour ſemblable effect: Nous donnant à entendre (comme Dieu en eſt teſmoing) que Sa Majeſté auec voſtre Excellence, & les Bourgeois auoient délibéré de faire une exacte recherche de quelques Huguenots cachez dans les maiſons pour quelque ſédition & entrepriſe. Et à ceſte fin, nous nous ſommes ſaiſiz des principalles places de la ville, ſans jamais auoir eu autre intention ny volonté, juſques à ce qu'enfin nous auons eſté deuement informez de la vérité par quelques Seigneurs & honneſtes Bourgeois, que ſans voſtre reſpect, nous euſſions eſté (de la façon qu'on auoit commencé) tous venduz à la boucherie. A préſent comme nous eſtimions receuoir une bonne ſomme de deniers de quatre ſoldes qui nous ſont deues, le Roy part de ſa Cour & demeure ordinaire, & ne nous fait autre choſe aſſçavoir, ſinon que nous nous pouuons retirer: & pour nous licentier plus à plain, nous fait venir aux jardins de la Royne, où le Roy n'eſtant plus, nous receuons com-

mandement de le ſuiure à Sainct Cloud, & ne le trouuans encore point, de paſſer en diligence juſques à Trappes, où ne l'ayans encores peu attaindre, nous ſommes demeurez en très-grande doute & anxiété d'eſprit. Et enfin réſoluz de retourner auec nos ſoldats que nous auons, auec beaucoup de peine amenez juſques icy : Car de paſſer outre nous ne pouuons pour trop d'incommoditez que ſouffre la pluſpart de nous, qui n'a point d'argent ; & pour n'auoir encores aucune réſolution de Sa Majeſté. Par quoy nous vous ſupplions comme noſtre très-bon & très-benin Seigneur & Prince, qu'il vous plaiſe pour l'amitié & bienvueillance que vous portez aux Cantons Catholiques de noſtre nation, nous faire ce bien de nous ayder en ceſte noſtre peine, de voſtre bon conſeil & aduis, & nous commander ce que vous eſtimerez eſtre de beſoin, que nous facions, tant pour voſtre ſeruice que pour noſtre payement, puiſque noſtre deuoir & de nos ſoldats le requierent de nous-meſmes : eſpérans tant en voſtre bonté que vous n'eſconduirez point vos très-fidelles ſeruiteurs d'vne ſi humble requeſte, ains qu'au pluſtoſt, & ſi faire ſe peut par ce meſme porteur, vous nous ferez reſponce & commandement par

escript de ce que nous auons à faire, estans du tout resoluz de vous estre & demeurer à jamais très-asseurez seruiteurs. Que si vostre Excellence desire que nous retournions à Paris, ou ailleurs, pour son seruice, nous serons très-aises de vous suiure auec ce qui nous reste de soldats, & plus si besoin est, comme voz très-obligez qui tous les jours portons au col le présent qu'il vous a pleu autrefois nous enuoyer : sans faire aucun estat de ce que quelques mal-affectionnez & mesdisans nous ont sceu dire, ayans jusques à présent tousiours fait aperte déclaration de vouloir viure & mourir en vostre seruice : ce que nous vous supplions d'accepter & recognoistre, & nous ayder & fauoriser de vostre bonté, à ce que nous le puissions publier & célébrer à nos Supérieurs, & à tous nos Confédérez, & que nous en soyons d'autant moins subjets à blasme & reproche. Et sur ce nous attendrons vostre volonté en bonne-déuotion. Escrit en secret à Trappes le 14. May 1588.

(*a*) L'imposture de cette lettre, dont

(*a*) Mémoire Msc. du Colonel Jost Greder,

le contenu devoit ranimer le courage des Parisiens, se découvroit facilement aux yeux de tous ceux qui jugeoient de la Ligue sans passion. Dès que le Colonel Gallaty & ses Capitaines apprirent qu'on publioit en leur nom une requeste aussi infame, ils ne se contenterent pas de renouveller au Roi les assurances de leur fidélité, mais ils écrivirent encore la lettre suivante à la Reine-mere qui étoit restée à Paris. Le Roi la fit imprimer, pour détromper les Parisiens d'une supposition si peu vrai-semblable & si indigne de la fidélité que les Suisses Catholiques avoient montrée jusqu'alors pour son service.

---

qui mourut en 1629. Ils me furent communiqués en Mars 1750 par un de ses descendans, M. Greder Conseiller d'Etat du Canton de Soleure.

(a) *Lettre escritte à la Reine-mere du Roy par le Colonel & Capitaines du Régiment des Suisses, composé de quatorze Compagnies retenues pour la garde de la personne de Sa Majesté, pour respondre à une lettre ou fausse calomnie imprimée à Paris & intitulée, COPIE DE LA TRADUCTION D'UNE LETTRE ESCRITE EN ALLEMAND A MONSEIGNEUR LE DUC DE GUISE, PAR LE COLONEL ET CAPITAINES SUISSES DU ROY LE 14 MAY DERNIER, imprimée à Reims.*

TRES-CHRESTIENNE ET TRES-ILLUSTRE Reine. *Après avoir présenté à vostre Majesté Royalle nos très-humbles & très-affectionnés services .... Les accidens qui sont advenus en ce Royaume pendant qu'avons eu cet honneur d'estre au service du Roy, nostre très-redouté Seigneur, nous ont contraints de représenter à vostre Royalle Majesté, ainsi qu'elle a peu voir & reconnoistre, avec quelle fidélité nous avons ser-*

(a) Cette lettre est une ample réfutation de ce que d'Aubigné a rapporté sur les barricades, T. III. l. I. c. 19. p. 73-75. *Maillé*, 1620. *in-fol.*

uy ledit Seigneur Roy, depuis qu'avons esté en son service, ayant laissés nos maisons pour venir trouver Sa Majesté en son armée près de la riviere de Loire; & sans faire tort à personne, nous pouvons dire qu'avec l'ayde de Dieu & de nos chers compagnons les Colonels, Capitaines & soldats de deux autres Régimens de Suisses, nous nous opposasmes si courageusement au passage de ladite riviere, que vouloit faire l'armée des Huguenots, que le Roy eut le moyen de les arrester, & les faire perdre & consumer, comme Dieu le tout-puissant par sa bonté luy a fait la grace. Depuis ce temps ayant esté nos compagnons licentiez & bien payez, nous sommes demeurez en ce Royaume, comme pour la garde de la personne de Sa Majesté, où nous avons beaucoup pati pour la grande cherté des vivres faute de payement & aussi que Dieu nous a visité de maladies. Toutefois, Madame, quelque nécessité qui nous ayons souffert, nous ne craignons pas que l'on nous reproche que nous ayons pillé les sujets du Roy, que nous leurs ayons fait injure, en leurs personnes & en leurs biens. Nous avons vescus aux portes de Paris & ès environs: Que l'on s'enqueste de nos déportements, nous sommes prests d'en respondre, & faire raison à ceux qui

s'en plaindront, espérant que jamais Suisses n'ont vescus en ce Royaume avec plus d'ordre & police que nous avons fait, & de ce nous prennons à tesmoin les gens de bien qui nous ont connus. Or, Madame, estant survenus depuis trois semaines en çà que Monseigneur le Mareschal de Biron nous fit entendre de la part du Roy, qu'ils seroient entrés dans la ville de Paris plusieurs soldats etrangers, qui mettoient les gens de bien en crainte qu'il n'y arrive quelque désordre, & partant que Sa Majesté avoit ordonné qu'il se fit une recherche bien exacte pour faire sortir lesdits soldats, quelle avoit ordonné des plus notables de sa Cour, Chevalliers de son ordre du St. Esprit, pour faire ladite recherche, avec lesdits Officiers de la justice, & notables bourgeois de la ville qui seroient avec nous en armes avec leurs Compagnies, pour empescher qu'il n'arrive aucune esmotion & trouble au préjudice du service du Roy & de ladite ville, nous ayant esté ordonné très-expressément par ledit Sr. Mareschal, de nous comporter avec toute modération, & n'user aucune force, sinon contre ceux qui voudroient entreprendre de faire mal à la ville. Après que nous eusmes tenu le Conseil des Capitaines, comme il est accoutumé

en telles choses, puisqu'il ne s'agissoit de faire mal à personne, au contraire d'empescher qu'il ne se fist, nous résolusmes par commun avis que nous devions refuser ce commandement, au contraire que nostre devoir portoit de nous en acquiter loyablement comme appartient à bons Suisses, qui ont l'honneur d'estre employés au service d'un si grand Roy. Nous fusmes conduits en quelques endroits de laditte ville qui monstroit au commencement de nous y voir très-volontiers, & estions bien venus auprès des Capitaines & des Compagnies de ladite ville, que nous y trouvasmes faisant semblant de nous y voir très-volontiers, & estions ensemble fort paisiblement, & comme bons amis. Depuis comme nous avons entendu, lesdits Francois par le moyen de quelques menées & pratiques que furent faites, nous abandonnerent en quelques endroits, le peuple commenca à se barricader, ce que nous offensoit, car nous ne voulions ny n'avions charge d'offenser personne; au contraire, nous estoit deffendu de ce faire, & plustost estions bien aises que le peuple fit ce qu'il estimoit estre pour sa seureté, tellement que plusieurs de nos soldats ayderent au peuple à porter les pierres dont ils remplissoient les tonneaux de leurs barricades;

Cependant que nous eſtions au corps de garde où l'on nous avoit diſpoſé ſans nous bouger ni entreprendre choſe quelle ſoit, nous entendimes par-tout qu'il y avoit un grand rameur de peuple, que nous eſtions barricadez, non-ſeulement au-devant de nous, mais auſſi par tout le chemin, quil falloit faire pour retourner au Louvre: pour tout cela nous ne bougeaſmes de nos places, n'eſtimant qu'il y fut perſonne de ſi mauuais courage qui voulut offencer ceux qui ne leurs avoient faits ni voulu faire aucun mal; ſchachant, au contraire que nous eſtions en toutes les occaſions très-fidelement acquitté le ſervice du Roy, & avons grandement reſpecté la ville de Paris tant en ce ſeruice, qu'en pluſieurs autres où ladite ville a eu beſoin du ſécours des Ligues de Suiſſes, & ſa conſervation lorſquelle a eſté aſſiégée des Huguenots, ayant pluſieurs de nous cet honneur, d'avoir en telles occaſions ſervi fidellement la Couronne de France au contentement de ladite ville. Ce nonobſtant il eſt arrivé qu'ayant le Roy entendu qu'aucans faiſoient courir le bruit malicieuſement parmy les Cytoiens de ladite ville que l'on nous y vouloit mettre en garniſon, & ſemoient autres calomnies inventées ſeulement pour mettre le peuple au

desespoir, nous commanda incontinent nous retirer & sortir de ladite ville, afin d'oster tout soupcon & faire connoistre au peuple la malice de telles inventions. A quoy nous obeysmes promptement: & comme nous nous retirions, sans avoir offencé ny voulu offencer aucuns de Cytoiens quel qu'il fut, nous trouvons ès environs du Pont Nostre-Dame que l'on esmouvoit le peuple contre nous, ayant fait oster les ostevans des boutiques, l'on jettoit sur nous de grossieres pierres, des busches, des landiers & toutes sortes de meubles, nous nous trouvons entre des barricades; & d'ailleurs aucuns Gentilshommes, qui estoient accompagnez de soldats & d'un nombre infini de peuples armez d'arquebuses, tiroient sur nous, comme si nous eussions esté ennemis du Royaume; dont plusieurs ont esté blessez & tuez sans avoir épargnez nos pauvres Prestres & Religieux, des choses saintes & sacrées, & commis des choses contre eux que n'eussent peu faire les Huguenots. Chose dont nous supplions le Roy & vous, Madame, d'ordonner qu'il nous fut fait justice, ne refusant pas de la souffrir si nous avons commis, ou voulu faire aucun mal aux habitans de ladite ville. Ce que, Madame, nous avons bien voulu faire entendre à vos-

tre Majesté, comme nous le dirons partout pour nostre justification, & en demandons la raison à Dieu, & espérons que nos Seigneurs & Supérieurs, nous ayderont à l'obtenir en ce Royaume.

Après ce grand malheur qui nous est arrivé, sans que nous ayons commis aucune faute, nous nous trouvons chargez d'une méchante impudente calomnie & fausseté, qui ne peut procéder que de l'esprit de Satan. C'est, Madame, que l'on a fait imprimer à Paris, certain escrit, intitulé, *la traduction d'une lettre escrite par les Colonels & Capitaines Suisses à Monseigneur le Duc de Guise.* Cette calomnie, Madame, nous est plus dure à supporter que ce qui nous est arrivé à Paris. Nous plaignons la mort & blessures de nos bons amis & compagnons; mais nous ne pouvons en aucune sorte endurer d'estre blasmez de méchanceté & perfidie, comme ce méchant imposteur qui a fait publier ladite lettre, s'essaye de souiller nostre honneur. Nous supplions très-humblement le Roy & vous, Madame, de ne vouloir croire de nous une telle & si grande lacheté, que si nous sçavions qu'en nostre Régiment il y eut

un homme si méchant qui eut escrit cette lettre, nous le ferions punir par le boureau, & mourir honteusement, comme un traitre, méchant & indigne de la nation des Suisses, qui a tousjours observé fidelement à cette Couronne ce qu'elle a promis; & pour nostre égard, nous vous supplions très-humblement, Madame, de vous assurer que nous n'avons rien moins dans le cœur que de faillir au serment que nous avons fait au Roy, que nous sommes délibéré d'observer fidellement & de bonne foy, comme appartient à bons Suisses, & employerons loyablement nos vies & personnes pour son service & pour le vostre, envers & contre tous, sans aucune exception ny respect de personne quelle quelle soit, si ce n'est comme il est contenu & réservé aux traités d'alliance entre Sa Majesté Très-chrestienne & nos Seigneurs & Supérieurs, comme nous fairons connoistre par effect en toutes occasions qui se présenteront: Et par ce, Madame, que vous avez tousiours esté nostre bonne Dame & protectrice à nostre nation, nous supplions vostre Majesté Royalle avec toute humilité, de nous faire tant de bien & faveur, que de commander aux Officiers du Roy,

qui sont à Paris, de faire prendre prisonnier l'Imprimeur d'une si méchante lettre, & luy faire confesser qui la luy a baillée, afin que estant découvert qui est l'auteur d'une si malheureuse imposture, il en soit fait justice rigoureuse & exemplaire: dont, Madame, nous vous supplions derechef & très-humblement, pour la plus grande récompense que nous puissions attendre de vostre Majesté Royalle, pour tant de peines & de traveaux que nous souffrons en ce service; & combien que nous ne doutons nullement, que Vostre Royalle Majesté en ce fait, qui concerne l'honneur général de toute la nation de Suisses & de la nostre particulierement, ne fasse tout son pouvoir pour nous en faire avoir le droit, si est ce que nous supplions très-humblement vostre Majesté Royalle, de nous en faire une bonne & favorable responsе: sur quoy, nous prierons le Dieu tout-puissant, de vouloir conserver vostre Majesté Royalle en toute prospérité; & pour tesmoignage des choses dessus dictes, nous avons fait sceller la présente du sceau de nostre très-honoré Colonel Caspar Gallati, Chevalier du Canton de Glaris, & soubsigné un chacun de son nom & surnom. Donné

à Vernon sur Seine, le 6 Juin 1588. *Et au-dessous:* Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs, Gaspard Gallati, Chevalier, du Canton de Glaris, Colonel dudit Régiment, Balthasar de Grissac de Soleure Lieutenant-Colonel. Meinrad Gallati & Fridli Hessi, André Freuler, & Georges Schudi du Canton de Glaris, Nicolaus de Praramon, Chevalier, & Nicolaus Alex, du Canton de Fribourg, Guillaume Tugginer, Antoine Hafner & Hans Vigier de Soleure, Ambrosi Kessel, & Conrad Wiset, Conrad Tanner & Jacob Ulman d'Apenzell, Hans Christophe Scheu, au nom du Capitaine Josue Studer & Ledergerber de St. Gall, Christoffel Reguet de la Ligue Grise & Gaspar Murer de Baden.

On peut bien juger que la Reine-mere avoit été extrêmement indignée de la lettre imputée aux Capitaines Suisses. Elle leur auroit rendu toute la justice qu'ils demandoient, si l'autorité Royale eût été alors respectée dans Paris. Le Roi lui-même n'étoit pas plus exempt que ses troupes de voir son nom déchiré par les Libelles les plus infames, le nombre des Satyres augmentoit de jour en jour.

Le Régiment de Gallaty qui faisoit le même service que celui (*a*) des Gardes

---

(*a*) L'histoire de ce Régiment, que Charles IX. avoit créé, a été composée par feu M Simon Lamoral le Pippre de Nœufville, Chanoine de Huy, qui l'a insérée dans son ouvrage intitulé, *Abrégé Chronologique de l'origine, du progrès & de l'état actuel de toutes les troupes de France*, Liege, 1735. *in-4o. fig. T. III. p. 3. & suiv.* Brantome développe l'origine de ce Régiment dans son *discours des Colonels*. La retraite de Meaux, où les Suisses sauverent Charles IX. fut le principal motif qui porta ce Prince à donner une forme solide au Régiment françois qu'il avoit destiné en 1563. pour sa garde, & que le malheur du tems avoit fait presque supprimer, en éloignant ce Corps de la Cour. On peut voir les Réglemens que Charles IX. Henri III. & Henri IV. firent pour ce Régiment en Décembre 1570. en 1586. & en 1598. ils sont extraits parmi *les Ordonnances militaires du Code du Roy Henry III. & augmentées par les Roys Henry IV. & Louys XIII. p. 275-297. Paris, 1625. in-8o.* L'état des troupes françoises qui servoient le Roi Henri III. en 1588. & qui fut imprimé cette année à Paris, *in-8o.* marque les noms des douze Compagnies de cent hommes chacune, qui formoient le Régiment de la garde de Sa Majesté. On trouve un passage curieux sur l'origine de ce Corps dans l'histoire de France, par la Popeliniere, *T. I. liv. VI. p.* 203. & 212. *edit.* 1581. *in fol. voyez* Aubigné, Hist. univ. P. I. *p.* 180. *Liv. III. ch. XX. Maillé,* 1616. *in-fol.*

Françoiſes près de la perſonne du Roi ; continua de donner des preuves éclatantes de ſa fidélité. (*a*) Après le départ de ce Prince, le Duc de Guiſe ſe ſaiſit de la Baſtille, fit ceſſer les barricades ; & pour prévenir la famine, il s'empara du bois de Vincennes, de S. Cloud, de Lagny, de Charenton, & des autres bourgs qui environnent la Capitale. Il fit aſſiéger Corbeil & s'en rendit maître. La ville de Pontoiſe ne s'oppoſa point au paſſage des vivres qui venoient à Paris. La Reine-mere, témoin de tous ces mouvemens, reſtoit au milieu des Pariſiens, afin de ne point paroître ſe défier de leur obéiſſance.

A peine le Roi fut-il arrivé à Chartres, qu'il envoya des Lettres Patentes, adreſſées à toutes les villes du Royaume. On y voyoit un Prince, qui donnoit plutôt des marques de bonté & de foibleſſe, que

---

(*a*) *Davila, T. II. Hiſt. des guerres civiles, liv. IX. p.* 471-561. *Journal de Henri III. T. II. p.* 100-151. *à la Haye*, 1744. *in-8o. fig.* Edict du Roy ſur l'vnion de ſes ſubjects Catholicques, vérifié en la Court de Parlement le ving-unieſme jour de Juillet 1588. *Paris*, 1588. *in-8o, Thuan. Hiſtor. Tom. IV. lib. XC. XCI. & XCII. p.* 575-636. *& lib. XCIII. p.* 649-673. *Mem. de la Ligue, Vol. II. p.* 335-368. *edit.* 1602. *in-8o.*

de majesté & de vigueur; au lieu que le Duc de Guise, soit dans ses lettres au Roi, soit dans celles qu'il écrivit aux villes du Royaume, s'exprimoit avec dignité, quoique le style en fût embarrassé, & qu'il sentît l'artifice d'un homme qui cherche à couvrir une grande faute, qu'il a honte d'avouer. Elles sont au second volume des mémoires de la Ligue. Il étoit cependant au désespoir de voir que le Roi lui avoit échappé; car il ne comptoit pas moins que d'en faire un nouveau Chilperic, qu'il auroit étroitement gardé dans quelque Convent. Il fit ce qu'il put pour faire revenir le Roi. Il employa la Reine-mere: cette Princesse étoit son refuge ordinaire, quand il vouloit réussir dans quelque nouvel artifice. Mais la Reine ne put rien gagner sur l'esprit de son fils. Le Duc de Guise croyoit si sûrement tenir le Roi, que le 13 de Mai, jour même de l'évasion de ce Prince, il écrivit: *J'ai défait les Suisses, & taillé en pieces une partie des Gardes du Roy; & tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande, qu'il en sera mémoire à jamais.* Mais le lendemain ce fut un tout autre langage. La

ville de Chartres devint un théâtre de négociations. Le Duc de Guiſe, maître de Paris, après s'être ouvert tous les paſſages qui pouvoient ſervir pour le tranſport des vivres dans la ville, fit mettre le ſiege devant Melun, appella au gouvernement de Paris le Cardinal de Bourbon, & s'en alla à Meaux & à Château-Thierry pour ſe ſaiſir de ces places. Cependant le Cardinal de Guiſe ſon frere avoit fait ſoulever Troyes. D'ailleurs, le Duc d'Aumale avec les forces de Picardie, avoit aſſiégé Boulogne ſur mer, principale fortereſſe de cette Province. Les Ligueurs tâchoient de ſurprendre de tous côtés les meilleures places, de lever des troupes, & d'augmenter leur parti. Le Roi, qui commençoit à ſe défier de ſon Conſeil & de ſes plus intimes favoris, même de la Reine-mere, prit le parti, dans la néceſſité où il ſe trouvoit, de recourir à l'artifice. Comme il voyoit que ſa Couronne & ſa vie ne ſeroient point en ſûreté, tant que le chef de la Ligue vivroit & que cette faction ſubſiſteroit, il réſolut de tenter les dernieres voïes pour s'en défaire. La guerre lui ſembloit un remede trop difficile & trop dangereux, & ſa conſcience ne lui

permettoit pas de s'unir avec les Huguenots. Combattu par ces réflexions, il consentit aux propositions du Duc de Guise, afin de l'attirer en quelque lieu où il pût le perdre. Il envoya à la Reine-mere le Comte de Schomberg & le Médecin Miron, avec instruction d'accommoder les affaires en quelque façon que ce fût, & de s'accorder avec le Duc de Guise, disant qu'il n'étoit plus résolu de faire la guerre à ses sujets Catholiques, mais de la tourner entierement à la ruine des Huguenots. Il ordonna au Duc d'Epernon de s'éloigner de la Cour & d'aller en Provence, & lui ôta le gouvernement de la Normandie. L'accommodement fut enfin conclu le 11 Juillet. Il portoit que le Roi seroit chef de la Ligue Catholique. Ce Prince juroit de prendre les armes, & il s'engageoit à continuer la guerre jusqu'à ce que la Religion des Huguenots fût entierement extirpée. Il devoit inviter par un édit solemnel, tout son Royaume à faire le même serment, & à s'obliger de n'admettre jamais à la Couronne aucun Prince qui ne fût Catholique, & hors de tout soupçon d'hérésie. Ce traité de paix déclaroit le Duc de Guise Généralissime des armées de tout le Royaume,

& permettoit aux Seigneurs de la Ligue de garder encore pendant six ans les villes & les places fortes qu'on leur avoit données en 1585 pour leur sûreté. Il augmentoit même le nombre de ces places. Tels étoient les principaux articles. Ensuite le Roi impatient d'achever l'entreprise qu'il tenoit cachée en son ame, convoqua les Etats du Royaume à Blois au mois d'Octobre. Ce Prince s'étoit successivement rendu à Vernon, à Rouen, à Mante, & il étoit revenu à Chartres. Ce fut en cette ville que la Reine-mere & le Duc de Guise vinrent le trouver. Ce dernier fit semblant de rendre de grandes soûmissions à Henri. Mais on voyoit bien à son air qu'il nourrissoit toûjours en lui-même l'ambition de commander en maître. Il étoit accompagné d'une suite plus considérable par son éclat que par le nombre. Cette entrevûe arriva le samedi 30 de Juillet.

Le Roi sembloit être véritablement réconcilié avec le Duc, & paroissoit vouloir à l'avenir joindre ses desseins aux siens, en fondant sur sa valeur & sur sa prudence le gouvernement de l'Etat. Il fit publier dans son Conseil & jurer à chacun l'édit de pacification, & il déclara ouver-

tement la guerre aux Huguenots; afin de la faire, ſuivant les conditions de la paix, l'on réſolut de mettre ſur pied deux différentes armées; l'une en Dauphiné, ſous le Duc de Mayenne; & l'autre en Poitou, dont le Roi nomma ſon Lieutenant-général, Louis de Gonzague Duc de Nevers. Sa Majeſté ne manqua point de témoigner au (*a*) Cardinal de Bourbon, qu'il n'avoit pas moins d'inclination pour lui que pour le Duc de Guiſe. Il voulut qu'il fût déclaré premier Prince du Sang. Il cachoit ainſi ſes deſſeins par de belles apparences envers les chefs de la Ligue. Il partit de Chartres pour aller à Blois, où il devoit exécuter ſon projet. Il y arriva le mercredi premier jour de Septembre. Bientôt après on apprit qu'il avoit renvoyé tous ſes anciens Miniſtres, le Chancelier Hurault, Bellievre, Villeroy, Bruſlart & Pinart; Le Roi s'en étoit dégoûté, parce qu'ils donnoient connoiſſance à la Reine-mere de tout ce qui ſe

(*a*) *Journal de Henri III. Tom. II. pag.* 119-120. Mathieu Zampini, de la ſucceſſion du droict & prérogative de premier Prince du ſang, déférée à Mr. le Cardinal de Bourbon. *Paris*, 1588. *in-8o. fig.*

passoit au Conseil ; & comme il rouloit toûjours dans sa tête l'idée de se défaire des Guises, il ne vouloit pas que ce dessein parvînt jusqu'à la Reine Catherine, qui l'auroit infailliblement empêché, & qui en auroit averti les Guises. Ce fut le Dimanche 16 d'Octobre que Henri III. ouvrit à Blois la premiere séance des Etats. Il appartient à l'histoire de France de détailler tout ce qui se passa dans cette assemblée. Nous remarquerons seulement, que le 18 d'Octobre, le Roi jura solemnellement l'observation de l'édit de l'Union, pour l'extirpation de l'hérésie ; que le 4 Décembre on fit promettre au Roi sur le saint Sacrement de l'autel, une parfaite réconciliation avec le Duc de Guise; & que le vendredi 23 de ce mois, il fit tuer ce Duc, & le lendemain son frere le Cardinal. Il étoit hors de doute que le Duc étoit criminel de Leze-Majesté. Ainsi il méritoit la mort. Il ne s'agissoit donc que de la maniere de la lui faire souffrir. Le Duc (*a*) de Nevers justifie pleinement Henri III. dans ses mémoires sur la prétendue infraction de son serment. Le Duc

(*a*) Tom. II. dans son Traité de la prise des armes.

de Guiſe y manquoit lui-même le premier, en continuant ſes intrigues ordinaires avec les Cours étrangeres, quoique, par le ſerment & par l'édit de Juillet, il ſe fût engagé, ſous la même loi du ſerment, de renoncer à toute Ligue & à toute négociation au-dedans & au-dehors du Royaume.

Les Gardes Suiſſes ne tremperent en aucune maniere dans la mort des Guiſes. Le Colonel des Gardes Françoiſes, Louis Grillon, quoiqu'il fût ennemi du Duc, fit la (*a*) réponſe ſuivante au Roi qui vouloit le porter à tuer ce Seigneur: *Sire, je ſuis bien ſerviteur de voſtre Majeſté; ma fidélité, mes devoirs, & mes ſervices lui ſont acquis. Mais je fais profeſſion de ſoldat & de Cavalier: en cette qualité, s'il lui plaiſt que je faſſe un appel au Duc de Guiſe, & que je me coupe la gorge avec lui, me voilà preſt à le faire: mais de dire qu'en cette mort, je doive ſervir d'exécuteur de voſtre juſtice, c'eſt une choſe qui ne s'accommode pas bien à un homme de ma condition, & que je ne ferai jamais.* (*b*) Le

(*a*) *Davila. liv. IX. pag.* 542. 555-556. *Thuan. Hiſtor. lib. XCIII. pag.* 673. & 677.

(*b*) *Davila, ibid. p.* 536.

Roi avoit une grande confiance dans l'amitié des Cantons, en cas que la mort du Duc de Guise fût suivie d'un soulevement général. Il avoit une singuliere attention d'entretenir leur affection, depuis la journée des Barricades. Voici deux lettres qui rendent témoignage de ses sentimens favorables pour la nation Helvétique. La (*a*) premiere concerne la réforme de la Compagnie d'Ours Arregger de Soleure, le 12 Août 1588.

A noz très-chers & grandz amys, Alliez & Confédérez, les Aduoyer & Conseil de Solleure.

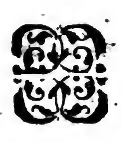
Henry par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, Très-chers & grans amis, Alliez & Confédérez. Ayans aduisé de licencier & donner congé au Cappitaine Urs Aregger & à ses soldatz, qui nous ont cy-deuant faict seruice, tant en Guyenne que ailleurs, où les auons voullu

(*a*) Original communiqué en Février 1570. par M. d'Arreger de Wildenstegg, Conseiller d'Etat du C. de Soleure, & ci-devant Colonel d'un Régiment Suisse au service de la Couronne d'Espagne.

employer, Nous voullons bien vous tesmoigner que en cela ilz se sont comportez vertueusement & dignement, sans s'estre espargnez en toutes les fonctions de guerre qui leur ont esté commandez pour nostre seruice, dont ilz méritent d'estre bien veuz de vous leurs Srs. & Supérieurs; dequoy nous vous prions, & de les tenir pour gens de bien & d'honneur telz quilz sont, les ayant en toute bonne recommandation. Supplians le Créateur en cest endroict, Très-chers & grans amiz, Alliez & Confédérez, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Chartres le XII. jour d'Aoust 1588.

HENRY.

L. S. BRULART.



Le Roi écrivit le 7 de Novembre au même Canton la (*a*) lettre ſuivante.

A nos très-chers grandz amys, Alliez & Confédérez, les Aduoyer Conſeil de Solleure.

Très-chers & grandz amys, Alliez & Confédérez les Cappitaines de voſtre Canton & autres, qui nous ont cy-deuant faict ſeruice ſoubz le Régiment du Collonnel Galaty en noſtre pays de Daulphiné, ayant pourſuivy envers nous le paiement de ce qui leur eſt deu de leurdit ſeruice, nous auons recherché tous moyens de leur donner contentement, mais nous n'auons peu le faire plus auant que ce qui eſt porté par la reſponce qui leur a eſté faicte en noſtre Conſeil ſur les articles quilz nous auoient préſentez, dont nous demeure un très-grand regret, pour le deſir que nous auons de les en ſatisfaire. Toutteffois nous eſpérons quil ſe réſouldra en ceſte aſſemblée des Eſtatz généraux de noſtre Royaume que nous tenons à préſent quelque bon moïen, par lequel

(*a*) Original conſervé dans la Chancellerie de Soleure.

nous pourrons ſortir de nos debtez & rendre les Cappitaines contens, & parce que ce retardement les empeſchera de pouuoir encores paier leurs ſoldatz; & que nous ſerions deſplaiſans leur voir ſouffrir incommodité pour choſe où ny a de leur fauct, nous vous prions vouloir faire en ſorte pour l'amour de nous quilz ne ſoient cependant pourſuivy ny inquiétez pour ce regard, eſpérant dans le temps que auons prins avecg eux, nous ſatisferons à ce qui eſt porté par noſtre dite reſponce, de ſorte quilz auront commodité de ſaquicter enuers leurs dits ſoldatz, & nous ferez ce faiſant plaiſir très-agréable. Cependant Très-chers grandz amys, Alliez & Confédérez, nous prions Dieu quil vous ayt en ſa très-ſaincte garde. Eſcrit à Bloys le XXIIII jour du Octobre 1588.

HENRY.

L. S. REUOL.

(*a*) L'assemblée des Etats n'étoit pas encore finie lorsque la Reine-mere mourut de maladie à Blois, le 5 Janvier 1589 âgée de soixante & onze ans. Le Roi la regretta beaucoup. Elle étoit déja malade avant le massacre des Guises. Après cette action, Henri III. vint la voir, & lui dit: *Madame, je suis maintenant seul Roy, & je n'ai plus de compagnon.* Que pensez-vous avoir fait, lui répondit-elle? Dieu veuille que vous vous en trouviez bien; mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'assurance des villes, principalement d'Orleans? Si ne l'avez fait, faites-le au plutôt, sinon il vous en prendra mal; & ne faillez d'en avertir le Légat du Pape, par M. le Cardinal de Gondi. Ce fut en effet la faute que Henri III commit au moment de la mort des Guises; il devoit s'assûrer d'Orléans & venir à Paris avec des troupes. L'épou-

---

(*a*) *Davila, lib. IX. p. 561-564. Journal de Henri III. T. II pag. 142. 154-161. & 567. Discours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la Reine Catherine de Medicis, T. II. du même Journal de Henri III. pag. 299-458. à la Haye, 1744. in-8o. fig. Thuan. Hist. Lib. XCIII. p. 676. & Lib. XCIV. p. 685-686. Etienne Pasquier, lettre* L. *XIII. lettre* V.

vante étoit alors si grande, qu'il s'en seroit aisément rendu maître. Mais au lieu d'une conduite martiale, il s'amusa à faire des Edits & des Déclarations, & donna aux Ligueurs le tems de se reconnoître, & de sentir que le Roi trembloit encore après avoir terrassé son plus cruel ennemi. Il se moqua même de ceux qui lui conseilloient de faire revenir l'armée qu'il avoit en Poitou; & lui qui croyoit être Roi, se vit réduit à n'avoir plus pour lui que Tours, Blois, Baugenci & un petit nombre d'autres villes. Il envoya, mais trop tard, le Maréchal d'Aumont, avec quatre Compagnies des Gardes Françoises & deux des Suisses, pour assiéger la Citadelle d'Orléans. Il ne put la prendre. Le Duc de Mayenne ayant passé de Lyon en Bourgogne, se rendit à Orléans, & fit lever le siege de la Citadelle. Le Roi instruisit lui-même le Nonce du Pape de la mort du Duc de Guise; & le Nonce par une feinte, qui convenoit à son caractere de Ministre, parut fort indifférent sur cet événement. Mais dès qu'il fut question de la mort violente du Cardinal de Guise, il changea de langage. Le Roi se crut obligé d'en écrire au Cardinal de Joyeuse qui étoit à Rome, où il

servoit fidelement Sa Majesté, & avoit soin des affaires de France en cette Cour.

Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, envoya la (*a*) rélation suivante à tous les Cantons Catholiques, pour leur apprendre les motifs qui avoient porté le Roi son maître à faire mourir le Duc de Guise. Cet (*b*) acte est curieux. Nous le copions d'après celui qui fut adressé au Canton de Zug.

Magnifiques Seigneurs, vous aurés à l'aduenture esté ja dailleurs aduertiz de la mort du feu Duc de Guize. Mais afin que vous soyés par mesme moyen informés de la vérité du faict & des justes occasions qui ont contraint Sa Majesté venir à ce remede du mal où elle estoit proche de tomber, si elle luy eust donné loisir d'exécuter ses entreprises, Sa Majesté m'a commandé le vous répréſenter. Les troubles suscités en 1585 auoient esté cause dinfinis maulx, calamités en

(*a*) Copié sur l'original.

(*b*) On en voit un extrait, p. 114-117. dans les négociations Msc. de Sillery en Suisse 1588. *in-fol.* N°. 12091. Bibliotheque de M. de Milsonneau.

France, lesquelz Sa Majesté auroit voullu appaiser pour réunir tous Ses subjects Catholiques, & par son premier Ecdict assoupir ceste premiere faute sur les promesses qui luy auroient esté faictes de ny plus reuenir. Ce néanmoins, comme les forces de Sa Majesté estoient occuppées à faire la guerre contre les Héréticques, on se seroit saisy dautres de ses places fortes; n'auroit-on espargné aucune sorte de praticque pour en soustraire tous les jours d'autres de lobéissance de Sa Majesté.

Chascun scaict ce qui s'en est ensuivy en la ville de Paris; & néanmoins Sa Majesté, pour esuiter toute occasion de diuision entre ses subjectz Catholiques, auroit encores voullu le tout esteindre par un second Ecdict, & pensant retenir à soy le cueur dudit feu Duc de Guize, par graces & faueurs, luy en auroit tout aultant déparry quil auroit faict démonstration d'en desirer. Mais sôn ambition ayant plus hault but que de vouloir dépendre d'aultruy, au lieu de recongnoistre les obligations quil auoit à Sa Majesté, & les conuertir à luy en faire seruice, il s'en seruoit de planches à nouuelles entreprises; il ne cessoit de faire praticquer les

bonnes villes, qui eſtoient encores demeurées en lobeiſſance de Sa Majeſté; de ſorte que par le moyen de telles menées, le trouble & la diuiſion eſtoient ſemés par tous les endroictz du Royaume de France.

En laſſemblée des Eſtatz, il n'auroit eſpargné aucun moyen par le miniſtere de ſes partizans auſquelz il auroit praticqué par les provinces de faire tomber les eſlections, pour oſter toute aucthorité & obéiſſance à Sa Majeſté & la rendre odieuſe à ſes ſubjectz, les ſuſcitant à luy faire pluſieurs requeſtes deſraiſonnables, pour, les obtenant, mettre par terre la dignité de Sa Majeſté, ou eſtans refuſés menacer de rompre l'aſſemblée & en imputer la cauſe à Sa Majeſté, pour la faire hayr de ſes ſubjectz & en tirer la grace. Sa Majeſté a vſé de toute la prudence & patience quelle a peu & ſi auant, quelle congnoiſſoit en eſtre venu à meſpris à lendroict de ſeſdicts ſubjectz, qui eſtoit le préparatif deſiré dudict feu Duc de Guize, pour faire ſon coup de longtemps projetté. Et de faict, Sa Majeſté a eu pluſieurs aduis & de perſonnes meſmes qui en aultres choſes auoient affection audict feu Duc de Guize, que ſi elle

ne pouruoioit à ses affaires, elle estoit en danger de perdre bientost sa Couronne & sa vye.

Et d'autant que cela ne regardoit pas seulement sa personne, mais aussi tout son Royaume, auquel elle doit tout le soing de la conseruation & repos de ses subjects, estimans qu'elle en seroit responsable deuant Dieu si elle n'y pouruoioit, après auoir essayé toute voye de douceur & auoir recongnu que le mal estoit irrémédiable que par la mort de celuy qui en estoit l'autheur & en pensoit tirer le profit; Sa Majesté auroit esté contrainte de faire perdre la vye aud. feu Duc de Guize, le XXIII.e Décembre dernier. Vous sçaués, Magnifiques Seigneurs, qu'en faictz de telle importance, le Pere ne pardonne pas à son propre filz, duquel contre sa volunté, il est contraint de prendre supplice pour esuiter un plus grand mal.

Depuis Dieu mercy toutes choses demeurent plus paisibles, donnent bonne espérance d'un plus asseuré repos pour toute la France; l'assemblée des Estatz continue en toute liberté, & Sa Majesté demeure ferme en la sainte résolution qu'elle a pris de poursuiure l'extirpation des hérésies, pour estre chose qui ne dé-

pendoit de l'affection dudict feu Duc de Guize ni d'autres, mais du propre mouuement, intention de Sa Majesté, qui n'a rien plus à cueur que de voir Dieu seruy, honnoré, & la sainte Religion Catholique fleurir autant que jamais en son Royaume & par-tout ailleurs. Ce que Sa Majesté ma commandé très-expressément vous faire entendre, afin de vous rendre certains, bien imformés de la bonté de ses intentions, tant pour le passé que pour l'aduenir, & vous asseurer que ses moyens & son aucthorité seront tousiours emploiés pour la grandeur & prospérité des vostres. Je vous offre aussi pour mon particulier, le desir que j'ay de vous rendre honneur, plaisir-seruice, & sur ce je prieray Dieu,

Magnifiques Seigneurs, vous maintenir en sa sainte-digne garde. De Soleurre ce VII. jour de Januier 1589.

Magnifiques Seigneurs, jay esté depuis aduerty qu'aucuns imposteurs ont faictz courir le bruit que le Roy de Nauarre & Monsieur dEspernon, s'estoient en mesme-temps trouués à la Court près Sa Majesté, ce que je vous puis asseurer estre entierement faux & controuué; comme aussi ce quilz ont semé de l'intention de Sa Ma-

jesté, laquelle vous congnoistrés par les effects estre pleine de sincérité - daffection enuers nostre sainte Religion Catholique, auec la résolution que je vous ay cy-devant escrit.

Vostre bien affectionné à vous faire plaisir-seruice,

BRULART.

Au (*a*) moment de la mort des Guises, le Roi avoit fait arrêter à Blois huit prisonniers, dont quatre Princes, sçavoir, le Cardinal de Bourbon, le jeune Duc de Guise, auparavant appellé Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours. Les quatre autres prisonniers étoient l'Archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, le Président Etienne de Neuilly, Michel la Chapelle-Marteau son gendre, Maître des Comptes & Prevôt des Marchands de Paris, & un jeune Abbé nommé Cornac. Sa Majesté se flatoit que les sept

(*a*) *Journal de Henri III. T. II. pag.* 150-153. 163-175. 292-293. 462-470. *&* 567-568.

Davila, Histoire des Guerres Civiles de France, Tom II. liv. IX. p. 558-561. *& Tom. III. liv. X. pag.* 6.

Thuan. Histor. Lib. XCIII. pag. 677-679.

premiers feroient une grande reſſource dans ſes affaires, croyant que leur délivrance ſerviroit de moyen pour faire ceſſer les troubles. Ces priſonniers furent transférés au Château d'Amboiſe, & le Roi lui-même ſe chargea de leur conduite. Il n'y eut que le Duc de Nemours qui s'échappa la nuit qui précédoit ce tranſport. Il ſe ſauva à Paris.

Quand la nouvelle de la mort des Guiſes arriva dans cette Capitale, les Ligueurs furent d'abord ſaiſis d'une extrême épouvante; bientôt après ils ne garderent plus aucune modération. Le Duc d'Aumale qui ſe trouvoit alors à Paris, en fut créé Gouverneur. Le peuple ſe porta aux plus violens excès que le fanatiſme peut inſpirer. Il arrachoit & briſoit par-tout les armoiries du Roi, & abbattoit les mauſolés de marbre que ce Prince avoit fait élever à ſes favoris S. Maigrin, Quelus & Maugiron. Les Prédicateurs déclamerent publiquement en chaire contre Henri, lui donnerent les épithetes les plus infames, & porterent les habitans à hâter les préparatifs de guerre qui devoient détrôner le Roi. On rendit à la mémoire des Guiſes les plus grands honneurs, & le peuple les regarda comme

des martyrs qui avoient été immolés pour le soutien de la Religion. La Sorbonne déclara le 7 Janvier par un décret public, le Roi excommunié. On raya le nom de ce Prince des prieres de l'Eglise. En un mot, la rébellion devint générale parmi les Parisiens, & leur exemple y entraîna presque toutes les autres villes. (a) Lyon fut une des dernieres qui se révolterent. Le Colonel Alphonse Ornano & les Marchands Suisses & Italiens la continrent quelque tems dans son devoir. Mais enfin le trop grand nombre des Bourgeois la fit soulever en faveur de la Ligue. Le Duc de Mayenne, incité à la vengeance par Madame de Montpensier, se déclara chef de l'Union; il arriva le 30 Janvier à Paris, & le Parlement le nomma Lieutenant-général de la Couronne de France. Le Pape, que la mort du Cardinal de Guise avoit vivement irrité, refusa d'écouter toutes les représentations du Roi, à moins qu'auparavant ce Prince ne mît en liberté le Cardinal de Bour- & l'Archevêque de Lyon.

Les Estats de Blois finirent le 16 Janvier, après que le Roi eût ratifié l'édit de

(a) *Davila, T. I I. liv. X. pag. 17.*

pacification. Ce Prince vouloit par cette démarche effacer les ſoupçons du Légat & ceux de ſes ſujets Catholiques, qui publioient qu'il ſe joindroit aux Huguenots, & tâcheroit de faire déclarer le Roi de Navarre pour ſon ſucceſſeur. Mais la clôture des Etats ne donna que de nouvelles forces à la Ligue. (*a*) L'épuiſement de pluſieurs Provinces du Royaume, déſolées par les guerres civiles, & la révolte de quelques autres, avoient causé une telle confuſion dans les revenus de Henri III. qu'à peine pouvoit-on ſuffire au payement de la ſolde ordinaire des troupes Suiſſes. On avoit mis il y avoit long-tems comme en oubli, tout ce qui s'appelloit ſolde de bataille & penſions ſtipulées ; depuis près de quatre ans les Cantons n'avoient entendu parler d'aucun payement : & comme ils ne pouvoient ſe refuſer aux plaintes que les Capitaines licenciés leur portoient, il fut réſolu dans la Diete tenue le 19 Janvier à Baden, d'envoyer au Roi une Ambaſſade : elle étoit compoſée de Balthaſar Irmi de Bâle,

(*a*) *Stettler, Chr. Allemande de Berne, P. II. Liv. VII. p. 331-332. Thuan. Hiſtor. lib. XCIV. pag. 709-710.*

de Jean de Lanten, dit Heid, de Fribourg, & de Jean-Jacques de Staal, de Soleure. Ces trois Ambassadeurs arriverent après bien des peines à Nevers. Claude de la Châtre qui commandoit dans le Berri, leur refusa le passage pour aller trouver le Roi; en sorte qu'ils furent obligés de rester à Nevers, en attendant la réponse que Sa Majesté feroit au mémoire qu'ils lui envoyerent. Henri III. leur écrivit de Tours le 11 Avril, & leur manda, que les retardemens dont les Cantons se plaignoient, étoient les suites forcées d'une longue guerre civile & ruineuse à l'Etat; que ses premiers soins tendroient à satisfaire pour tout le passé, des alliés aussi fideles; que dans cette vûe, il alloit envoyer des ordres à son Ambassadeur, pour faire remettre aux Cantons un état de délégations sur le domaine des villes de Lyon & de Rouen. Les Ambassadeurs ayant reçû cette réponse, revinrent à Soleure le 4.e jour de Mai.

Le (a)Roi voyoit tous les jours augmen-

(a) *Davila, Histoire des Guerres civiles de France, liv. X. p. 54-55. Journal de Henri III. T. II. p. 293-297. à la Haye, 1744. in-8o. fig.*

Thuan. Histor. lib. XCIII. p. 676. lib. XCIV.

ter le nombre des rebeles. Dans cette perplexité, il prit le parti de conclurre une treve avec le Roi de Navarre pour un an. Il dépêcha au Grand Duc de Toscane le Seigneur de la Clielle pour lui emprunter deux cens mille écus, afin d'accélérer les préparatifs de guerre. Ce fut dans des circonstances si difficiles, que ce Prince trouva une ressource extraordinaire dans l'habileté d'un de ses sujets. Comme on exposoit dans le Conseil le désordre des affaires, & qu'on délibéroit sur les moyens de détruire la Ligue; Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy, qui avoit été Ambassadeur en Suisse, & qui exerçoit alors les fonctions de Maître des Requêtes, opina qu'il falloit de toute nécessité lever un Corps de troupes Suisses. Le Conseil qui sçavoit que le Roi n'avoit point d'argent, lui demanda d'un ton ironique, *Qui seroit cet heureux François ou plutôt ce généreux sujet, qui avec des lettres du Roy, lui pourroit former une armée étrangere?* Alors Sancy, transporté d'indignation contre l'ingratitude de ceux qui s'étoient enrichis des graces de Sa Majesté, répliqua,

---

pag. 689-690. *lib.* LCV. *p.* 734. & 743. & *lib.* XCVI. *p.* 751-758.

Messieurs, puisque de tous ceux qui ont reçû du Roy tant de bienfaits, il ne s'en trouve pas un qui veuille le secourir, je vous déclare que ce sera moi qui leverai cette armée. On lui donna sur le champ la commission, & il partit pour la Suisse. Voici le contenu des (*a*) lettres de créance dont il fut chargé près du Corps Helvétique.

Très-chers & grandz amis, Alliez & Confédérez, nous enuoyons deuers vous nostre amé & féal Conseiller en nostre Conseil d'Estat, le Sr. de Sansy, pour, auec l'assistance de nostre aussy amé & féal Conseiller d'Estat & Ambassadeur le Sr. de Sillery, vous représenter nostre bonne disposition à l'entretenement de nostre commune amityé, confédération, alliance ensemble, ce que nous auons aduisé & résolu pour vous donner tout le plus grand contentement que l'estat de noz affaires le peult porter touchant les sommes de deniers qui par nous vous sont deues, pour traicter par mesme moyen auec vous de nostre part de quelques autres choses quil vous fera entendre pour

(*a*) Copie authentique tirée de la Chancellerie de Soleure. Preuve quatriéme.

le bien de nostre seruice, Couronne & & la seureté commune de noz Estatz : *A* ceste cause, nous vous prions de le croire, de ce quil vous dira sur le lieu, comme nous-mesmes, *à* quoy nous remectant, nous ne vous ferons la présente plus longue que de prier Dieu, Très-chers & grands amis, Alliez & Confédérez, quil vous ait en sa sainte garde. Escrit à Bloys le (*a*) 11. jour de Féurier 1589.

HENRY.

REVOL.

Addresse

A noz très-chers & grandz amis, Alliez & Confédérez, les Aduoyers, Bourguemestres, Amans, Conseillers & Communautez des Cantons des antiennes Ligues des haultes montagnes & pays de Vallays.

Sancy se rendit à Lyon; & comme il trouva cette ville remplie de factieux, la crainte d'être arrêté l'obligea de déguiser son habillement, & il continua sa route avec un seul homme, qui connoissoit très-bien les chemins de la Suisse. Il marcha par la Bresse, Province de la dé-

(*a*) C'est-à-dire, le 2 de Février.

pendance de Savoye, & arriva à Geneve le 14 Février. Un événement qui avoit vivement offensé les Bernois, & dont les suites allarmoient Geneve, paroissoit favoriser les vûes de Sanci. Charles-Emanuel (*a*) Duc de Savoye, héritier des prétentions de sa Maison sur le pays de Vaud, ne cherchoit que les occasions de les faire valoir. Le Baron d'Armence avoit formé en Décembre de l'année derniere, une conspiration qui devoit remettre Lausanne sous son obéissance. Mais le complot ayant été découvert, le Duc se vit exposé aux justes reproches des Bernois. Ils mirent sur pied leurs milices. En vain le Duc se plaignit de leurs préparatifs. On réfuta ses prétendus griefs par la conduite qu'il avoit tenue avant & depuis la conspiration de Lausanne. Ce Prince étoit devenu également odieux à Henri III. Il avoit profité des troubles de la France pour enlever en 1588, à

(*a*) *Davila*, *T. II. liv. IX. p.* 525-531. *Stettler*, *Chr. de Berne*, *P. II. liv. VII. pag.* 329-340. *Thuan. Histor. L. XCII. p.* 636-642. *Negociat. Msc. de Sillery en Suisse*, 1588. & 1589. *p.* 99-102. *N°.* 12091. *Biblioth. de M. de Milsonneau.*

cette Couronne, le Marquisat de Saluces. Les excuses dont il cherchoit à colorer son invasion, étoient également spécieuses & offensantes. On soupçonna que le Duc de Guise avoit concerté avec lui cette conquête, pour plaire aux Espagnols. Les Etats de Blois, dont le Duc de Guise étoit l'ame, se prêterent à ses vûes; & afin d'effacer les soupçons du Roi, ils déclarerent la guerre au Duc de Savoye; mais la mort des Guises recula cette expédition, & les préparatifs contre la Ligue, devinrent l'unique occupation de Henri III. Sancy qui connoissoit le dépit du Roi contre le Duc de Savoye, anima la haine des Genevois. Ces Républicains desiroient extrêmement de trouver une occasion de réprimer l'ambition du Duc. Sancy leur conseilla d'implorer l'assistance des Bernois, & il se rendit lui-même à Berne, pour accélérer la déclaration de guerre contre le Duc de Savoye. Cet habile négociateur eut d'abord une conférence secrete avec l'Avoyer Beat-Louis de Mullenen à Witickhoffen. Il découvrit à ce Magistrat l'affection que le Roi son maître portoit à la ville de Berne; & après lui avoir représenté la conduite extraordinaire & odieuse de Charles-

Charles-Emanuel, il proposa deux moyens pour en tirer une juste vengeance. Le premier étoit, que les Bernois feroient eux-mêmes la guerre, & que Sa Majesté leur fourniroit autant de troupes que la situation des affaires en demanderoit. Le second moyen que Sancy proposa, requéroit que les Bernois avançassent au Roi une somme d'argent, dont la caution & le remboursement seroient assurés sur tout le Royaume de France, & sur tous les pays qu'on prendroit au Duc de Savoye; & il exigeoit que les Bernois accordassent au Roi quelques troupes pour conduire cette expédition. L'Avoyer ne manqua point de communiquer ces propositions au Sénat; & après deux séances, la République résolut le 23 de Février, d'avancer au Roi une somme d'argent, de lui laisser la direction de la guerre en son nom, & d'envoyer à sa solde un Corps de troupes, à condition que Sa Majesté les employeroit d'abord contre les Etats du Duc qui incommodoient le plus la ville de Berne, & qu'elle ne les feroit pas servir au recouvrement du Marquisat de Saluces, avant que d'avoir soûmis les trois Bailliages de Gex, Thonon & de Ternier, & d'avoir chassé

de la Savoye toutes les garnisons qui la défendoient. Le Sénat stipula aussi que le Roi céderoit ensuite les trois Bailliages qu'on vient de nommer aux Bernois, pour les indemniser de leurs grands frais de guerre, & que Sa Majesté ne feroit point la paix avec le Duc sans leur consentement. La somme que les Bernois devoient avancer au Roi, étoit de cent mille écus d'or. Le (*a*) traité que Sillery & Sancy conclurent avec ce Canton, étoit daté du mois d'Avril 1589. Geneve arrêta aussi une (*b*) Ligue défensive & offensive contre le Duc de Savoye. Elle fut signée par Sancy le 19 de ce mois. Dès que cet Ambassadeur fut informé de la résolution de Berne, il se rendit dans cette ville, & se présenta au Sénat conjointement avec Sillery, pour mettre la derniere main à la conclusion du traité. Bientôt après, ayant obtenu la convoca-

(*a*) Voyez-le dans l'ouvrage intitulé, *Alliances de France avec les Suisses, pag. 292-303. Berne, 1732. in-8o. Negoc. Msc. de Sillery en Suisse,* 1589. *p.* 135-138.

(*b*) Du Mont Corps Diplom. *T. V. P. I. p.* 477-478. Spon, Histoire de Geneve, *T. II. p.* 233-241. Negoc. Msc. de Sillery, *ibid. p.* 138-140.

tion d'une Diete générale du Corps Helvétique à Soleure pour le 14 de Mars, ils demanderent une levée de douze mille hommes. Il n'y eut que Berne, Glaris, Soleure & les Ligues-Grises, qui accorderent au Roi un secours contre ses sujets rebeles. Le nombre des troupes auxiliaires forma quatre Régimens ; celui de Berne avoit pour Colonel Louis d'Erlach & pour Capitaines Benoît d'Erlach, Immer de Diesbach, Jean-Rodolphe Tillier, tous de Berne, & Schuler du Canton de Glaris. Le (*a*) second Régiment étoit aux ordres de Louis Wichsser, Landamme, du Canton de Glaris. Le (*b*) troisiéme Régiment, qui étoit de Soleure, fut levé sous le nom du Colonel Laurent Arregger, Banneret de la République. Ses Capitaines se nommoient Jacques & Petermann de Wallier, Ours Sury, Antoine Schwaller, Nicolas Grimm, Jerôme & Ours Saler, & Jost Greder. Le (*c*) qua-

(*a*) *Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. du C. de Glaris, p.* 527-528. *&* 810.

(*b*) *Stettler, ibid. p.* 341. *Haffner, Chr. Salodor, P. II. p.* 264. Actes de la famille de Grimm.

(*c*) *Stettler, ibid. p.* 341. *Haffner, Chr. Salodor, P. II. p.* 264. *Sprecher Palladis Rhæticæ,*

triéme Régiment, que les Ligues Grises accorderent, avoit pour Colonel Rodolphe de Schawenstein. Ce Colonel mourut peu de tems après, & le Chevalier Hartmann de Harmannis, lui succéda dans le commandement du Régiment Les Capitaines de ce Corps étoient Jean-Rodolphe de Schawenstein, André de Salis, Hertli de Salis, Jean Baselgen, N. Raget, & encore un autre dont on ignore le nom. Outre ces Régimens, il y avoit des Compagnies détachées. Louis (*a*)

---

l. V. p. 223. *Gabrielis Bucelini Rhætia sacra & profana, p.* 350. *Ulmæ*, 1666. *in-4o. fig.* Actes de la Chancellerie de Schaffhausen.

(*a*) Louis Ostervald étoit le même qui avoit déja levé en 1587. une Compagnie au service du Roi de Navarre. Il mourut en France l'an 1589. au service de Henri III. Sa Compagnie passa sous le commandement de son fils aîné Jonas Ostervald. Ce dernier ayant été tué six mois après sa promotion, Henri IV. donna sa Compagnie à son frere cadet Jean-Jacques Ostervald, qui servit le Roi jusqu'en 1594. que la Compagnie fut licenciée. Sa Majesté lui devoit la somme de soixante & treize mille sept cens soixante-trois écus & 15 sols, l'écu de quatre testons piece. Elle lui en passa un Contrat daté du dernier jour de Mars 1593. *Mémoires communiqués par M. de Marval de Neuchatel, Officier au Régiment des Gardes Suisses, Preuve V.*

Ostervald Maire de Neuchatel, en leva une. Sa capitulation fut signée par Sancy à Soleure le 8. Avril 1589. Jean-Conrad Hurter, & Jean-Henri Koch, de Schaffhausen, leverent aussi une Compagnie de trois cens hommes.

Cependant le Duc (*a*) de Mayenne qui soutenoit la Ligue, envoya le sieur de la Motte en Suisse, avec ordre de faire tous ses efforts pour aliéner les Cantons du service du Roi. Cet Envoyé présenta aux Députés assemblés à Lucerne, un mémoire rempli de plaintes contre Sa Majesté. On communiqua cette piece à la Diete de Soleure; & les deux Ambassadeurs de Sillery & Sancy, y répondirent par une réplique très-sagement écrite. La proposition que Sancy fit à la Diete des Cantons, convoquée le 14 Mars, est un ouvrage où il regne beaucoup de sagacité. Nous en donnerons ici le contenu.

(*b*) *Magnifiques Seigneurs*, comme « l'vne des choses que Sa Majesté atous- «

(*a*) *Stettler, ibid. p.* 341-342.
(*b*) Négoc. Msc. de Sillery en Suisse à l'an 1589. p. 127-134. *No.* 12091.

» jours eu en vne ſinguliere recommanda-
» tion, a eſté d'entretenir ſoigneuſement
» l'amitié, confédération & alliance que
» ſes prédéceſſeurs luy ont laiſſée auec Meſ-
» ſieurs des Ligues, pour la grande aſſiſ-
» tance que la Couronne de France a touſ-
» jours trouué en leur endroict, & dont
» néanmoins, jamais aucun de ſeſdits pré-
» déceſſeurs, na tant faict de preuue com-
» me elle, pour eſtre perſonnellement trou-
» uée en plus de bataille auec eux, & auoir
» à lœil plus recogneu leur vertu que nul
» autre, outre pluſieurs bonnes démonſtra-
» tions d'amitié & affection particuliere,
» quilz luy ont démonſtré hors le faitt de
» la guerre, dont ſa ſouuenance luy en eſt
» pour jamais grauée en l'ame auec ung ſin-
» gulier contentement, auſſy ma-t'elle donné
» charge de vous aſſurer qu'elle n'eſt moins
» jalouſe de voſtre proſpérité & conſer-
» uation, que vous vous eſtes monſtrez
» prompts & fauorables enuers elle; & ſes
» affaires ayans en cela une réciproque dé-
» uotion à celle que vous luy auez teſ-
» moignée, comme auſſy l'interreſt com-
» mun de ſon Royaume & de voz eſtats,
» rend voſtre alliance vtille & réciproque-
» ment néceſſaire à l'une & à l'autre partie,
» eſtant indubitable que tout ainſy que la

Couronne de France a receu de fort no- «
table secours de vous, aussy auec l'appuy «
d'icelle, & vous conseruans bien unis «
entre vous-mesmes, voz ennemis n'ont «
aucuns moyens de vous mal faire; mais «
l'ayant bien congneu, & que le seul «
moyen de vous endommager, consiste «
en la rupture de cette alliance & en vos- «
tre diuision, il y a long-temps que des- «
seignans vostre ruyne par ces deux «
moyens, ilz trauaillent à lung & à lau- «
tre; & après auoir par de mauvais «
moyens introduitt des nouueautez perni- «
cieuses à vostre union & repos, ilz esti- «
ment quil ne reste plus rien que soubz «
ombre du deffault des payemens vous dé- «
gouster, ou aucuns dentre vous, d'entre- «
tenir ceste louable amitié & alliance, que «
vous auez depuis plusieurs années sy heu- «
reusement entretenues auec la Couronne «
de France. Sa Majesté a plus de déplaisir «
que nul autre, que ces debtes soient si «
grandes par-decà, & qu'elle naye eu «
moyen de vous contenter suiuant la bon- «
ne volonté qu'elle en auoit, recognoissant «
combien justement vous sont deues les- «
dites debtes, aussy auoit-elle donné bon «
ordre de vous en satisfaire, ainsy quelle «
vous auoit promis au dernier renouvel- «

» lement de l'alliance, ayant les deux pre-
» mieres années faict aporter plus de trois
» cens mil escus chacune année de decà,
» dont vous estes tous bons tesmoings ;
» mais comme les perturbateurs du repos
» publicq, veirent l'ordre qu'elle auoit don-
» né pour establir telle regle en ses affaires,
» que vosdites debtes & toutes celles, tant
» audedans que dehors du Royaume, s'en
» alloit acquitter en fort peu de temps, &
» les choses remises en leur antienne splen-
» deur, ilz luy susciterent une guerre ci-
» uille soubz prétexte de la Religion Ca-
» tholique, pour renuerser tous ses bons
» desseings & pour du tout ruyner ses af-
» faires de deçà ; ilz y poursuiuirent la
» leuée qui leur auoit esté assurée par le
» Colonnel Phiffer, comme il a esté depuis
» cogneu par les lettres & papiers auec
» plusieurs autres mémoires & instructions
» de ce pays, qui ont esté trouuez depuis la
» mort du feu Duc de Guise; par lesquelz on
» peut cognoistre l'esprit & mauuaise in-
» tention de ceux qui l'ont poussé & entre-
» tenu en ses mauuaises entreprises, & qui
» partant ont esté cause de sa ruyne & de
» tout le mal qu'il auroit faict. Ledit Phif-
» fer, sans auoir égard à tant de biens &
» d'honneurs quil auoit recuz de Sa Ma-

jesté, prit la charge contre le serment d'alliance, si fraischement juré auec plusieurs grandes offres quil auoit faitte à Sa Majesté, au nom de tous les Quantons, de conduire ladite leuée contre le seruice de Sa Majesté, dont l'ordre des finances fut tellement renuersé, que lon fut contraintt pour le renuoyer & payer son Régiment, de luy bailler l'argent qui estoit ja tout prest & amassé pour porter en Suisse, ainsy queles autres prédites années il auoit esté faitt. La pauureté du peuple & les grandes dépences que depuis ce temps-là il a fallu tousjours suporter à Sa Majesté, ont esté cause que voz payemens ont esté à son grand regret tellement recullez. Néanmoins M. S. nous voions que celuy qui est le principal autheur, est celuy qui par touttes sortes d'artifices, tâche d'en rejetter la faute allieurs, estimant par telz moyens vous cacher le grand sujet que vous auez de vous plaindre de luy, tant en général qu'en particulier, tant pour la foy par luy honteusement viollée, que pour le grand désordre qui à son occasion estisuruenu par-deçà à faute desdits payemens. Mais encore que Sa Majesté ayt un grand sujet de se plaindre, sy est ce que recog-

» noiſſant que le nombre de ſes adhérans
» eſt ſi petit au reſpect de tant de gens de
» bien, tant dedans ſon quanton, qu'en
» tous les autres qui blaſment grandement la
» faute par luy commiſe, & qu'il continue
» encore tous les jours contre ſon deuoir,
» elle n'a pas voulu laiſſer de rechercher
» tousmoyens de vous donner toute la plus
» grande ſatiſfaction quil luy ſera poſſible;
» & après auoir bien ſeurement aſſigné les
» trois cent mil eſcus qu'elle veut vous eſtre
» cette année apportez de deçà, elle a pen-
» ſé de vous aſſurer voz payemens à ladue-
» nir; & ny ayant à ſon aduis moyen de ce
» faire à préſent, pour le regard du princi-
» pal, elle a réſolu de vous en aſſigner
» rentes ſur telles des villes & receptes
» générales de ſon Royaume que vous vou-
» drez choiſir, afin qu'eſtans leſdites ſom-
» mes de deniers affectées à voſtre paye-
» ment, & diſtraictes du fond de ſes finan-
» ces, ſes financiers n'en facent plus d'eſtat, &
» que vous en puiſſiez plus facilement jouyr
» à laduenir, & receuoir chacun le voſtre
» tous les ans par leſdites receptes, juſques
» à ce quil y ayt meilleur moyen & meilleur
» ordre de vous ſatiſfaire. Dailleurs, com-
» me elle a bonne intention de le faire auſ-
» ſy-toſt qu'auec l'ayde de *Dieu*, elle aura

reſtably l'auctorité que ſes ennemis luy «
ont depuis quelques années voulu mal- «
heureuſement uſurper, à quoy elle eſt ré- «
ſolue d'employer ſa vie & tout ce que «
Dieu luy a donné des moyens, pour ran- «
ger par la force à la raiſon, ceux que ſa «
grande bonté & douceur n'a peu rendre «
juſques ici capables de repos, leſquelz «
après auoir, comme dit eſt, ſoubz ung «
faux prétexte de Religion, mis le feu «
dans les quatre coings du Royaume, & «
obtenu ſur ce ſubject la diſpoſition des «
armées & finances de Sa Majeſté, ont «
conſommé le tout inutillement ſans faire «
aucun progrez, encores quilz euſſent «
touttes les forces & finances du Royau- «
me en main pour ce faire, n'ayant autre «
but que la diſcipation des finances, la «
deſvnion & le meſcontentement des villes «
feroit diminuer l'auctorité du Roy, pour «
donner entrée à leurs malheureux deſ- «
ſeings, ce que les effects ſubſéquens ont «
encores rendu plus manifeſte, car ils ont «
tenu le Royaume en continuelz troubles «
par nouuelles priſes ou ſieges de villes «
ſur l'autthorité du Roy, diffamation de «
ſa perſonne, & par tous autres moyens «
quilz ont peu excogiter, dont l'acte de «
Paris, par lequel ilz contraignirent Sa «

» Majesté d'en sortir, les auroit rendu trop
» criminelz de Leze-Majesté, encore Elle
» n'auroit laissé de passer le tout par loy
» d'oubliance, pour essayer de révnir tous
» ses subjects Catholiques soubz son autho-
» rité, & à ceste fin par l'ecdict qu'elle en
» feist toutes autres Ligues & associations
» qu'auec le Roy, estoient prohibez &
» rompus, ayant aussy pris pour expédient
» & moyen de faire quelque bon régle-
» ment en ses affaires ; la conuocation des
» Estats généraux du Royaume, en l'assem-
» blée desquelz faicte à Blois, elle auroit
» faitt viuement représenter le faitt de vos-
» dites debtes, afin de trouuer moyen de
» les acquitter par préférance à touttes
» autres, estant chose que Sa Majesté a au-
» tant à cœur que la propre conseruation
» de sa Couronne. Mais ceux qui auoient
» desja mis si avant le désordre au Royau-
» me, desquelz l'intention estoit toute au-
» tre que de desirer la restauration diceluy
» & de l'autthorité de Sa Majesté, auroient
» tellement trauersé ses bonnes & sainctes
» volontez par le moyen du crédit & pou-
» uoir quilz auoient sur les Députtez, les-
» quelz ilz auoient trouué moyen par bri-
» gues & pratiques faittes ez Provinces,
» par force & viollance en aucuns endroitts

de France, de faire eslire des personnes «
du tout partialles pour eux, qu'au lieu «
des bonnes & utilles propositions que Sa «
Majesté par raison en pouuoit attendre «
pour le bien publicq, elle n'en a veu sor- «
tir tant que les feuz Duc & Cardinal de «
Guise ont vescu que declamations contre «
Sa Majesté, diffamations contre ses ser- «
uiteurs, ceste qualité estant en opprobre «
& détestation entr'eux, requestes & pour- «
suittes injustes & viollentes, tendans à «
l'anéantissement de la dignité & auttho- «
rité de Sa Majesté, ruyne de tous ceux «
qui n'estoient de leur party, establisse- «
ment de personnes à leur déuotion, tant «
pour la personne & au Conseil de Sa Ma- «
jesté, que par les Prouinces, ez princi- «
palles charges, & exaltation de la per- «
sonne du Duc de Guise & de ceux de sa «
Maison en toutte authorité, puissances & «
commandemens; leur partizans ne cessans «
aussy de détracter & mesdire de Sa Ma- «
jesté par fauces calomnies & impostures, «
& séduire le peuple à la déuotion dudit «
Duc de Guise, monstrant éuidammant «
que c'estoit luy tracer le chemin à luy «
mettre la Couronne sur la teste. Il ny a «
celuy ayant tant soit peu de bon naturel, «
qui ne doibue prendre la cause de Sa Ma- «

» jeſté en main, pour conſidérer le juſte
« reſcentiment quelle pouuoit auoir de tel-
» les conſpirations, monopolles & iniques
» deſſeings, dont ne reſtoit rien plus pour
» l'entier accompliſſement d'iceux, que
» faire de la perſonne de Sa Majeſté à leur
» plaiſir, ce que par les effects ſuſdits cha-
» cun peut juger que leur volonté eſtoit ne
» pas obmettre. Et de faict, entre autre ad-
» uis que Sa Majeſté auoit de pluſieurs en-
» droicts, que l'on préparoit quelque gran-
» de entrepriſe à ſa ruyne, le Duc d'Aumalle
» la fit aduertir par ſa femme qui eſtoit en
» Cour, plus de ſix ſepmaines auant la mort
» deſdits feuz Duc & Cardinal de Guiſe,
» qui s'eſtoit trouué en ung Conſeil à Paris,
» où auoit eſté réſolu de prendre Sa Ma-
» jeſté à Blois, la mener audit Paris, s'em-
» parer de ſon aucthorité qui n'euſt pas
» eſté pour après eſpargner ſa vie. En outre,
» le Duc de Mayenne luy enuoia dire par
» ung Cheuallier d'honneur, quil y auoit
» entrepriſe ſur ſa perſonne ſi proche à exé-
» cuter, quil craignoit meſme que celuy
» par lequel il luy donnoit cet aduis, n'ar-
» riuaſt pas à temps deuers elle. Cela eſtoit
» bien loing de la repentance des offences
» quilz luy auoient faittes par le paſſé, bien
» contraire à la recognoiſſance des graces

quilz auoient receues & receuoient cha- «
cun jour de sa libéralité & faveur, cestoist «
finalement une nécessité à Sa Majesté de «
chercher les moyens d'assurer sa vie & «
son estat, & une force contraincte de les «
garentir par la mort de ceux qui ma- «
chinoient la sienne, nul autre moyen ne «
pouuant qu'accroistre le danger & luy «
aduancer le mal comme les souleuesmens «
arrivez depuis d'aucunes villes & autres «
effètts ensuiuis, le font éuidamment con- «
gnoistre. Voulant bien Sa Majesté que «
chacun sache qu'encores que ce qu'Elle a «
faitt, soit acte de la justice que Dieu luy «
a donné puissance d'exercer sur tous ses «
sujets, faisans choses illicites, elle ne sy «
est résolue que forcée & auec très-grand «
regret, non quelle nayt graces à Dieu le «
pouuoir quil luy a mis en main, le cou- «
rage de faire punir & chastier ceux de «
sesdits sujets qui veulent entreprendre «
contre elle & son authorité; mais elle a «
plustost voulu esprouuer la voye de dou- «
ceur & clémence, & de touttes sortes de «
gratifications, estimant par ces obliga- «
tions rompre leur mauuaise volonté, qui «
ne luy avoient toutefois servy que de les «
fortifier tousiours davantage en icelles & «
le mettre en danger, dont Dieu par sa «

» bonté la voulu préseruer, & encores
» qu'Elle ne soit tenue à autre justification
« de ses actions, que celle quelle a en sa
» conscience devant Dieu ; toutefois elle
» elle est bien aise que ses amis les cognois-
» sent estre telles quelles doibuent procé-
» der d'un Roy très-chrestien, ayant l'auc-
» thorité & justice souveraine en son
» Royaume, pour conseruer les bons &
» chastier les méchans ; & pour ceste cause,
» Elle vous a bien voulu donner ceste som-
» maire information M. S. des justes causes
» qu'elle a eu de se résoudre à ce qu'elle a
» faitt, s'assurant que vous le receurez auec
» le mesme rescentiment que Sa Majesté,
» suiuant le devoir de l'alliance & confédé-
» ration, & parfaitte amittié que vous auez,
» elle l'attend de vous, uous priant de sa
» part de n'adjouster foy aux calomnies &
» fauces suppositions qui vous ont esté por-
» tées au contraire en continuant les mali-
» cieux artifices, par lesquelz dès long-
» temps on a tousjours tasché de ruyner ses
» affaires, tant au dedans que dehors de
» son Royaume. En quoy Sa Majesté se
» promet, tant de vostre prudence & équi-
» té, que pour discerner la vérité d'auec
» le mensonge ; vous sçaurez bien considé-
» rer que Dieu l'ayant constitué Roy légi-

time, & que par la mort des dessusdits, il ne s'est peu acquerir rien de nouueau; par conséquent ce quelle a faitt, na esté par conuoitise d'aucunes choses, qu'ilz eussent, ains seulement pour repousser linjure, force & viollence qui luy estoit faitte de leur part, chose permise de tout droitt diuin & humain, jusques aux moindres créatures de la terre, à plus forte raison à un Prince Souuerain, les offences duquel touchent le public qu'il est tenu de protéger & deffendre. La débonnaireté & clémence de Sa Majesté qui luy est plus naturelle que la sévérité de la justice, rend assez tesmoignage que ce na esté que par pure nécessité & contraintte quelle a faitt ce quelle a faitt, comme elle la encores bien clairement faitt cognoistre après cet exploitt, ayant tempéré & restraintt le chastiment duquel plusieurs estoient dignes comme partisans aux mesmes crimes, èz personnes seulement des chefs & autheurs d'iceux, & faitt publier tost après une déclaration doubliance pour tous les autres; à la charge de se départir de toutes Ligues & associations, & n'en faire ny auoir jamais d'autre que celles qu'ilz ont naturellement auec leur Roy, estimant que

» ceste sienne clémence donneroit subject
» aux Ducz de Mayenne & dAumalle, de
» retourner à leur deuoir, & le recognoistre
» pour leur Roy, tel quil a pleu à Dieu
» l'establir pardessus eux, & que les aduer-
» tissemens quilz luy auoient donnez des
» desseings du feu Duc de Guise, procé-
» dassent d'ung desir quilz eussent de voir
» ce pauure Royaume soulagé de tant d'op-
» pressions dont la guerre leva consommant.
» Mais ayant depuis par leurs déporte-
» mens cogneu, que tous leurs dits aduer-
» tissemens ne tendoient que de s'attribuer
» par la mort du feu Duc de Guise, l'aut-
» thorité quil auoit eu, où batissoit sur la
» ruyne de la France, luy réuoltant ses
» villes, ruynant son pauure peuple, & taf-
» chant par toutes voyes de luy oster la vie
» & la Couronne, s'il luy estoit possible;
» il est résolu de sy opposer viuement &
» auec le secours de sa Noblesse qui se mon-
» tre fort affectionnée à lassister en ce be-
» soing, dresser une si bonne & si puissante
» armée, quilz puissent chastier telz rebelz
» selon leur mérite, & conseruer l'Estat &
» sa Couronne en son entier. Et parce quil
» n'estimeroit point pouuoir mener une
» telle guerre bien à fin sans vous M. S.
» pour auoir eu jusques icy tant d'heurs en

voz armes, quil ne penſeroit point auoir une juſte armée, ſi elle n'eſtoit compoſée d'une bonne troupe de voſtre Nation, il ma commandé vous prier de luy accorder une leuée, ſuiuant ce que Monſieur l'Ambaſſadeur & moy vous auons cy-deuant faitt entendre par noz lettres. Nous vous ſupplions donc M. S. la nous vouloir accorder, ſuiuant la bonne volonté que vous auez juſques à ceſte heure démonſtrée à Sa Majeſté. Vous aſſurant que comme vous ne la pouuez jamais ſecourir plus à propos, auſſy n'en pouuez-vous jamais receuoir plus de ſatisfaction, tant pour le contentement qui vous demeurera en vous-meſmes, d'auoir faitt ce que vous aurez deu ſuiuant les traittez d'alliance que vous auez enſemble, que pour auoir aydé par ce ſecours à conſeruer ceſte Couronne en ſon entier, qui ne vous importe gueres moings pour voſtre bien particulier, que la conſeruation de voz propres pays, outre que Sa Majeſté ayant receu tant de rebellion de diuers endroicts, elle aura tant moins de ſujet de les eſpargner & plus de commodité de vous ſatisfaire à leurs deſpens. Le voiage eſt juſte, digne de ceſte antienne vertu Suiſſe, qui vous a faitt renommer

la Savoye, le Roi s'avançât à Lyon, & levât une armée à laquelle on devoit joindre quinze mille Suiſſes ſous la conduite de Louis Pfiffer. Le (a) Roi ajoûta à ce récit, que Pfiffer étoit entierement dévoué au Duc de Guiſe, & qu'il avoit porté les Cantons à violer l'ancienne Alliance qui les lioit avec Sa Majeſté, & que ce Colonel s'étoit ſervi de l'or d'Eſpagne pour corrompre la fidélité de la Nation Helvétique. Nous avons déja retracé avec chagrin l'époque du changement de l'Avoyer Pfiffer. On obſerve par les (b) propoſitions que Sancy fit 1589 à la Diete de Soleure, que Pfiffer levoit un Régiment Suiſſe contre Sa Majeſté, ſous prétexte de conſerver la Religion. Tous les Chefs des Cantons Catholiques ne furent pas néanmoins dévoués à la Ligue, & il y en eut qui ne ſe laiſſerent point éblouir, ni par l'or d'Eſpagne, ni par les intrigues du Duc de Mayenne. Les Cantons de Glaris & de Soleure,

(a) *Thuan. Hiſtor. lib. XCIII. p. 661. & 663.*

(b) Negociat. de Sillery en Suiſſe Mſc. *in-fol.* N°. 12094. *P. I. pag.* 47. & 48. dans la Bibliotheque de M. de Milſonneau. Actes conſervés dans les Archives des Barons de Zur-Lauben. Généalogie de cette famille écrite en 1630.

reçevoit point de nouvelles de la négociation de Sancy, à cause du peu de sûreté qui régnoit dans la route, il envoya plusieurs Capitaines Suisses près des Cantons, pour accélerer la levée. Ces Capitaines étoient du Regiment de Gallaty. Le Roi reçût enfin à Chatelleraut une Lettre de Sancy qui lui apprit tout le succès de son Ambassade. celui (*a*) qui étoit chargé de cette Lettre l'avoit enfermée entre les deux plaques d'une marmite, & il avoit passé à travers des troupes de la Ligue, en se travestissant comme un chaudronier. On peut aisément juger de la joye que le Roi réssentit à la lecture d'une aussi agréable nouvelle; il envoya en Bourgogne Philibert de la Guiche pour recevoir les troupes Suisses.

(*b*) Sancy dépensa dans cette negociation

---

108. *T. VII. inter ejus opera Londini*, 1733. *in-fol.*

(*a*) Davila écrit, *liv. X. pag.* 82-83. que les lettres de Sancy étoient cachées dans la couverture d'un Breviaire, que le Courier travesti apporta au Roi.

(*b*) *Thuan. lib. XCVI. pag.* 753. *Journal de Henri III. Tom. V. pag.* 304. & 326-327. *à la Haye*, 1744. *in-8o. fig.* Spon, Hist. de Geneve, *Tom. I. Liv. III. p.* 334-336.

une partie de ſes biens. Il mit en gage à Geneve ſes pierreries, & entr'autres ce fameux diamant, nommé le Sancy, qui eſt a préſent à la Couronne, & qu'il avoit autrefois acheté d'Antoine Roi de Portugal, pour la ſomme de ſoixante mille livres. Le rendez-vous général des troupes Suiſſes que Sancy avoit levées fut fixé aux environs de Geneve au 15 d'Avril. Leur nombre montoit a douze mille hommes.

(*a*) Cependant Jean-de Chaumont Sieur de Guitry, Jean de la Fin, ſieur de Beauvais; la Nocle & de Beaujeu; inſtruits du ſuccès de Sancy, leverent à Geneve douze cens hommes, dont il y avoit ſix Compagnies d'Infanterie & trois de Cavalerie. ils ſortirent de la ville a la tête de ces troupes pendant la nuit du 2 d'Avril, entrerent dans le Fauſſigny, prirent Monthou & Bone,

(*a*) Davila, Hiſtoire des Guerres civiles de France, *T III. liv. X. p.* 82-83. *Thuan. Hiſtor. lib. XCVI. pag.* 752-756. & 758. *Stetter, Chr. Allem. de Berne, Part II liv. VII. p.* 338-339. Spon, Hiſtoire de Geneve, *Tom. I. liv. III. p.* 334-352. Guichenon, Hiſtoire de Savoye, *T. I. p.* 719. & 720.

rompirent

rompirent les ponts de Trembieres & de Buringe, & s'emparerent de Saint Joire qui appartenoit au Baron d'Armance. On trouva dans ce chateau un grand nombre de Papiers qui marquoient les desseins du Duc de Savoie contre les Bernois & les Génévois. Après cette expédition Guitri, qui commandoit en chef le détachément, retourna à Géneve, se rendit Maître de Gex, & se prépara à emporter le pas de la Cluse, forteresse à trois lieues de Geneve. Le Duc de Savoie qui n'avoit point prévû les mouvemens des Génevois, avoit envoyé ses troupes dans la Bresse pour continuer ses progrès en France.

Ce fut durant le siege de la Cluse que Sancy arriva avec les douze mille Suisses qu'il avoit levés. Louis d'Erlach, Colonel du Régiment de Berne, proposa d'abandonner cette entreprise, dont le succès paroissoit très-difficile, & de s'avancer dans les environs du Lac de Geneve. Ce Conseil fut suivi. En vain le Duc de Savoye tâcha de se réconcilier avec les Bernois. Le Sénat répondit à la lettre que Nicolas de Watteville, Gentilhomme établi en Franche-Comté, lui remit de la part de ce Prince, qu'il ne vouloit point

rappeller les Compagnies du Canton qui servoient dans l'armée du Roi. Les Bernois avoient pourvû à la sûreté du pays de Vaud, sous la conduite des Capitaines Jean-Jacques de Diesbach, & Conrad Rubeli. Ils envoyerent un train d'artillerie par Yverdun, à l'armée de France qui étoit entrée dans la Savoye. Elle marcha le 22 Avril à Sacconé. Ce fut en cet endroit que les troupes Suisses prêterent à Sancy le serment de fidélité. On s'avança le lendemain à Thonon. Le Château de ce nom se rendit après trois jours de siege, aux deux Régimens de Berne & de Soleure. On brûla ensuite la Tour de la Flechiere; & on marcha du côté de Ripaille, bourg situé près du Lac de Geneve & fortifié par une garnison.

Le Duc de Savoye avoit armé dans cet endroit quelques barques qui devoient côtoyer tout le Lac, & infester les côtes du Canton de Berne. François Comte de Martinengo, instruit de la situation critique dans laquelle la garnison de Ripaille se trouvoit, vola à son secours avec deux mille chevaux & mille hommes d'Infanterie. Il passa l'Arve à Bonneville & à Buringe, & attaqua tout-à-coup les troupes du Roi qui ne s'attendoient point à sa descente.

Guitri avoit placé la Cavalerie Genevoiſe ſur la montagne nommée le Creſt. Mais comme il n'en avoit pas couvert les flancs par un Corps d'Arquebuſiers, les quatre cens piquiers des ennemis qui aſſaillirent cette Cavalerie, l'obligerent de ſe retirer au centre de l'armée. En même-tems les Savoyards tomberent ſur les tranchées qu'on avoit ouvertes devant Ripaille. Mais le Régiment Suiſſe d'Arregger qui les gardoit ce jour, repouſſa leurs efforts. Cette réſiſtance ranima la Cavalerie Genevoiſe; & ſuivie de quelques Arquebuſiers, elle retourna à la montagne du Creſt, & attaqua de nouveau les ennemis qui s'y étoient poſtés. Mais le ſecours que ces derniers reçurent, contraignit encore la Cavalerie d ſe retirer. Enfin la pluie qui ſurvint & qui fut ſuivie d'un orage, fit ceſſer le combat. Les Savoyards ſe ſauverent dans les montagnes voiſines de Sion; & la garniſon de Ripaille, ſe voyant abandonnée par cette retraite, rendit le Bourg à Sancy le premier de Mai. On démolit toutes les fortifications, & on brûla les barques. L'hiſtoire rapporte que le Capitaine Strub de Bâle fut tué au ſiege de Ripaille. Après cette expédition, Sancy qui n'avoit point

d'autre objet principal que d'amener des troupes auxiliaires au Roi, & qui étoit informé des préparatifs que le Duc de Savoye faisoit à Chambery, assembla les Capitaines Suisses. Il les remercia des services qu'ils venoient de rendre à la prise de Ripaille, & leur représenta que l'état des affaires ne permettoit pas au Roi de les assister des troupes de Cavalerie & d'Infanterie qu'il leur avoit promis; mais que s'ils vouloient, il leur proposeroit un moyen certain d'assurer & d'augmenter les conquêtes qu'on venoit de faire. La difficulté paroissoit levée, si les Suisses, les Grisons & les Vallaisans, qui formoient alors l'armée auxiliaire, entroient en France. Leur arrivée devoit fortifier les forces du Roi, & lui ouvrir le chemin d'envoyer en Savoye une partie de sa Cavalerie & de son Infanterie, pour pousser avec vigueur la guerre contre le Duc Charles-Emanuel. Les Capitaines qui ne cherchoient qu'un prétexte honnête de sortir de la Savoye, déclarerent par un écrit à Sancy, qu'ils étoient prêts de le suivre dans le Royaume. Ce Ministre n'eut pas plutôt appris leur résolution, qu'il prit la route de Berne. Il se présenta le 6 de Mai au Sénat avec l'Am-

baſſadeur de Sillery ; il expoſa les diſpoſitions actuelles des Capitaines, le défaut de Cavalerie & les préparatifs extraordinaires des Savoyards. Il ajoûta que les frais de la guerre montoient chaque mois à plus de cent cinquante mille écus d'or, & que l'argent qu'on lui avoit avancé ne ſuffiroit pas à la ſolde d'un mois. Il fit enviſager que ſi l'argent manquoit, les troupes ſe débanderoient. Enfin il remontra que le parti le plus prudent, ſeroit d'employer l'argent qui reſtoit, à conduire les Suiſſes en France, afin de donner au Roi le tems d'envoyer en Savoye des troupes de Cavalerie & d'Infanterie, ſuffiſantes pour achever la conquête de ce Duché. La propoſition de Sancy peina d'abord le Sénat. Il ſe voyoit chargé d'une guerre qui ne devoit être entrepriſe qu'au nom du Roi, & pour laquelle la République avoit ſeulement avancé de l'argent & quelques troupes auxiliaires. Mais les repréſentations réitérées de Sancy & de Sillery appaiſérent les Bernois, & ils approuverent le projet ; à condition néanmoins qu'on ne feroit pas retirer l'armée avant le 20 de Mai, tems où les milices qu'on alloit lever arriveroient pour aſſurer les conquêtes dernierement

faites. Sancy étoit convenu avec les Vallaiſans, par la négociation de Pierre Ambuhel, qu'ils occuperoient les diſtricts qu'on avoit ſoumis au-delà de la riviere de Drance; & qu'ils défendroient, au nom des Bernois & des Genevois, les Bailliages de Thonon, de Gex & de Bonne. Mais le Sénat de Berne & celui de Geneve, ne voulurent point ratifier ces conventions. Sancy avoit été obligé de promettre aux Bernois, que les Compagnies du Colonel d'Erlach, de Benoît & d'Antoine d'Erlach, reſteroient en garniſon dans les places conquiſes; & le Sénat avoit accordé aux ſeules Compagnies de Immer de Dieſbach & de Jean-Rodolphe Tillier, le pouvoir de paſſer en France. Cette permiſſion fut même révoquée bientôt après, & ces Compagnies reſterent avec les autres en Savoye. Le Canton fortiſia le Régiment d'Erlach de trois mille hommes de milices, ſous la conduite des Capitaines Jean-Rodolphe de Bonſtetten, Sulpice Bruckler, David & Wolffgang Michel, Jean Dachſelhoffer & Immer Perſet. On laiſſa également pour la défenſe de Thonon & des autres places, les troupes Françoiſes & Genevoiſes que Guitri avoient amenées.

Lorſque toutes ces précautions furent priſes, Sancy retourna à Thonon, fit répandre le bruit que l'armée alloit s'avancer à Rumilly pour ſurprendre Chambery, & il marcha tout-à-coup du côté de Langres. Nous verrons ailleurs les opérations de la guerre que le Régiment d'Erlach ſoutint contre les Savoyards depuis le départ de l'armée.

Pendant que les Régimens d'Arregger & de Hartmannis prenoient la route de Langres, en traverſant les Comtés de Neuchatel & de Montbelliard, Sancy ſe rendit à Straſbourg pour raſſembler les troupes que le Seigneur d'Haraucourt avoit promiſes au Roi. Bientôt après il rejoignit les Suiſſes, & entra avec eux dans la Franche-Comté, où on leur fournit toutes les ſubſiſtances néceſſaires, ſuivant les traités conclus entre cette Province & les Cantons. Ils arriverent à Port-ſur-Saone; & après avoir paſſé la riviere de ce nom, ils reçurent le renfort de trois cens chevaux que Guillaume de Saulx, Comte de Tavannes, leur amena de la part du Roi. Ils gagnerent enſuite le pays de Langres, dont la Capitale étoit reſtée fidelle à Sa Majeſté. Sancy, touché des prieres des habitans qui ſe plaignoient des courſes

du Duc de Lorraine, chassa les ennemis de Château-Villain & de tous les environs de Langres. Cependant le Roi ayant appris la marche des Suisses, ordonna au Duc de Longueville d'aller à leur rencontre avec les troupes qu'on pouvoit lever en Picardie & en Champagne. Un célebre (*a*) historien écrit, que Sancy étant arrivé en Bourgogne à la tête des Suisses, Philibert, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, qui avoit obtenu des lettres de Colonel des Suisses, se présenta pour les commander; mais que Sancy le renvoya avec cette réponse, qu'*il gardât son papier & qu'il garderoit ses hommes*. Cette réplique donna depuis un nouveau relief à la réputation de Sancy, qui portoit sous la robe de Maître des Requêtes, le cœur d'un intrépide guerrier. Mais avant que de continuer le détail de sa marche, il convient de rapporter ce qui s'étoit passé à la Cour du Roi durant la négociation de Sancy.

(*a*) J. le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau, T. *II. p.* 892-893. *Paris,* 1659. *in-fol. fig.*

Journal de Henri III. Tom. II. pag. 294. *&* 295.

Le (*a*) Roi de Navarre, qui prévoyoit que l'occasion & la nécessité des affaires obligeroient Henri III. à se lier avec lui, levoit par sa conduite toutes les difficultés qui avoient écarté jusqu'alors leur réconciliation. Plusieurs villes de Poitou & de Saintonge s'étant rendues aux Huguenots depuis le départ du Duc de Nevers, le Roi de Navarre commanda qu'on ne fît aucun mal aux Catholiques, & qu'on les laissât vivre en toute liberté de conscience; & lorsqu'il fut arrivé à Châtelleraut, il publia le 4 de Mars & le 18 Avril un manifeste, par lequel détestant les révoltes des peuples contre leur Roi naturel, il s'offroit à leur faire la guerre, & protestoit qu'il se soumettoit à une légitime obéissance. Il exhortoit en même tems ceux de son parti à imiter sa démarche. Bientôt après la trêve, dont nous avons parlé, fut conclue entre les deux Rois.

Henri III. sentit que par lui-même il n'avoit ni assez de force ni assez de vi-

(*a*) *Journal de Henri III. Tom. II. p.* 184-192.
Davila, l. X. p. 46-77.
Thuan. Histor. l. XCV. p. 723-742.

gueur pour abbattre la Ligne. Il jetta les yeux ſur le Roi de Navarre ſon beau-frere, qui étant le préſomptif héritier de la Couronne, avoit toutes ſortes de raiſons de ſecourir le Roi, pour s'oppoſer aux deſſeins pernicieux de la Ligue, qui en vouloit bien moins à la Religion des Huguenots qu'à la perſonne du Roi de Navarre. Madame d'Angouleme commenca les négociations de cette treve, & elle fut terminée par du Pleſſis-Mornay. Les actes s'en trouvent dans les mémoires de cet habile homme. Cette paix fut différente de celle qui avoit été faite avec le Duc de Guiſe. On voyoit dans l'une ſur les viſages des Princes je ne ſçai quelle défiance qui ne preſageoit rien de favorable ; au lieu que le Roi de Navarre vint ſaluer ſon beau frere avec un viſage ſi franc & ſi ouvert, que la joie de cette réconciliation ſe répandit ſur tous les ſpectateurs. L'entrevuë des deux Rois ſe fit au Pleſſis-lez-Tours le dernier jour d'Avril. Henri III. donna au Roi de Navarre pour ville de ſureté celle de Saumur, afin qu'en cas de malheur & de mauvais ſuccès elle pût lui ſervir de retraite & de paſſage pour ſe couvrir par la riviere de Loire.

Le Cardinal Légat du Pape se plaignit de l'accommodement conclu avec les Huguenots; & l'Ambassadeur d'Espagne, Bernardin de Mendozze, quitta la cour & se rendit à Paris dès qu'il eut avis qu'on traitoit de la treve. Après quelle fût conclue, le Roi résolut de s'opposer de toutes ses forces à Ligue. Outre les secours que Sancy devoit lui amenner de la Suisse, il envoia en Allemagne le Comte Caspar de Schomberg pour y lever des troupes de Cavalerie, & il tacha de se concilier l'amitié de l'Empereur Rodolphe II. & de détourner le Roi d'Espagne de secourir la Ligue. A ces précautions il en ajouta d'autres. Comme il avoit rappellé tous les Presidens & les Conseillers des Parlemens de Paris, de Rouen & de Dijon que l'émeute du peuple avoit dispersés, il transféra le Parlement de Paris à Tours, celui de Rouen à Caën, & celui de Dijon à Chalons en Bourgogne; & il déclara rébelles tous les officiers des Parlemens qui continueroient de rester dans les villes & autres lieux qui se seroient soustraits à son obéïssance. Il établit des Gouverneurs dans toutes les Provinces pour accélerer les levées des gens de guerre,

& pour éxecuter la rigueur de ſes ordonnances contre les Ligueurs. Durant ces préparatifs le Cardinal Legat prit la réſolution de ſortir du Royaume. Henri III. l'engaga avant ſon départ de ſe rendre arbitre de l'accommodement qu'il offroit aux chefs de la Ligue. Les conditions de ce traité étoient avantageuſes au Duc de Mayenne & à ſon parti. Le Legat qui les reçut ſignées de la main du Roi, s'aboucha à Chateau-Dun avec le Duc de Mayenne. Mais ce Seigneur refuſa d'accepter la paix. La haine des Pariſiens contre le Roi étoit envenimée plus que jamais, depuis la nouvelle de la Treve que ſa Majeſté avoit arrêté avec les Hugnenots. Nous ne détaillerons pas tous les efforts que la Ligue fît pour abbattre l'autorité Royale. Mais nous ne pouvons point taire ceux que le Duc de Mayenne tenta pour ſurprendre à Tours le Roi lui même. Les Suiſſes marquerent dans cette occaſion une grande fidelité.

Le Duc de Mayenne étoit à Chateau-Dun avec huit mille hommes de pied & deux mille chevaux. Sa premiere entrepriſe fut ſur Vendôme qui appartenoit au Roi de Navarre. Elle réuſſit, & la ville fût emportée par trahiſon. Comme il

paroissoit que le Duc passeroit plus avant, Henri III. envoia du côté de Blois le Duc d'Epernon, qui étoit revenu à la Cour, avec ordre de se saisir des chemins & de couper le passage aux ennemis. Mais le Duc d'Epernon appréhendant que la ville de Blois ne demeurât ouverte au Duc de Mayenne, y mena toute l'Infanterie que le Roi lui avoit confiée ; & il laissa Charles de Luxembourg Comte de Brienne avec un détachement de Cavalerie sur le chemin qui conduit de Blois à Amboise, près de Saint Ouyn. Le Marechal d'Aumont, avec le reste de l'Armée, campa aux environs de Tours, pour couvrir cette ville où le Roi se trouvoit. Henri venoit, comme nous avons dit, de s'aboucher avec le Roi de Navarre, & ce dernier après son entrevue étoit retourné à son Armée qui campoit au delà de la Loire. Le Roi placa dans le fauxbourg Saint Simphorien trois Régimens d'Infanterie, & ne conserva pour sa défense dans la ville que les Gardes Françoises & le Régiment Suisse de Gallaty. M. de Thou écrit que les Suisses étoient au nombre de deux mille combattans, sous la conduite de leur Colonel Caspar Gallaty.

Cependant le Duc de Mayenne voyant Blois fortifié par le Duc d'Epernon, se desista de son entreprise sur cette ville, & passa avec ses troupes jusqu'à Chateau-Renaud, lieu éloigné de Tours & de l'Armée du Roi de sept lieues. Il surprit le Comte de Brienne près de Saint Ouyn, s'empara de ce château & en fit la garnison prisonniere de guerre. Après la défaite & la prise du Comte de Brienne, le Duc résolut d'attaquer le camp du Roi. Il lui sembloit que ce Prince n'étant pas encore joint avec les forces du Roi de Navarre, ni l'Infanterie bien retranchée dans les postes de saint Simphorien, il ne lui seroit pas difficile de le surprendre. Dans cette résolution, il décampa de Château du Loir & de saint Paterne le soir du sept de Mai; & profitant des tenebres il pressa si fortement la marche de son armée, qu'il la condusit au soleil levant près de Tours, ayant avec lui deux coulevrines.

L'Infanterie du Roi logea au fauxbourg saint Simphorien; & comme ce poste naturellement enfoncé étoit commandé par une colline au sommet de laquelle il y avoit quelques maisons, le Colonel de Loupiac sieur de Montcassin, dont

le Régiment étoit commis à la garde du fauxbourg, avoit fait occuper & retrancher cet endroit pour le garantir de toute insulte, par-ce que c'étoit le grand chemin de Blois & de Chateau-Renaud à Tours. Le Duc de Mayenne, arrivé à la vûe de cette ville, fit faire halte à l'Armée dans la plaine, au de-là de cette même colline. François Blanchard sieur du Cluseau, qui avoit conseillé au Duc l'entreprise, alla à la tête de deux Régimens se saisir des maisons qui embarrassoient le grand chemin. Il y arriva à l'improviste, mais non pas si secretement que sa marche ne fût découverte. Le hazard voulut que dans ce moment le Roi visitoit à cheval le fauxbourg avec les Seigneurs de sa Cour, & qu'il cherchoit à remédier aux défauts de ce poste. L'attaque de du Cluseau qui tomba tout à coup sur les sentinelles placées devant les maisons donna l'allarme. Mais la présence du Roi servit beaucoup: en effet outre qu'il étoit habile à ranger les troupes en bataille, Montigni qui étoit avec lui, au premier bruit des arquebusades, courut à l'avant-garde où l'on combattoit. Le combat, commenca environ vers les dix heures du matin & il dura tout

ieux, en cas de besoin. Durant ces mouvemens, le Duc de Mayenne fit monter le canon sur la colline, & contraignit par le feu redoublé de l'artillerie, les troupes qui défendoient ce poste, d'en abandonner les maisons. Le Colonel Gersay, qui combattoit en cet endroit depuis trois heures avec une valeur extraordinaire, périt dans cet assaut, & sa mort ébranla insensiblement son Régiment, qui céda bientôt après le terrein aux ennemis. Quoique ceux-ci fissent toutes sortes d'efforts d'en haut, & que le Duc rafraîchit ses troupes autant que la nécessité le requéroit; néanmoins les Colonels de Montcassin & de Rubempré continuoient à résister courageusement, & leurs Régimens tiroient une grêle de mousquetades qui éclaircissoit beaucoup les rangs. Mais le Duc ayant fait avancer les Régimens de la Chastaigneraie & de Ponsenac, composés de vieux soldats du défunt Duc de Guise, ils forcerent les assiégés à faire retraite, blesserent leurs deux Colonels, & s'emparerent de tout le fauxbourg.

Le Roi qui desiroit de recouvrer ce poste, pour ne point rester assiégé dans la ville, ordonna à Louis Berton de Gril-

lon, qui, en qualité de Mestre-de-Camp des Gardes Françoises, commandoit l'Infanterie pendant l'absence du Duc d'Epernon, de faire une tentative pour chasser les ennemis. Grillon s'avança avec l'élite de son Régiment ; & secondé par deux escadrons de Gentilshommes, lesquels descendirent de leurs chevaux, & se mêlerent parmi les gens de pied ; ils fondirent d'abord sur les assiégeans, regagnerent une des rues du fauxbourg & soutinrent le combat jusqu'au déclin du jour. Durant ce tems, l'artillerie du Duc de Mayenne tiroit d'en haut plus vivement que jamais, & le Chevalier d'Aumale vint rafraîchir ses troupes de deux escadrons de Cavalerie ; en sorte que Grillon fort blessé, & ses soldats fatigués du long combat, furent contraints d'abandonner le fauxbourg, & de s'en aller à la défense du pont, où le Roi étoit en personne avec tous les Gentilshommes de sa suite. Le choc y fut rude, & les petites pieces de campagne qu'on avoit placées à l'entrée du pont, tirerent avec tant d'effet, qu'elles retarderent les approches des ennemis, qui se voyant maîtres de la plus grande partie du fauxbourg, s'acharnoient à l'emporter entierement. Tandis

qu'on combattoit ainsi de part & d'autre avec une égale ardeur, le Roi de Navarre, averti de l'attaque, s'avança pour secourir Henri III. avec toute son armée: & afin qu'aucun délai n'empêchât l'exécution de son dessein, il détacha en avant François de Coligni, Seigneur de Chastillon, avec cinq cens hommes d'élite. Ce détachement arriva à Tours vers le soleil couchant, & accourut au lieu du combat. Comme il ne respiroit que les occasions de se signaler, il attaqua avec tant de furie, qu'il arrêta la violence des ennemis. La nuit ayant terminé le combat, la défense du Pont fut confiée à Chastillon; pendant que le Roi, le Duc de Montbason & le Maréchal d'Aumont, se chargerent de leur côté de garder la ville, & qu'ils la fortifierent par l'Infanterie des Suisse & par la Noblesse de la Cour. L'histoire rapporte que comme le Régiment de Gallaty venoit au secours de Chastillon, le Roi lui ordonna de retourner sur ses pas. Nous avons déja observé l'esprit de révolte qui régnoit dans la ville. Les Suisses devoient la tenir en respect. L'attaque du fauxbourg coûta aux Ligueurs plus de cent hommes. Il y eut quatre cens soldats du parti du Roi qui furent

tués. Plusieurs Capitaines eurent le même sort, entr'autres, Pierre Berton, neveu de Grillon, de Bonneveau, Hennequin, Mataut & S. Malin, celui-même qui dans Blois donna le premier coup de poignard au Duc de Guise. Le Chevalier d'Aumale, comme Général de l'Infanterie, veilla à la conservation du fauxbourg que ses troupes avoient emporté. Florimond de Hallwyn, Marquis de Piènne, se posta avec son Régiment dans l'une des avenues du pont, pour faire tête à Chastillon. On passa de part & d'autre la nuit à se retrancher. Les soldats de la Ligue commirent dans le fauxbourg les excès de brutalité les plus horribles, & pillerent les Eglises & les Monasteres. Le Duc de Mayenne, ennemi du désordre, fit tous ses efforts pour réprimer cette licence. Mais ses soins furent inutiles. Le lendemain, mardi neuvieme de Mai, vers l'aube du jour, on vit paroître le Régiment de Charbonniere, envoyé par le Roi de Navarre au secours de la ville. L'approche de ce Prince qui venoit avec toute son armée, déconcerta le Duc de Mayenne, & l'obligea de se retirer de nouveau. Ce qu'il fit sans bruit, & il gagna le Mans. Le Roi de Navarre entra

à Tours ſur le midi. Son arrivée répandit une grande joie, & releva les eſpérances de la Cour. Les deux Rois arrêterent entr'eux les opérations de la guerre. Enſuite le Roi de Navarre marcha à Blois & à Baugenci avec la plus grande partie de l'armée, tandis que ſon beau-frere accablé d'affaires, reſta à Tours avec les Gardes Françoiſes & le Régiment Suiſſe de Gallaty. La jonction du Roi de Navarre parut un obſtacle formidable aux deſſeins du Duc de Mayenne, qui n'eſpérant aucun ſuccès contre les deux armées, s'avança du côté de la Normandie: il s'empara d'Alençon le 22 de Mai, & s'en retourna à Paris, pour entretenir la Capitale dans ſa révolte & la défendre contre les courſes du Duc de Longueville, qui étoit accouru de la Picardie à la tête de quelques troupes. Durant ces mouvemens, le Roi vint à Chaſtelleraut, & réſolut de paſſer la Loire & de marcher à Paris. Son objet principal étoit, d'aſſiéger la Capitale, ou du moins d'attirer les ennemis à une bataille. Le Roi de Navarre conduiſoit l'avant-garde, le Roi menoit le corps de bataille, & le Duc d'Epernon l'arriere-garde. Au ſecond logement que le Roi fit, Sa Majeſté

reçut des lettres de Sancy qui lui apprenoit le ſuccès de ſa négociation & la marche des Suiſſes. *Cette nouvelle, écrit* (*a*) Davila, *ne réjouit pas ſeulement le Roi, qui en étoit fort en peine, mais toute l'armée, n'y ayant perſonne qui ne crût que par le moyen de ces forces, on arrêteroit en peu de tems les révoltes de la Ligue.* Le Roi envoya promptement ordre au Duc de Longueville & au Seigneur de la Noue, de ramaſſer le plus de troupes qu'ils pourroient, de pénétrer en Champagne, & d'aller à la rencontre des Suiſſes qui étoient arrivés aux environs de Langres. Ces deux Généraux raſſemblerent le plus diligemment qu'ils purent, douze cens chevaux & deux mille hommes d'Infanterie, avertirent Sancy de leurs préparatifs pour différer ſa marche ; & lorſque toutes leurs troupes furent ſur pied, ils ne tarderent pas d'exécuter les intentions du Roi. Ils vinrent à Châtillon-ſur-Seine, & rencontrerent bientôt après les troupes auxiliaires que Sancy amenoit. On preſſa enſuite leur marche pour les joindre à l'armée, & on leur fit paſſer la Seine à

(*a*) *Liv. X. p. 83. Thuan. Hiſtor. lib. XCVI. p. 758. & 761.*

Poissy, le lendemain du jour que Pontoise se rendit au Roi de Navarre, le 25 de Juillet. Il sembloit que les affaires de Henri III. alloient entierement se rétablir. Ce Prince, dans sa marche à Paris, avoit pris Gergeau, & Pluviers, soumis Chartres, Estampes, Montereau-sur-Yonne & Poissy; & il se voyoit maître de la Seine, depuis cette ville jusqu'aux portes de Paris.

Le jour de S. Jacques, les Suisses & les Allemands passerent le pont de Poissy, & joignirent l'armée. Leur arrivée inspira une joie générale. Le Roi leur envoya par Villiers, plusieurs muids de vin & d'autres provisions de bouche, pour les régaler. Le lendemain matin, fête de Ste. Anne, le Roi voulut voir ces étrangers. Il en fit la revûe dans une plaine, en présence du Roi de Navarre & du Duc de Montpensier. L'histoire rapporte qu'il reçut obligeamment les Capitaines, les caressa beaucoup, & même les honora de présens, autant que l'état des affaires put le lui permettre. Ils étoient au nombre de dix milles Suisses, de deux mille Lansquenets, & de quinze cens Reistres. Cette jonction rendoit l'armée forte de quarante-deux mille combattans. Nous

ne pouvons paſſer ſous ſilence l'accueil que le Roi fit à Sancy. Ce trait hiſtorique eſt également glorieux pour Henri & pour ſon Miniſtre. Voici les paroles d'un célebre (*a*) Ecrivain ſur cet événement. *Le Roy à ſon arrivée pleura en l'embraſſant;* & parce que le S. de Sancy lui témoigna beaucoup d'étonnement d'une ſi triſte réception, dans une ſi grande proſpérité de ſes affaires, *Je ne pleure*, lui repartit-il, *que du regret que j'ay de n'avoir que des larmes & des promeſſes pour payer un ſi grand ſervice ; mais ſi Dieu m'en donne le moyen, je vous rendray ſi grand, qu'il n'y aura point de Grand dans mon Royaume qui ne vous puiſſe porter envie.* Un (*b*) hiſtorien contemporain s'exprime ainſi ſur l'arrivée des Suiſſes que Sancy amena au Roi. *Après la reddition de Pontoiſe, le Roy ſuivi de celui de Navarre, alla bienveigner l'armée des Suiſſes rangée en bataille.*

(*a*) Le Laboureur, additions aux mem. de Caſtelnau, *T. II. p.* 893. *Thuan. hiſtor. lib. XCVI. p.* 762. Hiſtoire de Henri le Grand, par Hardouin de Perefixe, *p.* 85. *Paris* 1662. *in-*12. *fig.*

(*b*) Recueil des choſes mémorables de France, depuis 1547. juſqu'en 1597. *pag.* 700. *Heden*, 1603. *in* 8o.

taille.

taille & voulut passer par tous les escadrons, avec tant de démonstration de contentement, de resjouissance & de caresse aux chefs, que tous aussi lui firent paroistre la grande affection que ils avoient de lui faire service.

L'approche de l'armée du Roi jetta une terreur extraordinaire dans les environs de Paris. On emporta le 29 de Juillet le pont de S. Cloud, malgré la résistance des Ligueurs. Ce fut en ce bourg que le Roi établit son quartier, pour conduire le siege de Paris. Cette Capitale se trouvoit dans un étrange abbattement. Le Duc de Mayenne son défenseur, voyoit son armée réduite à cinq mille hommes. La chereté des vivres & le défaut de solde, avoient même inspiré l'esprit de révolte à ces troupes, dont un grand nombre étoit composé d'Allemands. Les Bourgeois ne marquoient pas plus de résolution, & suivant le génie du peuple, comme ils avoient été prompts à se soulever, espérant d'éviter les châtimens, s'ils rentroient dans leur devoir, ils parloient ouvertement de retourner sous l'obéissance du Roi. Tous les environs de la ville étoient investis, & le Duc de Mayenne attendoit inutilement le secours qu'il avoit deman-

dé au Duc de Lorraine. Cependant le Roi ayant pris S. Cloud, investit le fauxbourg S. Honoré & tout le quartier du Louvre vers la riviere, tandis que le Roi de Navarre assiégeoit de l'autre côté le fauxbourg S. Marceau jusqu'à celui de S. Germain. Le Duc de Mayenne défendoit S. Marceau & S. Victor, ayant fortifiés ces quartiers par de bons retranchemens. La Chastre, avec les Compagnies Allemandes & un Régiment de Walons, gardoit de même les fauxbourgs St. Honoré, Montmartre & Saint Denis, qui étoient protégés par des tranchées. Au milieu de ces mouvemens, les Duchesses de Nemours, de Montpensier & de Guise, parcouroient la ville, encourageoient le peuple, & faisoient armer les Prêtres & les Moines. La consternation des Parisiens n'étoit pas inconnue au Roi. Il alla reconnoître en personne le dernier jour de Juillet, les postes des assiégés; ensuite il résolut de laisser l'armée tranquille le jour suivant, & de donner un assaut général le second d'Août. Tout paroissoit annoncer un heureux succès, malgré l'opiniâtreté du Duc de Mayenne, qui étoit déterminé à périr les armes à la main. Mais la Ligue conserva

Paris par l'aſſaſſinat du Roi. On ſçait que l'excommunication a porté en divers ſiecles, des Fanatiques à attenter à la vie des Souverains. Le Pape avoit publié un Monitoire qui déclaroit le Roi excommunié, ſi dans ſoixante jours ce Prince ne délivroit les Prélats qu'il tenoit priſonniers, & ſi dans ce même tems il ne faiſoit pénitence de la mort du Cardinal de Guiſe. Ce Monitoire qui fut affiché à Rome le 23 de Mai, & quelques jours après, publié à Meaux, ville ſituée à dix lieues de Paris, donna d'abord de l'inquiétude au Roi. Mais enfin Henri ſe raſſûra par un diſcours de ſon beau-frere le Roi de Navarre, qui lui dit: (*a*) *il n'y a qu'un remede, c'eſt de vaincre. On vous abſoudera incontinent*, ajoûta-t-il, *n'en doutez point. Mais ſi nous ſommes vaincus & battus, nous reſterons excommuniez, voire aggravés & réaggravés plus que jamais.* Ce Conſeil n'empêcha point que les Ligueurs ne tiraſſent un grand ſecours du Monitoire. Ils le publierent avec emphaſe, & le peuple reçut toutes les impreſſions

(a) *Journal de Henri III. Tom. II. p. 198. & ſuiv. Davila, Hiſt. des Guerres Civiles de France, liv. X. p. 86-87.*

qu'on voulut lui donner. Le fanatiſme monta à un tel excès, qu'un jeune Jacobin, nommé Jacques Clément, réſolut d'aſſaſſiner le Roi. Il exécuta ce parricide à S. Cloud le mardi premier jour d'Août. Henri mourut de ſa bleſſure le mercredi 2 d'Août, après s'être confeſſé & avoir déclaré le Roi de Navarre ſon ſucceſſeur. Un peu avant que d'expirer, il dit à ce Prince. *Aſſeurez-vous, mon cher beau-frere, que vous ne ſerez jamais Roy de France, ſi vous ne vous faites Catholique, & ſi vous ne vous humiliez à l'Egliſe.* Ainſi périt Henri III. à l'âge de trente-huit ans, dont il en avoit régné quinze, il fut le dernier Roi de la maiſon de Valois. Les troubles de (*a*) ſon regne, l'un des plus agités de la Monarchie françoiſe, furent une ſuite de la fermentation des eſprits qui avoit commencé dès le tems de François II. & qui avoit continué ſous Charles IX. Ce Prince, qui avoit de grandes qualités naturelles, n'eut point aſſez de force pour écarter les ſéducteurs, dont les Rois ſont

(*a*) Journal de Henri III. par Pierre de l'Eſtoile, T. I. Préface de l'Editeur (M. l'Abbé Lenglet du Freſnoi) p. 111 - V. *à la Haye* 1744. *in*-8o. *fig.*

quelquefois environnés. Si au lieu de se livrer à la cupidité de ses favoris, il avoit suivi les sages conseils de ses Ministres, son regne eût été heureux. Mais quel contraste, quand on voit d'un côté Maugiron, Quelus, Villequier, Joyeuse, d'Epernon; & de l'autre Chiverny, Bellievre, Pinart, Bruslart, Villeroy ? Les premiers ne respiroient que les plaisirs, & les moins vicieux même, en condamnant le luxe & la molesse, ne laissoient pas d'en profiter ; enfin la Cour gémissoit sous le poids de leur autorité. Et ce qui porta le coup le plus fatal au Roi, fut qu'ils l'engagerent à épuiser ses peuples. Henri, loin de commander à ces courtisans intéressés, souffroit lui-même qu'ils commandassent à ses Ministres. Cependant le désordre fut porté à un tel point, que ce Prince se vit contraint de sacrifier ses favoris, & eut ensuite la foiblesse de sacrifier lui-même ses anciens Ministres, pour en prendre de nouveaux, qui à peine avoient les premiers principes du Gouvernement. En un mot, Henri (pour me servir des expressions du (*a*) Journal de

(*a*) *Tom. II. p* 208. *Thuan. Histor. lib. XCVI. p.* 765-767. *Davila, Hist. des Guerres civiles, T. III. liv. X. p.* 100-102.

sa vie) *étoit un bon Prince, s'il eût rencontré un meilleur siecle*, & s'il avoit porté sur le thrône les mêmes qualités qui l'avoient rendu recommandable, lorsqu'il étoit Duc d'Anjou. Les troupes Suisses furent affligées de sa perte. Mais la générosité avec laquelle son successeur traita la nation, modéra depuis leurs regrets. Un célebre (*a*) Historien, après avoir rapporté la réception que le Roi Henri III. fit à Sancy, ajoûte ces mots: *Trois jours après il fut malheureusement assassiné par le perfide Moine Jacques Clement, & ainsi ce qui ne put servir à rétablir Henry III. servit à la conservation du droit & à l'établissement dans le Throsne du* GRAND HENRY *IV. qui en profita & qui en continua la reconnoissance au S. de Sancy.* Nous développerons dans le chapitre suivant la vérité de cette réflexion. Cependant nous ajoûterons que le secours des dix mille Suisses ne fut pas le seul service que le Corps Helvétique rendit à Henri sur la fin de son regne. La guerre que les Bernois continuerent à soûtenir au nom de ce Prince contre le Duc de Savoye,

---

(*a*) Le Laboureur, additions aux Mém. de Castelnau, *Tom. II. p.* 893.

qui ſans cet obſtacle, auroit pénétré dans le cœur de la France, égale preſque l'importance du premier ſervice. Il convient de rappeller ici les opérations de cette guerre, depuis le départ de Sancy juſqu'à la mort du Roi.

(*a*) Le Régiment d'Erlach avoit été fortifié, comme nous avons dit, par trois mille hommes de milice. Il continuoit ſes progrès dans la Savoye, lorſqu'il arriva un évenément qui donna au Duc de ce nom le tems de raſſembler ſes forces. Les Seigneurs d'Avully & de Vallon ayant été enlevés près de Thonon, furent menés priſonniers de guerre au Château de Lauſanne. D'Avully crut qu'il rendroit un ſervice important à ſon Souverain, s'il retardoit les ſuites de l'expédition des Bernois. Dans cette vûe, il chercha à amuſer ces derniers par des propoſitions de paix. Le Colonel Louis d'Erlach le conduiſit le vingt de Mai devant le Sénat. D'Avully propoſa des préliminaires d'un

(*a*) *Stettler, Chr. Allem. de Berne P. II. liv. VII. p.* 341-344.

Thuan. Hiſtor. lib. XCVI. p. 756-758. *Mémoires de la Ligue, Tom. III. p.* 737-765. *édit.* 1593. *in-8o. Spon, Hiſt. de Geneve, Tom. I. liv. III. p.* 352-358.

accommodement, & demanda des arbitres. Les Cantons de Zurich & de Fribourg qui ſouhaitoient la paix ; appuierent les idées pacifiques de d'Avully, & les Bernois ſe laiſſerent enfin perſuader d'envoyer à Zurich leur Banneret Jean Rodolphe Sager, pour travailler à une ſuſpenſion d'armes. Pendant ces négociations, le Duc de Savoye ayant raſſemblé ſes forces, les fit avancer à Rumilly. Son projet étoit non-ſeulement de reprendre les places conquiſes, mais encore d'aſſiéger Geneve. Son armée étoit alors compoſée de huit mille hommes d'Infanterie & de deux mille de Cavalerie. Avec ces troupes il tomba dans la Seigneurie de Ternier, réſolu de ſe ſaiſir du fort que les Genevois avoient élevé au pont de l'Arve. Il campa à Colonges ſous Saleve, & le lendemain vingt-trois de mai il tenta d'eſcalader le fort de l'Arve. Mais les Genevois étant ſortis de leur ville, renverſerent ſon entrepriſe. Il attaqua enſuite deux fois le Château de Ternier, ſes troupes furent toûjours repouſſées. Les Genevois voyant le nombre des ennemis s'augmenter de jour en jour, mirent le feu au Château de Marcouſſy, ſitué à

quatre lieues de leur ville. Le défaut de troupes suffisantes, les porta à cette démarche, qui leur fut depuis fatale à cause des ravages que le Baron d'Armance & d'autres Seigneurs exercerent impunément dans les environs de Geneve.

D'ailleurs, le Duc Charles-Emanuel n'abandonna pas son entreprise sur Ternier, malgré les deux attaques infructueuses que son Armée avoit tentées; après avoir battu la place avec beaucoup de vigueur, il obligea la garnison de capituler, & contre la foi de l'accord il en fit étrangler quarante hommes. Ensuite il s'approcha du pont de l'Arve. Il y eut de ce côté-là, & dans la plaine des Ovates plusieurs escarmouches & combats, très-longs & assez sanglans. Enfin le Duc, chagrin du peu de succès de ses armes, commença de construire un Fort nommé Sainte-Catherine au village de Sonzy à deux lieues de Geneve. Bien-tôt après il apprit que les Bernois s'approchoient sous les ordres du Colonel d'Erlach. La nouvelle de leur arrivée à Escouran, près du pas de la Cluse, le porta à decamper; il marcha de ce côté en se tenant sur la défensive. Les troupes qu'il avoit fait agir dans le Faussigny, n'a-

voient remporté aucun avantage. En effet, le Capitaine Bois qui commandoit à Felinge avec cent trente hommes, & qui reçut depuis le renfort d'une compagnie de Neuchatel, avoit reprimé les courses du Baron d'Armance. Telles furent les opérations de la Campagne jusqu'à l'arrivée de l'Armée Bernoise.

Le Sénat ayant reconnu la ruse de d'Avuily, & étant informé des desseins que le Duc de Savoye méditoit, ordonna le six de Juin une levée de dix mille hommes pour secourir Geneve & assurer la conquête du pays de Gex. L'Avoyer de la République, Jean de Watteville, fut déclaré Genéral de cette Armée. Les Officiers qui devoient composer le Conseil de guerre, étoient le Colonel Louis d'Erlach, le Vice-Banneret Pierre de Werdt, Jean-Antoine Tillier, Jean-Rodolphe Sager, Jacques Weiss, Pierre Koch, Michel Augspurger, Jean Wyermann, Jean Zeender & Conrad Fellenberg. La Banniere générale du Canton sortit de Berne le dix-sept Juin; mais le Duc se voyant menacé d'un corps d'ennemis si déterminés, fit faire de nouvelles propositions de paix au Colonel Louis d'Erlach par le Chevalier San-

drin & le Seigneur d'Avully. Le Colonel les manda au Sénat dans une lettre datée de Thonon le ſeize de ce mois. Quoique les propoſitions du Duc paruſſent captieuſes aux principaux Sénateurs, néanmoins l'état conduit par des réflexions, que la ſituation actuelle de l'ennemi ſembloit juſtifier, envoya à l'Armée du Canton le Banneret Jean de Buren & le Bourſier Vincent Dachſelhoffer, avec ordre de ne pas choiſir Bonneville pour le lieu du Congrès, parce que cet endroit étoit ſuſpect, mais de fixer la conférence à Evian, à Saint Maurice ou à Saint Julien dans la Seigeurie de Ternier, & de travailler à une paix ſolide & honorable. Les deux députés partirent de Berne deux jours après la ſortie de la Banniere générale, je veux dire le jeudy dix-neuf Juin. Ils eſpéroient de trouver à Lauſanne une eſcorte du Duc, pour les conduire dans la place qu'ils jugeroient convenable au Congrès. La Banniere du Canton qui marchoit à la tête des dix mille hommes, arriva le dix-huit de ce mois à Moudon, & le dix-neuf à Lauſanne. Elle eut trois jours de repos en cette ville. On

s'avança le vingt-cinq à Gentoux, où après avoir attendu inutilement des nouvelles de la négociation qu'on devoit entamer, l'Armée qui se défioit des tergiversations du Duc de Savoye, voulut profiter de la terreur que son approche avoit répandue. On envoya à Berne Ulric de Bonstetten pour recevoir les derniers ordres; & cependant l'Avoyer de Watteville & le Colonel d'Erlach, firent les dispositions nécessaires pour attaquer les états de l'ennemi. L'Armée entra le quatorze Juillet dans le Faussigny, & séjourna deux jours à Gravin sans que les troupes du Duc osassent se montrer. Le dix-sept on se saisit du pas de Bouringes & on y resta huit jours. Durant ce tems on démolit le Château qui étoit en cet endroit. L'armée envoya à Berne le Banneret Jean-Rodolphe Sager, & elle députa Ulric de Bonstetten au Duc de Savoye. La situation des affaires paroissoit très-indécise. On ne sçavoit point si la guerre continueroit. Le Duc fit les offres les plus avantageuses à Ulric de Bonstetten, dans le dessein de l'amuser, & de jetter le mécontement dans l'Armée Bernoise: mais tandis qu'il cherchoit à la ruiner

par les délais, il se donna un combat sanglant le vingt-six Juillet entre les Savoyards & les Bernois près de S. Joire. Le Seigneur d'Este, Marquis de San-Martino & Alexandre de Valpergue, suivis de cent chevaux, le Baron d'Armance à la tête de huit cens hommes d'Infanterie, & un corps de troupes composé de après quatre mille combattans, voulurent disputer le passage à l'armée Bernoise en trois différens endroits. Mais les Bernois, dont les forces montoient à dix mille hommes d'Infanterie, & à quatre cens chevaux dont deux cens étoient pésamment armés, mirent les ennemis en fuite, après les avoir chargés trois différentes fois. L'Avoyer de Watteville, qui conduisoit la Cavalerie, fixa la victoire par ses efforts extraordinaires. On prit aux Savoyards deux Cornettes, & quatre pieces de campagne, & on leur tua quatre cens hommes; les Comtes de Valpergue & de Massin furent du nombre des morts. On fit aussi prisonniers beaucoup de Gentils-hommes Piemontois. Le succès de cette journée décida de la prise des Châteaux de Saint Joire & de Bardonache, que les vainqueurs emporterent.

Nous détaillerons ailleurs la ſuite de la guerrede Savoye. Le Duc de ce nom continuoit à traiter de la paix, dans le tems que Henri III. périt par l'attentat d'un Moine.



CHAPITRE XXIII.

Histoire Militaire des Suisses au service du Roi Henri IV. *depuis la mort de Henri* III. *jusqu'à la Bataille d'Ivry.*

(*a*) JAmais Prince ne trouva tant de contradictions que Henri IV, pour monter sur un thrône qui lui appartenoit par droit de naissance. La Ligue toûjours formidable, fit de nouveaux efforts pour l'en exclurre. La mort de Henri III. jetta une grande consternation dans l'armée, & elle n'étonna pas moins les Parisiens qui s'attendoient à un assaut général. Quoique le Roi de Navarre fût résolu de prendre le nom & les marques de Roi de France, il étoit neanmoins inquiet de ce qui pouvoit en arriver, parce que les Huguenots qui le suivoient étoient foibles & en petit nombre. Il sçavoit que s'il paroissoit vouloir tenir d'eux le sceptre, il aigriroit certainement les esprits

(*a*) Davila, Hist. des Guerres Civiles de France, T. *III l. X. p.* 102-103. *Thuan. Histor. lib.* XCVII. *p.* 791-792.

de l'autre parti qui étoit le plus considérable ; d'un autre côté il jugeoit quil ne devoit pas beaucoup se fier aux Catholiques. La différence de Religion étoit pour lui un juste sujet de défiance. D'ailleurs, loin d'avoir acquis la bienveillance des Catholiques par des bienfaits, il leur avoit toûjours été contraire, il les avoit même traités le plus souvent en ennemis. Une autre considération lui donnoit de l'inquiétude. Il ne sçavoit pas en quoi consistoient les forces étrangeres, ni si elles pouvoient prendre le parti d'elles-mêmes de demeurer à son service sans l'ordre de leurs Souverains. De plus le défaut d'argent lui faisoit craindre qu'elles ne se mutinassent & ne se debandassent. En effet, le Roi de Navarre sorti de ce petit coin de terre, où il s'étoit vû enfermé si long-tems, se trouvoit hors d'état de subsister lui-même. Les coffres du Roi étoient presqu'épuisés ; la guerre avoit absorbé les deniers ordinaires, & les sommes même que les amis du dernier Roi avoient avancées. Pendant que Henri IV. étoit agité par ces différentes réflexions, & qu'il consultoit Jean de la Fin, Sieur de Beauvoir la Nocle ; Jean de Chaumont, Sieur de Guitry, Jacques de

Segur, & d'autres de ses Favoris, on ouvrit deux avis. La plûpart de ses Serviteurs vouloient qu'il marchât du côté de la Loire avec les troupes qu'il pourroit conserver à son service, afin de fortifier par sa présence & par des garnisons la Ville de Tours, où son Prédécesseur avoit déposé les ornemens de la dignité Royale, & afin de contenir les autres Villes limitrophes; ils ajoutoient que cette conduite garantiroit la Guyenne, & donneroit au Roi la facilité de porter les armes dans le cœur de la France. Mais le sentiment de Guitry fut préféré. Cet Officier également recommandable par sa vertu, sa valeur & sa prudence, représenta qu'une pareille démarche paroîtroit une fuite aux yeux des Ennemis, & une action inspirée par la crainte; que le succès d'une guerre dépendoit de l'entrée de la Campagne, & qu'il falloit tenter la fortune, & chercher quelques moyens d'augmenter le nombre de ses Sujets. En un mot, il allégua diverses autres raisons pour combattte le premier avis: il fit envisager à Henri que s'il abandonnoit la Seine, les troupes auxiliaires des Suisses, nouvellement arrivées, ne manqueroient pas de demander leur retour au Pays, comme si la mort de Hen-

ri III. étoit le terme de leur ſervice : au lieu que le Roi,en reſtant dans ſa ſituation actuelle , contribueroit à faire réuſſir la négociation de Sancy, qui employeroit tout ſon crédit pour retenir ces Etrangers à la ſolde de Sa Majeſté. Guitry conclut qu'avant que de délibérer de faire valoir les droits d'Henri , on devoit s'aſſurer des Suiſſes. Quoique Sancy ne ſçut rien de ce qui étoit agité dans le Conſeil du Roi , il avoit néanmoins conçu le même projet que le devoir & la fidélité inſpirerent à Guitry. Nous rapporterons ici, d'après un témoin oculaire,la relation d'un événement qui n'a pas été moins glorieux pour la Nation Suiſſe , que les plus grandes batailles que ſes troupes ont gagnées. Le Capitaine Joſt Greder, de Soleure , qui dans la ſuite leva un Régiment Suiſſe , ſous le regne de Louis XIII. a laiſſé un (*a*) Journal de ce qui lui étoit arrivé,dans le tems qu'il ſervoit au Régiment de Laurent d'Arregger. Son récit mérite d'autant plus de confiance qu'il eſt conforme à ce

---

(*a*) En Allemand , Manuſcrit communiqué en Mars 1750, par M. Greder, Conſeiller d'Etat du Canton de Soleure.

que de (*a*) Thou & d'autres célébres (*b*) Historiens ont écrit touchant les suites de la mort d'Henri III. Dès que Sanci fut informé de la mort du Roi, il assembla les Colonels & les Capitaines des Régimens Suisses. Il leur représenta « qu'ils « étoient venus au secours du Roi, com- « me de fidéles & irréprochables Alliés; « que le Roi ne meurt jamais en France; « qu'ils terniroient leur honneur & leur « réputation, s'ils abandonnoient Henri « de Bourbon, légitime héritier de la « Couronne: au lieu que par leur valeur « & par leurs fidéles services, ils oblige- « roient ce Prince; tellement que Sa Ma- « jesté les reconnoîtroit pour les protec- « teurs de son Trône, & les défenseurs de «

(*a*) *Thuan. Hist. lib. XCVII. p.* 793-794. *Journal de Henri III. T. V. p.* 46. à la Haye 1744. *in*-8°. *fig.* D'Aubigné, Histoire Universelle, *T. III. liv. II. ch. XXIII. p.* 187. Maillé 1620. *in-fol.*

(*b*) Davila, *L. X. p.* 115. écrit que ce fut le Maréchal de Biron, & non Sancy, qui retint les Suisses au service de Henri IV. Hardouin de Perefixe, *Hist. de Henri le Grand*, Paris 1662. *in*-12. *fig. p.* 91. rapporte que *Biron & Sancy assurerent les Suisses Catholiques au service du Roy Henri IV. après la mort d'Henri III.*

» sa Personne, & que cet attachement
» procureroit à leur Nation une gloire
» immortelle. Il ajouta qu'ils devoient
» penser combien les chemins étoient peu
» sûrs; combien il falloit se défier des Li-
» gueurs parjures; qu'ils ne devoient pas
» craindre de n'être point payés à cause
» du défaut d'argent, puisque la neuvié-
» me partie du Royaume se montrant en-
» nemie, ils tireroient en un jour plus de
» profit par le pillage, que ne vaudroit
» leur solde; & que leur résolution déci-
» deroit de celle de Sa Majesté, qui ne
» manqueroit pas d'augurer très-bien de
» son avénement à la Couronne, si les
» troupes Suisses lui restoient dévouées. »
Le Capitaine Greder écrit qu'aussi-tôt après la mort de Henri III. les Régimens Suisses & sur-tout celui de Soleure, se firent un scrupule de servir un Roi Huguenot, sans l'ordre de leurs Souverains. Ils penserent que l'intention des Cantons n'étoit point qu'ils restassent plus long-tems au service, à cause de la mort de Henri III. au secours duquel ils étoient venus. Mais la harangue de Sancy fit changer de dessein aux Suisses. Les quatre Régimens de Gallaty, de Wichser, d'Arregger & de Hartmannis, touchés des

remontrances de ce Ministre, résolurent de rester au service du Roi, jusqu'à ce qu'ils eussent informé leurs Seigneurs supérieurs de la situation des affaires, & qu'ils en eussent reçû des ordres définitifs. Greder rapporte que le Colonel Gallaty contribua extrêmement par ses discours à faire prendre à son Régiment une résolution si digne de la nation, & que le Régiment de Soleure fut celui qui montra après la harangue de Sancy, le plus de zele & d'attachement dans cette occasion.

Lorsque Sancy fut une fois assuré de la résolution des Capitaines Suisses, il en fit monter quarante à cheval & les conduisit au nouveau Roi. Il rencontra en chemin Guitry, qui venoit de la part de ce Prince le prier de négocier avec les troupes Suisses. Cet Officier fut dans une surprise incroyable, quand il apprit de Sancy que la commission dont il devoit le charger, venoit d'être heureusement exécutée, avant même qu'il eût pû lui annoncer l'intention du Roi. Cette nouvelle le combla d'une grande joie; & après en avoir marqué à Sancy tous les transports les plus sensibles, il accourut retrouver le Roi, tandis que Sancy & les Capitaines

Suiſſes le ſuivoient lentement. De Thou écrit qu'à cette nouvelle le Roi fit un ſaut, tant elle le rempliſſoit de joie, & que tout le Conſeil adopta l'opinion de Guitry, qui étoit de reſter dans la poſition actuelle, & d'abandonner le projet de retraite vers la Loire. Le Roi étant revenu à lui, s'avança au-devant de Sancy & des Capitaines qui étoient encore en chemin. Il fit l'honneur à Sancy de l'embraſſer & de tendre gracieuſement ſa main à tous les Capitaines Suiſſes. Il les remercia, & promit qu'il n'oublieroit jamais ce ſervice. Il avoua ingénument qu'il leur devoit ſon ſalut & celui de ſon Royaume. Après cette réception, il ne tarda point d'établir ſon quartier à S. Cloud. Il logea au bas du bourg dans la maiſon de du Tillet, parce que celle de Gondy, où Henri III. venoit de mourir, étoit alors embarraſſée par le cérémonial du Convoi.

(*a*) Auſſi-tôt le nouveau Roi reçut les hommages d'un grand nombre de Seigneurs; il prit le deuil, & drappa de noir toute ſa maiſon. Il y eut après midi, dans

---

(*a*) *Davila*, *l. X. p.* 103-115. *Thuan. Hiſtor. lib. XCVII. p.* 794-796.

la maison de Gondy, une délibération des Seigneurs Catholiques, où les opinions se trouverent partagées. Plusieurs avancerent qu'il falloit réserver la Couronne au Roi de Navarre, afin de ne point violer la loi Salique, & de maintenir la Couronne dans une succession légitime. Ils disoient qu'on n'en pouvoit user autrement, à moins que de diviser le Royaume entr'autant de Roitelets, qu'il paroîtroit de Princes armés & de prétendans. Ils ajoûterent les plus fortes raisons pour apuyer leur sentiment, & s'étendirent beaucoup sur l'aimable caractere du Prince auquel la Couronne appartenoit par droit de naissance. Mais plusieurs autres opinoient, qu'il falloit avoir plus d'égard aux loix divines qu'aux loix humaines; ils disoient qu'en matiere de succession à la Royauté, on avoit de tout tems consulté l'intérêt de la Religion. Ils alléguoient qu'en Angleterre, le changement de la foi du Prince avoit causé la ruine des Catholiques & soustrait tout le Royaume à l'obéissance du Saint Siége. Ils représentoient aussi que les Etats généraux du Royaume, & même le Roi défunt, avoient pris le soin d'avertir le Roi de Navarre de changer de Religion, se ser-

vant pour cet effet de plusieurs moyens; de mille prieres & de diverses raisons, sans qu'il eût jamais voulu renoncer au Calvinisme. En un mot, ils concluoient qu'on ne devoit point séparer un Royaume Très-chrétien de l'obéissance du Pape ni de la Communion de l'Eglise. Il y eut un troisiéme avis qui tendoit à réunir les deux premieres opinions. Le Maréchal de Biron, les Ducs de Luxembourg & d'Espernon, & les plus éclairés de l'Assemblée représenterent, qu'il falloit déclarer Roi de France le Roi de Navarre, pourvu qu'on fût assuré, que, changeant de Religion, il embrasseroit & protegeroit la foi Catholique-Romaine. Cet avis fut suivi presque généralement, & on chargea ceux qui l'avoient proposé de le faire goûter au Roi. François de Luxembourg, Duc de Pinei, porta la parole. Il dit à Henri: Que tout ce qu'il y avoit de Princes, de Seigneurs, d'Officiers de la Couronne, & de Gentilshommes Catholiques en cette armée, qui faisoient ensemble la plus grande & la meilleure partie du Royaume, s'offroit à le reconnoître pour Roi de France. Mais qu'ils le prioient tous de se convertir à la foi Catholique, & de rentrer dans le sein de l'Eglise, afin d'ôter

d'ôter tout prétexte à ſes ennemis, & tout ſcrupule à ſes ſerviteurs ; & que Sa Majeſté ne devoit pas trouver cette propoſition extraordinaire, puiſque leurs conſciences & tous les vrais Catholiques ne pourroient jamais s'engager à reconnoître Roi de France un Prince qui ne fut point de leur communion. Telle fut la ſubſtance de la harangue du Duc de Luxembourg.

Henri qui vouloit ſe concilier les Catholiques ſans aliéner les eſprits des Huguenots, répondit : Qu'il remercioit la Nobleſſe du devoir qu'elle lui rendoit. Qu'il ſçavoit qu'elle étoit le premier Ordre du Royaume, & en tems de guerre l'appui de la Couronne. Qu'il les embraſſoit tous avec une tendreſſe de cœur. Mais qu'ils ne s'étonnaſſent point s'il ne pouvoit ſatisfaire tout-à-coup à leur premiere requête. Qu'il demandoit du tems pour examiner la Religion qu'on lui propoſoit. Qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre à un Concile général ou National. Et que cependant ſi on deſiroit de lui quelques aſſurances pour l'avantage de la Religion Catholique, il étoit diſpoſé à donner toute la ſatisfaction qu'on pouvoit ſouhaiter. Après cette réponſe les Seigneurs députés retournerent à l'Hôtel de Gondy. Le len-

demain ils ſignerent une déclaration, par laquelle ils reconnoiſſoient Henri de Bourbon pour leur Roi légitime, & lui prêtoient ſerment de fidélité. Le Roi promettoit de ſon côté de ſe faire inſtruire en la Religion Catholique; & qu'en attendant il la protégeroit de toutes ſes forces. La déclaration des Seigneurs, & la promeſſe du Roi furent ſignées le 4 d'Août, & depuis enregiſtrées au Parlement de Tours. Il y eut néanmoins quelques Seigneurs qui refuſerent de ſigner ce Traité, & quelques-uns d'entr'eux ſe jetterent dans le parti de la Ligue. Les ſoldats même, les uns par impatience, & à cauſe du défaut de paye, les autres par l'appréhenſion des travaux de la guerre, commencerent de ſe débander; enſorte que le ſeptiéme d'Août, il ſe trouva que l'Armée étoit diminuée de plus de la moitié. Les Suiſſes reſterent inébranlables. En attendant la réponſe de leurs Souverains, ils ſuivirent l'armée Royale, & vécurent ſans bruit aux dépens du peuple.

Le Régiment d'Arregger pria le Capitaine (*a*) Joſt Greder d'aller en ſon nom

---

(*a*) Relation Mſcrite de cet événement par le

à Soleure. Comme les chemins étoient peu fûrs, ce Capitaine eut d'abord de la répugnance à partir. Enfin le Roi & les Grands le prefférent eux-mêmes de fe charger de cette députation. Le Roi lui donna par écrit la déclaration qu'il avoit faite aux Seigneurs Catholiques; & fe tournant vers Revol, fon Sécretaire d'Etat, il lui demanda s'il n'avoit pas une chaîne d'or pour la donner à ce Capitaine avant fon départ. Revol répondit qu'il lui reftoit une chaîne des bijoux de fa femme. Le Roi lui commanda de l'apporter, & Sa Majefté en gratifia le Capitaine Greder, qui à fon arrivée en Suiffe la donna à fon époufe. Henri lui remit des Lettres, & lui promit de ne pas oublier à fon retour un fervice fi important; il le fit efcorter par des Gentilshommes pour affurer fa route. Greder muni des inftructions du Roi & de celles de fon Colonel, & des Capitaines de fon Régiment, partit de faint Cloud vers le 15 d'Août 1589. Il marcha prefque toujours pendant la nuit, & par des chemins détournés; il rencontra fouvent des Ennemis, s'échappa avec

Colonel Joft Greder, témoin oculaire, le même qui fut chargé de cette négociation.

l'aide de ſon eſcorte, logea loin des Villes dans des maiſons écartées, arriva à Langres, & enfin à Soleure après de grandes peines & beaucoup de dangers. Il employa trois ſemaines à faire ce voyage. Mais avant que d'expoſer le parti que les Cantons prirent après la mort de Henri III. il eſt néceſſaire d'offrir au Lecteur les ſuites de la guerre de Savoye, juſqu'au moment que la nouvelle de l'avénement de Henri IV. au Trône fut notifiée au Corps Helvétique.

Nicolas (*a*) Brulart, Seigneur de Sillery, Ambaſſadeur de Henri III. continuoit d'employer tous ſes ſoins pour détourner les Bernois d'un accommodement avec le Duc de Savoye; ce Prince avoit offert de terminer la guerre par un Traité de paix, & on étoit convenu de part & d'autre qu'on tiendroit le ſept d'Août un Congrès à Bonneville. Les Bernois avoient pris cette réſolution le 5 d'Août, & avoient nommés des députés pour aſſiſter à la conférence propoſée.

(*a*) Négociations de M. de Sillery en Suiſſe, 1589. p. 157. 160 & 161. Mſc. *in-fol.* dans la Bibliotheque de M. de Milſonneau, cotté N°. 12091. Stettler, Chr. Allem. de Berne, *P. II. liv. VII. p.* 344.

Mais ce même jour Sillery fit de nouvelles inſtances pour empêcher la négociation. Cet Ambaſſadeur ſe rendit à Berne, & lorſqu'il voulut entrer dans l'Aſſemblée du grand & du petit Conſeils, il apprit la mort du Roi. Quoique cette nouvelle dût ébranler ſon courage, il ne laiſſa pas de faire au nom du Roi les mêmes remontrances qu'il avoit écrites auparavant à la République. Mais il ne tira des Bernois aucune réponſe déciſive. Ils vouloient attendre les ſuites de la mort de Henri III. avant que de délibérer ſur la propoſition de l'Ambaſſadeur. Sillery de ſon côté s'en retourna à Soleure, où il reçut la confirmation de l'aſſaſſinat du Roi.

Cependant Henri IV. qui venoit d'être reconnu légitime héritier de la Couronne, envoya en Suiſſe, non-ſeulement le Capitaine Joſt Greder, mais encore il dépêcha à Sillery le ſieur Lambert, Conſeiller de ſon Conſeil & Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, avec ordre d'apprendre à cet Ambaſſadeur, que Sa Majeſté le continuoit dans ſa Charge près des Cantons. Lambert arriva à Soleure, muni des lettres du Roi & de celles que les Princes & Officiers de la Couronne écrivoient aux Cantons. Il fit entendre à Sil-

lery que Henri l'avoit chargé de présenter ces lettres dans une Diete générale. Mais l'Ambassadeur ayant considéré les circonstances du tems & les menées sourdes de la Ligue, ne jugea point à propos de remettre ces lettres dans une assemblée générale, & il crut qu'il devoit les faire tenir à leur adresse, & en même-tems les accompagner d'une déclaration qui marqueroit, comme il avoit plû au nouveau Roi, d'envoyer près des Cantons le Conseiller Lambert, pour leur délivrer des lettres de Sa Majesté, & les informer des autres ordres dont il étoit chargé. Cette déclaration devoit aussi ajoûter, que comme l'occasion de saluer tous les Cantons ne s'offroit pas, ainsi que l'Ambassadeur le desiroit; le Conseiller Lambert qui se voyoit pressé de faire un autre voyage pour le service du Roi, ne vouloit point différer davantage de leur mander par écrit ce qu'il avoit eu commission de leur notifier. Voici les lettres dont ce Ministre extraordinaire étoit muni. On les rapportera dans tout leur contenu. Ces monumens sont trop glorieux à la Nation Suisse, pour que l'on puisse se dispenser de les insérer dans le texte même de cette histoire.

(*a*) *Copie de la Lettre du Roy Henry IV. escritte aux Cantons des Ligues de Suisse.*

Henry par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre, Très-chers & grands amis, alliez & confédérez. La rage & cruauté des ennemis du Roy & de cet Estat, les a poussez si auant que d'auoir faict entreprendre malheureusement sur sa vie, par un Jacobin introduict de bonne foy pour la réuérance de son habit, pour lui parler en sa chambre, où iceluy auroit donné ung coup de cousteau dans le ventre, qui ne monstroit apparance de danger au premier appareil ny tout le long de la journée; néanmoins il rendit la vie le deuxiesme de ce mois au matin, nous laissant & à ses bons seruiteurs qui sont icy ung extresme ennuy & desplaisir, tous bien résolus d'en poursuiure la justice, à quoy de nostre part nous n'espargnerons jusques à la der-

---

(*a*) Extraite des négociations Msc. de M. de Sillery, Ambassadeur du Roy en Suisse, depuis 1587. jusqu'en 1593. p. 161-162. N°. 12091. *in-fol.* Bibliotheque de M. Milsonneau.

niere goutte de noſtre ſang ; & comme il a pleu à Dieu nous appeller à la ſucceſſion de cette Couronne, nous deſirons auſſy ſuccéder en la bienueillance & bonne affection que tous les Roys noz prédéceſſeurs ont porté à ceux de voſtre nation, auſquelz nous eſpérons faire cognoiſtre en touttes occaſions l'eſtat que nous faiſons de voſtre amitié, laquelle nous eſpérons que vous continuerez enuers nous, auec la meſme déuotion que uous auez ci-deuant teſmoigné par tant de bons & fidelles effects, & meſme en ſes dernieres occaſions où vous auez aſſiſté & ſecouru le feu Roy noſtre très-honnoré Seigneur & frere. C'eſt ce que nous deſirons de vous maintenant, & en ce faiſant, que vueilliez commander à voz gens qui ſont en noſtre armée, de continuer avec la meſme bonne volonté, qu'ilz ont monſtrez au ſeruice du feu Roy noſtredit Seigneur & frere, non que nous ayons occaſion aucune de douter de leur fidélité de laquelle nous auons aſſez de preuve. Mais nous eſpérons que voz commandemens les pouront encores animer dauantage pour continuer en leur deuoir, vous aſſurant auſſy que nous vous en ſçaurons très-bon gré, & que tous les moyens

qu'il plaist à Dieu nous donner, ne seront jamais espargnez pour le bien & prospérité de voz Estatz, comme nous auons donné charge au sieur de Sillery & au sieur Lambert, vous asseurer de nostre part, & vous faire entendre plus particulierement nostre intention, en quoy nous vous prions adjouster pareille foy que si vous l'entendiez de nous-mesmes. Priant Dieu, Très-chers, &c. Escrit au Camp de Poissy le huictiesme jour d'Aoust mil cinq cens quatre-vingt-neuf. *Signé* HENRY, *&* *contresigné* REVOL.

(*a*) *Copie de la lettre escrite aux Quantons Catholiques de Suisse, par les Princes, Ducz, Pairs & Officiers de la Couronne de France, du 17 Aoust 1589.*

Magnifiques Seigneurs, sy les choses desquelles vous auez esté informez de la part du feu Roy nostre Souuerain Seigneur, vostre bon amy & allié, nont esté suffizantes pour vous faire cognoistre

---

(*a*) Extraite des négociations Msc. de M. de Sillery, Ambassadeur du Roi en Suisse, depuis 1587. jusqu'en 1593. p. 162-164. N°. 12091. *in-fol.* Bibliotheque de M. Milsonneau.

la mauuaiſe intention de ceux qui s'eſtoient eſleuez contre luy, ſoubz le prétexte de la Religion Catholique; le très-inique & barbare moyen duquel ilz ſe ſont ſervis pour luy faire perdre la vie, vous aura deub eſclaircir combien leurs cœurs & leurs parolles s'accordent mal enſemble, par l'ung proteſtant toute piété & déuotion, & par l'autre produiſant effects, dont parmy ceux-meſmes qui n'ont cognoiſſance de Dieu, le ſeul récit ſeroit en horreur; or nous ne doutons qu'après ce faict, ilz ne taſchent, ſoubz couleur que préſent regnant Henry quatrieſme, na eſté nourry ny inſtruict en ladite Religion Catholique, de deſcrier ſon regne ſur ce ſujet, & alliéner de luy & de ceſte Couronne, tous les bons amis & alliez dicelle qui ſont Catholiques, ce qui ne pourroit eſtre ſans tourner meſme en blaſme à ceux qui laſſiſtent. Cela a meu noz Princes du Sang & autres Princes, Ducz, Pairs & Officiers, & autres principaux Seigneurs du Conſeil de France, tous Catholiques qui eſtoient tout près ledit Seigneur Roy deffunct en ſon armée, lors de ſon déceds, de vous eſcrire la préſente, comme à Seigneurs que nous honorons & eſtimons par la bonne ami-

tié & alliance que vous auez eu de ſy long temps avec cette dite Couronne, pour vous dire que nous ſentans obligez de la ſouſtenir de noſtre pouuoir, pour les rangs & charges que nous tenons en ce Royaume, & n'eſtant auſſy moings jaloux de la conſeruation de noſtre Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, que de noz propres vies, nous n'aurions rien obmis après le déſaſtre de la perte de noſtre bon Roy deffunct, de ce que nous pouuions aporter au bien de l'ung & de l'autre. Après longue délibération ſur ce faicte entre nous, recognoiſſons noſtre dit à préſent Regnant, eſtre le légitime ſucceſſeur à ceſte dite Couronne par les loix du Royaume, & que le droict naturel nous obligeoit à luy rendre fidélité & obéiſſance; nous aurions, en luy preſtant le ſerment, pourveu à la ſeureté & conſeruation de noſtre Religion Catholique, par la promeſſe qu'il nous auroit faicte par luy ſignée & jurée de ny rien innouer, ains la maintenir & conſeruer. Moyennant laquelle promeſſe, le reſpect meſme de ladite Religion nous a faict juger que ſerions coulpables du mal qui pourroit aduenir par le déſeſpoir où il eut pu entrer de la part des Catholi-

ques si nous leussions abandonné, n'estans aussy hors d'espérance de mieux pour ce regard, puisqu'il desire d'estre instruict. Ce sont les principalles raisons qui nous ont induict à prendre la susdite résolution, comme nous en envoyons donner compte à nostre très-sainct Pere le Pape. Et pour l'estat que nous faisons de vostre amitié envers ceste dite Couronne, nous auons bien voulu vous en informer au vray par la présente, & vous enuoier par mesme moyen, coppie de la promesse susdite de nostre Roy, & de celle que nous luy auons faicte, afin que voz équitables jugemens ne soient circonuenus de quelque sinistre impression qui vous pouroient estre donnée au contraire de la vérité, de l'estat de ce Royaume, & de la sincérité de noz intentions, que vous trouuerez au demeurant en ce qui vous concernera, tousjours dispose à vous faire seruice d'aussy bon cœur que nous nous recommandons à voz bonnes graces, & prions *Dieu*,

Magnifiques Seigneurs, vous auoir en sa saincte & digne garde, nous susditz Princes tenans Con eil, à sçauoir, le Duc de Monpensier & Prince de Conty, Princes du Sang, Duc de Pigney, de

Montbazon, Pairs, sieurs de Biron & d'Aumont, Mareschaux de France, & Damville, Colonel général des Suisses, Gouverneur & Lieutenant général de Paris & Isle de France, & d'Interville, Lieutenant général de Champagne, & Maintenon, Comte de Monleurier, l'Evesque & Comte de Beauuais aussy Pair de France. Le sieur Ragny, le Marquis de Boinneuet & autres Seigneurs, tous Conseillers du Conseil d'Estat, & signé par nostre ordonnance de l'ung des Secrétaires d'Estat, au Camp de Neuilly, le XVIIe. jour d'Aoust mil cinq cens quatre-vingtz-neuf.

Voz affectionnez amis à vous faire seruice, les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, & Conseillers du Conseil de France susdits. *Signé* REVOL.

Tandis que Sillery cherchoit à prouver au nouveau Roi le même zéle qu'il avoit montré pour les intérêts de son Prédécesseur, & qu'il s'appliquoit à conserver l'amitié & l'alliance des Cantons, Henri IV. (*a*) s'armoit de tout son cou-

(*a*) *Thuan, Histor. lib. XCVII. p. 725. & seq.*

rage pour abattre la Ligue, à qui la mort du Roi venoit de donner de nouvelles forces. Ce Prince partagea son armée en trois détachemens; l'un aux ordres du Duc de Longueville, devoit agir en Picardie; un autre commandé par le Maréchal d'Aumont, fut envoyé en Champagne, où la Ligue faisoit les plus grands efforts; & le Roi suivi du Prince de Conti, du Duc de Montpensier, du Maréchal de Biron, de Charles de Montmorency de Damville, Colonel général des Suisses, de François de Coligni, Seigneur de Chastillon, & de Jacques Nompar de Caumont, Seigneur de la Force, marcha avec un autre détachement en Normandie. Ce dernier corps d'armée consistoit en mille chevaux, trois mille hommes d'Infanterie Françoise, & en deux Régimens Suisses qui étoient ceux des Colonels de Gallaty & d'Arregger. Les Régimens de Wichsser & de Hartmannis servoient dans les deux autres détachemens. Tous les trois corps d'armée avoient ordre de se

---

Davila, Histoire des Guerres Civiles de France, Tom. III. Liv. X. pag. 118-137. *Journal Historique du Colonel Jost Greder, Msc. Mem. de la Ligue, T. IV. p.* 56. *édit. de* 1595. *in-*8o.

rejoindre dès que la néceſſité le demanderoit. Henri ayant tenté inutilement de porter le Duc de Mayenne à la paix, & voyant que la Ligue alloit reconnoître pour Roi le Cardinal de Bourbon, ſous le nom de Charles X. pénétra dans la Normandie. Il marcha de ſaint Cloud à Compiégne, y dépoſa le corps du feu Roi, s'empara de Meulan, Giſors & Clermont, ſe ſaiſit du Pont-de-l'Arche, & vint camper à Darnétal, à quatre lieues de Rouen; il feignit de vouloir aſſiéger cette Capitale, où s'étoient jettés le Comte de Briſſac & le Duc d'Aumale.

Après que le Roi eut aſſis ſon Camp à Darnétal, & qu'il eut fait mettre le feu aux moulins qui étoient hors des remparts de Rouen; il confia le commandement de l'armée au Duc de Montpenſier & au Maréchal de Biron, & il s'en alla avec quatre cens chevaux juſqu'à Dieppe. Le Commandeur de Chaſtes, allié & parent de la Maiſon de Joyeuſe, Gouverneur de cette Ville, avoit fait ſçavoir au Roi, par Philippes de Canaye, Sieur de Freſnes, que Dieppe ſeroit en tout tems ouverte à Sa Majeſté. En effet, lorſqu'il ſçut l'approche du Roi, il ſortit de Dieppe pour le recevoir, & il le conduiſit dans la Place.

Henri, en examina attentivement la ſituation & celle de ſes environs, & réſolut d'y amener toutes ſes troupes, afin de ſoutenir de ce côté le premier effort de la Ligue. Pluſieurs autres conſidérations le confirmerent dans ſa réſolution. La Reine Eliſabeth, dont il eſpéroit d'obtenir un grand ſecours, pouvoit facilement le lui envoyer à Dieppe; & d'ailleurs en cas d'un événement malheureux, cette Ville lui donnoit par ſon Havre la facilité de paſſer en Angleterre ou à la Rochelle. Le Roi, après s'être aſſuré de Dieppe & de Neuchâtel, retourna à ſon Armée, qui continuoit de camper à Darnétal. Il la fit mettre en marche, & il la conduiſit près de Dieppe.

Cependant le Duc de Mayenne, qui avoit refuſé toute réconciliation avec le Roi, faiſoit des préparatifs extraordinaires, ſous prétexte de ſoutenir la cauſe de la Religion, & les intérêts de Charles X. que la Ligue avoit reconnu pour ſon Roi. L'élection de ce nouveau Roi parut agréable aux Eſpagnols, & elle ſatisfit le Pape, qui croyoit la vraye Religion conſervée par ce choix. Philippe II. Roi d'Eſpagne avoit fomenté la Ligue dès le vivant de Henri III. & il pouvoit s'en dire l'auteur.

Auſſi depuis la mort du Duc de Guiſe avoit-il fait reſter à Paris ſon Ambaſſadeur Mendozze, avec ordre exprès de veiller à tout ce que l'on feroit, & de couvrir toutes ſes intrigues du manteau de la Religion. Mendozze ſuivit exactement les inſtructions de ſon Maître : aidé par ſon adreſſe & par ſon argent, il captiva tellement l'eſprit des Pariſiens, qu'il n'eut pas moins d'autorité dans leur Ville, que les Princesde la Maiſon de Lorraine. Du vivant de Henri III. le Roi d'Eſpagne n'avoit jamais envoyé ouvertement des troupes à la Ligue ; mais il permit alors au Comte Jacques Collate, qui avoit levé pour ſon ſervice quelques troupes Allemandes, d'aller ſervir le Duc de Mayenne, *ſous prétexte d'être bon ami.* (*a*) Philippe avoit auſſi contribué par ſon crédit & par ſonargent à la levée des Allemands & des Suiſſes, que le Duc de Brunſwick, le Comte Charles de Mansfeld, & le Seigneur de Baſſompierre formerent dans ce tems en faveur de la Ligue. Depuis que tout ſcrupule avoit ceſſé par la mort du Roi, & qu'il ſe préſentoit un motif ſi apparent, d'aſſiſter les Catholiques contre

(*a*) *Davila, liv. X. p.* 131.

un Roi Huguenot & excommunié, le Duc de Mayenne se flatoit que toutes les forces d'Espagne voleroient à son secours. Nous avons vu le changement extraordinaire du Colonel Louis Pfiffer. Cet Avoyer de Lucerne, gagné par le Nonce du Pape, les Espagnols & par les Guises, avoit conduit un Régiment de Suisses Catholiques en France au secours de la Ligue, dès l'année 1585. Lucerne & les autres Cantons Catholiques, qui permirent cette levée, méritoient les mêmes reproches qu'on avoit faits avec justice aux Cantons Réformés, pour avoir envoyé du secours au Roi de Navarre. Les uns & les autres avoient agi contre l'esprit de l'alliance & de la paix perpétuelle qui les lioient avec les Rois de France, & nulle excuse ne pouvoit les justifier. On (*a*) rapporte un trait fort singulier sur le Régiment de Pfiffer qui marcha en France l'an 1585. Les

---

(*a*) Mem. de Bellievre, Ambassadeur du Roy en Suisse, citez par l'auteur du Mercure François, Tome X. Paris, 1625. *in*-8o. à la fin dans l'ouvrage intitulé, *Mémoires d'Estat, contenant les praticques faictes depuis l'an* 1574. *jusques en ceste année* 1625. *pour divertir & rendre inutile l'alliance de France avec les Cantons des Suisses & Grisons, p.* 37-39.

Ducs de Mayenne & d'Elbeuf, s'étant rendus en Juillet de cette année à Saint Jean de Laune, avec le Vicomte de Tavannes & plusieurs Seigneurs, pour recevoir à l'entrée du Royaume Pfiffer & ses six mille Suisses, le Comte de Charny, Lieutenant Général du Roi en Bourgogne, eut avis de Sa Majesté qu'Elle s'étoit accordée avec la Ligue. Il reçut en même-tems ordre d'aller à Saint Jean de Laune, pour ne point laisser passer Pfiffer & ses Suisses plus avant, & pour les renvoyer. Charny étant arrivé à Saint Jean de Laune, malgré les douleurs de la goutte qui le tourmentoit, se fit porter par quatre de ses Suisses au logis du Duc de Mayenne, où le Conseil s'étoit assemblé pour traiter des moyens de renvoyer Pfiffer & son Régiment. L'un des Suisses de la Garde du Comte de Charny se rencontra auec un autre Suisse de la garde du Colonel Pfiffer qu'il connoissoit: Comme ils discouroient ensemble sur l'objet du voyage de ce Colonel, & de son Régiment en France; de propos en propos le Suisse de M. de Charny s'emporta jusqu'à dire à son camarade, en élevant sa voix: *Allez, vous êtes tous des traîtres, d'être venus armés pour des Princes qui se sont ligués contre leur Roi; & avez contrevenu à la foi jurée,*

& aux alliances que tous les Cantons des Suiſſes ont avec Sa Majeſté, & la Couronne de France. Ces paroles prononcées d'un ton ferme par ce Suiſſe Royaliſte, qui n'avoit que trois de ſes Compagnons pour eſcorte, furent auſſi-tôt relevées; il ſe vit à l'inſtant chargé par une multitude de Suiſſes Ligueurs, & ſi vivement pourſuivi, qu'il fut contraint de rentrer dans le logis du Duc de Mayenne, ou étoit le Comte de Charny ſon Maître. On ferma la porte au nez de ceux qui le pourſuivoient; les ſoldats allerent en avertir leur Colonel. A cette nouvelle Pfiffer entra en fureur, croyant que le reproche du Suiſſe Royaliſte bleſſoit ſon honneur. Il fit prendre les armes à ſes ſoldats, & accourut au logis du Duc de Mayenne. On lui refuſa la porte. Mais le Colonel irrité commanda aux ſoldats de l'enfoncer: comme ils ſe diſpoſoient à lui obéir, le Duc mit la tête à la fenêtre, & appercevant le Colonel, il le pria de faire ceſſer ce tumulte, juſqu'à qu'il fût informé du ſujet de ſes plaintes. Cependant les Lucernois ne laiſſerent pas de crier qu'on eût à leur livrer le Suiſſe du Comte de Charny. Ils dirent au Vicomte de (*a*)

(*a*) Les Mémoires de Guillaume de Saulx,

Tavannes, qui étoit descendu pour parler à Pfiffer, qu'on vouloit avoir ce Suisse mort ou vif. Tavannes alla rendre ce propos au Duc de Mayenne, qui alors pria le Colonel de se contenter, que le Comte de Charny fit donner quelques coups de bâtons à son Suisse. Sa priere fut rejettée, & le Colonel persista à demander qu'on remît le Suisse à sa discretion. Ce qu'il fit avec tant de menaces, qu'enfin le Duc de Mayenne & le Comte de Charny furent obligés de lui remettre ce Suisse, à condition cependant qu'il ne seroit point attenté à sa vie. L'histoire ne parle point des traitemens qu'il reçut, mais il est aisé d'en juger par la colere du Colonel. Ceux qui le livrerent s'excuserent sur l'indiscrétion de ses paroles; mais d'autres louerent la sincérité avec laquelle il avoit blâmé une démarche de quelques particuliers qui n'étoit point approuvée de toute la Nation. L'histoire ajoute que les Suisses de la Ligue furent fort fâchés de se voir si

---

Seigneur de Tavannes, *édit. de Lyon, in-fol. liv. II. p.* 42. parlent du Régiment de Pfiffer, composé de quatre mille Suisses qui servirent la Ligue contre Henri III. & dont la réforme suivit la paix de Nemours, conclue le 7 Juillet 1585.

promptement renvoyés dans leur Pays, avec quelques préſens que le Duc de Mayenne leur fit, & avec des remerciemens. Auſſi deux ans après les Lucernois & cinq autres Cantons Catholiques, Ury, Schweitz, Underwalden, Zug & Fribourg, conclurent-ils une alliance avec l'Eſpagne. Il convient d'inſtruire le Lecteur de l'origine & des motifs de cette confédération. Cette digreſſion, quoique longue, rapportera dans un même point de vûe; le précis des Négociations que la Cour d'Eſpagne avoit employées pour ébranler la fidélité des Cantons Catholiques.

Philippe II, héritier de la haine de ſon pere, fit tous ſes efforts pour détacher les Suiſſes de l'alliance qu'ils avoient faite avec la France. On peut voir les artifices de ſes Miniſtres développés dans un (*a*) diſcours de l'Ambaſſadeur de Bellievre, à la Diete des Cantons. Leurs intrigues, qui ne tendoient qu'à miner inſenſiblement l'autorité de Henri III. trouverent de l'appui dans la naiſſance de la Ligue, & depuis ce moment les Eſpagnols firent jouer tous les reſſorts capables de leur at-

(*a*) Preuve cinquiéme.

tirer la confiance des Suiſſes Catholiques, qui juſqu'alors avoient marqué plus de dévouement que les Réformés pour les Rois Très-Chrétiens. Les Guiſes gagnerent le Colonel Pfiffer ; & aidés de l'autorité de ce Chef, ils ne ceſſerent d'entretenir des Emiſſaires à Lucerne, & dans les autres Cantons Catholiques. Le prétexte de la Religion, les inſtances du Nonce, & l'or de l'Eſpagne ſeconderent leurs vûes, & en l'année 1587, on vit éclore l'effet de leurs ſourdes intrigues. Lucerne, Ury, Schweitz Underwalden & Zug, étoient réſolus de conclure une alliance avec Philippe II. Fribourg & Soleure étoient les ſeuls des Cantons Catholiques qui n'avoient pas encore embraſſé ce projet. Le premier de ces Cantons ſe laiſſa entraîner au ſentiment des autres. Mais Soleure, fortifié par le ſéjour continuel de l'Ambaſſadeur de France, rejetta toutes les propoſitions contraires à l'alliance de Henri III. Ce fut le 12 de Mai 1587. que les ſix Cantons que nous avons nommés conclurent un Traité (*a*) de confédération

---

(*a*) Voyez ce traité, p. 40-62. dans la ſeconde Partie du Mercure François, Tom. X. *Paris*, 1625. *in*-8o. Dumont, Corps Diplomati-

avec Philippe II. pour le Duché de Milan. Il fut ſigné à Lucerne. Sa teneur étoit directement oppoſée à l'allianee des Cantons avec la France. Sillery s'étoit rendu à Fribourg pour détourner ce coup. Il avoit remis lui-même au Sénat un long Mémoire qui découvroit les artifices de l'Eſpagne. Mais les Sénateurs gagnés par leurs autres Compatriotes, & par Pompée de la Croix, Ambaſſadeur d'Eſpagne, ne ſe déſiſterent point de leur projet ; & tout (*a*) ce que Sillery pût en obtenir, fut que le Canton déclara, qu'en concluant le Capitulat de Milan, il n'entendoit pas que ce Traité dût préjudicier à l'alliance avec la France. Le Mémoire de Sillery, mérite d'avoir place dans cet ouvrage. Il exprime avec dignité & avec force tous les motifs qui devoient lier réciproquement la France & le Corps Helvetique. Le preſſentiment que l'Ambaſ-

---

que, *Tom. V. P. I. p.* 459-462. *à la Haye*, 1728. *in-fol.*

(*a*) Negociat. Mſc. de Sillery en Suiſſe 1587. p. 71-78. *N.º* 12091. *infol.* dans la Bibliotheque de M. de Milſonneau.

Jean-Henri Rhan, Chronique Allemande de Suiſſe, p. 849. Zurich, 1690. *in-8o. fig.* Leu notes ſur Simler, p. 239. & 360-363. *Zurich*, 1735. *in-4o. fig.*

ſadeur

ſadeur, avoit des fatales ſuites du Traité de Lucerne fut amplement juſtifié par les événemens.

(a) *Propoſition faicte par M. de Sillery, Conſeiller du Roy en Conſeil d'Eſtat, & ſon Ambaſſadeur aux Ligues de Suiſſe, en l'aſſemblée du grand & petit Conſeil de la Ville & Quanton de Fribourg, pour les diſſuader d'entrer en Alliance auec le Roy d'Eſpagne, pour la conſeruation du Duché de Millan, le 22 Feburier 1588.*

« *Magnifiques Seigneurs*, il y a long-temps que jay déſiré l'occaſion de venir « en voſtre Ville, & vous viſiter au nom du « Roy Très-Chreſtien, mon Maiſtre, voſtre « meilleur amy, allié & confédéré, pour « vous offrir la continuation de ſon amitié « auec tous ſes moyens & auctorité, pour « ayder au bien & à la conſeruation des « voſtres; & bien que jaye faict ſes dé- « clarations & offres de bienueillance à « Meſſieurs voz Ambaſſadeurs, à quelques «

(*a*) Négoc. Mſc. de Sillery en Suiſſe, à l'an 1588. N°. 12091. *in-fol. p.* 65-75. dans la Bibliothèque de M. de Milſonneau.

» journées, ſy n'ay je point eſté ſatisfaict au
» deſir que jauois de vous ſaluer moy-meſ-
» me comme je fais maintenant, & le vous
» déclarer en ceſte honnorable Aſſemblée.
» Je vous ſupplie doncques, Magnifiques
» Seigneurs, vous aſſurer de la bonne vo-
» lonté de Sa Majeſté, pour continuer l'a-
» mitié, alliance & confédération qui eſt
» entre Sa Majeſté & Meſſieurs des Ligues,
» & embraſſer ce qui eſt de voſtre bien gé-
» néral, comme celuy de ſes Eſtats, & parti-
» culierement en ce qui concerne voſtre
» Quanton, lequel entre tous les Quantons
» Catholiques, Sa Majeſté a touſiours eſtimé
» & eue en ſinguliere recommandation. Sa
» Majeſté vous prie de voſtre part d'en faire
» le ſemblable, & continuer l'affection que
» vous auez touſiours monſtrée au bien &
» grandeur de la Couronne de France, qui
» ſera touſiours emploiée pour le bien com-
» mun de ſes Eſtats & des voſtres. De moi
» je vous ſupplie, Magnifiques Seigneurs,
» vous perſuader que ſi vous auez receu
» bons offices de ceux qui ont eſté deuant
» moy en ceſte charge, que je ne céderay
» à pas un en bonne volonté, & en l'affection
» que jay de vous rendre tout honneur,
» plaiſir & ſeruice.

» Je vous dirai, Meſſieurs, ſincérement &

auec vérité les causes qui m'ont faict si «
long-temps différer ce voiage, lequel je «
désirois par quelque bonne occasion qui «
vous fust à gré & commodité, espérant «
tousiours vous donner quelque satisfac- «
tion pour ce qui vous est deub en général, «
aux particuliers créanciers de Sa Majesté, «
suivant le désir & intention qu'Elle a tous- «
iours démonstré. «

Les calamitez si notoires qui ont de- «
puis continuement trauaillé son Royau- «
me, ont empesché Sa Majesté d'effectuer si «
promptement ceste bonne volonté, en la- «
quelle elle a tousiours persisté ; & si-tost «
qu'il a pleu à Dieu par sa bonté luy don- «
ner quelque commancement de repos, le «
premier & principal soing qu'a eu Sa Ma- «
jesté, a esté d'ordonner & commander «
qu'il fust aduisé des moiens, par lesquelz «
ses créanciers, en ce Pays des Ligues, «
puissent estre contentez. «

Jay continué & continue tous les jours «
les poursuites enuers Sa Majesté & Mes- «
sieurs de son Conseil, pour leur repré- «
senter la misére & extresme nécessité de «
sesdits créanciers, & combien il est rai- «
sonnable & important au bien de son ser- «
uice de les rendre contents. «

Je scay que Sa Majesté y est non-seu- «

» lement très-bien diſpoſée, mais que plu-
» ſieurs des principaux Seigneurs ſe ſont
» monſtrez tant affectionnez à ceſte affaire,
» que jay toute occaſion de bien eſpérer,
» & dans peu de temps vous donner con-
« tentement.

» Seullement il eſt beſoing d'un peu de
» patience, & ne précipiter les affaires à
» l'appétit d'aucuns qui déſirent tout trou-
» bler & confondre & entretenir le mal pluſ-
» toſt que d'y remédier. Vous conſidérerez,
» s'il vous plaiſt, M. S. les grandes & ex-
» ceſſiues deſpences que Sa Majeſté a eſté
» contrainct de ſupporter pendant ces guer-
» res, ſes pays & ſon peuple ont eſté pillez
» & gaſtez, & na eſté poſſible ſi prompte-
» ment d'aſſembler les deniers néceſſaires
» pour fournir tant de ſortes de deſpences
» qui ont eſté faictes pour la cauſe commune
» de tous les Catholiques; comme il ſe peut
» vérifier que de toutes debtes deues par Sa
» Majeſté à Meſſieurs des Ligues, il n'y en
» a une ſeule qui ne ſoit à cauſe des guerres
» qu'Elle a ſouſtenues pour la deffence de
» noſtre Religion Catholique, pour laquelle
» Elle na jamais épargné ſa propre Per-
» ſone, & ſe peut dire quil ny a Prince au
» monde aujourdhuy, qui tant de fois & ſi
» volontiers ſe ſoit expoſé à toutes ſortes

de dangers pour ſi ſainctes & ſi louables «
entrepriſes. «

Et néanmoins pour teſmoigner le déſir «
& intention de Sa Majeſté, de contenter «
Meſſieurs des Ligues, & pouruoir doreſ- «
nauant pour leurs payemens mieux qu'il «
na eſté par le paſſé, il a commancé par les «
Cappitaines & Collonnelz des deux Ré- «
gimens licentiez, leſquelz ont eſté entie- «
rement payez & ſatisffaitz. J'eſpere à tout- «
tes qu'à touttes autres debtes, il ſera pour- «
veu ſemblablement de telle ſorte que vous «
demeurerez contents. «

Il me deſplaiſt, M. S. de vous propo- «
ſer ces eſpérances, encore que je les eſti- «
me bien aſſurées, n'eſtant ma conſtance «
ny mon inclination de faire autres pro- «
meſſes que celles qui ſont en ma puiſſance «
pour les effectuer; jeſtime cellecy ſi cer- «
taine, que vous ne deuez plus douter, & «
que dans peu de jours je vous en rendray «
tous aſſurez. «

Jeuſſe volontiers encores differé pour «
vous donner aduis du temps & des ſom- «
mes de deniers que Sa Majeſté doibt en- «
uoier; mais ayans eſté advertis, comme «
vous eſtes recherchez & pourſuiuis pour «
vous faire entrer en l'alliance d'Eſpagne «
pour la deffence du Duché de Millan, «

» bien que je doute M. S. que vous sçauez
» aſſez paiser & conſidérer la conséquence
» de ceſte pourſuitte, & prendre réſolution
» conforme à voſtre prudence accouſtumée,
» & au déſir que vous auez de conſeruer
» voſtre réputation, & ce qui apartient de
» plus près au bien général & à la proſpé-
» rité de voz Eſtats; je vous ſuplie toute-
» fois prendre en bonne part quelque con-
» ſidération que je ſuis contrainct de vous
» repréſenter, tant pour mon deuoir au ſer-
» uice de Sa Majeſté, que pour le déſir que
» j'ay de voſtre bien, réputation & conſer-
» uation.

» Vous ſcauez, M. S. que l'ung des plus
» nottables & ſalutaires aduertiſſemens que
» ceux qui ont anciennement inſtitué les
» Républiques ayent laiſſé pour conſeruer
» longuement l'eſtat & la liberté, a eſté de
» garder ſur touttes choſes d'entrer en trop
» eſtroitte alliance & familiarité avec les
» Princes leurs plus proches voiſins, la foy
» deſquelz leur devoit tousjours eſtre pour
» ſuſpecte. Je ne m'amuſeray point à vous
» alléguer pluſieurs exemples pour monſtrer
» la vérité de ce ſage conſeil: je vous diray
» ſeulement que toutes les Républiques qui
» ont jamais eſté, il en eſt plus péri par ce
» moyen, que par tous les autres accidents
» humains.

Vous conſidérerez, s'il vous plaiſt, la ſageſſe & préuoyance des anciens ſages qui n'ont pas deffendu toutes ſortes d'alliances, mais ſeulement auec les Princes plus proches voiſins; ilz ont bien préueu que ces Princes pourroient deuenir ſi puiſſants, que la République voiſine ne ſeroit aſſez puiſſante pour réſiſter à leurs inuaſions & cupiditez auec ſes ſeulles forces, & pourtant qu'elle pouroit auoir beſoing de l'ayde & protection de quelque autre Prince plus eſloigné.

Vous auez vrayement ſuiuy le conſeil, M. S. depuis les Traictez d'amitié que vous auez commancez auec les Roys très-Chreſtiens, & Couronne de France, par leſquelz vous auez acquis repos & ſeureté en voſtre pays. Auparauant voz Prédéceſſeurs ont tousjours eſté continuellement pourſuiuis & trauaillez en guerre par ceux de la Maiſon d'Autriche, quelques accords ou compoſitions qui euſſent eſté pluſieurs fois faictes & paſſez. Ces Princes ne pouuoient oublier ce qui s'eſtoit paſſé entre leurs Prédéceſſeurs & les voſtres. Les marques ſont encores en leur entier, pour n'en laiſſer perdre la mémoire.

L'Archiduc Sigiſmond ayant expéri-

» menté par diuerſes fois le hazard de la
» guerre auec vous, ne pouuant ſurmonter
» le deſir qu'il auoit de ſe vanger, ſe tranſ-
» porta exprès en France, pour, auec ad-
» uantageuſes offres, diſpoſer le Roy Louis
» XIe. qui eſtoit lors, d'entrer en Ligue
» auec luy, pour auec leurs forces com-
» munes entreprendre la guerre, & ſe ſaiſir
» comme il ſe propoſoit du pays des Ligues.
» Sa Majeſté ayma mieux continuer les
» Traittez d'amitié & bonne intelligence,
» faites entre le Roy Charles VIIe. ſon
» pere, & M. des Ligues de lan 1453. Et
» après que ledit Archiduc eut tenté autre
» voye par le moyen du Duc Charles de
» Bourgogne, & renouueller la guerre aux
» Suiſſes, il fut enfin diſpoſé par l'auttho-
» rité dudit Roy Louis unzieſme, de faire
» accord auec les Suiſſes en lan 1474.
» LEmpereur Maximilien ſuiuit après. Il
» fut héritier comme des droitts auſſy des
» intentions dudit Archiduc Sigiſmond,
» comme il démonſtra par diuerſes entre-
» priſes, qui furent enfin terminées par un
» bon accord faict en lan 1489. qui fut re-
» nouuellé en lan 1511; ainſy il fit com-
» prendre l'Archiduc Charles ſon petit-
» filz, qui depuis fut l'Empereur Charles
» Ve. leſquelz traittez furent faicts expreſ-

ſément par ledit Empereur Maximilien, pour diuiſer M. des Ligues d'auec le Roy de France Louis douzieſme contre lequel il auoit guerre.

L'Empereur Charles Ve. ayant ſuccédé à l'Empire après le déceds de l'Empereur Maximilien ſon grand pere, monſtra bien auſſy quil auoit recueilly la haine & inimitié de ſes prédéceſſeurs contre la valeureuſe nation des Suiſſes, quant la fortune des armes ayans réduitt le Roy François, d'honnorable mémoire, en ſa puiſſance, il luy propoſa auant toutes choſes, de quitter l'alliance des Suiſſes, luy promettant bonne eſpérance de le contenter, & autres conditions, sil vouloit s'accommoder à ceſte ſienne intention.

Le Roy François ayma mieux ſupporter toutes autres conditions dures & difficilles, que de quitter ceſte alliance, laquelle il auoit cogneu par expérience eſtre utille pour le bien commun de l'une & de l'autre nation.

Ledit Empereur Charles deuoit confirmer l'alliance faicte par l'Empereur Maximilien ſon ayeul, en lan 1511. incontinent quil ſeroit entré en l'adminiſtration de ſes eſtats. Il la ratifia en l'an 1543, quand il ſe veid décheu de toute eſpé-

» rance de pouuoir desunir la Couronne de
» France d'auec Messieurs des Ligues, lors-
» qu'il auoit remué l'Empire, le Roy d'An-
» gleterre & tous les estats de la Chrestien-
» té pour la ruyne du Roy très-Chrestien &
» de son Royaume.
» Dès ceste longue suitte de volontez
» & effects si contraires, vous pouuez ai-
» sément M. S. considerer la diférance du
» bien & utilité de l'une & de l'autre al-
» liance. L'une tend à vous diuiser & dimi-
» nuer & à tousjours penser establir sa gran-
» deur, si j'ose dire, par vostre ruyne, &
» ne vous a jamais recherchez d'amitié si-
» non par son profit particulier; l'autre
» tend à vous accroistre & conseruer, & es-
» time une bonne part de sa fortune con-
» joincte auec le vostre. Voz Maieurs
» sages & aduisez l'ont expérimenté, &
» l'ont ainsy jugé en touttes occasions qui
» se sont présentées, qu'ilz auoient auec
» les maisons d'Autriche.
» Et quant l'Empereur Charles Ve. les
» fit rechercher par Ambassadeur exprès de
» se restraindre d'auantage par nouuelles
» alliances, cognoissans bien son intention,
» ils les refuserent, disant ne leur estre be-
» soing de plus estroittes alliances.
» Tant de traittez, accords & transac-

tions faicts par vos prédécesseurs avec la « maison d'Autriche, ont esté plusieurs fois « rompus & changez, & ne vous ont point « esté assurez depuis que les Roys très- « Chrestiens y ont interposé leur autthorité « & faitt valoir l'obseruation d'iceux. «

En l'an 1531. les cinq Quantons ayans « quelque dissention auec ceux de Zurich, « furent persuadez de contracter alliance « auec Ferdinand lors Roy des Romains, « & depuis Empereur, frere de l'Empereur « Charles Ve. Le fruitt de ceste nouuelle « amitié fit une guerre ciuille très-sanglan- « te, suscitée entre lesdits Quantons. «

Ceste guerre fut enfin appaisée par le « soing & vigilance du Roy François pre- « mier, qui rendit capable les ungs & les « autres de ce qui estoit nécessaire pour « conseruer & pour establir une bonne paix « & amitié entr'eux; mais il fut conuenu « & accordé par exprès que les sceaux & « escritures de ceste nouuelle alliance, se- « roient rendus & restituez comme sy elle « eust esté jugée cause en partye du trouble. «

L'alliance de France a tousjours esté, « par Sa Majesté & par les Roys très-Chres- « tiens ses prédécesseurs, inuiolablement « observée en toute sincérité; & ne se trou- « uera point que contre les traictez d'al- «

» liance & de paix perpétuelle, il y ait jamais eu contrauention aucune.

» Je recognois franchement, M. S. que vostre alliance & amitié a tousiours esté très-utille, & sera encores, s'il plaist à Dieu, aux Roys très-Chrestiens & à la Couronne de France, & que leur a tousiours esté ung prompt, fidelle & asseuré secours qui ne leur a jamais manqué; je ne doute point aussy que vous ne recognoissiez en ceste alliance ung très seur appuy & honnorable support, auec lauctorité & réputation duquel vous estant ensemble bien unis en bonne intelligence & parfaicte amictié, vous pouuez aisément vous passer de toutes autres alliances.

» Vous auez esprouvez M. S. auec quelle fidélité & rondeur ceste-cy vous a tousiours esté obseruée; & cognoissez bien, Dieu mercy, que depuis cette alliance, le pays n'en est point empiré, tant pour le général que pour plusieurs particuliers, lesquelz ont acquis honneur & réputation à eux & à leur patrie, & ont senty le fruict de la libéralité des très-Chrestiens Roys de France.

» Quant il n'y auroit autre considération que la diuersité des succès & intentions

pour leſquelles ont eſté recherchées l'une & l'autre alliance, & ce que vous & voz prédéceſſeurs auez expérimenté des ungs ou des autres, je les eſtime très-ſuffizans, & ne doute point qu'elles ne ſoient par voz prudences jugées telles, pour vous faire réſoudre au plus ſeur & honnorable party, & vous garder d'eſtre ſurpris & abuſez en cette pourſuitte.

Mais il eſt queſtion dauantage de l'obſervation ou infraction des traictez de paix & alliance que vous auez auec Sa Majeſté, & il y va du bien général de tous Mrs. des Ligues & du voſtre en particulier.

Voz prédéceſſeurs, Meſſieurs, ont eſté louez non-ſeulement pour leur valeur, mais pour une grande fermeté quilz ont touſiours démonſtré en l'obſeruation de leur foy, alliances & amitiez; je m'aſſure que vous eſtes héritiers non-ſeulement des biens quilz vous ont laiſſez, mais de ceſt ardeur de courage quilz ont touſiours montré pour acquerir le vray honneur & le conſeruer.

Je ne doute point que vous rémémoriez ce qui eſt contenu auſdits traictez de paix perpétuelle & alliance que vous auez auec Sa Majeſté. Pour le traicté de paix,

» il eſt expreſſément porté que l'ung ny
» l'autre ne pouront ſciemment ſupporter,
» maintenir & deffendre & ſouſtenir auprès
» de ſoy en ſes Seigneuries, les ennemis
» & aduerſaires de l'autre partye, mais bien
» en tant quil luy ſera poſſible, les deura
» empeſcher & retenir.
» Et par le dernier traiƈté d'alliance, il
» eſt diſertement déclaré dautant que tout-
» tes les terres & Seigneuries qui auuroient
» eſté poſſédées par le très-Chreſtien Roy
» François en l'an 1521. n'eſtoient encores
» en la diſpoſition de Sa Majeſté; Meſſieurs
» des Ligues cependant ne pourroient bail-
» ler direƈtement ou indireƈtement au-
» cun ayde, aſſiſtance, faueur, ne gens de
» guerre, à ceux qui préſentement les poſ-
» ſedent ou pourroient cy-après poſſéder
» contre le vouloir de Sadite Majeſté, pour
» eſtre leſdits pays gardez & défenduz;
» mais au contraire ſont obligez Meſſieurs
» des Ligues, de refuſer tous ſecours &
» ayde pour quelque reſpeƈt & conſidéra-
» tion quil puiſſe eſtre.
» Jugez maintenant, s'il vous plaiſt, M.
» auec quel front ſe peuuent préſenter de-
» uant voz S. cognoiſſant comme vous
» eſtes très-ſoigneux obſeruateurs de voſ-
» tre foy, honneur & dignité, ceux qui

vous recherchent d'aucune alliance pour «
la deffence du Duché de Millan, pour le- «
quel expressément auroit esté incéré le «
dernier article de l'alliance : seroit-ce pas «
clairement & expressément vous requerir «
de contreuenir aux promesses que vous «
avez si solemnellement jurées ? «

Aussy n'ay-je jamais faitt doute & ne «
veux encores penser quil puisse tomber «
en l'esprit de vrays & généreux Suisses «
comme vous estes, qui n'aurez point esté «
surpris ne trompez, de faire une telle & «
si insigne playe, tant à leur honneur qu'au «
bien général de la commune patrie ; & «
me fusse gardé d'entrer si auant en ce dis- «
cours pour le vous représenter, sinon «
pour préseruer les plus simples des ruses «
& artifices d'aucuns qui leur pourroient «
imposer. «

Dailleurs vous sçauez bien considérer «
que quant il ny auroit infraction d'allian- «
ce & contrauention manifeste à ce que «
vous avez promis & sainctement juré, «
que par une telle multiplicité de traictez «
& d'alliance auec Princes qui ont tou- «
siours quelque chose à démesler, vous en- «
gagez vostre foy en tant de lieux quil «
vous sera impossible de l'obseruer, & «
que vous diminuerez grandement vostre «

» réputation enuers voz alliez.
» Si quelqu'un disoit pour vous abuser, » Magnifiques Seigneurs, que la principalle » intention de ceux qui vous poursuiuent, » est seulement de joindre ensemble les sept » Quantons Catholiques, pour estre mieux » assurez contre toute entreprise;
» Je vous supplie, M. S. considérer que » l'vnion & bonne intelligence dentre tous » les Quantons, doibt estre vostre princi- » palle assurance : & si vous en desirez » dauantage, n'auez-vous pas le dernier » traitté de confraternité que vous appel- » lez, qui est la plus estroicte alliance qui » sçauroit estre entre les sept Quantons Ca- » tholiques? & si, que Dieu ne veuille, vous » tombiez en plus grand danger, je vous » laisse à considerer la promptitude de se- » cours que vous pouuez espérer en vertu » de ceste nouuelle alliance.
» Considerez, s'il vous plaist, M. S. qu'au » lieu de vous assurer dauantage, vous af- » foiblissez grandement, vous vous diuisez » trop apertement de vos Alliez protestans, » & vous acheminez sans y penser à une » manifeste ruyne.
» Voz Alliez Protestans ne sçauroient » penser autre chose, sinon que ceste alliance » nouuelle soit expressément recherchée

pour vous diuiſer d'auec eux. Ils voudront ſuiure voſtre exemple ; & comme, à limitation de ce qui eſt paſſé auec d'autres, ilz ont ja commancé, ilz ſe joindront contre vous auec les Princes Proteſtans & autres Villes d'Allemagne qui leur ont préſenté leur alliance. Ilz ne lont acceptée pour ne vous irriter. Vous les contraindrez de ſe précipiter, & faire le ſemblable.

Sy ce mal aduenoit, j'ay horreur de penſer à la diſcipation d'un ſi grand & floriſſant Eſtat. Ce ne ſeroit plus les treize Quantons redoutez de Suiſſe. Ceſte puiſſante République ne ſeroit plus. Ce ſeroit ung corps couppé & inutille de ſes membres. Je ne veux point diſputer à qui demeureroit le Chef. Il me ſuffit & me déplaiſt aſſez qu'il ne ſeroit plus entier, eſtant ſéparé de ces principalles partyes.

C'eſt la vraye pierre de touche des conſeilz qui vous ſont donnez. Pour les eſprouuer; s'ilz entendent à l'vnion de vous tous, à conſeruer la paix & amitié, ſeront conſeilz d'amis bien aſſeurez; s'ils tendent à vous diuiſer, ſeront ennemis déguiſez, qui ſoubz couleur d'ung beau prétexte vueillent entamer voſtre proſpérité.

Remettez-vous, je vous ſupplie, M. S.

» deuant les yeux de combien peu de choses
» voz braues Prédécesseurs ont eslevé ceste
» grande & puissante République, principa-
» lement par l'vnion & concorde qui vous
» ont faict prospérer & rendus inuincibles
» jusques icy. Au contraire, il ny a sy grande
» Principauté qui ne se corrompe & admor-
» tisse par la discorde.

» Vous remémorant là-dessus, tout ainsy
» que vous auez fort bien retenu la valeur
» & discipline de voz Prédécesseurs, qu'il
» vous plaise aussy user de leur grande sa-
» gesse & prudence pour conseruer ladicte
» vnion.

» Vous estes aujourd'hui redoutez, res-
» pectez & recherchez. Si vous estes une
» fois diuisez, vous n'auez si petit voisin qui
» n'en hausse le cœur, & qui auec le temps
» n'essayast de s'aprocher & s'aduantager
» sur vous; & tel vous pouroit caresser, voire
» pousser & offrir assistance & secours, le-
» quel après auoir mis en diuision essaye-
» roit de profiter en vostre ruyne.

» Ce sont les ruses & artifices pratiquées
» de tout temps, comme peuuent avoir re-
» cogneu ceux qui sont versez aux histoi-
» res, & n'est pas que quelqu'un d'entre vous
» ne se souvienne de quelque exemple qui
» sera aduenue de son temps.

Repréſentez vous, M. S. combien vous eſtes heureux d'eſtre bien vnis enſemble, viuans en paix & repos, au prix de ceux qui ſont trauaillez de ces calamiteuſes guerres & combuſtions civilles, leſquelles ſont vrayement comme un labirinthe auquel il n'y a rien plus aiſé que d'entrer, ne plus mal aiſé que d'en ſortir.

Il faut préuenir le mal & ſy oppoſer de bonne heure; car quant la faute eſt faicte, il ny a ſouvent autre remede que de s'en repentir.

Voilà, M. S. ce qui ma ſemblé vous deuoir eſtre repréſenté pour vous remémorer & faire conſidérer ce qui eſt de voſtre bien & vtilité; & quant bien vous ſeriez en voſtre entier, vous puiſſiez choiſir celle alliance, qui par touttes conſidérations mérite d'eſtre préférée.

Vous n'eſtes, Dieu mercy, en peine d'en délibérer. Il eſt queſtion ſimplement d'obſeruer l'alliance que vous auez ſi ſainctement & ſolennellement promis & juré, laquelle on vous pourſuit aujourdhuy de rompre ouuertement contre voſtre foy & promeſſe.

Vous auez gangné la réputation ſur tous autres d'eſtre très-ſoigneux obſeruateurs de voſtre ſimple parolle. Je ſcay que

» vous ne commancerez jamais de contre-
» uenir aux ſermens ſi ſolemnelz dont vous
» eſtes obligez enuers Sa Majeſté très-Chre-
» ſtienne, voſtre meilleur amy, allié & con-
» fédéré, qui ne vous a jamais manqué, du-
» quel & de ces Prédéceſſeurs Roys vous ne
» les voſtres n'auez jamais receu que tout
» plaiſir & amitié. Mais s'il vous plaiſt de
» conſidérer le nombre infini d'or & d'ar-
» gent que depuis le commancement des al-
» liances a eſté apporté de France au pays
» des Ligues, vous jugerez, je maſſure, que
» cela mérite bien dy avoir quelque égard
» pour nous ſupporter auec un peu de pa-
» tience, pluſtoſt que de vous laiſſer per-
» ſuader contre voz promeſſes ſy ſolennel-
» les de ne nous habandonner.
» Vous auez eſté ſur toutes choſes en-
» uieux du ſalut de la Patrie & de ce qui
» apartient à la paix & tranquillité publi-
» que : je m'aſſure que vous ſcaurez bien
» vous préſeruer des grands & horribles
» dangers qui vous menacent, & qui vous
» ſont certainement préparez, ſi vous n'é-
» uitez les occaſions qui vous ſont préſen-
» tez pour vous précipiter. *Dieu* confon-
» dra, s'il luy plaiſt, le conſeil des malings,
» qui ſoubz ung faux prétexte pourſuiuent
» de vous troubler en voſtre heureux repos,

pour vous faire tomber en des inconuéniens, & vous acheminer à une manifeste ruyne & discipation de voz Estats. *Dieu* par sa bonté inspirera la prudence en voz cœurs, pour prendre une bonne & saincte résolution, qui soit à la conseruation de vostre honneur & au salut de ceste puissante République, & pour persister & demeurer fermes en l'alliance de France, laquelle vous, M. S. & voz Prédécesseurs auez si long-temps expérimentée tres utille & tres honorable. « « « « « « « « « « « «

Tel fut le Mémoire que Sillery présenta au Sénat de Fribourg. Cet Ambassadeur s'étoit donné des peines incroyables pour détourner l'alliance d'Espagne. Le Roi lui avoit commandé plusieurs fois d'employer toutes les voyes de négociations capables de rammener l'Avoyer Pfiffer, & on observe par les (*a*) Mémoires de Sillery, les efforts que ce Ministre fit pour persuader ce Chef. Ils furent inutiles, & Pfiffer continua à favoriser hautement les intrigues de l'Espagne. (*b*) Lorsque Sancy

(*a*) Msc. dans la Bibliotheque de M. de Milsonnneau, *in fol.* N°. 12091. *p.* 94. & 112-114.
(*b*) Negoc. de Sillery, *ibid. p.* 123-125. 126. 127. & 134.

arriva à Soleure, en Février 1589 pour travailler avec Sillery à une levée de douze mille hommes, & qu'il demanda la convocation d'une Diete générale, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne porta de ſon côté les cinq Cantons Catholiques à tenir une conférence à Lucerne. L'objet de cette Diete particuliere étoit d'obliger les cinq Cantons par ſerment de n'accorder aucun ſecours au Roi de France, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entierement payés des créances, des penſions, & des ſoldes de campagne & autres que ce Prince leur devoit depuis pluſieurs années. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne eut attention de ſe trouver à cette conférence. La Motte, Agent du Duc de Mayenne, faiſoit courir des brevets, par leſquels Philippe II. promettoit de fournir les trois premieres payes d'une levée de Suiſſes ; & afin de ſéduire les Sujets de Henri III. par l'eſpérance de ce ſecours, la Motte dépêcha ſecretement à Paris un Meſſager avec les armes & la livrée du Héraut de Lucerne, pour publier & promettre ce qui ſeroit requis. Tous les Cantons, excepté Zurich qui n'avoit point d'alliance avec la France, envoyerent leurs Députés à la Diete de Soleure, tenue le 14 de Mars.

Nous avons rapporté les solides raisons, dont Sancy appuya sa proposition. Mais comme les Députés n'avoient point le pouvoir de délibérer, ils demanderent chacun une copie du Mémoire, & l'apporterent à leurs Souverains respectifs. Les six Cantons de Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden, Zug & Fribourg, refuserent d'accorder la levée au Roi. Les autres Cantons, Berne, Glaris, Bâle, Soleure, les Grisons & les Vallaisans la permirent. Nous avons vu la marche de l'armée de Sancy en Savoye. Mais nous n'avons point rapporté de quelle maniere les six Cantons Catholiques leverent deux Régimens au service de la Ligue. Tandis que Sancy s'avançoit contre le Duc de Savoye, les (*a*) ennemis du Roi firent demander aux Cantons Catholiques une levée de troupes. Les Lucernois la leur accorderent les premiers, & déclarerent que le défaut de payement, & l'inobservation du contenu de l'alliance, les autorisoient à ne plus se croire obligés envers le Roi. Leur exemple fut suivi par les quatre autres Cantons d'Ury, de Schweitz, d'Underwalden & de Zug;

(*a*) Négoc. de Sillery, *ibid. p.* 141. & 142.

il eſt vrai que cette démarche ſouffrit d'abord de grandes difficultés dans ces Etats populaires. Pluſieurs Sénateurs & Officiers, touchés des remontrances de Sillery, & ſe rappellans les obligations que l'alliance de France leur impoſoit, combattirent de toutes leurs forces les intrigues des Eſpagnols. Mais le Colonel Pfiffer fit diſtribuer de l'argent aux particuliers de ces Cantons; & afin de gagner leur ſuffrage, il leur offrit une ſeconde gratification, ſi la premiere ſomme ne les contentoit pas. Il arriva à Zug un événement qui montre juſqu'où les intrigues furent pouſſées dans cette occaſion. On (*a*) écrit que le Colonel Pfiffer étant venu en cette Ville pour la porter à la défenſe de la Ligue, offrit la levée d'un Régiment au Landamme Beat de Zur-Lauben. Mais ce Chef du Canton rejetta ſa propoſition. La Chronique manuſcrite dont nous avons tiré ce fait ajoute, que Zur-Lauben accompagna le Colonel à la Meſſe dans l'Egliſe de ſaint Oſuald; que Pfiffer ſaiſit

(*a*) Chr. Mſc. qui contient les expéditions des Suiſſes en France, depuis 1554. juſqu'en 1640, & Généalogie Mſc. des Barons de la Tour-Zur-Lauben, en Allemand, conſervés à Zug.

le

le moment de l'élévation de la sainte Hostie, pour jurer de servir fidélement la *Sainte-Union*, & que le Landamme de Zur-Lauben promit au contraire d'aller secourir le Roi, avec la Compagnie qu'il avoit formée pour le service de Sa Majesté. Il partit en effet de Zug le même jour que le Régiment de Pfiffer se mit en marche; & il joignit l'armée de Sancy.

Le (a) Colonel Pfiffer, & les autres fauteurs de la Ligue publierent que les Cantons Catholiques devoient renouveller dans trois mois l'alliance avec les Députés du Duc de Mayenne, & ceux de son parti, qu'ils appelloient les *Etats de France*, & qu'on devoit alors convenir d'un traité définitif pour le payement de toutes leurs dettes; ils ajoûterent que les mêmes Cantons recevroient cent mille écus au jour de la Chandeleur 1590; Telles étoient les promesses spécieuses dont ils entretenoient le peuple. Les deux nouveaux Régimens destinés au service de la Ligue, avoient pour Colonels Ro-

(a) Négoc. Msc. de Sillery à l'an 1589. p. 142. & 143. *Leu. dict. Histor. de la Suisse, P. III. p. 286. Zurich. 1749. in-4o.* Ambassade de Bassompierre en Suisse, *T. I. p. 346-347. Cologne*, 1668.

dolphe Pfiffer, frere de l'Avoyer de ce nom, & N. Tanner du Canton d'Ury. Ce dernier eut pour successeur dans sa charge, Sébastien de Beroldingen, du même Canton : celui-ci étoit fils aîné du Landamme Josué de Beroldingen, qui avoit montré un attachement inviolable au service de Charles V. & ensuite à celui de Philippe II. On voit par un (*a*) acte que le Régiment de Pfiffer étoit composé d'onze Enseignes, chacune réputée de trois cens hommes, qu'il entra au service de la Ligue le premier Juin 1589, & qu'il continua de servir ce parti jusqu'au dernier Avril 1590. Parmi les Capitaines de ce Régiment, on voyoit de Zug, Jean-Caspar Letter, Lazare Kolin, Jacques Zurcher, Jean Nusbaumer & Jerôme Heinrich; ce Canton fournit ainsi trois Compagnies couplées. Le même acte porte que la Motte-Real avoit reçû du Duc de Mayenne & des villes de la Sainte Union, le pouvoir de demander une levée de Suisses, & qu'il signa la capitulation du Régiment de Pfiffer. Il nous apprend aussi que Beroldingen obtint le Régiment de Tanner.

(*a*) Conservé dans l'Archive des Barons de Zur-Lauben.

On voit par les négociations de Sillery, que les Colonels Tanner & Rodolphe Pfiffer, eurent des peines infinies à lever leurs Régimens ; que le nombre des Suisses qui s'y enrolloient, étoit très-médiocre ; que la plûpart des habitans de la campagne fuyoit cette milice ; qu'il n'y eut pas le tiers de Suisses dans ces Régimens ; & que le surplus ayant été recruté au-delà du Rhin & dans les environs du Lac de Constance, la Compagnie la plus forte n'avoit pas deux cens hommes sous les armes. Ces mémoires ajoûtent que les deux Régimens étoient composés de vingt-huit Compagnies, qu'elles étoient commandées la plûpart par des Capitaines d'une basse extraction, & mal partagés des biens de la fortune. Sillery s'étant plaint de cette levée extraordinaire, le Canton d'Appenzell & l'Abbé de S. Gall ordonnerent à leurs Capitaines de rendre l'argent qu'ils avoient reçû pour lever leurs Compagnies. Cet incident & la crainte de ses suites, engagerent les deux Colonels à presser le départ de leurs Régimens. Ils résolurent de prendre le chemin le plus court & le plus commode par l'Alsace, pour descendre dans la Lorraine. Quelques Compagnies s'étoient déja

mises en route, lorsqu'on apprit la nouvelle de la marche de Sancy. Ce contretems allarma les Colonels. Ils ordonnerent aux Compagnies qui étoient en chemin de retourner sur leurs pas, & ils choisirent une route plus longue & plus pénible. Ce fut par le Saint Gothard & par d'autres montagnes, que les deux Régimens se rendirent en Savoye. Sillery avoit obtenu des Magistrats de Zurich, de Bâle & de Strasbourg, que cette levée ne pût tirer aucunes armes de leurs villes. Ainsi toutes celles que les deux Colonels acheterent, furent apportées d'Ausbourg & de Nuremberg. Les (*a*) cinq Cantons Catholiques envoyerent en Mai un Ambassadeur au Roi d'Espagne. Laurent Lussy d'Underwalden fut revêtu de ce caractere. Il devoit faire valoir aux yeux de Philippe II. le zele avec lequel ils avoient accordé la levée, & le prier de fournir les deniers nécessaires pour son entretien. Les mêmes Cantons qui avoient une alliance avec le Duc de Savoye depuis 1577. permirent à ce Prince de lever cinq Enseignes dans leur territoire, pour les

(*a* N gociat. Msc. de Sillery en Suisse, 1589. p. 143. & 144.

employer à la défenſe du Marquiſat de Saluces. L'Ambaſſadeur de Savoye publia même que ſon maître alloit demander une nouvelle levée de quatre mille Suiſſes. Mais l'armée du Roi s'étant retirée de la Savoye pour retourner en France, le Duc abandonna le projet de la levée. Comme Henri III. venoit de conclurre une trêve avec le Roi de Navarre, & que ce dernier avoit promis de lui donner toutes ſortes de ſecours pour le ſoutien de ſon thrône, les émiſſaires de la Ligue ne manquerent pas de rendre cette trêve odieuſe dans les Cantons Catholiques. Sillery, indigné de leurs fauſſes interprétations, ſe crut obligé d'envoyer à ces Cantons la copie de la déclaration que le Roi avoit faite ſur cette trêve, afin que la vérité fût reconnue, & que les Cantons puſſent juger impartialement des motifs qui avoient porté Henri III. à une conduite ſi louable. Pluſieurs particuliers des Cantons prirent des ſentimens plus conformes à la juſtice. Mais un grand nombre continua à ſe prêter aux intrigues de la Ligue. Sillery ayant appris que les Fribourgeois entretenoient une Compagnie dans la ville de Lyon, qui étoit alors déclarée contre Henri III, en porta ſes plaintes au Can-

ton. Le reproche de l'Ambassadeur embarrassa Fribourg, & ce Canton ne lui fit point de réponse. Le Capitaine, dont Sillery se plaignoit, pria le Sénat son Souverain, de lui permettre de faire serment de fidélité à la ville de Lyon. Fribourg lui envoya un ordre, qui n'approuvoit ni ne défendoit une pareille démarche, & qui donnoit à l'Officier une entiere liberté d'agir comme il le jugeroit à propos.

Lorsque l'armée auxiliaire des Suisses que Sancy commandoit, se fût retirée de la Savoye pour aller au secours du Roi; le Duc Charles-Emanuel employa tous les ressorts de sa politique, & chercha à faire un accord avec les Bernois, pour profiter ensuite des troubles de la France & écraser la République de Geneve. Les (*a*) Bernois écouterent ses offres. Ennuyés de la guerre, ils en craignoient les suites & les frais; & d'ailleurs ils se plaignoient que Henri III. n'observoit pas le traité qu'ils avoient conclu avec Sancy. Il y étoit porté expressément que ce Prince soutiendroit la guerre que Berne avoit entreprise en son nom contre la Sa-

(*a*) Mêmes Négoc. Msc. *pag.* 145. & 146.

voye. On repréſenta en vain aux Bernois que le plus grand bien qu'ils devoient deſirer pour leur ſûreté, étoit le rétabliſſement de l'autorité Royale, & que cette époque ſeroit en même-tems celle du retour de la paix générale. Cependant les Zurichois appréhenderent que les deux Régimens Suiſſes qui marchoient au ſervice de la Ligue, ne vinſſent à joindre les forces du Duc de Savoye pour aller à Geneve, & qu'enfin l'orage ne tombât ſur leur pays. D'ailleurs ils étoient requis en ſecret par les Bernois. Ces conſidérations les engagerent à envoyer une députation à Fribourg, avec ordre de repréſenter au Sénat de ce Canton ce qui étoit du bien public, & de le diſpoſer à travailler conjointement avec eux, pour rétablir une paix ſolide entre les Bernois & le Duc de Savoie. Ces Députés étoient auſſi chargés de faire part de leurs inſtructions à l'Ambaſſadeur de France. Mais Sillery leur dit avec franchiſe, qu'ils devoient bien prendre garde que leur bonne volonté ne fût point rendue inutile par les ruſes & les artifices des mal-intentionnés ; & il leur déclara qu'ils ne devoient pas eſpérer une paix aſſûrée, tant qu'ils n'empêcheroient

point les desseins de ceux qui desiroient la ruine de la France ; & qu'ils devoient appréhender que lorsqu'une fois on seroit d'accord avec le Duc de Savoie, ce Prince se voyant hors de crainte, ne tournât ses armes plus vigoureusement que jamais contre Geneve & les Bernois. Mais ces derniers qui persistoient dans leur résolution, ne firent rien sçavoir de leurs vûes pacifiques à Sillery, & ce Ministre n'apprit leurs secretes négociations que par le canal des autres Cantons. Cependant le Duc de Savoie s'approcha de Geneve avec toutes ses forces. Cette expédition ne fut pas longue. Ayant repris deux Châteaux de peu de conséquence, il se retira à deux lieues de la ville, & renvoya une partie de ses troupes. On disoit qu'elles avoient ordre de marcher au-devant des deux Régimens Suisses qui devoient passer par la Savoie, pour aller en France au secours de la Ligue. D'autres publioient que le défaut de vivres avoit obligé le Duc à cette retraite. Quoiqu'il en soit, les Bernois firent marcher sous leur banniere générale neuf mille hommes, outre cinq ou six mille qui étoient déja en Savoie. Mais malgré ces préparatifs de guerre, ils ne perdoient pas les-

pérance que plusieurs Gentilshommes Savoyards leur avoient données. Il envoyerent même trois Députés au Duc Charles Emmanuel. Ce Prince demanda pour préliminaires, qu'ils renonçassent à l'alliance de France & aux autres traités qu'ils avoient conclus avec le Roi pour la présente guerre, & particulierement à la protection de Geneve. Durant ces agitations, les treize Cantons tinrent en Juin un Diete à Baden. L'Ambassadeur de France fit à cette assemblée la (*a*) harangue suivante. Le rapport qu'elle a avec l'objet de cette histoire, nous oblige de l'insérer ici.

Proposition faicte par M. de Sillery en l'assemblée généralle des Ambassadeurs des treize Quantons estant à Bade au mois de Juin 1589.

Magnifiques Seigneurs, je n'ay voulu faillir de me trouuer en ceste honnorable assemblée pour vous visiter de la part de Sa Majesté, vous offrir la continuation de son amitié, auec tous les

(*a*) Négoc. Msc. de Sillery en Suisse, 1589. p. 147-152.

moyens quil a pleu à Dieu luy donner pour aduancer le bien & la prospérité de voz Estats, tant en général qu'en particulier, auec autant de bonne volonté que vous sçauriez desirer de vostre meilleur amy, allié & confédéré.

Sa Majesté ma aussy commandé très-expressément de vous déclarer comme à ses bons amis & alliez, que nonnobstant les efforts, conspirations & pratiques de ses ennemis, ses affaires, Dieu mercy, commancent à prospérer de jour en jour, ainsy que vous aurez peu bien comprendre par plusieurs grandes routtes & deffaittes de ses ennemis en Normandie, Picardie, Beausse, près Senlis, Chartres & autres lieux, & par la réduction des principales places qui sont sur les riuieres de Seyne & de Marne, par le moyen desquelles il est à espérer dans peu de temps le mesme de la ville de Paris & autres bonnes villes de ce Royaume, qui recognoistront leur deuoir & propre bien; & comme par impétuosité & mauuais conseil, elles ont esté abusées & précipitées en ceste faute, après s'estre recogneus & auoir considéré le danger & conséquences, elles seront encores plus promptes, Dieu aydant, de se remettre

au bon chemin, suiuant le desir & les vœux de toutes gens de bien qui desirent la paix & tranquillité publique, laquelle ne peut estre sinon que toutes choses soient réduites en l'ordre estably par la puissance diuine, qui est le seul but & intention de Sa Majesté.

Cest pourquoy Elle ma commandé de vous dire, M. S. quelle a trouué merueilleusement estrange qu'aucuns de vous ayez refusé de l'assister & secourir en vne si juste cause pour la deffence de sa personne, de son authorité & de son estat, & non contents de ce refus, vous auriez enuoyé voz gens contre Sa Majesté pour fortifier les troubles de France & seruir à la rébellion de ses sujets; vous les auriez enuoyez, dis-je, contre vous-mesmes, cest-à-dire, contre voz alliez des Ligues qui sont au seruice de Sa Majesté.

Sa Majesté s'estoit bien justement offencée du secours que vous mesmes leurs donnastes il y a quatre ans, & toutefois il y a bien différance; car alors il n'estoit couché que de la volonté du Roy, & peut-estre que plusieurs auroient esté abusez soubz ce prétexte. Maintenant il n'en va plus ainsy, car sans rien dégui-

ſer, ce ſecours vous auroit eſté demandé tout ouuertement par aucuns ſujets contre Sa Majeſté & contre ſon ſeruice, non jamais ouys, & qui entre chreſtiens ſe trouuera ſans exemple.

Vous ſcavez, Meſſeigneurs, que les Roys ſont eſtablis en leur Troſne par la Providence Divine, & que telz qu'ilz ſoient ils doiuent eſtre inuiolables à leurs Sujets, comme ſacrez & enuoyez d'enhault, & que nous leurs deuons honneur & réuérence à cauſe de la conſcience. Donner donc ſecours aux Sujets contre leur Prince légitime & naturel, c'eſt directement contreuenir au très-exprès commandement de Dieu: auſſy n'eſt-il aduenu que malheurs aux Eſtats & Républiques qui ſont tombés en telles fautes.

D'ailleurs vous conſidérerez, s'il vous plaiſt, outre les raiſons generalles qui rendent tous Eſtats Souuerains interreſſez en la conſeruation les ungs des autres, que vous auez d'obligation particuliere auec Sa Majeſté & la Couronne de France.

Vous ſcauez par le Traité de Paix perpétuelle, il eſt expreſſément porté que vous ne deuez donner paſſage, favoriſer ne donner appuy aux ennemis & ſujets bannis les ungs des autres, mais pluſtoſt

les incommoder & porter dommage en tout ce quil vous ſera poſſible : le meſme eſt confirmé parmy les Traictez d'alliance. Jugez, s'il vous plaiſt, en quelle conſcience vous en pouuez excuſer.

Et quant vous n'auriez alliance ne paix perpétuelle avec Sa Majeſté, ſi eſt-ce que donner ſecours aux Sujets contre leur Prince naturel & légitime, eſt ſi contraire au deuoir que les Princes & Eſtats voiſins ſe doiuent les uns aux autres, quil ne peut eſtre que blaſmé & condamné par tout le monde.

Conſidérez, s'il vous plaiſt, M. S. ſy aucuns de voz alliez ou voiſins, encores qu'il vous fuſt égal ou ſupérieur en dignité, ſe vouloit entremettre de voſtre gouuernement, & pour ce faire donner ſecours à voz ſujets pour les fortifier, & donner moyen de s'oppoſer à voſtre volonté, ſy vous n'auriez pas juſte occaſion de vous plaindre. Jugez ſans paſſion, s'il vous eſt bien ſéant, & ſi vous auez plus de droict de vouloir donner la Loy à un ſi grand Roy, & Royaume de France.

Je ſcayt qu'on vous abuſe de belles promeſſes & vaines eſpérances, que voz payemens ſeront aduancez par l'obligation d'aucunes Villes du Royaume qui

s'obligeront de vous payer ; je vous supplie, jugez vous-mesmes combien vous estes trompez ; vous sçauez bien premierement M.S. que telles obligations & promesses n'estant authorisées du Roy leur Souuerain, sont de nulle valeur & sans aucun effect ; mais quant elles auroient puissance de s'obliger, elles sont réduittes par leur faute en telle misere & paureté qu'elles n'ont pas moyen de payer ne s'acquitter de leur promesse. Elles sont entierement privées du commerce. Les gages d'Officiers qui sont demeurez esdites Villes, & toutes rentes générallement deues au Corps & Habitans d'icelles ont esté confisquées & retenues par Sa Majesté, qui estoit le fond principal dont ilz tiroient le plus de deniers. Leurs possessions des Champs sont entierement ruynées, tant par les gens de guerre de Sa Majesté, que par leurs propres : jugez maintenant sans vous tromper ce que vous en pouuez espérer.

Et s'il vous eust pleu prendre autre voye & meilleur conseil de vous employer tous ensemble, pour remettre la paix & repos au Royaume de France, vous eussiez faict acte digne de vostre vertu, qui auroit esté loué & beniêt de Dieu & de

toutes gens de bien, vous auriez donné moyen à Sa Majesté d'effectuer le desir & intention qu'Elle a toujours eue de vous satisfaire, & rendre contents, comme en toutes occasions Elle l'auroit démonstré; & vous sera cognoistre, Dieu aydant, par bons effectz.

Vous estes mémoratifs, Messeigneurs; comme il y a quelque-temps vous auriez député aucuns personnages d'honneur vers Sa Majesté, pour proposer certains moiens qu'ilz assuroient raisonnables & suffizans pour acquitter entierement ce qui est deub par Sa Majesté en ce pays. Vous desirates & eux aussy qu'il pleust à Sa Majeste vous donner assurance que les deniers procédans desdicts moiens ne seroient allieurs employez, comme je vous assuray deslors que c'estoit l'intention de Sa Majesté; lesdicts Seigneurs deputez auroient depuis faict leur voyage, & n'ayant peu se rendre jusques au lieu où estoit Sa Majesté, ilz auroient enuoyé bons & amples Mémoires pour représenter leur intention, lesquelz après auoir esté veuz & considérez au Conseil de Sa Majesté, il luy a pleu me commander de vous dire; premierement, que Sa Majesté a un déplaisir extresme du peu de respect

qui auroit esté rendu par aucuns siens Sujets rebelles à voz Seigneuries & à voz Seigneurs Ambassadeurs enuoyez de vostre part, & par mesme moyen d'auoir esté empesché de les bien receuoir & caresser, comme il conuient à l'estime que Sa Majesté faict de vostre amitié & de leur mérite particulier. Sa Majesté ma aussy commandé de vous déclarer qu'Elle approuue les moiens qui luy ont esté proposés par Messieurs voz députez, consent & accorde toutes expéditions & commandemens nécessaires pour les effectuer, & pour vous assurer dauantage du fruict qui s'en doibt espérer, Sa Majesté vous promet les déclarations & assurances requises, que les deniers qui prouiendront desdicts moiens ne seront conuertis à autre vsage que pour acquitter les debtes des Suisses.

Ainsy par ces moyens voz debtes seront assurées, & dans peu de temps, Dieu aydant, acquittées. Mais pour en tirer le fruict desiré, vous jugez bien, M. S. quil est besoin de restablir l'aucthorité de Sa Majesté, & que le trouble & la ruyne du Royaume de France qui se poursuit en ceste guerre, n'est pas le chemin propre de vous payer & rendre contens.

Qui me faict derechef vous supplier,

M.S. d'y bien penser ; & après auoir considéré tous ensemble la suitte & les conséquences, les grands maux & calamitez que menace ceste guerre, non-seulement au Royaume de France, mais à toute la Chrestienneté, & principallement aux Estats plus voisins, dont seroient coulpables à jamais ceux qui auroient aydé à fomenter ceste guerre ; il vous plaise par voz prudences réparer le mal par bons moiens, & y pouruoir en telle sorte que rien ne vous en puisse estre imputé ; & que par mesme moyen vous destourniez tous inconuénients qui pourront ensuiure une telle entreprise : si-non je vous supplie prendre de bonne part si je suis contrainct de protester deuant *Dieu* Eternel, deuant voz Seigneuries & deuant tout le monde, allancontre de ceux qui auroient esté cause de ce mal, de tous les dommages & intérests, pertes & inconuéniens qui en pourroient procéder cy-après, tant pour le général, que pour les particuliers, afin que ceste protestation puisse valoir & seruir à Sa Majesté en temps & lieu, ainsy quil sera requis. *Dieu* par sa bonté destournera ce mal, s'il luy plaist, & vous inspirera de la grace du sainct Esprit, pour prendre résolution digne de vous

& de voſtre vertu, qui ſoit pour le bien & repos de la Chreſtienneté, & pour la proſpérité de vous & de voſtre Patrie, laquelle vous trouuerez eſtre conjoincte auec lheur & grandeur de la France.

Les (*a*) Députés des cinq Cantons Catholiques, frappés de la proteſtation de l'Ambaſſadeur, ſe contenterent de répondre qu'ils en feroient rapport à leurs Supérieurs qui rendroient bonne raiſon de ce qu'ils avoient fait tous enſemble. Les Cantons s'accordoient généralement à éloigner la guerre de leurs Frontieres. Les Bernois déclarerent même à l'Ambaſſadeur de France, que ſi M. de Savoye eut été attaqué par les forces du Roi, il n'auroit pas peu réſiſter, & qu'enſuite la République auroit eu la facilité de ſervir Sa Majeſté, avec tel & ſi grand nombre de troupes qu'Elle l'auroit jugé convenable.

Cependant le Duc de Savoye avant que de conclurre la Paix avec les Bernois, perſiſtoit dans ſes demandes préliminaires. Sillery fit tous ſes efforts pour

(*a*) Mêmes négociat. de Sillery, *ibid. p.* 152. *&* 153.

détourner ces derniers d'un Traité ſi contraire à leur réputation & à leurs engagemens. Les Bernois répondirent qu'ils ne déſiroient point la Paix au préjudice de Sa Majeſté. Comme les Cantons, à la réquiſition de Zurich, avoient fixé une ſeconde Diete au 25 de Juin, pour délibérer ſur les moyens qui pouvoient procurer une Paix honnorable ; les cinq Cantons Catholiques s'aſſemblerent le 21 de ce mois à Lucerne, & inviterent à cette Conférence ceux de Fribourg & de Soleure. Sillery qui appréhendoit le réſultat de cette Aſſemblée, envoya la (*a*) lettre ſuivante aux quatre Cantons Réformés, pour leur faire comprendre la conſéquence d'un accord avec le Duc de Savoye.

Magnifiques Seigneurs, vous aurez entendu de Meſſieurs voz Ambaſſadeurs ce qui s'eſt paſſé en la derniere journée de Bade, en laquelle j'eſpérois qu'il ſeroit pourueu au deſordre aduenu par la faute de ceux, qui, non contents en ſi juſte cauſe de refuſer le ſecours duquel ilz ſont obligez enuers Sa Majeſté, auroient aſſiſté ſes Sujets rebelles contre leur Prince lé-

(*a*) *Ibidem. p.* 153-154.

gitime & naturel, & auroyent enuoyé leurs gens contre leurs Alliez des Ligues qui ſont au ſeruice de Sa Majeſté : & d'autant que de ma plainĉte je nay tiré autre reſponce, ſinon quil en ſeroit faiĉt raport par M. les Ambaſſadeurs de chacun Quanton à M. leurs Supérieurs, je vous ſupplie, M. S. comme vous jugez par voz prudences le mérite de mes plainĉtes, & la conſéquence d'icelles qui ne concerne pas moins lhonneur & proſpérité de M. des Ligues que le ſeruice de Sa Majeſté, quil vous plaiſe donner charge à Meſſieurs voz Ambaſſadeurs pour la prochaine journée telle que jugerez conuenable, pour arreſter le cours du mal, & préuoir à ces deſordres, deſquelz vous préuoyez ſagement la conſéquence & le danger.

D'autant que je ſuis bien aduerty par pluſieurs perſonnages dignes de foy, que la principalle intention d'aucuns qu'en la journée & ailleurs, ſoubz feinte apparence ont monſtré déſirer la paix, n'eſt point pour aſſurer le repos publicq, & auſſy peu le voſtre particulier, mais ſeulement pour fortifier la Ligue & les Ligueurs, afin que par le moyen des troubles ilz puiſſent maintenir & conduire leurs factieux deſſeings, leſquelz autrement ilz re-

cognoissent bien esbranlez. Ils desirent engager Monsieur de Savoye, & luy faire emploier ses forces de cette part comme vous auez esté bien aduertis que depuis l'Assemblée de voz Députez avec les siens, il auroit enuoyé partye de sa Cavallerie au secours de Monsieur de Nemours. Ilz espérent bien qu'auec toutes ces forces ils remettront suz le pouuoir de la Ligue, lequel puis après ilz scauront bien esteindre pour reuenir aux affaires de decà.

Je m'assure bien qu'en faict de telle importance vous ouurirez les yeux, pour ne vous laisser abuser & surprendre par les artifices de ceux qui ont leur but tout contraire au vostre, & que par vostre singuliere prudence, vous scaurez bien préuoir à tous dangers & inconuéniens, tant pour le présent que pour l'aduenir. Aussy suis-je très-assuré que vous prendrez bien garde & que vous empescherez quil ne soit rien entrepris au préjudice de Sa M. comme je scay estre la principalle intention de aucuns, qui certes reuiendront au dommage de toute la Chrestienneté, & indubitablement au vostre particulier; & en tous cas, je supplie voz Seigneuries, M. S. qu'il ne soit rien traicté sans le sceu & consentement de Sa Majesté ou de ses

Ministres, & qu'en un faitt commun qui concerne le salut & seureté de tous, un chacun cognoisse le tout estre conduitt par un commun aduis auec l'vnion & bonne intelligence quil conuient entre bons amis & alliez, qui rendra la conclusion plus honnorable & plus assuré, & que je suplie voz Seigneuries prendre de bonne part, comme je procéde de pure & sincére affection au bien & repos publicq & au vostre particulier, auquel je prie *Dieu* me faire la grace de pouuoir seruir.

L'Ambassadeur ne se contenta pas d'adresser cette lettre aux quatre Cantons Réformés; il leur envoya à la Diete de Baden, Vigier, Secrétaire-Interprête du Roi, avec des lettres & toutes les instructions nécessaires. Vigier avoit un ordre particulier de conférer avec les Députés de Zurich & de Berne. Mais toute cette négociation fut inutile. Quelque désir que les Bernois eussent de faire la paix, ils refuserent de souscrire aux demandes extraordinaires du Duc de Savoye. Le Colonel de Bonstetten déclara à ce Prince, au nom de la République, qu'elle ne pouvoit pas les accepter; & qu'ainsi la suspension d'armes dont on étoit convenu ces-

ſoit par cet obſtacle. Le Duc diſſimula. Il témoigna même du regret en public, de ce que l'accord n'avoit point été conclu, & il eſſaya de perſuader Bonſtetten, & les Gentilshommes de ſa ſuite, que Berne avoit tort de vouloir rompre avec lui, qu'elle devoit plutôt joindre ſes forces aux ſiennes contre le Roi de France ; & quoiqu'il prévît la difficulté que ſouffriroit l'article au ſujet de Geneve, il fit entendre au Colonel qu'il ſeroit raiſonnable. Mais Bonſtetten lui remontra qu'il ne devoit pas eſpérer que les Bernois fiſſent rien contre leur honneur, & les engagemens qui les lioient avec la France, & que l'invaſion du Marquiſat de Saluces avoit juſtement offenſé le Roi. Charles-Emmanuel lui répondit que ce Marquiſat étoit gouverné par le ſieur de la Mante au nom de Sa Majeſté, & qu'il y auroit bien remede de ce côté. Ainſi il prenoit plaiſir de faire croire au Colonel par ce propos & d'autres ſemblables, qu'il dépendoit de lui de s'accorder avec Henri III. le tout pour augmenter les ſoupçons des Bernois. Quelques Savoyards même avertirent ces derniers, que le Roi avoit envoyé au Duc un Seigneur pour conclurre la paix. Mais Sillery, à qui les Bernois manderent cette

nouvelle, leur fit connoître la fausseté de ce bruit.

(*a*) Bien-tôt après les Bernois ordonnerent à leurs troupes de pénétrer dans la Savoye, & les Genevois eurent l'avantage dans trois différens combats. Mais malgré ces actes d'hostilité, Berne & les autres Cantons désiroient la Paix. Comme à la Diete de Baden, en Juillet de cette année, les Bernois n'eurent point de représentans les Cantons leur envoyerent des députés, pour sçavoir d'eux & du Duc de Savoye, s'ils vouloient remettre leurs différends à leur médiation. Sillery se transporta aussi de son côté à Berne, pour empêcher l'effet de ces offres. Ce fut dans ce tems qu'il apprit la mort tragique du Roi. L'avénement de Henri IV. au Trône fut suivi des circonstances que nous avons détaillées. Ce Prince qui vouloit s'assurer de l'amitié des Cantons, envoya en Suisse le Conseiller Lambert. On a rapporté les lettres dont il étoit chargé. Il convint avec Sillery de les accompagner de la déclaration suivante, qui fut signée à Soleure le 12 de Septembre. Il

(*a*) Négociat. de Sillery en Suisse, *ibid. pag.* 156. 157. 164. *& suiv.*

y assuroient les Cantons, que le Roi partageoit avec eux le chagrin que devoit leur causer la mort cruelle de son Prédécesseur, leur meilleur ami, allié & confédéré; que l'objet de l'envoi du Conseiller Lambert étoit de leur faire part d'une aussi triste nouvelle, & de leur notifier l'avénement du nouveau Roi au Trône. Ils marquoient dans le même écrit que Henri IV. désiroit aussi succéder à la bienveillance & à l'affection que les Rois ses Prédécesseurs avoient toûjours montrées pour la Nation Helvétique, & qu'il vouloit persévérer dans *la bonne intelligence, confédération & obseruation des traités de paix & d'alliance qui ont de si long-tems esté entre les Rois ses prédécesseurs & Messieurs des Ligues, ausquels Sa Majesté espéroit faire connoistre en toute occasion sa bonne volonté & lestime quelle faisoit de leur amitié. Sa Majesté desiroit & se promettoit le semblable de leur part, comme elle les prioit de continuer enuers elle la mesme deuotion quils auoient ci-deuant tesmoigné enuers les Rois & la Couronne de France; ce faisant, ils se pouuoient asseurer quelle n'espargneroit jamais ses moyens & son authorité pour aduancer le bien & prospérité de leurs Estats. Et d'autant que Sa Majesté estoit*

trèz-bien aduertie des grandes sommes de deniers qui leurs estoient deues, elle les prioit croire quelle portoit ung extresme regret par le moyen des troubles & misérable estat auquel elle a trouué son Royaume, elle soit empesché de les acquitter si promptement comme elle eust desiré. Sa Majesté néanmoins s'efforcera de leur donner tout contentement au plustost qu'il lui seroit possible, & leur faire cognoistre auec effect le desir quelle auoit de les sortir de toutes debtes, sachant que comme elles leurs estoient justement deues, elles deuoient estre aussy preuilégiées entre les autres, & comme telles ilz se pourroient derechef assurer que Sa Majesté les auoit en spéciale recommandation pour les faire acquitter auant touttes autres, ainsy quilz cognoistroient par les effects dans peu de temps.

Avant que de rapporter la réponse que les Cantons firent à ces lettres, nous décrirons les mouvemens de l'armée de Henri IV. & nous rapporterons les marques de valeur & d'attachement que les troupes Suisses montrerent à son service, dans le tems même qu'elles ignoroient si leurs Souverains approuveroient leur zele, & que même plusieurs d'en-

tr'elles devoient craindre le reſſentiment de leurs Cantons, en apprenant l'arrivée des Régimens de Pfiffer & de Beroldingen qui étoient venus au ſecours de la Ligue.

Nous avons dit que (*a*) le Roi ayant abandonné les environs de Rouen, s'étoit retiré près de Dieppe avec le détachement de troupes qu'il avoit conſervé ſous ſes ordres depuis la ſéparation de l'armée. Dieppe eſt une Ville ſituée dans la haute Normandie, au pays de Caux, avec un bon Port, un vieux Château & deux belles jettées. Elle a ſur ſa droite un beau Port, qui s'étendant en demi-lune, peut

(*a*) *Davila, Hiſt. des Guerres civiles de France, Tom. III. Liv. X. p.* 136-151. *Thuan. Hiſtor. T. IV. lib. XCVII. p.* 798. *&* 800-804. *Mémoires de Sully, T. I. p.* 335. *& ſuiv. Londres,* 1745. *in*-12. *Jean de Serres, Invent. général de l'hiſt. de France, T. V. p.* 19-21. *Paris,* 1620. *in*-12. *fig. Recueil de divers Mem. ſervans à l'hiſtoire de noſtre temps, p.* 223-226. *Paris,* 1623. *in*-4o. *Haffner, Chr. Salodor. P. I. pag.* 476 *&* 477. *Mem. de la Ligue, T IV. p.* 63-7 *. édit.* 1595. *in*-4o. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, depuis* 1515. *juſqu'en* 1611. *Tom. II. pag.* 5. *Cologne* 1719. *in*-8o. *fig. Aubigné, Hiſt. univerſelle, T. III. Liv. III. ch. II. pag.* 219. *Maillé,* 1620. *in-fol.*

mettre à couvert & à l'abri plusieurs Vaisseaux. On voit sur la gauche de cette Ville une Citadelle de forme quarrée, construite sur un terrein élevé, avec quatre grosses Tours; d'où, par un endroit elle bat la Campagne, & par l'autre elle commande la Ville. L'assiette de Dieppe est avantageuse & forte, parce que du côté qu'elle regarde la Mer, elle est défendue par des ouvrages extérieurs, des ravelins, & des plate-formes: outre que la Mer la protége extrêmement. Vers la Terre-ferme, le pays est si peu accessible, qu'il est difficile d'y conduire des armées, & encore plus d'y faire passer l'artillerie. D'ailleurs, de la façon que les chemins sont faits, ces obstacles & ces incommodités servent d'autant de remparts à la Ville. En effet, elle est entre deux collines penchantes, rudes, & couvertes d'arbres qui du bord de l'Océan s'étendent bien avant dans le Pays. Entre l'une & l'autre de ces collines, est une étroite vallée, où coule la riviere de Bethune, qui séparant la Ville d'avec un Fauxbourg, qu'on appelle le Pollet, sert comme d'un Cap au Havre, & par conséquent forme un Golfe dans la Mer. Quand la marée est haute, le flux & le reflux gagnent par cette riviere une si large éten-

que de terre qu'ils couvrent cette vallée, & la rempliſſent de vaſe, comme ſi c'étoit quelque profond marécage; enſorte que du côté de la Ville, il eſt impoſſible d'aller par le plat-Pays, mais ſeulement ſur les deux collines & par un autre chemin, lequel fait en forme de Levée, mene juſqu'en bas de la colline, qui eſt à main gauche, d'où par divers détours on arrive à la Porte de la Ville. L'on n'y peut ainſi aller que par deux chemins, dont l'un eſt élevé, & l'autre au bas de la colline gauche. Le premier de ces chemins conduit directement au Fauxbourg du Pollet, ſéparé de la Ville par le Port & par le courant de la petite riviere de Bethune. L'eau regorgeant de toutes parts d'une colline à l'autre, rend le Pays marécageux, de maniere qu'on n'y peut paſſer que par un chemin fort étroit, où il y a pluſieurs Ponts, à cauſe que la riviere eſt diviſée en diverſes branches. La colline de la main gauche, n'eſt pas moins haute que rude à monter. On y voit le Château d'Arques, éloigné de la Ville d'une grande lieue, place également fortifiée par l'art & par la nature. Ce Château commande un gros Bourg de même nom, ſitué au-deſſous vers le même che-

min, qui du bas de la montagne, & le long de la riviere, conduit à Dieppe. La colline droite, plus couverte d'arbres que l'autre, ne s'étend point jusqu'à la Ville comme la gauche. Mais elle est à une lieue loin du Pollet, séparée par un grand Vallon, qui aboutit vis-à-vis d'Arques, où l'on voit à main droite Martinglise, Village considérable, & à gauche un Hôpital de saint Lazare, qu'on nomme communément une Maladrerie. Telle est la description que Davila & d'autres Historiens ont laissée de Dieppe, au sujet de la bataille d'Arques. Il étoit nécessaire de l'offrir au Lecteur, avant que de rapporter l'action sanglante qui se passa dans les environs de cette Ville, le 21 de Septembre 1589, entre l'armée du Roi, & celle de la Ligue, commandée par le Duc de Mayenne: action qui couvrit d'une gloire immortelle les Régimens Suisses de Gallaty & d'Arregger. Nous décrirons le combat d'Arques d'après la Relation de Davila, & nous y ajouterons quelques observations du célébre de Thou, & d'autres Historiens, sur la manœuvre que les troupes Suisses firent en cette journée.

Le Roi, aſſuré de la fidélité du Gou- «
verneur de Dieppe, & informé de l'aſ- «
ſiete du Pays, réſolut de ſe loger à Ar- «
ques avec toute l'armée, parce qu'il ju- «
gea que le Duc de Mayenne, venant à le «
ſuivre, n'iroit point par la colline droite «
qui ne conduit qu'au Pollet, & par le bois «
& par le Vallon, mais qu'il prendroit le «
droit chemin pour ſe rendre ſous les murs «
de Dieppe. L'avis du Maréchal de Biron «
détermina le Roi à ſe retrancher à Ar- «
ques. Pour cet effet toute l'armée travailla «
promptement durant trois jours. Elle en- «
vironna le Bourg & le Château de lignes «
de communication, larges de huit pieds, «
& profondes d'autant. Le Roi fit ouvrir «
de ſon côté de grandes tranchées, qu'il «
diviſa par redoutes & ravelins de ſoixante «
en ſoixante pas. Puis ayant fait dreſſer ſes «
batteries commodément & avec ordre, il «
logea lui-même au Château avec toute «
l'Infanterie Françoiſe; & le Maréchal de «
Biron s'établit dans le Bourg avec les «
Régimens de Gallaty & d'Arregger, fer- «
mant de cette maniere les deux chemins qui «
menent du côté de la Terre par le haut & «
par le bas de la colline. On avoit placé la «
Cavalerie dans cet eſpace, qui depuis «
les tranchées s'étendoit juſqu'à Dieppe. «

» Elle se tenoit prête à tout événement, &
» l'on avoit pratiqué dans les tranchées des
» ouvertures, par lesquelles cinquante che-
» vaux pouvoient sortir de front. D'ail-
» leurs, on avoit eu soin d'équipper à Diep-
» pe plusieurs Vaisseaux, afin qu'ils pussent
» transporter de l'Angleterre & des côtes
» de Normandie les vivres nécessaires à
» l'entretien de l'armée : cette précaution
» eut tout le succès qu'on pouvoit désirer.
» Le vent fut favorable, tantôt à ramener
» les Barques d'Angleterre, & tantôt à con-
» duire à bon port celles qui venoient de
» Normandie. Ainsi l'armée étoit approvi-
» sionnée par les unes & par les autres, &
» elle avoit de plus en sa disposition une
» étendue de Pays assez grande, pour nour-
» rir abondamment les hommes & les che-
» vaux.

» Cependant le Duc de Mayennne s'a-
» vançoit avec l'armée de la Ligue. Il étoit
» sorti de Paris le premier de Septembre.
» Ses forces consistoient en six mille Suisses;
» sçavoir, les deux Régimens de Pfiffer & de
» Beroldingen, en quatre mille Lansquenets,
» en douze mille Arquebusiers, tant Fran-
» çois que Lorrains, & en quatre mille cinq
» cens chevaux. Les secours que Henri de
» Lorraine Marquis de Pont-à-Mousson,

« Christophe de Bassompierre, & Jean de « Montluc, sieur de Balagny, lui avoient « amenés, avoient ainsi rendu son armée « considérable. Tout sembloit flater son es- « pérance : il reçut à composition les Villes « de Poissy, de Mante & de Vernon, & « prit en deux jours Gournay, que le Duc « de Longueville avoit soumis peu de tems « auparavant. Après ces premiers succès il « marcha en diligence du côté de Rouen. « Mais il trouva que le Roi en avoit quitté « les environs. Comme ses forces augmen- « toient de jour en jour, & que le Duc d'Au- « male venoit de le joindre avec ses trou- « pes, il résolut de s'avancer à Dieppe. La « route qu'il prit étoit différente de celle que « le Roi croyoit qu'il choisiroit. Le Duc « laissa la colline gauche qui, par le chemin « d'Arques, conduit à Dieppe, & sur la- « quelle il sçavoit que l'armée du Roi se te- « noit prête ; & il prit la droite avec dessein « de gagner le Fauxbourg du Pollet, de s'en « rendre maître, & de battre l'embouchure « du Port : ce qu'il se proposoit de faire, « afin que le Roi, ne pouvant se servir des « Vaisseaux, ni avoir libre l'entrée de la « Mer, restât non-seulement privé du se- « cours de l'Angleterre, mais qu'il fût en- « core réduit à une extrême disette de vi-

» vres. Le Duc espéroit que par cette ma-
» nœuvre il pourroit vaincre facilement, &
» terminer la guerre. Le Roi apprit néan-
» moins assez à tems par Charles Martel de
» Bacqueville, qui avoit ordre de battre
« l'estrade, que le Duc de Mayenne avoit
» pris son chemin du côté de la colline droi-
» te. Cette nouvelle lui fit pénétrer aussi-
» tôt le dessein de l'ennemi. Il laissa dans
» Arques le Maréchal de Biron avec les
» Suisses, mille Arquebusiers, & six cens
» chevaux, non-seulement pour empêcher,
» suivant son nouveau plan, que l'Ennemi
» ne passât par-là; mais encore afin que lui-
» même pût s'avancer par la vallée au bas de
» la colline droite, y fortifier la Maladrerie
» par des tranchées, & ensuite tirer une autre
» ligne vers le penchant de la colline, pour
» fermer doublement le passage au Duc par
» cet endroit, & pour empêcher qu'il ne pût
» gagner du côté de la colline droite. Après
» que le Roi eût pris ces précautions, il
» passa par la Ville avec le reste de la Ca-
» valerie & des Arquebusiers François, &
» marcha en diligence au Pollet. Depuis
» ce moment il fit travailler sans interrup-
» tion à une profonde tranchée pour envi-
» ronner ce Fauxbourg. Elle aboutissoit en
» forme d'éperon, & présentoit un angle,

à la pointe duquel on retrancha un grand « Moulin qu'on remplit de terre, & qui fut « fermé par des palissades. Le Roi plaça six « petites piéces d'artillerie dans ce Moulin « fortifié, & il s'y logea avec les troupes « qu'il avoit amenées. Pendant qu'il envi- « ronnoit ainsi le Fauxbourg, le Duc de « Mayenne s'avançoit lentement. L'embar- « ras du Canon, & la difficulté du chemin, « rude & raboteux, retarderent sa marche, « & il n'arriva que le 13 de Septembre à la « vûe du Pollet. Il demeura d'abord trois « heures avec son armée en bataille, pour « voir si le Roi ne sortiroit point de ses re- « tranchemens; & il fit cependant courrir « ses Chevaux-Legers, les uns conduits par « le Duc de Nemours, & les autres par Jean « de Babou Comte de Sagone. Mais le Roi « qui vouloit ménager ses forces ne sortit « pas de ses retranchemens. Son Armée n'é- « toit que sept mille Soldats, y compris mê- « me ceux qui défendoient Arques; au lieu « que l'armée du Duc étoit presque de trente « mille hommes, & pourvue d'un grand at- « tirail de munitions & de Canons. Le Roi « se contenta d'envoyer hors de ses retran- » chemens les Chevaux-Legers commandés « par Charles, Bâtard de Valois, Grand- « Prieur de France. Il fit suivre ce détache- «

» ment par les Compagnies des Lances du
» ſieur de Grimoville-de-Larchant, & de
» Jacques Nompar de Caumont, ſieur de
» la Force, pour faciliter la retraite quand
» il en ſeroit beſoin. Pendant que l'armée de
» la Ligue tint ferme à la vûe du Pollet, il
» y eut de vives eſcarmouches de part &
» d'autre. Elles durerent trois jours, ſans
» que les troupes du Roi perdiſſent l'avan-
» tage. Enfin le Duc de Mayenne jugeant
» que le Roi ne donneroit jamais bataille,
» s'il n'y étoit contraint, ſe retira ſur la col-
» line, & il établit toute l'armée à Martin-
» gliſe. Enſuite le 16 de Septembre de grand
» matin, il fit reconnoître le Pollet, & trou-
» va ce Fauxbourg preſque inacceſſible de
» tous côtés, parce qu'il commandoit la
» plaine entiere, & que les Forts étoient
» protégés par l'artillerie de la Ville. Le
» Duc ne voulut rien hazarder, & il réſolut
» de paſſer la colline gauche, pour faire en-
» ſorte, ou d'avoir le Château d'Arques ou
» d'aſſiéger l'armée Royale, ou de l'attirer
» au combat, à force de la harceler dans la
» défenſe de ſes poſtes. Cependant le Maré-
» chal de Biron ayant gagné la Maladrerie
» fit faire en diligence de grands retranche-
» mens, & il y plaça douze Compagnies
» Suiſſes, & trois cens Arquebuſiers Fran-

çois. Il voulut même qu'on ouvrît plus « bas une autre grande & haute tranchée, « éloignée de la premiere un peu moins que « de cinq cens pas, où entrerent les Suisses « de la garde du Roi. «

Telles étoient les dispositions de Bi- « ron. La nuit qui préceda le dix-septiéme « de ce mois, le Duc de Mayenne marcha « en bataille avec toute son armée, sans au- « cun bruit, ni de trompettes, ni de tam- « bours. Il laissa derriere lui le Pollet, & « s'en alla de l'autre côté des tranchées du « Roi : puis le lendemain au point du jour, « il parut au pied de la colline qui regarde « la plaine, avec dessein de passer les Ponts, « avant qu'on l'eût découvert, & de gagner « le haut du côté gauche, sans que personne « s'y opposât. Mais la diligence du Roi le « prévint. En effet, ce Prince se rendit la « veille sourdement à Arques, où dès qu'il « fut averti de la marche du Duc, nouvelle « qu'il apprit long-tems avant le jour, il « rangea tous ses Soldats, les uns aux ave- « nues des Ponts, où étoit le Grand-Prieur de « France avec les Chevaux-Legers, & les « sieurs de Larchant & de la Force avec « leurs Compagnies de Lances; il établit les « autres au milieu de la plaine, où l'Infan- « terie Françoise avoit pris poste, entre la «

» vase & les marais, & il en conduisit plu-
» sieurs au bas du chemin de la colline gau-
» che, qui étoit occupée par le Duc de
» Montpensier, par la Noblesse & par les
» Compagnies de Jean d'Arambure, de
» Hallot & de Mignonville. Le Roi posta
» encore d'autres troupes sur la même col-
» line, où paroissoit le Maréchal de Biron
» avec un Régiment Suisse, soutenu par les
» Arquebusiers. L'artillerie d'Arques étoit
» entierement tournée du côté de la plaine,
» vers la seconde tranchée, derriere la Ma-
» ladrerie; & le Colonel Gaspar Gallaty
» regardoit de front les Ennemis. Cette po-
» sition donnoit aux Suisses de son Régi-
» ment la facilité de battre & d'incommo-
» der beaucoup avec leurs Mousquets l'ar-
» mée de la Ligue, à mesure qu'elle descen-
» droit. Le Duc de Mayenne trouva les
» Royalistes si bien rangés & en si bonne
» défense, qu'il résolut de faire retraite.
» L'expérience lui apprenoit qu'il n'y avoit
» aucun moyen de traverser la plaine & de
» monter à la colline gauche, si l'on ne ga-
» gnoit premierement les deux tranchées du
» Roi, qui d'un lieu élevé, nuisoient beau-
» coup à ceux qui étoient en bas, & bat-
» toient toute la Campagne. Cette réflexion
» obligea le Duc de retourner au logement

de Martinglise, où il fit faire plusieurs es- «
carmouches, tantôt vers le Pollet, & tan- «
tôt vers les tranchées. Il croyoit par ces «
attaques tenir le Roi dans l'incertitude, «
& empêcher qu'il ne pût reconnoître de «
quel côté il vouloit livrer bataille. «

Enfin, le 21 de Septembre au matin, «
le Duc de Mayenne résolut de tenter for- «
tune; & commanda pour cet effet à Fran- «
çois de Serillac, Comte de Belin, Maré- «
chal de Camp, qu'avec le Régiment des «
Allemands du Comte Jacques de Col- «
lalte, & les Régimens de Tremblecour & «
de la Chastaigneraye, il s'en allât investir «
la Maladrerie, pour commencer l'attaque «
par ce côté. Le Comte de Belin mena son «
détachement en silence par un chemin cou- «
vert & difficile, jusqu'à ce qu'il se vit assez «
près des tranchées. Mais les Lansquenets «
lassez de la marche, & craignant que l'at- «
taque ne se fit qu'avec peine à cause de la «
hauteur de la tranchée, eurent secours à «
un stratagême. Ils mirent leurs chapeaux «
sur la pointe de leurs piques, & en levant «
les mains, ils donnerent à connoître par «
ce signe, que leur dessein étoit, non point «
de combattre, mais de se jetter dans le «
parti du Roi. Les troupes qui défendoient «
de ce côté la tranchée, les crurent d'au- «

» tant plus facilement, que le bruit couroit
» par-tout qu'ils ne cherchoient qu'à se ré-
» volter, parce que le Duc de Mayenne ne
» les payoit point. Elles les laisserent ve-
» nir jusques sur la tranchée, sans les em-
» pêcher, & sans leur faire aucun mal.
» Après que les Lansquenets y furent arri-
» vés, & qu'ils eurent confirmé de bouche
» ce qu'ils avoient fait entendre par signe,
» ils furent aidés à monter sur la tranchée
» par les Soldats de la même Nation qui se
» trouvoient dans l'armée du Roi. Ceux ci
» leur donnerent la main pour les recevoir.
» Mais les Lansquenets ne furent pas plutôt
» en haut, que tournant la pointe de leurs
» piques, ils chargerent les Suisses & les
» François. Ces derniers se voyant ainsi
» surpris, avant que d'avoir leurs Mous-
» quets & leurs Arquebuses en état de tirer,
» commencerent à prendre la fuite vers le
» penchant de la colline, où ils croyoient
» d'être plus en sûreté. Bien-tôt après deux
» Escadrons volans, conduits par Trem-
» blecour & la Chastaigneraye, sortirent
» du bois, & sans perdre de tems couru-
» rent à toute bride vers la même tranchée.
» Ils se placerent à côté des Lansquenets &
» attaquerent avec eux la seconde tranchée.
» Le Maréchal de Biron la défendoit, ayant

ſous ſes ordres le Régiment Suiſſe de Gallaty. Mais l'attaque fut ſi ſoudaine & ſi vive, que les Ennemis emporterent le poſte. Le Maréchal de Biron fut même jetté de ſon cheval à bas. Nous verrons bien-tôt comme le Régiment de Gallaty répara cette défaite.

Lorſque le Duc de Mayenne ſçut que le Comte de Belin avoit ſi bien commencé, il ne voulut point négliger l'occaſion. Il commanda au Duc de Nemours & au Comte de Sagone d'avancer avec leurs Chevaux-Legers, à la main droite des tranchées qu'on avoit déja gagnées. Il ordonna en même-tems au Duc d'Aumale de marcher à gauche avec douze cens autres Chevaux, tandis qu'il ſuivroit les deux corps avec le reſte de l'armée. Cependant le Roi, chagrin de la perte des tranchées, ſe vit contraint de combattre. Il détacha le Duc de Montpenſier contre le Duc d'Aumale; & le Grand-Prieur, contre le Duc de Nemours & les Chevaux-Legers de la Ligue. Le Grand-Prieur ſe mit à la tête de ſa Compagnie; & baiſſant la viſiere de ſon heaume, il commença de galopper contre l'Ennemi. Mais dès qu'il eut apperçu le Comte de Sagone qui menoit un Eſcadron de Ca-

» valerie, il l'appella par son nom, & lui
» présenta un défi. Le Comte l'accepta aus-
» si-tôt, & ainsi l'un & l'autre se charge-
» rent. Le Grand-Prieur chancella deux ou
» trois fois, & fut sur le point de tomber
» d'un coup de pistolet qu'il reçut au-dessus
» de la visiere de son heaume. Enfin le
» Comte de Sagonne blessé de deux balles
» au côté & en la cuisse gauche, tomba
» mort de dessus son cheval. La Cavalerie
» du Roi ne témoigna pas moins de valeur
» que son Colonel, & elle attaqua vivement
» celle des Ennemis. Mais le nombre de ces
» derniers étant supérieur, & d'ailleurs for-
» tifié par deux Compagnies de Reistres
» que le Duc de Mayenne venoit d'envoyer
» à leur secours, la Cavalerie du Roi fut
» contrainte de faire retraite. Elle la fit en
» bon ordre jusqu'au bas de la colline; &
» elle ne cessa point de combattre. Dans ce
» moment, l'artillerie d'Arques arriva au
» même endroit, pour arrêter la violence
» des ennemis. Le Combat avoit été san-
» glant de part & d'autre. D'ailleurs le Duc
» de Montpensier ayant rencontré dans sa
» marche les soldats qui avoient abandon-
» né les tranchées & s'échappoient du côté
» de la plaine, en fut extrêmement embar-
» rassé. Il eut toutes les peines à les écar-

ter de lui ; & quoique son ordre portât de se mêler avec l'Escadron du Duc d'Aumale, il ne l'exécuta point. Le grand nombre des Ennemis l'épouvanta, & il se contenta de faire des caracoles, & de donner le coup de pistolet en se retirant avec sa troupe par le bas de la colline, où la Cavalerie le poursuivit vivement. Cependant le Roi qui se trouvoit entre ces deux troupes, & qui pour donner les ordres s'étoit avancé jusques sur la colline gauche, se vit engagé au milieu des Ennemis. Mais ce Prince ne perdit point sa présence d'esprit, quoiqu'il fût presque abandonné de tous. Comme il ne pouvoit se résoudre à la fuite, il employa prieres & menaces pour arrêter les siens. Il s'efforçoit de les remettre, en leur reprochant hautement, de ce qu'il ne se trouvoit point en toute la France cinquante Gentilshommes qui eussent assez de résolution & de courage pour mourir avec leur Roi. La plainte du Roi obtint heureusement son effet. Toutes les relations de cette journée conviennent que, si le Duc de Mayenne se fût avancé assez à tems avec le reste de l'armée, le Roi eut été entierement défait. Mais comme le Duc conduisoit la Cavalerie par un che-

» min difficile & embarrassé, la crainte » qu'il avoit de là mettre en désordre le » fit marcher lentement, & ce retard » donna au Roi le tems de se remettre. Le » Seigneur de Coligni de Chastillon, qui » vit l'extrême péril du Roi, accourut de » la colline avec deux Régimens d'Infan- » terie Françoise, & ayant apperçu de loin » le Roi, il lui cria : *Courage, Sire, nous* » *voici pour mourir avec vous*. En même- » tems il chargea si rudement les Régimens » de Tremblecour & de la Chastaigneraye, » qu'ayant fait prisonniers le Comte de Be- » lin & le Colonel des Lorrains, & taillé en » piéces plus de trois cens des leurs, il » chassa les autres hors des tranchées. Ainsi » la face du combat changea en un moment. » Le Maréchal de Biron & le Colonel Gal- » laty, seconderent Chastillon. Ils arrête- » rent les Suisses, & ces troupes étrangéres » retournerent sur leurs pas avec beaucoup » de fierté & d'assurance. Elles allerent » joindre Chastillon qui avoit déja emporté » la premiere tranchée, & qui se remettoit » en ordre pour donner l'assaut à la Mala- » drerie. Le Roi s'avança courageusement » de ce côté, y fit mettre pied à terre au » Baron de Biron & à quelques cens Gen- » tilshommes, accourus de divers endroits

pour ſe ranger près de lui ; & les ayant placés aux premiers rangs de ſon Infanterie, il leur dit d'attaquer tous enſemble la tranchée. Cet aſſaut qui dura un quart-d'heure fut ſanglant & furieux. Mais les Lanſquenets de Collalte, auſſi laſſez du combat que du chemin, & chargés de toutes parts, plierent. Il en demeura pluſieurs ſur la place, & les autres repouſſés ou chaſſés, abandonnerent le poſte de la Maladrerie. Davila écrit que *les piques des Suiſſes & les arquebuſades des François les hâtoient de fuir, avec autant de vîteſſe qu'ils avoient eu de ruſe & de facilité à les ſurprendre.*

Durant cette attaque, le Roi, dont la préſence d'eſprit étoit admirable, courut à la tête du Duc de Montpenſier, ſuivi de ſoixante chevaux qu'il avoit ramaſſé avec grande peine, & s'en alla vigoureuſement combattre l'eſcadron du Duc d'Aumale, qui déja caracolloit en bas de la colline, comme s'il fût maître du champ de bataille. Le combat dura pendant trois quarts d'heure. Enfin le Roy perça l'eſcadron & le pourſuivit juſqu'au haut de la colline. D'un autre côté, le Grand-Prieur de France qui d'abord avoit eſté contraint de ſe retirer, reçut pour ren-

» sort les Compagnies de Lances de Larchant, de la Force & de Montataire,
» elles avoient marché les dernieres à la
» bataille. Le Grand-Prieur, ainsi fortifié,
» tomba sur la Cavalerie légere de la Ligue,
» la mit en désordre, & l'obligea de gagner
» le chemin de Martinglise.

» Le Duc de Mayenne se présenta dans
» un tems où sa Cavalerie se retiroit de
» même, & où les soldats du Roy avoient
» repris les tranchées. Ce qui fit, qu'après avoir considéré que la nuit venoit,
» que ses troupes étoient lasses de combattre, que ses munitions de guerre qu'on
» avoit laissées derriere à cause des incommoditez du chemin ne paroissoient point,
» & que l'Infanterie en manquoit; il fit
» sonner la retraite, & se rendit à son premier logement. Ainsi finit la journée d'Arques, où l'on combattit depuis le matin
» jusqu'au soir avec un succès si différent
» de son commencement, que le Roy dit
» tout haut après la bataille: *Le Duc de*
» *Mayenne n'est pas si grand Capitaine que*
» *l'on croit, ou bien il me porte du respect &*
» *me réserve pour une meilleure occasion.*
» Néanmoins le Duc publia que la décision
» de la journée lui avoit été favorable; &
» pour confirmer sa prétendue victoire, il

envoia à Paris une Cornette & trois Drapeaux, que ses soldats avoient gagnés à la prise des tranchées. Il y eut de l'armée de la Ligue plus de six cens hommes de tués, entr'autres Jaques d'Agout, Baron de S. André, frere du Comte de Sault, & Claude du Chastelet, Seigneur de Duilly. Le Roy ne perdit que deux cens hommes; mais il regretta beaucoup Charles Martel de Bacqueville qui mourut de ses blessures, & le jeune de la Rochefoucaud Comte de Roucy.

Tel est le récit de Davila. D'autres (*a*) Historiens rendent plus de justice

(*a*) L'Auteur du receueil des choses mémorables de France, depuis 1547. jusqu'en 1597. imprimé à Heden en 1603. *in*-8o. p. 709. s'exprime ainsi sur le combat d'Arques: *Le Comte de Sagoune ayant esté tué, les ennemis à cheual aiant reçu un renfort, repoussèrent la Caualerie du Roy, là les Suisses, du Régiment de Solearre, sous le Colonel Gallati, soustindrent & arresterent l'impétuosité de la Ligue, à l'aide des Harquebuziers logez en lieux auantageux, & du Canon qui fouettoit de divers endroits les Ligueurs.* Le récit de la journée d'Arques, imprimé dans le IV. volume des mémoires de la Ligue, *pag.* 68. & 69. *édit.* 1595. *in*-8o. fait un grand éloge de la valeur du Régiment de Gallaty & de celui de Soleure,

au Régiment de Gallaty. En effet, de

Les mémoires de Maximilien de Béthune, Duc de Sully, *T. II. p.* 227. & 229. *Rouen & Paris*, 1663. *in*-12. rapportent les circonstances suivantes au sujet de la même journée.

Un bataillon de douze cens Suisses fut mis en chacun des cotés des trenchées, près d'une Chapelle ...... vous futes (M. de Sully) *chargé par quatres autres escadrons qui vous ramenerent plus vite que le pas jusquà un petit heurt, où aiant trouvé quelques autres cent cinquante hommes que comandoit le Comte d'Auvergne, vous retournates tous ensemble à la charge, & menates ces gens encore battans le pistolet dans les reins, jusqu'au mesme tournant de la vallée; de laquelle il vint sur vos bras plus de trois mille chevaux qui vous ramenerent battans jusqu'à la Chapelle, d'où les gens de pied leur firent une salue qui les arresta sur le cul, là fut tué Sagonne & beaucoup d'autres: mais les Lansquenets ayans gagné la trenchée d'en haut, leur firent quitter ladite Chapelle & le creux chemin avec grande espouvante, ce qui vous fit retirer à la teste du bataillon des Suisses qui arresta tout court ceux qui suiuoient. Là vostre cheval tomba ayant esté blessé, & le sieur de Magnan vous en fit amener un autre: Les ennemis lors enuoyerent cinq cens chevaux par le bas des terres, pour gagner le flanc des Suisses, afin de les enfoncer de deux costez; mais ils s'embastirent dans un marais tremblant, où ils s'enfoncerent jusqu'aux sangles, & la pluspart des hommes furent contraints de se sauuer à pied, laissans leurs cheuaux & leurs lances dedans le marais.*

Thou

Thou écrit que Charles de Montmorency de Damville fut le Colonel général des Suisses dans cette bataille, & qu'il s'y distingua. Pendant que le Régiment d'Aregger gardoit le retranchement, le Régiment de Gallaty conduit par Damville, alla au secours des troupes du Roi qui se retiroient du combat; ce mouvement leur donna le tems de se rallier, & le Régiment de Gallaty soutenoit l'effort des ennemis qui les poursuivoient. De Thou ajoûte que l'ennemi ayant éprouvé la fermeté des Suisses, ne montra plus une si grande ardeur pour attaquer, d'autant qu'il estoit extrêmement incommodé par les Arquebusiers, que Damville avoit répandus dans les haies, & par l'artillerie du Château d'Arques. Cet historien nous apprend aussi qu'un Régiment Suisse qui fermoit la marche de l'armée de la Ligue dans sa retraite, souffrit beaucoup du Canon que le Roi fit tirer du poste de la Maladrerie, après qu'on eût chassé les ennemis des tranchées.

Le (*a*) Grain rapporte, que dans la

(*a*) Decade, contenant la vie & gestes de Henry le Grand, Roy de France, par Baptiste le Grain. *L. V. p.* 193. *Paris*, 1614. *in-fol. fig.*

diſpoſition que Henri IV. fit de ſes troupes avant que d'engager l'affaire, il poſta pluſieurs Compagnies détachées au haut du retranchement, dont la défenſe étoit confiée au Maréchal de Biron ; que le Roi plaça au milieu de la tranchée le Régiment de Soleure, commandé par Laurent d'Arregger, pendant que celui de Glaris, conduitpar le Colonel Gallaty, avoit ordre de défendre l'artillerie, contre laquelle on préſumoit que le Duc de Mayenne porteroit toutes forces, parce que c'étoit de ce côté qu'il devoit s'attendre à être le plus maltraité. Ce que le Roi avoit prévu, arriva. Tandis qu'un Corps de Lanſquenets ſoutenus par les Gendarmes du Duc, chercha à entamer le centre, on vit tout-à-coup le Comte d'Egmond, fondre à la tête des Eſpagnols & des troupes Wallonnes, ſur le Régiment qui ſoutenoit l'artillerie. *Le Roy*, dit le Grain, *voyant le plus grand fais des ennemis tombé ſur Gallaty, part auſſi-tôt, & venant joindre Gallaty,* MON COMPERE, *lui dit Sa Majeſté,* JE VIENS MOURIR OU ACQUERIR DE L'HONNEUR

Jean de Serres, Invent. général de l'Hiſtoire de France. *T. V. p.* 19. *Paris*, 1620. *in*-12. *fig.*

avec vous. Cette parole & la présence d'un tel Roy, renforça le courage de Gallaty & de ses Suisses; en sorte que le Roy, avec eux, repoussa tout ce gros effort, & aduança fort la victoire qui lui estoit toute assurée par cette charge. Le Régiment de Soleure y fit des merveilles.

Ce que de Thou & le Grain rapportent de la manœuvre des deux Régimens Suisses, mérite d'autant plus de croyance, que leur récit se trouve conforme à ce que Greder, Capitaine du Régiment d'Arregger, a écrit dans son Journal. Cet Officier nous apprend que l'armée du Roi n'étoit que de cinq mille hommes, dont la plus grande partie consistoit dans les deux Régimens Suisses. Que l'armée ennemie montoit à trente mille combattans. Que les Suisses, & sur-tout le Colonel Gallaty, montrerent beaucoup de valeur dans la bataille; & que le Régiment de Soleure mit en fuite les Lansquenets de la Ligue qui avoient voulu se rendre par trahison, pour accabler ensuite les deux Régimens Suisses. Greder ajoûte qu'après la bataille, comme les deux armées n'étoient pas éloignées l'une de l'autre, les Suisses de la Ligue excités par le Duc de Mayenne, firent prier sous

main les Suiſſes du parti Royal, d'abandonner un Prince Calviniſte, & leur manderent que les Cantons avoient défendu de le ſervir, qu'ils devoient s'en retourner & eſpérer pour leur conſolation, que le Duc de Mayenne leur payeroit ce qui leur étoit dû. Mais les Suiſſes Royaliſtes répondirent qu'ils avoient écrit à leurs Seigneurs auſſi-tôt après la mort du Roi; qu'ils avoient envoyé vers eux pour cet effet, le Capitaine Joſt Greder, qu'ils attendoient ſon retour pour ſe déterminer; & que cependant ſi quelqu'un vouloit les attaquer, quel qu'il fût, ils ſe défendroient comme de bons Suiſſes: & ils dirent de plus qu'ils n'avoient pas beſoin de l'argent infame de la Ligue, & qu'ils recevoient continuellement de l'or & de l'argent du Royaume d'Angleterre. Ils leur firent même tenir par bravade quelques pieces d'argent aux armes d'Angleterre, & les aſſurerent que s'ils manquoient d'argent, ils leur en avanceroient autant que la pitié pour des compatriotes le requéroit. Gallaty voulut engager les Colonels & les Capitaines Suiſſes de la Ligue, de porter le Duc de Mayenne à traiter de la paix; & il leur manda entre autres motifs, que la Reine d'Angleterre

avoit promis d'envoyer au Roi un ſecours de dix-huit mille hommes.

(*a*) La nuit qui ſuivit la bataille d'Arques, le Duc de Mayenne réſolut de faire un dernier effort, afin de chaſſer ou de tirer le Roi hors de ſes retranchemens. Il paſſa de l'autre côté de Dieppe. Il prit ſa route en faiſant un large circuit à l'entour des deux collines; & le troiſiéme jour de ſa marche, il arriva le 24 de Septembre près des murailles de la ville, du côté de la Citadelle, entre Dieppe & Arques. Il fit ce même ſoir pointer huit pieces de canon, dont il commença le lendemain à battre les maiſons de la ville. Mais dès que le Roi vit que l'armée de la Ligue prenoit cette route, il laiſſa dans Arques Charles de Montmorency de Damville avec le Régiment de la Garde, quatre

(*a*) *Davila*, *T. III.* Hiſtoire des Guerres civiles de France, *liv. X. p.* 151-162.
Thuan. Hiſtor. lib. XCVII. p. 804-806. Recueil des choſes mémorables de France, depuis 1547. juſqu'en 1597. *p.* 711. *Heden,* 1603. *in-8o.* Baptiſte le Grain, Décade de Henry le Grand, *l. V. p.* 197. *Paris,* 1614. *in-fol. fig.* Mem. de la Ligue, *T. IV. p.* 75-79. *édit.* 1595. *in-8o.* Aubigné, Hiſtoire univerſelle, *T. III. liv. III. ch. III. p.* 223.

Enseignes de Suisses & soixante chevaux. Il marcha ensuite à Dieppe avec toute l'armée; & après s'être logé dans les fauxbourgs, qui étoient protégés par la Citadelle, il ordonna des escarmouches de toutes parts, pour empêcher par ces attaques l'effet de la batterie des ennemis. Mais un incident singulier les interrompit. Le Roi avoit fait avancer au milieu de la campagne le Baron de Biron avec un détachement de Cavalerie. Le Duc de Mayenne envoya deux gros escadrons pour attaquer cette troupe. Mais à leur arrivée, Biron fit ouvrir son détachement des deux côtés, & il se trouva qu'il y avoit dans le centre de ce corps deux grandes coulevrines. Elles tirerent à l'instant sur les ennemis, en tuerent plusieurs & mirent les autres en fuite. Tandis qu'on escarmouchoit & que l'on entendoit de toutes parts le bruit de l'artillerie au tour des murailles de la ville; le Duc de Mayenne commanda tout-à-coup qu'on attaquât les tranchées & le Château d'Arques. Le Duc d'Aumale fut chargé de conduire cet assaut. Il devoit y employer l'arriere-garde de l'armée, qui étoit composée du Régiment des Walons, de celui des Lorrains, & des Lansquenets de Col-

falte. Le Duc de Mayenne ſe promettoit que cette attaque le rendroit maître du Château d'Arques, & qu'elle tiendroit le Roi aſſiégé dans l'enceinte de Dieppe. Mais Damville réſiſta ſi vaillamment au Duc d'Aumale, qu'après deux heures d'aſſaut redoublé, les Ligueurs furent contraints de ſe retirer avec perte de plus de cent ſoldats & de deux Capitaines. Il eſt vrai que la défenſe fut meurtriere aux troupes de Damville. La Garde, Meſtre de Camp, reçut une dangereuſe bleſſure à la cuiſſe, deux Capitaines Suiſſes & plus de ſoixante ſoldats reſterent ſur la place. Quoique le Roi & ſon armée euſſent toûjours combattu avec beaucoup de ſuccès & chaſſé les ennemis de tous les lieux où ils les avoient attaqués, la fatigue continuelle d'être ſous les armes, & la diſette des vivres les incommodoient extrêmement. D'ailleurs, le mois d'Octobre approchoit, tems où les vents & les pluies regnent avec violence, & où la navigation eſt plus difficile. Toutes les eſpérances du Roi conſiſtoient dans le ſecours qu'il attendoit de deux différens endroits. Il avoit écrit avant la bataille, au Duc de Longueville & au Maréchal d'Aumont, qu'ils

eussent à joindre leurs troupes ensemble & à le venir trouver ; & comme il sçavoit qu'en Angleterre il se faisoit un embarquement de quatre mille hommes de pied, & de plusieurs munitions que la Reine Elisabeth lui envoyoit, il espéroit que les forces de son armée seroient augmentées, & la fatigue diminuée; il ne doutoit point aussi que les vaisseaux Anglois n'apportassent en même-tems des vivres en abondance. Le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont arriverent les premiers. Ils se joignirent avec le Comte de Soissons, venu de Bretagne où il étoit prisonnier, & avec la Noue, & ils hâterent leur marche. Cependant le Duc de Mayenne, ayant déja perdu toute espérance de soumettre Dieppe, & ne voulant point se laisser investir, décampa le matin du 5 Octobre, & prit la route de Picardie, pour aller au-devant des troupes auxiliaires de Flandre, que la Motte lui amenoit par ordre du Roi d'Espagne.

Après que le Duc de Longueville & le Maréchal d'Aumont eurent joint le Roi, ce Prince laissa au Maréchal de Biron le commandement de Dieppe, & se mit en marche avec l'armée le 21 Octobre. Il suivit le Duc de Mayenne, & reprit Eu.

& le Château de Gamaches, tandis que que l'armée de la Ligue diminuoit de jour en jour par la désertion, & qu'elle s'avançoit en diligence du côté de la Flandre. Le Roi arriva sans aucune perte à Amiens. Il y fut reçû avec pompe par les Bourgeois. Pendant qu'il séjournoit dans cette Capitale de la Picardie, pour régler les affaires de la ville & celles de son armée, on vit débarquer à Dieppe quatre mille Anglois & mille Ecossois, sous la conduite de Roger Williams. La nouvelle de ce secours encouragea beaucoup le Roi. Outre les troupes dont ce renfort étoit composé, il apportoit à Henri une grande quantité de vivres & quelques sommes d'argent. Après que les Anglois eurent pris un peu de repos, & que les troupes du Roi se furent remises de leurs fatigues; Henri, à qui le tems étoit précieux, résolut d'attaquer les fauxbourgs de Paris, pour se prévaloir de l'absence du Duc de Mayenne. Il n'espéroit point emporter la ville; mais le pillage de ses fauxbourgs, pleins de richesses, lui paroissoit une ressource capable d'entretenir son armée, qui étoit à la veille de retomber dans une extrême nécessité. En effet, les Gentilshommes & les simples soldats man-

quoient entierement d'argent, leurs habits étoient déchirés, les harnois des chevaux, les armes, & tout le reste de leur équipage délabrés par les pluies continuelles & par la fatigue. Henri, chagrin du triste état de son armée, passa la Seine à Meulan, vint camper à Bagneux-lez-Paris, le dernier jour d'Octobre; & ayant distribué ses troupes dans les villages limitrophes de la ville, à Mont-rouge, Gentilly, Issy & Vaugirard, il alla reconnoître la situation des fauxbourgs. Les historiens n'ont pas d'expressions assez fortes pour dépeindre la confusion qui régnoit dans Paris. Le Duc de Mayenne étoit éloigné, tandis que le Roi se trouvoit aux portes de la Capitale. L'arrivée subite de Henri, consterna les Parisiens. Ils croyoient ce Prince défait ou chassé loin du Royaume. En effet, le Duc de Mayenne leur avoit écrit du camp de Dieppe, que dans peu de jours il ameneroit le Roi prisonnier, ou que du moins il le contraindroit de s'enfuir honteusement en Angleterre. La ville se voyoit dépourvue de gens de guerre & hors d'espérance de secours, & elle n'avoit aucun chef d'authorité qui pût commander au peuple & prendre les mesures nécessaires.

Car quoique Don Bernardin de Mendozze, Ambassadeur d'Espagne, fit tous ses efforts pour rassurer les esprits abbatus; les Parisiens ne pouvoient avoir une grande confiance en lui, à cause de sa qualité d'étranger & de son inexpérience dans l'art militaire. Au milieu de cette consternation générale, le sieur de Rosne arriva d'Estampes à Paris avec un détachement de Cavalerie. Sa venue ranima le Conseil de la Ligue, & le détermina à défendre les fauxbourgs. Le peuple prit aussi-tôt les armes; & tous, jusqu'aux Prêtres & Moines, endosserent la cuirasse. Ils occuperent les mêmes tranchées qu'on avoit creusées trois mois auparavant lors du siege que Henri III. avoit formé.

Le Roi avant le point du jour, premier de Novembre, partagea son Infanterie en trois Corps. Le premier commandé par le Maréchal de Biron, par Charles de Biron son fils, & par Jean de Chaumont sieur de Guitry, étoit composé de quatre mille Anglois, de deux Régimens François & d'un Régi- Suisse, & il devoit attaquer les fauxbourgs S. Victor & S. Marceau. La seconde division, sous la conduite du Ma-

réchal d'Aumont, consistoit en quatre Régimens François & deux autres de Suisses. Ces derniers avoient à leur tête leur Colonel général Charles de Montmorency de Damville. Ce second corps, dont les forces furent augmentées par les quatre Compagnies de volontaires, devoit assaillir les fauxbourgs S. Jacques & St. Michel. Roger de S. Lary de Bellegarde, grand Ecuyer, & François de la Tugie sieur de Rieux, Maréchal de Camp, commandoient sous le Maréchal d'Aumont. Le troisiéme Corps étoit formé par dix Régimens François, un d'Allemands que Theodoric de Schomberg conduisoit, & par un Régiment Suisse. François de la Noue & François de Coligni Seigneur de Chastillon, devoient, à la tête de cette division, attaquer le fauxbourg St. Germain & les portes de Bussy & de Nesle. Chacun de ces Corps étoit précédé de deux pieces de canon & de deux coulévrines. Lorsque le jour commença de paroître, le Roi donna le signal de l'assaut. Cette attaque fut extrêmement rude durant l'espace d'une heure. Mais comme les tranchées se trouvoient rompues en divers endroits, & qu'il s'en faloit beaucoup que ceux qui les défen-

doient n'égalassent l'expérience & la valeur des Soldats du Roi, les Parisiens furent enfin contraints de lacher le pied ; ce qu'ils ne purent faire sans qu'il en demeurât plusieurs sur la place. Les autres eurent à peine le tems de se sauver, ils entrerent dans la Ville au moment qu'on se préparoit à en fermer les portes. Durant l'attaque la Cavalerie du Roi, partagée également en trois Escadrons, l'un conduit par Henri lui-même, & les deux autres par le Comte de Soissons & le Duc de Longueville, se tint sous les armes, & chaque Escadron appuya son Bataillon d'Infanterie. La prise des tranchées ne fut pas meurtriere aux troupes du Roi; & Gedeon de Vienne, fils de Claude-Antoine de Clervant, fut presque le seul Officier de nom qui y périt. Mais les Parisiens perdirent plus de huit cens hommes. L'attaque du fauxbourg S. Germain fut la plus sanglante. La Noue qui venoit d'emporter ce fouxbourg, descendant par la rue de Tournon, poursuivit de si près les Parisiens qui se retiroient par la Porte de Nesle, qu'on n'eut presque pas le loisir de la fermer. Parmi les trois cens prisonniers qu'on fit, on compta le Pere Edmond Bourgoin, Prieur des Jacobins ; ce dernier, convaincu d'avoir loué en pleine

Chaire le parricide commis en la perſonne de Henri III. & d'avoir même porté l'aſſaſſin à exécuter ce crime, fut, par Arrêt du Parlement de Tours, condamné à être écartelé.

Les Fauxbourgs ayant été ainſi emportés, les Généraux empêcherent que les Soldats ne les ſaccageaſſent. Ils attendirent l'arrivée de la Cavalerie, qui eut ordre de ſe tenir ſous les armes pour repouſſer les ſorties que les Pariſiens pourroient tenter.

Après cette précaution, les quartiers furent diſtribués & les Soldats eurent permiſſion de les piller, à la réſerve des Egliſes, des Monaſteres & des autres lieux ſacrés. Cet ordre fut exactement ſuivi. Le ſac dura tant que l'armée reſta dans les Fauxbourgs, & le butin conſidérable qu'elle fit, la ſoulagea infiniment. On rapporte des traits ſinguliers ſur l'ordre que les Soldats garderent au milieu du pillage. Nous ne les écrirons pas, pour ne point tomber dans une trop grande prolixité.

(*a*) Cependant le Duc de Mayenne

(*a*) Davila, *T. III.* L. *X. p.* 160-165. *Thuan. Hiſt. Lib. XCVII. p.* 805. 806 & 816.

qui s'étoit approché de la Frontiere de Flandre pour conférer avec les Miniſtres d'Eſpagne, ayant appris la marche du Roi du côté de Paris, ne tarda point à ſe remettre en Campagne avec toute ſon armée. Il s'avança à Pont Sainte-Maixence, & entra dans Paris le ſur lendemain de l'attaque du Roi. Son retour releva le courage des Habitans, & diminua l'appréhenſion qu'ils avoient, que Henri pourſuivant la victoire, ne voulût aſſiéger la Ville après en avoir emporté les Fauxbourgs. Le Roi reſta encore quelque-tems dans ſa poſition, décampa enſuite & vint à Mont-Lhéri, avec la réſolution de marcher à Tours, où il avoit convoqué les Etats. Le Duc de Mayenne ne l'incommoda pas dans ſa marche. Henri ſoumit Eſtampes & la fit démanteler. Puis il partagea ſes troupes. Une partie aux ordres du Duc de Longueville & de la Noue ſe rendit en Picardie, pour contenir cette Province. Anne d'Anglure de Givry s'avança avec un détachement dans la Brie; & le Maréchal d'Aumont en Champagne. Le Roi marcha avec le reſte de l'armée par la Beauce; & tirant vers la Loire, il prit le chemin de la Touraine. Il vint à Château-Dun, après s'être

ſaiſi de Janville ; & il aſſiégea Vendôme, Ville de ſon appanage & fort à ſa bienſéance, à cauſe de la proximité de la riviere de Loire. Ce fut durant ce ſiége que le (*a*) Capitaine Joſt Greder arriva de Soleure. Nous avons vu que le Roi l'avoit dépêché après la mort de Henri III. pour porter ſon Canton à laiſſer le Régiment d'Arregger à ſon ſervice. Mais nous n'avons pas détaillé de quelle maniere Greder s'étoit acquitté des ordres dont il étoit chargé.

Lorſqu'il retourna à Soleure, l'Ambaſſadeur de Sillery lui conſeilla de gagner d'abord les Eccléſiaſtiques & quelques particuliers du Canton. Ulric Hüetter, Chanoine du Chapitre Royal de Saint Ours, très-dévoué à la France, ſeconda Greder, & porta ſes Confreres à n'être pas oppoſés à un Roi Huguenot, & à ne pas faire attention à l'excommunication que le Nonce du Pape, Réſidant à Lucerne, menaçoit de fulminer contre tous ceux qui ſerviroient ce Prince. Le Clergé

(*a*) Journal Mſc. de ce Capitaine, en Allemand, communiqué en Mars 1750, par M. Greder, Conſeiller d'Etat du Canton de Soleure.

de Soleure & les Cordeliers de cette Ville furent attachés au Roi. Le Capitaine Greder se concilia aussi ceux d'entre les Sénateurs qui avoient été affectionnés à Henri III. à la tête desquels paroissoit l'Avoyer Ours Sury. Mais il y eut aussi beaucoup de Sénateurs qui lui furent contraires. Les intrigues de la Ligue qui avoient ébranlé la fidélité de Lucerne, agitoient aussi la Ville de Soleure. Quand Greder se fut une fois assuré d'un grand nombre d'amis, il se présenta devant le Sénat le 25 Septembre 1589. Il y exposa le sujet de son voyage, de la part de son Colonel Laurent d'Arregger & des Capitaines de son Régiment, dans lequel il se trouvoit six Compagnies de Soleure. Greder rapporta, que le feu Roi les avoit très-bien reçus en considération du Canton; que Sa Majesté avoit dit que jamais Elle n'oublieroit les services réitérés que le Canton de Soleure lui avoit rendus, & particulierement le secours qu'il lui envoyoit dans la plus grande nécessité; qu'Elle le distingueroit de tous les autres Cantons, ainsi que Sa Majesté en assura le Colonel d'Arregger & ses Capitaines: que la fin tragique du Roi empêcha l'effet de cette bonne volonté; qu'après son décès les

Princes & les Seigneurs se réunirent pour venger cette mort; que les Maréchaux de Biron & d'Aumont, & les Seigneurs d'O & de Sancy, vinrent trouver les Colonels & les Capitaines des quatre Régimens Suisses, pour leur notifier que le Roi de Navarre, Henri de Bourbon, succédoit à Henri III. comme héritier naturel; que ce Prince avoit donné un écrit par lequel il promettoit de soutenir la Religion Catholique-Romaine aux dépens de sa vie; & qu'après cette assurance, les Princes & les Généraux Catholiques lui avoient juré fidélité. Greder ajouta que ces Officiers avoient prié les quatre Régimens Suisses de ne point se séparer du Roi, puisque l'alliance conclue entre Henri III. & les Cantons, devoit encore durer neuf ans, suivant sa teneur. Greder dit ensuite que les Colonels & Capitaines répondirent qu'ils ne pouvoient pas donner une réponse décisive, ni jurer fidélité, sans le consentement de leurs Seigneurs Supérieurs; qu'ils les vouloient informer de leur situation; & qu'en attendant leurs ordres, ils continueroient à servir le Roi fidélement, & comme de bons Suisses. Qu'en conformité de cette résolution les Régimens envoyerent des

Capitaines à leurs Cantons respectifs, que lui Greder avoit commission de son Colonel Laurent d'Arregger & des Capitaines de son Régiment, d'exposer à ses Souverains Seigneurs l'intention favorable du Roi, & sa bonne volonté pour Soleure, & les prier de la part de Sa Majesté de les laisser à son service contre les Ligueurs. Greder assura que le Roi pourvoiroit au payement de ses troupes; & il représenta que le Colonel d'Arregger & ses Capitaines, supplioient le Canton de ne point les rappeller du service de Sa Majesté avant le tems de la convocation d'un Concile général, dans lequel le Roi, suivant sa promesse, termineroit les différends de Religion à la satisfaction des Catholiques. Greder remit au Sénat les déclarations données par le Roi & par les Princes & Officiers Catholiques, dattées du camp de Saint Cloud le 4 Août, qui confirmoient ce qu'il venoit d'avancer. Le Sénat goûta ses raisons, & trouva qu'en vertu de l'alliance, les troupes ne pouvoient point être révoquées, & qu'elles devoient servir à protéger le Royaume. Il approuva la déclaration du Roi & son intention, & conclud que la disparité de Religion ne devoit influer en rien,

attendu que les Cantons, quoique de différente communion, avoient des alliances entr'eux, & que la Maiſon d'Autriche entretenoit auſſi des Traités de confédération avec l'Angleterre, la Saxe & le Brandebourg. Le Journal du Capitaine Greder nous apprend que cette réſolution attira au Canton le reſſentiment du Nonce du Pape, qui l'excommunia, comme fauteur d'un Roi Calviniſte; que le Nonce ordonna aux Eccléſiaſtiques de Soleure, de publier le Decret d'excommunication contre les Protecteurs & les Partiſans de Henri IV. mais que le Clergé & les Citoyens de Soleure, voyant que toutes ces menaces étoient un jeu préparé par les Ligueurs & les Eſpagnols, renvoyerent à Lucerne au Nonce ſon Decret d'excommunication par le même Courrier, qui l'avoit apporté, avec ordre de notifier à ce Prélat qu'ils ne pouvoient point accepter ſon Decret, parce qu'il n'étoit pas fondé. Ils aſſurerent néanmoins en même-tems le Nonce, que malgré cette démarche ils (a) ſeroient toujours fidéles enfans de

(a) La rage des Ligueurs ſuppoſa une lettre du Roi au Canton de Berne, dattée du camp de Beauvais, le 18 Août 1589, par laquelle ce

l'Eglise pendant toute leur vie. Telles sont les circonstances que le Journal de Greder nous apprend. Mais les Négociations de Sillery qui étoit alors Ambassadeur du Roi en Suisse, & qui résidoit à Soleure, nous instruisent de ce que le Capitaine du Régiment d'Arregger avoit omis de rapporter.

Nous avons vu comment le Roi avoit envoyé en Suisse le Conseiller Lambert, pour apprendre aux Cantons son avénement au Trône. Nous avons donné l'extrait de la Lettre que ce Ministre leur écrivit conjointement avec l'Ambassadeur de Sillery le 12 de Septembre. Sillery ne manqua pas aussi d'écrire à (*a*) tous les bons amis de la France qui étoient répandus dans les Cantons. Quoiqu'on eut employé mille artifices contre le service du Roi, & pour en détacher ceux qui le

---

Prince assuroit cette République qu'il vouloit vivre & mourir dans la Religion Réformée. Cette lettre devoit le rendre odieux à tous les Catholiques de France & de la Suisse. On la voit dans le IV. Tome des Mémoires de la Ligue, *p.* 97-100. *édit.* 1595. *in*-8°.

(*a*) Négoc. Msc. de Sillery en Suisse, 1589. *p.* 165. & 166. *in-fol. No.* 12091. Bibliothéque de M. de Milsonneau.

ſoutenoient, le travail de Sillery donna néanmoins à Henri de grandes eſpérances malgré le défaut d'argent, & dans le tems que le parti contraire en diſtribuoit avec profuſion. Sillery s'appliqua à conſerver l'amitié de Berne, & il tâcha de faire comprendre à ce Canton les obligations qu'il avoit contractées dans les traités qui le lioient avec les Rois & la Couronne de France. Cependant le Duc de Savoye fit tous ſes efforts pour détourner l'effet de cette Négociation. Sillery voulant les rendre inutils, pria le Conſeiller Lambert d'aller à Berne, & de repréſenter au Sénat de cette République l'intention de Sa Majeſté ſur la guerre de Savoye. Lambert remit au Sénat la lettre ſuivante.

(a) *Lettre du Roi Henri IV. au Canton de Berne.*

Henri, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre. Très-chers & grands amis, alliez & confédérez; par les lettres que nous eſcriuons en commun à

(*a*) Mêmes Négociations, en 1589. *p.* 166-167.

tous voz Quantons, vous entendrez la perte que nous auons faicte de nostre Très-honoré Seigneur & Frere, & la charge que nous auons donnée là-dessus, tant à nostre Ambassadeur, qu'au sieur Lambert, que nous enuoions exprès par-delà. Et d'autant que sa mort aduenue sy promptement a rompue la dépesche que nous estions sur le poinct dy faire, & le tesmoignage qu'il désiroit vous donner du bon gré qu'il vous scauoit du secours qu'il auoit receu de vostre part en ses affaires; Nous auons bien voulu y suppléer par la présente, & vous remercier comme nous faisons de très-bon cœur de l'argent que vous luy auez presté pour les affaires & seruice de ceste Couronne. A laquelle Dieu nous ayant appellé, nous satisferons à ceste debte comme de chose de laquelle la charge demeure sur Nous auec les autres de l'Estat. Vous promettant que Nous ratifierons & aurons agréable ce que les sieurs de Sillery & de Sancy vous ont promis du temps dudit Seigneur Roy deffunct, dont ne vous enuoyons à présent les Lettres de Ratification, par faute de noz grands Sceaux qui sont demeurez à Tours, où ledit Seigneur auoit laissé

son Conseil. Mais elles vous seront envoiées le plustost qu'il nous sera possible Et au surplus Nous souvenant de l'amitié particuliere que vous nous auez monstrée par le passé, nous vous asseurons que nous la recognoistrons en tout ce que nous aurons moyen de faire chose qui soit à vostre contentement. Ne voulant oublier vous dire pour le tesmoignage du soin que ledit sieur Roy deffunct auoit de voz affaires, qu'il auoit résolu d'envoier bientost mon Cousin le Maréchal d'Aumont en Bourgogne, auec bonnes forces & charge de vous assister de ce qu'il eust peu. Ce que sa mort ayant interrompu, sy nous ne vous leffectuons à présent, vous croirez bien que ce n'est à faute de bonne volonté ; ayant désia cy-devant escrit au sieur Lesdiguieres afin qu'il vous secourust de tout ce qu'il pourroit. Dont nous luy ferons encore nouvelle recharge fort expresse, attendant que d'ailleurs Nous puissions faire mieux pour le soustenement de vos affaires : sur ce Nous prions Dieu, Très-chers, &c. Vous auoir en sa garde. Escrit au Camp de Poissy, le dix-septiéme jour d'Aoust 1589. Signé, *Henry*. Et contresigné, *Revol*.

(*a*) Tandis

(a) Tandis que Lambert se trouvoit à Berne, Sillery fut averti d'une Assemblée que les quatre Cantons Réformés avoient convoquée. Il ne pût s'y trouver: mais il y envoya Vigier, Secrétaire-Interprête du Roi, & lui remit une lettre pour les Députés. La conférence de Bonneville, qui avoit été tenue entre les Ambassadeurs de Savoye & ceux de Berne, ayant été infructueuse, les Bernois résolurent de continuer la guerre. Mais comme le mécontentement s'étoit glissé dans leurs troupes, ils ne voulurent pas la pousser avec vigueur. Ils laisserent seulement dix Compagnies d'Infanterie & quelques Compagnies de Cavalerie, pour conserver les deux Seigneuries de Gex & de Thonon; & ils rappellerent leurs autres troupes. Mais le détachement qui devoit veiller à la défense de Thonon, abandonna cette Place le 25 d'Août à l'approche des Ennemis. Lorsqu'on apprit à Berne cette nouvelle, le Sénat ordonna tous les préparatifs nécessaires pour dé-

---

(a) Mêmes Négociations. *Ibid. p.* 167-169. 170. & 171.
Stettler, Chr. Allemande de Berne, P. II. L. VII. p. 332-333. & 344-346.

fendre les paſſages du Canton du côté de la Savoye, & pour garantir la Seigneurie de Gex de toute inſulte. Néamoins au milieu de ces préparatifs, Berne ne perdit pas de vûe les moyens qui pouvoient procurer la Paix, & les trois autres Cantons Réformés appuyerent ſon intention. Tel étoit l'état de la guerre de Savoye, lorſque le Conſeiller Lambert arriva à Berne. Il étoit très-important pour le Roi que la guerre de Savoye continuât. Elle occupoit le Duc de ce nom, & l'empêchoit durant ce tems de pénétrer en France & d'aſſiſter la Ligue. Nous verrons bientôt toutes les peines que Sillery éprouva en voulant combattre la politique du Duc de Savoye. On ne ſçauroit aſſez louer le zele infatigable que ce Miniſtre montra pour les intérêts de ſon Maître, & ceux du Canton de Berne, dans des tems auſſi difficiles.

Lambert ayant rempli la commiſſion dont il étoit chargé près du Sénat de Berne, revint à Soleure. Sillery eût bien déſiré qu'il eut été porteur de la réſolution de tous les Cantons. Mais comme cette Négociation pouvoit traîner en longueur, & que le Roi ſouhaitoit d'apprendre le ſuccès du voyage de Lambert; l'Ambaſ-

ſadeur crut ne devoir plus arrêter ce Conſeiller, & celui-ci retourna en France vers la fin de Septembre. (*a*) Depuis ſon départ les Ennemis du Roi continuerent à tenter toutes ſortes de voyes pour ruiner le ſervice de Sa Majeſté. Ils obtinrent des Cantons Catholiques la convocation de diverſes Dietes particulieres. Quelquefois on y appelloit les Cantons de Glaris & d'Appenzell. Le Duc de Mayenne qui avoit ſon Miniſtre réſident à Lucerne, invita les Cantons Catholiques à entrer dans une étroite alliance avec le Cardinal de Bourbon, que les Ligueurs avoient reconnus Roi de France, ſous le nom de Charles X. & avec les Etats Catholiques du Royaume. Le Duc n'oublia pas de promettre à ces Cantons la ſatisfaction de toutes leurs dettes, & il fit répandre le bruit qu'il envoyeroit dans peu en Suiſſe de nouveaux Ambaſſadeurs pour traiter de cet article & de l'alliance, & pour y apporter deux cens mille écus qu'on diſtribueroit entre les amis de la Ligue. Sillery écrivit dans tous les Cantons Catholiques, les exhorta à

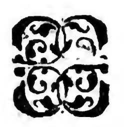
(*a*) Négociations manuſcrites de Sillery, *ibid. p.* 171. & 172.

rejetter des offres si contraires à l'honneur de la Nation Helvétique ; & il obtint des Cantons de Fribourg & de Soleure, qu'ils ne réponderoient point aux lettres du Duc de Mayenne, ni à celles de son Ambassadeur.

(*a*) Cependant les Bernois traitoient de la Paix avec la Cour de Savoye. Ulric de Bonstetten & Jérôme d'Erlach y avoient été envoyés, & depuis leur retour on avoit indiqué un Congrès à Nyon. On y conclut le Traité suivant le premier jour d'Octobre. Les Députés de Berne, qui le signerent, se nommoient Beat-Louis de Mullenen Avoyer, Abraham de Graffenried, le Colonel Louis d'Erlach, & le Boursier Vincent Dachselhoffer.

(*a*) Les mêmes Négociations, *ibid. p.* 172. *Stettler, Part. II. L. VII. p.* 34[illegible]-349.

Spon, Hist. de Geneve, *T. I. Liv. III. p.* 360. *& suiv.* Geneve. 1730. *in*-4°. *fig*



(a) *Articles accordés entre Monsieur de Savoye & Messieurs de Berne, du premier Octobre 1589.*

Premierement, que bonne Paix & amitié sera entre son Altesse & les Seigneurs de Berne & leurs Estats; & moyennant ce sont abolis tous actes d'hostilité, commis d'une part & d'autre, sans que pour ce regard en puisse estre faicte recherche quelconque par les particuliers ny autres, ains demeureront tous lesdicts actes d'hostilité & prinses de meubles, depuis la guerre jusques à la tresue derniere, pour non faicts & aduenus, & se rendront tous prisonniers de guerre d'une part & d'autre, sans aucune rançon.

Le second Article ne concerne point les Subjects.

Tiercement, d'aultant que durant les troubles de guerre & d'hostilité, les subjects desdictes Terres, Bailliages de Chablais, Geix & Ternier, auroient après qu'ils fu-

(a) Copié d'après un Recueil Msc. de Négociations sur la Suisse, qui est entre les mains de M. Milsonneau, cotté N°. 12094, *Part.* I. *p.* 208-211. *in fol.*

rent enuahys, affiſté & fauoriſé auſdicts ſieurs de Berne, & pour ce regard auroient encouru la male grace de ſadicte Alteſſe; ce néantmoins requis & ſupplié par leſdicts Seigneurs de Berne, qui les auroient à ce faire recommandés, de ne leur imputer mauuaiſe affection, leur a eſté librement accordé par ſadicte Alteſſe, déſirant de les gratifier; & a eſté expreſſément en ce Traicté de Paix, dit, conclu & arreſté que tous les Subjects en général deſdicts trois Bailliages, qui ont eſté employés pour leſdicts Seigneurs de Berne, ou autres, au ſeruice deſdictes guerres, ſoit perſonnes de Commandement, ou Officiers, ou ſimples Soldats, qui ayent porté les armes contre ſadicte Alteſſe, & qui ne ſe trouveroient attaincts de félonnie ou leze-Majeſté, ou autre que de port deſdictes armes, feront indifféremment & ſans exceptions pardonnés & reſtitués en leurs héritages & ſubſiſtances, ſans aucune recherche, punition en leurs perſonnes ny en leurs biens: & s'il ſe trouve préſentement ou à l'advenir qu'ils ſe vouluſſent retirer hors deſdicts Bailliages pour venir réſider riere les Eſtats deſdicts Seigneurs de Berne, puiſſent auſſy jouir de leurſdicts biens, les admodians, arrentans ou ven-

dans à leur bonne volonté, & de retirer les deniers sans aucun empeschement ny difficulté, pourueu qu'ils viuent & se comportent comme est porté par l'article quinziesme de l'alliance du précédent Traicté de Paix : & le mesme sera obserué pour le regard des Subjects desdits Seigneurs de Berne, se voulans retirer après la guerre passée riere les Estats de son Altesse.

Quarttement, pour ce que pour gaigner les cœurs des Subjects, les Princes Chrestiens n'ont point accoustumé de les forcer en leurs consciences, j'açoit qu'elle ait désiré d'establir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ausdicts trois Bailliages ; ce néantmoins sa bénignité & mansuétude, animant à la Requeste desdicts Seigneurs de Berne, ses Très-chers alliés & confédérés, en contemplation aussy que les Sujects des trois Bailliages auroient desja des long-temps par lettres dudict feu Duc, pere de sadicte Altesse, exercé la Religion de laquelle ils faisoient profession avant les présents troubles de guerre; a esté dict, conclud & arresté que l'exercice de ladicte Religion se fera & aura lieu, librement & seurement, assavoir en trois Paroisses de chaque Bailliage de Tonnon, de Gex, &

en une Paroiſſe au Bailliage de Terny tant ſeulement à la nomination de ſadicte Alteſſe : Le tout ſoubs l'entretenement des Miniſtres & Diacres à leur mode, & auec payements de leurs Penſions tels qu'ils ont receu cy-devant ſans aucune diminution.

Et finalement pour ce que la pluralité des Subjects deſdicts trois Bailliages, ſont pour le jourd'huy eſpars ça & la, s'eſtans retirés & abandonné leurs maiſons pour crainte des dangers & affliction que la guerre apporte auec ſoy, qu'auſſy en partie la crainte de ſadicte Alteſſe contre laquelle ils auroient porté les armes, il a eſté expreſſément conuenu que, ſuiuant l'Article général cy-deſſus, qu'ils feront contrainсts de ſe retirer en leurs maiſons par publications & affiches ès lieux où conuiendra, notamment ceux qui ſe ſont retirés à Geneve, & ce dans quinze jours de ladicte publication, à peine d'eſtre punis & deſcheus du bénéfice de pardon, ſauf ceux qui voudront habiter riere les Eſtats deſdicts Seigneurs de Berne, comme ſus eſt dict.

Faict à Nyon ce premier Octobre mil cinq cents quatre-vingtz-&-neuf, ſelon l'ancienne ſupputation, & ſelon la nouuelle, l'unzieſme dudict mois.

Les Députés de Berne ne se contenterent pas de conclurre ce Traité. Ils écrivirent aux Genevois dans des termes menaçans, qu'ils eussent à y accéder (*a*). Sillery rapporte que les Bernois tenterent toutes voyes pour persuader Geneve à abandonner au Duc de Savoye le Vicedommat que ce Prince prétendoit sur cette Ville; ils faisoient valoir aux yeux des Habitans la puissance du Duc; & pour les intimider, ils leur déclaroient qu'ils ne devoient attendre aucun secours d'eux.

Les Genevois ainsi pressés par leurs alliés mêmes, consentirent de remettre leurs différends au jugement des Arbitres qu'on nommeroit des deux côtés; mais ils ne perdirent pas cependant courage, & ils implorerent l'assistance du Roy. Ils avoient déja écrit le 20 d'Août la lettre suivante à ce Monarque.

(*a*) Négociations Msc. de Sillery en Suisse. 1589. *page* 172.

(a) *Lettre écrite au Roy Henri IV. par la Ville de Geneve.*

SIRE,

Les premieres nouuelles que nous auons eues par-deçà de la bleſſure du feu Roy, nous apporterent grande triſteſſe, & plus encores celles de ſon déceds, craignans les grands maux qui s'en pouuoient enſuiuure vray-ſemblablement pour l'eſtat de la Chreſtienté, outre l'indignité très-déteſtable d'un tel & ſi malheureux acte en toutes ſes circonſtances; mais ayant toſt après & quaſi en meſme temps entendu pour certain, comme il auoit pleu à Dieu de luy donner deuant que de l'appeller à ſoy, tant de bon ſens & de vigueur que de pouruoir très-heureuſement & ſelon Dieu & raiſon à l'eſtat du Royaume; & comme l'armée repréſentant la plus ſaine partye de la nation vrayement Françoiſe, auoit approuué le tout ſelon ſon deuoir, nous en auons leué le cœur & les mains

(a) *Ibid.* p. 173-176.

au Ciel,auec jeuſnes & actions de graces pour le paſſé & priſes pour l'aduenir : ce que n'auons voulu faillir de teſmoigner par les préſentes à voſtre Majeſté, priant Dieu, auquel il a pleu la colloquer au plus haut dégré d'entre les Chreſtiens, vous y affermir & maintenir contre tous empeſchemens à la gloire de ſon ſainct nom, redreſſement de la Couronne de France, & de tous ſes bons amis & alliés, & au bon repos de toute la Chreſtienté. Au ſurplus, Sire, le traitté quil pleuſt au feu Roy de France, de faire auec nous ſes très-humbles ſeruiteurs pour le bien de ſes affaires, & auec tout cela ceſte ſinguliere bienveillance, laquelle il a pleu à V. M. nous teſmoigner en tant de ſortes juſques icy,nous donnent aſſurance qu'elle ne prendra à déplaiſir, nonnobſtant ſes autres plus grandes affaires, d'entendre à noſtre urgente néceſſité, & la très-humble requeſte que nous luy faiſons de nous y aider pour les meilleurs moyens que temps le permettra. V. M. donc, *Sire*, aura cy-deuant bien & plainement entendu, tant les motifs de ceſte guerre contre le commun ennemi, que l'aſſiſtance miraculeuſe que nous auons ſentie de noſtre Dieu depuis le ſecond d'Auril,

ſur-tout en quatre bien grandes & rudes rancontres, depuis le partement de l'armée Royalle d'auec nous, & depuis encores en ung cinquieſme combat en Fauſſigny, donné entre le commun ennemy, les Seigneurs de Berne, noz alliez & nous. Cela nous donnoit très-grande & preſque certaine eſpérance d'vne brefue & heureuſe yſſue de ceſte guerre, ou pour le moins d'un tel aduantage, que l'ennemy ſeroit contraintt de quitter la Ligue & ſe ranger à la raiſon. Mais certains entremetteurs, quoique nous ayons ſceu dire, ne faire, ont eu tant de crédit qu'un long temps s'eſtant eſcoullé en treſues & vaines conférances entre l'ennemy & les Seigneurs noz alliez, les maladies ſe mettans en leur camp, & autres cauſes les contraignans de rompre leurs armées & ſe contenter d'en loger une partye ſur leurs terres, nous demeurons par ce moyen deſtituez de ſuffizantes forces pour faire teſte à celle de l'ennemy, & expoſez auec tout noſtre territoire à la cruauté d'iceluy plus que barbare, ne laiſſant rien à ſaccager & bruſler s'il n'y eſt pourveu d'ailleurs; car nonobſtant que noſtre petitte troupe qui ſera, Dieu aydant, conduitte par le ſieur de Lurbigny,

à nous enuoyé par votre Majesté, ayt faite bonne preuue de sa valeur, & que le courage & bonne résolution ne nous défaille, graces à Dieu, si est ce que si nous auons l'ennemi deuant noz murailles comme il s'y appreste, nous ne pouuons faillir de tomber bientost en très-grande extremité, ayant esté ceste ville épuisée de vivres & de la plus grande part de ses munitions, & sur-tout des deniers qui sont les nerfs de la guerre; ce que sachant très-bien, nostre ancien ennemy ne faudra de laisser en quelque paix les plus forts, pour faire tout son effort soubz les plus foibles. Ce sont les raisons, *Sire*, qui nous ont poussés à ceste importunité enuers V.M. la suppliant très-humblement, qu'en considérant la conséquence de ceste ville pour le seruice de vostre Majesté, & la sincérité & prompte affection que nous auons tousiours monstré enuers la Couronne de France, & continuant Vostre Majesté son antienne débonnaireté & bienuueillance enuers nous ses seruiteurs très affectionnez, il luy plaist aduiser les meilleurs & plus prompts moyens de nous secourir en ceste nécessité, deuant que tombions en extremité plus grande & irrémédiable, soit par quelque diuision du

costé de Bresse ou du Dauphiné, dont nous n'auons encores eu soulagement quelconque, ne sachant pas mesme s'ilz ont eu & receu les dépe ches du feu Roy de très-heureuse mémoire que de V. M. quoyquil n'ayt tenu à les enuoyer, soit quequelque autre moyen se présente. Ce qui nous obligera de plus en plus & à jamais, à tenir & recognoistre vostre Majesté auoir esté la main de l'Eternel pour nostre sauueté ; lequel nous supplions, *Sire*, qu'en accompagnant & benissant d'en haut les Couronnes desquelles il vous a tant honoré, pour heureusement & sainttement restablir le repos de la France en toutes sortes, contre tous ces malheureux forcenez, violateurs de tout droitt diuin & humain, il rende vostre regne florissant en ferme tranquillité & prospérité soubs sa très-saintte protection. De Geneue ce 20 Aoust 1589.

Sillery ayant appris que le Duc de Savoye travailloit à la paix avec les Bernois, n'omit rien pour animer la République contre ce Prince; la nouvelle du traité de Nyon qu'il reçut par une voie indirecte, le porta à écrire au Canton de Berne, pour lui marquer sa surprise. Cette lettre est conçûe en des termes si

dignes du caractere dont Sillery étoit revêtu, que nous avons cru devoir l'insérer dans cet ouvrage.

(*a*) *Lettre escrite à Messieurs de Berne le 18 Octobre 1589, par M. de Sillery, Ambassadeur du Roy en Suisse.*

Magnifiques Seigneurs, j'estois tousiours attendant de voz nouuelles, suiuant l'assurance qu'il vous a pleu me donner par plusieurs de voz lettres, & très-expressément par deux que jay receues de voz Seigneuries depuis mon dernier voiage, par lesquelles vous m'auez entierement assuré quil ne seroit rien traitté ne conclud au préjudice du seruice de Sa Majesté & sans que j'en fusse premierement aduerty, y adjoustant mesme ces mots, *& sans mon aduis.* Ces dernieres promesses si expresses, ont esté cause que je ne vous ay point voulu importuner, prenant confiance entiere en icelles, & qu'auparauant jauray moyen de m'acquitter de mon deuoir, & vous proposer ce que j'estimois estre conuenable; mais dautant que cecy pouroit estre à l'aduanture oublié par faute d'estre repré-

(*a*) Neg. Msc. de Sillery en Suisse, N°. 12091. p. 177.

senté, je vous supplie, Messeigneurs, vous en souuenir, & me faire ce bien, qu'auant rien arrester, je puisse entendre ce qui aura esté proposé en l'assemblée de Nyons; non que je me voulust entremettre de ce qui vous touche en particulier, sinon pour vous y souhaitter tout bien & prospérité, & y seruir autant quil me seroit possible. Mais dautant que le seruice de Sa Majesté est grandement interressé en ce faict, lequel importe semblablement au repos, honneur & seureté de tous Messieurs des Ligues, & particulierement à voz alliez de Geneve, dy bien penser & employer voz prudences, pour priser & examiner sagement toutes les suittes & conséquences d'un tel affaire, lesquelles vous scauriez mieux vous représenter, seulement vous prieray-je de bien considérer le temps & la saison, l'esprit & l'intention de ceux auec qui vous traittez, pour ne vous laisser surprendre & abuser. Vous considererez aussy, sil vous plaist, les qualitez & différence d'ung Roy de France & d'ung Duc de Savoye; & vous trouuerez, je m'assure, que l'amitié des Roys de France vous a esté & sera tousjours, Dieu aydant, très-utille & très-honorable; & que

la ruyne de ſon ſeruice & de ſon Royaume, laquelle on pourſuyt principallement pour ce traitté, ne vous peut aporter que dommage; je vous ſupplie auſſy auoir égard & compaſſion de voz alliez de Geneve, qui demeureront miſérablement abandonnez à la courtoiſie de leurs ennemis; Vous jugez bien, par voſtre prudence, que la conſeruation de ceſte ville ne vous importe pas moins qu'aux habitans d'icelle. Je vous ſupplie pour Dieu ne l'abandonner, & prendre de bonne part ce que mon deuoir m'oblige de vous repréſenter, tant pour le ſeruice du Roy mon Maiſtre, que pour le deſir que j'ay de voſtre bien & réputation, à quoy je deſire ſeruir auec pareille ardeur que les plus affectionnez de voz Bourgeois en ceſte intention.

(*a*) Les Bernois répondirent en des termes qui, ſans avouer le Traité de Nyon, augmentoient les juſtes ſoupçons de l'Ambaſſadeur. Bien-tôt après Sillery,

(*a*) Négociations de Sillery, *ibid. p.* 178. & 179.
Stettler, P. II. L. VII. p. 348-349. *Thuan. Hiſtor. Lib. XCVII. p.* 824.

apprit que le Grand Conseil de la République vouloit confirmer cette Paix, en stipulant néanmoins qu'elle ne préjudicieroit point à l'alliance France, pourvu qu'il ne fût rien entrepris contre le Pays de Savoye. Les Bernois continuerent à solliciter les Genevois de s'accommoder avec le Duc. Plusieurs des Sujets de ce Prince leur offrirent de la part de leur Souverain une amitié entiere, & toute liberté de trafiquer dans ses Etats, s'ils lui accordoient quelque marque de supériorité ou d'honneur en leur Ville, & s'ils renonçoient à l'alliance de France. Ces offres étoient accompagnées de menaces terribles, en cas de refus. Ce qui augmentoit le dépit du Duc, étoit de voir différés par ces délais les grands desseins qu'il avoit projettés contre la France. Mais les Genevois rejetterent courageusement ses propositions, quoiqu'ils fussent bloqués par les Savoyards. Charles-Emmanuel fit même élever un Fort au bord du Lac, dans un endroit nommé Versoy, & il ordonna la construction d'un autre Fort à Bellerive. Malgré tout le péril éminent, Geneve ne perdit rien de sa fermeté, & cette République attendit avec une patience inébranlable le secours du Roi. Les Cantons

de Zurich, de Bale & de Schaffhausen, se montroient sensibles à sa situation. Ils résolurent de l'assister d'hommes, de vivres & d'argent. Mais leurs préparatifs étoient trop tardifs dans l'exécution. Les Bernois offrirent enfin d'envoyer au Duc des Ambassadeurs pour le prier de se désister de la poursuite de ses droits sur Geneve, & de remettre leur décision aux Arbitres qu'on nommeroit de part & d'autre. Ils écrivirent aussi aux trois Cantons Réformés, pour les inviter à se joindre avec eux, & à envoyer leurs Ambassadeurs pour la même fin. Cette manœuvre partoit d'un principe de politique très-visible. Les Bernois espéroient de cette maniere se décharger du blâme qu'ils reconnoissoient s'être attirés en abandonnant leurs alliés. Durant ces mouvemens, Sillery qui vouloit tirer les affaires en longueur, & tenir toujours les forces de Savoye engagées, cherchoit en même-tems un moyen qui put apporter quelque relache aux Genevois, en attendant le secours qu'ils espéroient du Roi. Ces considérations lui firent naître la résolution de ménager le voyage des Ambassadeurs des Cantons Réformés. Il n'ignoroit pas les menées sourdes des Enne-

mis du Roi. Les Partisans de la Ligue obtinrent du Canton de Fribourg qu'il envoyeroit des Députés à Soleure, pour faire entendre au Sénat de cette Ville, comme à leurs plus intimes alliés, qu'il avoit pris la résolution de rappeller ses troupes du service de la France. Ils devoient persuader Soleure de se conformer à leur demarche. Mais Sillery eut l'adresse de faire nommer pour cette députation ceux d'entre les Fribourgeois qui étoient les plus affectionnés au service de Sa Majesté; & cette précaution fut cause qu'ils ne rendirent point de mauvais offices aux intérêts du Roi. (*a*) Sillery rapporte dans ses Mémoires que les six Cantons Catholiques qui avoient alliance avec l'Espagne & la Savoye, se rassemblerent pour tenter tous les moyens capables d'attirer dans leur sentiment ceux de Soleure, & s'il étoit possible, Glaris & Appenzell, dont les Habitans sont en partie Catholiques. Le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs d'Espagne, de Savoye, & du Duc de Mayenne, (*b*) joignirent aux offres les plus

---

(*a*) Négoc. de Sillery, *ibid. p.* 180-183.

(*b*) L'Ambassadeur de la Ligue se nommoit Léon l'Escot de Clermont, Conseiller au Par-

flateuses, les plus grandes menaces. Ils firent valoir l'affection & la puissance de leurs Maîtres, & dirent que ces Princes ne manqueroient pas de reconnoître les services de ceux qui favorisoient la Ligue. Les trois Ambassadeurs assemblerent les principaux Chefs des cinq Cantons, & envoyerent le Nonce du Pape dans toutes les Paroisses de ces Etats, pour publier l'intention du Pape, qui exhortoit tous les habitans à secourir la Ligue. Le Nonce menaçoit de l'excommunication ceux qui assisteroient le Roi de Navarre, ou qui fréquenteroient ses Ministres. On voit par les Mémoires de Sillery, que les six Cantons Catholiques envoyerent le 22 d'Octobre des Ambassadeurs à Soleure, pour tous ensemble presser & contraindre cette Ville de se joindre avec eux; leurs instructions portoient aussi qu'ils engageroient Soleure à commander à leurs Sujets qui étoient en France au service du Roi, de passer dans le parti de la Ligue, ou du moins de retourner promptement en Suisse. Ces Ambassadeurs, en arrivant à Soleure,

---

lement de Paris. *Voyez Jac. Aug. Thuani, de vita sua*, *Lib. IV. p.* 108. *T. VII. Operum, Londini*, 1733. *in-fol. fig.*

croyoient y trouver les pratiques de l'Espagne plus avancées. Nous avons observé ce que le Journal du Capitaine Greder dit de la résolution de Soleure. Mais nous n'avons point instruit le Lecteur des ruses que les Ligueurs firent jouer dans cette occasion. Non-seulement ils engagerent les six Cantons à envoyer le 22 d'Octobre des Ambassadeurs à Soleure ; mais ils ajouterent à leurs représentations un appui, dont la victoire leur sembloit être assurée. Nous avons marqué l'étonnement que ces Ambassadeurs eurent en arrivant à Soleure. La proposition qu'ils firent au Sénat, étoit principalement fondée sur le prétexte de la Religion, & sur la nécessité qu'ils avoient de demeurer fermes & bien unis ensemble pour leur sûreté commune. Ils firent entendre à ceux de Soleure que cette réunion étoit la seule voye qui pouvoit leur procurer le remboursement de leurs créances. Ces Ambassadeurs ne se contenterent pas de haranguer le Conseil ordinaire de la République ; ils demanderent d'être aussi entendus par le Grand Conseil, parce qu'ils espéroient que ce Tribunal, qui est le plus nombreux de la Ville, leur seroit moins contraire. Ils présenterent aussi les lettres du Nonce.

Ce Prélat, après avoir proposé l'intention du Pape & le secours de deniers que Sa Sainteté promettoit à la Ligue, reprenoit aigrement les Soleuriens de s'être séparés de leurs alliés Catholiques, les avertissoit sous peine d'excommunication qu'ils devoient se joindre avec eux, & en suivre l'exemple, & il leur défendoit sous les mêmes peines de fréquenter l'Ambassadeur du Roi ou de traiter avec lui. Toutes ces menées étoient parfaitement connues de Sillery; & cet habile Négociateur avoit saisi d'avance tous les moyens qui pouvoient retenir les Soleuriens dans l'alliance & au service de Henri IV. Ils justifierent leurs actions & leurs intentions par les Traités qu'ils avoient avec les Rois & la Couronne de France, & par l'honneur qui les obligeoit d'observer leur foi & leurs promesses. Ils protesterent qu'ils se garderoient bien de rappeller leurs troupes; puisque tous les Princes & Seigneurs Catholiques, & généralement toute l'armée, avec laquelle elles avoient fait serment de servir fidelement le Roi & la Couronne de France, continuoient de rester au service de S. M. Ils représenterent aux Ambassadeurs de leurs alliés, que leurs troupes n'étoient

point payées; & que, si on les faisoit retourner sans payement, le Canton devenoit responsable de leurs plaintes, & s'exposoit au danger d'exciter des troubles parmi ses Sujets. Ils ajouterent qu'ils espéroient recevoir du Roi un favorable traitement; & que ce Prince auroit tout lieu d'être irrité contre eux, s'ils abandonnoient sa cause dans la nécessité urgente où il se trouvoit; & que même une pareille démarche pourroit leur faire perdre la bonne volonté qu'il avoit de satisfaire leurs dettes, dont le total étoit considérable. Sillery après avoir exposé la réponse des Soleuriens, s'exprime ainsi: *Quant à la lettre du Nonce, ils s'en offencerent grandement, & arrêterent de ne luy faire aucunes responses; & que, s'il faisoit recharge d'autres lettres, elles luy seroient renvoiées.*

Telle fut la conduite de Soleure. L'Ambassadeur en rendit compte au Roi, afin que Sa Majesté connut la vérité de l'intention des uns & des autres. Le parti contraire vouloit contracter avec tous les Cantons Catholiques, & n'étoit retenu que par l'espérance d'attirer Soleure, pour avoir dans ses intérêts toute la Suisse Catholique, & la détacher entierement du service du Roi. Nous avons observé que

ce

ce Prince avoit envoyé plusieurs Capitaines près des Cantons, pour les porter à reconnoître la justice de sa cause (*a*). Michel Baeldi, du Canton de Glaris Réformé, Capitaine au Régiment de Wichsser, servit utilement Sa Majesté. Voici ce que Sillery dit de sa Négociation. *Le Capitaine Baldy de Glaris, ayant esté envoié par Sa Majesté, pour savoir l'intention de ses Supérieurs & des autres, sur ce qui leur auoit esté proposé pour la continuation du seruice que leurs gens auoient commencé au feu Roy, s'en retourna après auoir expédié les affaires de sa commission, portant lettres de plusieurs Cantons, par lesquelles Sa Majesté pouuoit estre informée de leur intention, & du deuoir & fidélité qu'ils luy offrirent.* Baeldi se présenta aussi devant le Sénat de Berne, & lui notifia l'avénement du Roi au Trône. Ce Canton nomma le Colonel Louis d'Erlach, & Vincent Dachselhoffer, pour compli-

(a) *Stettler*, Chr. de Berne en Allemand, *Part. II. Liv. VII. p.* 346.
Négoc. Msc. de Sillery en Suisse, 1589, *p.* 183.
Jean-Henri Tschudi, Chr. Allem. de Glaris, *p.* 518.

menter en ſon nom Sa Majeſté. Mais la ſituation critique des affaires du pays de Gex, empêcha le départ de ces deux Ambaſſadeurs. Baeldi (*a*) vint à Schafthauſen, & informa le Magiſtrat de l'état de leurs Compagnies qui ſervoient dans le Régiment de Wichſſer. Ce Canton leur permit de continuer à ſervir. Les (*b*) trois Ligues Griſes envoyerent le même ordre à leurs gens de guerre. Et les mémoires de Sillery rapportent que ces Ligues & le Canton de Soleure, offrirent de ſervir le Roy avec un plus grand nombre de troupes, ſi Sa Majeſté agréoit leur bonne volonté.

Les (*c*) Capitaines Suiſſes que Henri avoit envoyé près des Cantons, revinrent trouver ce Prince, les uns à Château-Dun, & les autres durant le ſiege de Vendôme. Le célébre hiſtorien Jacques-Auguſte de Thou, nous apprend qu'il les accom-

(*a*) Extrait de la Chancellerie de Schafthauſen.

(*b*) Sillery *Ibid. pag.* 183.

(*c*) Journal Mſc. du Cap. Joſt Greder, à l'an 1589, en Allemand.

Thuan. Hiſt. Tom. IV. lib. XCVII. p. 816. *&* 818-819. *& Tom. VII. de vita ſua, lib. IV. p.* 100. 108. 109. *&* 110. *Londin.* 1733. *in-fol. fig.*

pagna dans leur retour en France. Il avoit passé en Italie avec Caspar de Schomberg, & avoit heureusement négocié près du Grand Duc de Toscane, afin de traverser les desseins de la Ligue. En revenant, il prit son chemin par le pays des Grisons & la Suisse, conféra à Soleure avec l'Ambassadeur de Sillery, & continua sa route avec les Capitaines Suisses que nous avons nommés jusqu'à Château-Dun. Ces Capitaines firent rapport au Roi de leur voyage & de l'affection que plusieurs Cantons & Etats du Corps Helvétique montroient à son service. Davila (*a*) écrit que ce Prince & toute l'armée furent fort satisfaits de cette nouvelle, *tant pour auoir connu par espreuve qu'en ces Régimens de Suisses qui auoient toujours vaillammentt combattu, consistoient les principaux nerfs de l'Infanterie, que pour l'espérance qu'ils auoient de pouuoir accroistre leur nombre par de nouuelles leuées, quil leur seroit permis de faire sous les enseignes de leurs Cantons.* Le Journal de Greder porte que ce Capitaine

(*a*) Histoire des Guerres civiles de France, *Tom. III. liv. X. pag.* 164-165. de la trad. de Baudoin, *Paris* 1666. *in*-12.

joignit l'armée du Roi au siege de Vendôme; que son arrivée fit un grand plaisir au Régiment d'Arregger à cause du succès de son voyage; & que le Colonel & les Capitaines de ce corps le menerent au Roi. Ce Prince le reçut d'un air rempli de joie. Greder lui fit rapport de la bonne disposition de son Canton, & de l'ordre qu'il donnoit à ses Officiers & soldats, de continuer à servir Sa Majesté. Il dit aussi, que le Canton lui enverroit de nouvelles troupes, s'il en étoit besoin; mais qu'il prioit Sa Majesté de satisfaire le Colonel & les Capitaines de leurs payes & de leurs dettes. Greder ajouta que ses Supérieurs espéroient que leur Régiment se conduiroit très-bien au service du Roi. Le Journal que nous avons cité, nous apprend que Henri promit en reconnoissance sa protection à la ville de Soleure dans toutes les occasions qui se présenteroient; & qu'il dit que le Régiment de Soleure avoit inspiré à sa Noblesse Catholique, la résolution & le courage de persévérer dans son service, & qu'ainsi il étoit la principale cause de son bonheur & de sa prospérité. Ce Prince promit qu'il verroit comme il pourroit lui marquer sa reconnoissance, & satisfaire

le Régiment d'Arregger. La nouvelle de l'arrivée des Capitaines Suisses étonna beaucoup les Ligueurs, & la réussite de leur négociation les consterna.

(*a*) Tandis que les principales armées des deux partis se faisoient la guerre, les autres Provinces du Royaume n'étoient gueres plus paisibles, & il s'y formoit tous les jours des factions sanglantes, à la ruine des villes & à la commune désolation des habitans. On en peut voir le détail dans l'histoire générale. Les bornes de notre ouvrage nous empêchent de le rapporter. Mais nous ne pouvons ne pas déplorer le malheur de ces tems. La France, déchirée par des troubles continuels, touchoit à sa destruction entiere, si le Ciel, sensible à son état, n'eût béni les armes de Henri IV. Ce Héros aussi digne du thrône par sa naissance que par ses qualités personnelles, venoit d'emporter d'assaut la ville de Vendôme. Il fit son entrée à Tours le 21 de Novembre; & le lendemain, le Parlement de cette ville le reconnut publiquement Roi de

(*a*) *Davila, liv. X. p.* 162. 173. *Thuan. Histor. lib. XCVII. p.* 806. *& seq.* 817-818. 820. 821. *&* 826-828.

France. Des considérations politiques que l'histoire développe, le porterent à remettre au 15 de Mars prochain l'assemblée des Etats. Jean Mocenigo Ambassadeur de Venise, vint à Tours le complimenter au nom de sa République, sur son avénement à la Couronne. Le Roi fut très-satisfait de la déclaration de Venise, & il témoigna sa reconnoissance au Sénat, en l'assurant qu'il l'honoroit beaucoup, & qu'il se sentoit fort obligé des preuves que la République lui donnoit de son amitié. Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne se plaignirent hautement de ce que, contre la déclaration de sa Sainteté, Venise reconnoissoit Roi de France un hérétique, rebele au saint Siege. Le Sénat répondit courageusement, qu'à la vérité, la République de Venise ne se mêloit pas de vuider les différends de la foi, & que cet examen n'appartenoit qu'au Pape; mais qu'elle reconnoissoit que Henri de Bourbon étoit de la tige du sang Royal, & par conséquent vrai & légitime successeur à la Couronne; ce que personne ne pouvoit nier. Que les Vénitiens ne jugeoient que du temporel, sans entrer en connoissance des choses spirituelles; &

qu'ils n'avoient à traiter avec le Roi, que des affaires qui regardoient ses Etats, sans qu'ils crussent par cette attention, faire tort à la déclaration du Pape. Le parti que Venise choisit, étoit fondé sur les mêmes principes qui avoient fait persévérer Soleure & d'autres Cantons Catholiques dans l'alliance du Roi ; & cette conformité de conduite méritoit d'être observée dans cet endroit. Elle fait honneur aux deux Républiques, qui de tous les Etats Catholiques de l'Europe, furent les premiers qui reconnurent publiquement la validité des droits de Henri IV. & féliciterent ce Prince sur son avénement au thrône.

Après que le Roi fut parti de Tours, le vingt-sixieme de Novembre, il assiégea le Mans, ville de très-grande importance, que Urbain de Laval de Bois-Dauphin défendoit avec plus de deux cens Gentilshommes & dix-sept Enseignes d'Infanterie. Les assiégés firent mine de montrer une vigoureuse résistance. Ils brûlerent leurs fauxbourgs, & fortifierent la porte opposée à la venue du Roi. Le Comte de Brissac accourut en même-tems à la Ferté-Bernard avec quatre cens chevaux & deux Régimens d'Infanterie.

Son dessein étoit de secourir le Mans: mais ses efforts furent inutiles. François de Chastillon & Charles de Biron emporterent le ravelin que les assiégés venoient de construire devant l'une des portes de la ville, & ils les obligerent de capituler le cinquiéme jour du siege, le 2 de Décembre.

La reddition de cette ville fut suivie de celles de plusieurs places & Châteaux limitrophes, Beaumont, Tuvoy, Sablé, Laval & Château-Gonthier. Le Roi continua sa marche & réduisit Alençon sous son obeissance. Cette conquête arriva le 15 du même mois. Henri prit ensuite la route de Normandie, assiégea Falaise, & emporta cette place malgré l'opiniâtreté de son Gouverneur qui étoit le Comte de Brissac. Ce Seigneur même y fut fait prisonnier avec sa garnison. L'armée du Roi soumit ensuite Lisieux, Ponteau-de-mer, Pont-l'Evêque & Bayeux, en sorte que dans la basse Normandie, il ne resta plus que Honfleur au pouvoir de la Ligue. Cette ville, située à l'embouchure de la Seine, vis-à-vis du Havre de Grace, soutint quelque tems le siege que le Roi mit devant ses murailles; mais enfin elle subit la loi du vainqueur. Les

(*a*) Régimens Suisses de Wichffer, d'Arregger & de Harmannis, se trouverent à toutes ces expéditions. Mais celui de Gallaty fut licencié à la fin de cette année. Le Roi n'en conserva à son service que la Compagnie Colonelle. Elle continua d'être attachée à la garde de sa personne. Cette troupe existe encore aujourd'hui sous le titre de *Compagnie générale des Suisses & Grisons*. Nous (*b*) en avons donné l'histoire. Voici ce que de Thou (*c*) écrit de la réforme du Régiment de Gallaty. *L'armée du Roi manquoit principalement d'argent. Les contributions qu'on tiroit des villes prises, servoient à la paye des troupes étrangeres. Mais le soldat François ne recevoit que le pain, & toute son espérance pour se nourrir, consistoit dans le pillage & dans le butin. Le nombre des*

(*a*) Journal Msc. du Cap. Jost Greder, à l'an 1589. en Allemand.

(*b*) *Voyez Tom. I. chap. VIII. p. 190. & suiv.*

(*c*) *Thuan. Histor. lib. XCVII. p. 821.* Le Roy s'exprimoit ainsi dans une lettre à M. de Sillery, le 22 Janvier 1590. *J'avois desja licentié le Régiment de Gallaty pour la seule considération du mesnage.* Voyez mem. d'estat de M. de Villeroy, T. II. p. 271. Paris, 1665. *in* 12. Cette même lettre (p. 268.) parle du Capitaine Greder.

troupes Suisses étoit aussi fort diminué. Comme on ne pouvoit pas leur payer la solde entiere aux revûes qu'elles passoient chaque mois, ce délai leur devenoit très-onéreux à elles & au Roi. Ces considérations déterminerent ce Prince à renvoyer en Suisse le Régiment de Gallaty. Le Journal du Capitaine Greder nous apprend que Balthasar de Grissach, de Soleure, Lieutenant-Colonel du Régiment de Gallaty, leva en la place de ce corps un Régiment de cinq Enseignes.

Les (*a*) Princes & les Seigneurs Catholiques qui avoient reconnu Henri de Bourbon, Roi de France, crurent devoir appaiser le ressentiment que leur déclaration pouvoit inspirer au Pape. Ils envoyerent à sa Sainteté un Ambassadeur, aussi illustre par sa naissance que par son mérite. François de Luxembourg Duc de Piney, fut revêtu de ce caractere. Il prit le chemin d'Italie par la Suisse & le pays des Grisons. Lorsqu'il arriva à Bâle, Sillery vint le trouver en cette ville, & conféra avec lui sur la situation des affaires du Roi en Suisse. Cet Ambassadeur

(*a*) *Davila, liv. X. p.* 131-132. *Thuan. Hist. lib. XCVII. p.* 814-816.

qui connoissoit le zele de ce Seigneur, le porta à écrire le 8 de Novembre, les deux lettres suivantes, l'une aux Cantons Catholiques, & l'autre aux Cantons de Berne & de Schaffhausen. Le Duc de Luxembourg fit dans son passage une pareille déclaration aux Sénats de Bâle & de Zurich.

(*a*) *Lettre du Duc de Luxembourg aux Cantons Catholiques de Suisse, le 8. Novembre 1589.*

Magnifiques Seigneurs, j'estime que vous aurez receu les lettres des Princes, Ducz, Pairs, Mareschaux de France, & Officiers de la Couronne, Seigneurs du Conseil & de la plusspart de la Noblesse, tous vrays zélateurs de nostre saincte Foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, par lesquelles vous aurez peu entendre partye des raisons de leur intentions qui est pour lassurance & conseruation de l'Estat, & principallement pour nostre saincte Religion Catholique, laquelle nous désirons tous conseruer & aduancer

(*a*) Négoc. de Sillery en Suisse, 1589. *pag.* 193-194.

de tout noſtre poſſible, & à cet effet ex-poſer tous les moyens qu'il a pleu à Dieu nous donner, ſans y eſpagner noz propres vies : & afin de rendre compte à ſa Sainɛteté de la ſincérité de noz intentions & luy faire ouuerture des moyens pour conſeruer noſtre ſainɛte Religion Catholique, & empeſcher les deſordres & diſcipations de l'Eſtat de France, j'ay eſté prié inſtamment par leſdicts Princes & Seigneurs Catholiques, d'entreprendre ce voyage vers ſa Sainɛteté, duquel pour pluſieurs conſidérations humaines, j'auois aſſez d'occaſion de m'excuſer & me ſoulager de ceſte peine. Toutefois meu de vray zéle que doibt auoir tout bon Catholique à l'augmentation de ſa Religion, je me ſuis mis chemin, auec ferme eſpérance en la bonté divine qu'elle bénira mon voyage, & que ſa Sainɛteté demeurera ſatisfaicte & conſolée au grand contentement des gens de bien qui loueront Dieu de la prudence & paternelle charité qu'il aura inſpiré au cœur de ſa Sainɛteté; laquelle jugera bien que pour conſerver la Religion & l'Eſtat, & ſatisfaire à ſes ſainɛtes intentions, il falloit prendre une autre voye, laquelle je m'aſſure que ſa Sainɛteté ſcaura bien choiſir, & pré-

venir par ceste charité les grands maux & calamitez qui menaçent toute la Chrestienneté. Et dautant que lesdicts Princes & Seigneurs scavent assez la bonne affection que vous portez au bien des affaires de France, & que vous jugez bien par voz prudences que la discipation dicelles ne vous pouroit aporter que desplaisir & dommage, aussy pour le zéle & déuotion que vous auez à nostre saincte Religion Catholique, ilz m'ont prié de vous faire entendre l'occasion de mon voyage, qui est pour la seureté & aduancement de nostre saincte Religion Catholique, en laquelle nous sommes tous résolus de persévérer jusques au dernier soupir, & exposer noz vies pour icelle, ce que je vous supplie de croire ; ensemble le désir que tous lesdicts Princes & Seigneurs, & moy je désire seruir & m'employer de tout mon possible.

(a) *Lettre du Duc de Luxembourg aux Cantons de Berne & Schaffhauffen, le 8 Novembre 1589.*

Magnifiques Seigneurs, jauois désir &

(a) Mêmes Négoc. de Sillery en Suisse, *pag.* 194-195.

intention de vous visiter pour vous faire entendre l'occasion de mon voyage vers tous les Princes & Potentats d'Italie, afin de leur présenter & faire voir clairement l'intention des autheurs des troubles de France, & de tous ceux qui les fomentent & entretiennent aujourdhuy, qui ne tendent qu'à la ruyne & discipation de l'Estat. & d'autant que tous Estats Souuerains sont interressez en la conseruation des ungs & des autres, & que vous auez tousjours monstré une singuliere affection au seruice des Roys & de la Couronne de France, j'auois charge de vous prier, comme je fais, de continuer ceste bonne volonté, & l'employer aux occasions qui se présenteront, afin de participer à la gloire & au mérite de ceux qui s'employeront en si bon œuvre. Et puisque je suis contrainct d'auancer mon voyage, & que la saison ne me permet de faire plus long séjour en ce Pays, je vous prie vous contenter que je face cet office par lettres, & que vous demeuriez asseurez de la bienueillance de Sa Majesté envers vous, & que suivant la trace de ses Prédécesseurs, elle employera très-uolontiers ses moyens & son authorité, pour ayder au bien & à la prospérité de vostre Estat.

Pour mon particulier, je vous offre le désir que j'ay d'aduancer vostre contentement, & dy seruir en ce qui me sera possible en ceste volonté ; & au bas est écrit : Vostre très-affectionné amy, pour vous faire plaisir & seruice. *François de Luxembourg.*

Les Mémoires de Sillery nous apprennent que ces deux lettres ne produisirent pas l'effet que l'Ambassadeur en espéroit. Le parti de la Ligue avoit préoccuppé les six Cantons Catholiques, & les Bernois persistoient dans leur résolution de ratifier la Paix avec le Duc de Savoye. Les Emissaires de l'Espagne & du Duc de Mayenne ne cessoient de persécuter les particuliers des Cantons Catholiques, qui continuoient leur attachement pour le Roi. Ils porterent les six Cantons de Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden, Zug & Fribourg, à s'assembler de nouveau à Lucerne durant le mois de Novembre. Cette Diete particuliere envoya des Députés à Soleure ; ils devoient faire tous leurs efforts pour engager ce Canton à révoquer ses troupes du service du Roi, & à se joindre avec leurs alliés de même Religion. Ces Députés avoient

aussi ordre de faire à ce Canton les promesses les plus brillantes. Ils crurent le persuader en l'assurant du payement de ses dettes, & pour faciliter cette liquidation, ils l'inviterent à envoyer conjointement avec eux des Ambassadeurs vers l'*Etat de France & les bonnes Villes*. Tel étoit le nom qu'on donnoit à la Ligue. Ces Députés représenterent en même-tems au Sénat de Soleure qu'il ne pouvoit point espérer par une autre voye la satisfaction de ses dettes; & ils le menacerent en cas de refus de lui renvoyer les lettres d'alliances, & de le rayer du nombre des Cantons. Sillery vit avec douleur l'embarras des Soleuriens. Il ne cessa de leur retracer les obligations qui les lioient avec le Roi, & il leur remontra que l'Ambassade que les Cantons Catholiques vouloient envoyer en France, étoit un des ressorts dont la politique des Espagnols attendoit des effets surprenans pour fomenter & fortifier les troubles. (*a*) Sillery fit en même-tems entendre aux Soleuriens qu'il seroit plus convenable que les Treize Cantons s'employas-

(*a*) Négociat, de Sillery, *ibid. p.* 196.

ſent unanimement pour procurer une Paix ſolide. Il leur dit qu'ils devoient ſe ſouvenir du ſoin que les Rois de France avoient toujours eu de les maintenir en repos. En un mot, il leur fit ſentir que c'étoit les abuſer, que de leur promettre payement pendant ces guerres. Envain les Partiſans d'Eſpagne avoient employé le tems & divers moyens depuis leur précédente Ambaſſade pour gagner Soleure: ce Canton marqua une fidélité inviolable aux intérêts du Roi, & après que la propoſition des Députés eut été expliquée devant le Grand Conſeil: il fit la réponſe ſuivante que nous avons extraite des Mémoires de Sillery. *Qu'ilz ne pouuoient réuoquer leurs gens, n'eſtant aſſurés de leurs debtes, deſquelles on leur donnoit occaſion de bien eſpérer, continuant de bien ſeruir Sa Majeſté: ilz ne pouuoient auſſi enuoyer des Ambaſſadeurs vers ceux de la Ligue, pour avoir ſerment à Sa Majeſté. Mais ſi tous les Quantons vouloient enuoyer en France pour moyenner une bonne Paix; en ce cas, & non autrement, ilz offroient leurs Ambaſſadeurs. Si toutefois ceux des cinq Cantons, pour le bien & le repos de la Patrie, vouloient révoquer leurs gens, pourvu que ceux de Soleure fuſſent aſſurez de leurs det-*

tes, & leurs Colonels & Capitaines contentez, ilz auiseront de s'accommoder. Ilz ajoûterent toutefois, continuent ces Mémoires, *aux lettres qu'ilz écriuoient à leurs Colonels & Capitaines pour leur ordonner de continuer seruice à Sa Majesté, les exhortant de faire bon deuoir, sur peine d'estre chastiez en corps & biens; qu'ilz prinssent garde, s'il estoit possible, de ne point combattre auec les Suisses des cinq Quantons, afin d'éuiter le trouble qui pourroit s'en ensuiure au Pays, & qu'il y auoit assez d'autres forces pour les combattre.*

Durant ces menées des Espagnols, la Négociation du Duc de Savoye avec les Bernois, inquiétoit vivement Sillery. Cet Ambassadeur écrivit au commencement de Novembre la lettre suivante à l'Etat de Berne. On rapporte ici cet acte pour rendre au zéle de ce Ministre toute la justice qu'il méritoit.

(a) *Lettre de M. de Sillery au Canton de Berne, en Novembre 1589.*

Magnifiques Seigneurs, je vous auois

(*a*) Négociation Msc. du même, *pag.* 183-186.

dernierement escrit, & supplié instamment qu'auant rien arrester en l'Assemblée de Nyons, il vous pleust le me faire entendre pour me donner moyen de m'acquitter de mon debuoir, & vous proposer ce que j'estimois estre conuenable, tant pour le seruice de Sa Majesté, que pour l'obseruation des Traitez que vous auez ensemble. Je vous priois vous souuenir du dernier, par lequel il est expressément porté que paix ne accord ne peut estre traicté sans le consentement des ungs & des autres; je vous remémorois aussy plusieurs de voz lettres, mesme les deux du dix-septiesme Septembre dernier, par lesquelles vous m'auez entierement assuré quil ne seroit traicté ne conclud au préjudice du seruice de Sa Majesté, & sans qu'il en fust premierement aduerty, y adjoustant mesme ces mots, *& sans mon aduis.*

Jay pris confiance entiere en voz promesses si expresses; & puisque je nay autres nouuelles de Voz Seigneuries, je peux penser qu'il ny aura rien d'arresté, & que comme prudens & très-aduisez, vous serez bien gardez de vous précipiter en vne dangereuse résolution qui ne satisferoit qu'au désir de voz Ennemis.

& mettroit en peine & langueur tous noz amis & alliez.

Et d'autant que les Miniſtres de Monſieur de Sauoye ventent & font courir quelques articles, par leſquelz entre autres, il eſt dit que vous prenez en protection les Pays dudict de Sauoye, & que vous abandonnez entierement voz alliez de Geneve ; je noſe dire & ne veux croire ce qui eſt dit davantage du contenu deſdicts articles ; je vous ſupplie pour Dieu, Meſſeigneurs, ouurir voz yeux, & bien conſidérer de quelle conſéquence pouroit eſtre ung tel accord qui ſeroit directement contreuenir aux Traictez de Paix perpétuelle & d'alliance que vous auez auec les Roys & la Couronne de France, prenant en protection le Pays d'un Prince que vous ſcauez auoir injuſtement vſurpé le Domaine.

Et pour le regard de voz alliez de Geneve, vous eſtes auſſy mémoratifs du Traicté particulier qui eſt entre Sa Majeſté & voz Seigneuries ; auquel Traicté, comme vous ſcauez, le Roy deffunct ſeroit entré par bonnes & grandes conſidérations, mais à voſtre inſtante priere & requeſte, pour à laquelle ſatiſfaire, il auroit conſenty que la Ville de

Geneve seroit comprise au Traicté de Paix perpétuelle qui est entre les Roys & la Couronne de France, & Messieurs des Ligues ; ainsy ne pourez - vous les abandonner sans contrauention manifeste à tous lesdits Traictez.

Vous considérez, s'il vous plaist, que depuis le dernier faict pour la protection de Geneve, il n'est rien suruenu qui puisse estre cause légitime de s'en départir, les prétentions de Monsieur de Savoye ne sont point fortifiés depuis, elles sont telles que vous les scauez ; lors elles seroient plustost affoiblies pour ce qui seroit suruenu depuis ; je vous supplie, Messeigneurs, employer voz prudences pour bien poiser & examiner les suittes & les inconuéniens de telles affaires : Considérez le temps & la saison, l'esprit & l'intention de ceux qui vous recherchent ; Représentez - vous ce qui s'est passé ; & vous jugerez, je m'assure, que ce n'est pour vostre bien particulier, mais pour mesnager l'occasion & profiter des miséres d'autruy, nourrir & fomenter le trouble en la Chrestienneté, & diuiser les bons amis & alliez.

Vrayement ceux sont mal informés de voz prudences & intégrité, & se mons-

trent peu ſoigneux de voſtre bien & réputation, qui vous propoſent & magnifient l'alliance du Duc de Sauoye, quant bien vous en pouriez aſſurer pour vous faire départir de tant de Traictez, & par meſme moyen quitter la bienuueillance d'ung Roy de France, tel qu'il a pleu à Dieu le nous donner, duquel, comme de tous ſes Prédéceſſeurs, vous trouuerez touſiours lamitié très-vſtille & très-honorable.

Les affaires de Sa Majeſté, par la grace de Dieu, proſpérent de bien en mieux, & monſtrent manifeſtement la juſtice Divine, qu'elle embraſſe ſa protection à la confuſion de ſes ennemis, deſquelz la grande armée auroit eſté diſſipée, celle de Sa Majeſté ſe fortifie & groſſit tous les jours par l'arriuée de ſa Nobleſſe qui luy vient de tous coſtez.

En Allemagne les volontez des Princes ſont fort bien diſpoſées, & y a ja de grandes forces preſtes à marcher, de maniere que vous pouuez maintenant aſſurer que Sa Majeſté aura les moyens comme la volonté d'ayder & d'aſſiſter ſes bons amis & alliez ; & vous en verrez Dieu aydant dans peu de temps les effects.

Et pour reuenir à voz alliez de Geneve, je vous supplie derechef de considérer par voz prudences que la conseruation de ceste Ville ne vous importe pas moings qu'aux Habitans d'icelle, & qu'on ne demande que prendre pied, pour puis après estendre sa possession selon les moyens & l'occasion qui ne pouroit estre qu'à vostre préjudice & de tout l'Estat de Messieurs des Ligues.

Qui me faitt vous supplier auec plus d'affection d'y auoir bon égard, & prendre de bonne part ce que mon debuoir m'oblige de vous représenter, tant pour le seruice du Roy mon Maistre, que pour le désir que j'ay de vostre réputation, & de la grandeur & prospérité de tous Messieurs des Ligues.

(*a*) Sillery ne reçut point de réponse sur le contenu de cette lettre. Les Bernois tiroient la Négociation en longueur afin de voir ce que le tems développeroit, & quelles espérances certaines ils pourroient attendre de la France, en cas que la guerre continuât. Cependant le Duc

(*a*) Negociat. de Sillery, *ibid. p.* 186. & 187.

de Savoye & ses Ministres employoient menaces & offres pour engager les Genevois à un Traité de Paix. Mais ces derniers qui vouloient conserver leur liberté & leurs priviléges, dirent au Comte de Montercal qui négocioit l'accommodement, qu'ils ne donneroient les mains à aucune pacification, sans le consentement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Duc de Savoye voyant cette résolution constante, crut devoir tenir un autre langage. Il fit entendre aux Genevois, par le même Ministre, que l'accord qu'il proposeroit seroit du goût du Roy. Ce qu'il disoit pour accélérer la Négociation. Mais il n'abandonnoit pas ses vûes de Conquête, & il essayoit de débaucher les Sujets de Sa Majesté à Lyon, en Provence & dans le Dauphiné. Comme il avoit fait approcher une partie de ses troupes sur la Frontiere de la France, Geneve se trouva plus libre, & cette Ville put recevoir des vivres. Les Habitans faisoient des sorties. Ils prirent & démolirent quelques Châteaux : & si le Roi les eût assistés de cent ou deux cens Chevaux, & de sept ou huit cens Arquebusiers, & si ce Prince leur eût envoyé un Chef capable de les conduire, ils eussent tenu de tou-

tes

tes parts les forces de Savoye en échec, & eussent renversé les autres desseins du Duc.

Tandis que Geneve étoit ainsi en guerre avec son ennemi mortel, les Ambassadeurs de Zurich, de Bâle & de Schaffhausen passerent à Soleure, & communiquerent à Sillery leurs instructions. Ils avoient ordre de se rendre premierement à Berne, puis auprès du Duc de Savoye, pour le prier de retirer ses troupes des environs de Geneve, & de remettre l'état de ses prétentions au jugement des arbitres qu'on nommeroit. Sillery remontra aux Ambassadeurs des trois Cantons-réformés, qu'il étoit à craindre que leur voyage ne fut seulement pratiqué par les artifices des partisans du Duc de Savoye, qui desiroit de se faire prier de ce qu'il avoit le plus à cœur, pour dégager ses troupes du blocus de Geneve, afin de les employer en faveur de la Ligue, pendant qu'il feroit remettre & fortifier ses prétentions contre ceux de Geneve, & qu'il laisseroit ces derniers s'épuiser en dépenses, jusqu'à ce qu'il pût saisir une occasion plus favorable pour les subjuguer. Sillery tâcha d'animer les Ambassadeurs à secourir Geneve de troupes & d'argent,

unique & véritable ressource qui pouvoit, la soulager & la délivrer de cette oppression. Ce Ministre faisoit ses remontrances avec d'autant plus d'activité, qu'il avoit reçû des lettres de ceux de Geneve, par lesquelles ils lui témoignoient de ne desirer aucun accord, souhaitant d'être seulement assistés de quelques troupes pour continuer la guerre contre le Duc, & lui ôter les moyens d'effectuer sa mauvaise volonté contre le Roi. La réponse des Ambassadeurs contenta Sillery ; ils promirent de ne point se rendre près du Duc sans le consentement des Genevois. Ensuite ils passerent à Berne. Sillery eut attention d'écrire au Sénat de cette ville, pour empêcher que le traité de Nyon ne fût confirmé. Il obtint le délai desiré, & les Bernois remirent la ratification de ce traité au tems que les Ambassadeurs reviendroient de leur voyage de Savoye. Ils les presserent cependant de continuer leur route, & leur offrirent leurs Ambassadeurs pour les accompagner. Les (*a*) mémoires de Sillery rapportent qu'il regnoit alors à Berne un grand mécontentement au sujet de la conduite

(*a*) *Pag.* 188. *à l'an* 1589.

de la derniere guerre & à cause de la prétendue paix. Il y avoit plusieurs plaintes contre les chefs. Mais pour détourner de plus grands troubles, les Bernois ôterent à Avoyer Jean de Watteville le commandement de leur armée. Sillery nous apprend que les parens de cet Avoyer, établis dans la Bresse & en Bourgogne, avoient été les premiers auteurs de la négociation de paix, qu'on avoit commencée auprès du Duc de Savoye. Watteville fut contraint de s'absenter, & on informa cependant contre lui ; les Bernois étoient aussi mécontens de Sancy, qui les avoit entraînés par des promesses brillantes dans la guerre de Savoye, & ils lui attribuoient tout leur embarras. Sancy averti de leurs murmûres & du voyage que les Ambassadeurs des Cantons-réformés faisoient à Berne, crut devoir se justifier aux yeux de la République de ce nom. Il se trouvoit alors à Strasbourg, & travailloit à lever des troupes étrangeres pour le service du Roi. Ce fut dans cette ville qu'il écrivit la lettre suivante aux Bernois.

(*a*) *Lettre écrite par M. de Sancy à Mrs. de Berne, de Strasbourg le 7 Novembre 1589.*

Magnifiques Seigneurs, la sincere affettion que j'ay au bien de vostre Estat, que j'espérois vous auoir esté par cy-deuant bien cogneu, mesme en ce que j'ay traitté auec vous en mon dernier voyage, me faitt grandement desirer pouuoir donner jusques à vous, non pour me plaindre de ce que je suis blasmé entre vous comme si je vous eusse circonuenu; car mes attions qui ont esté manifestées, & lesquelles je vous veux bien ramenteuoir, me justifient assez; moins pour vous contester, en recherchant les occasions dont vous est aduenu ung succedz si peu heureux en voz affaires depuis mon départ; car cest à vous à faire: mais plustost pour consulter & résoudre auec vous & les Ambassadeurs des trois villes, ce qui se peut faire pour vostre contentement & pour la seurté, tant de vostre Estat que de

---

(*a*) Mêmes Négoc. de Sillery, *ibid. pag.* 188-192.

céluy de Geneve, & par conséquent de tout le pays de Suiſſe, amis & confédérez à la Couronne de France. L'armée que jai leuée par le commandement & pour le ſeruice du Roy mon maiſtre, qui eſt composée de trois mil cheuaux & ſix mil hommes de pied, preſte à marcher dans huitt ou dix jours, me retient, ne la pouuant abandonner. Sa Majeſté, à mon départ, m'auoit commandé la lui mener au pluſtoſt, car elle auoit lors ſes forces ſéparées. Maintenant quil les a joinctes & quil pourſuyt ſes ennemis, quoyquil ayt d'autres belles & néceſſaires occaſions de l'emploier; néamoins ſachant ſa volonté en cet endroict, joſe bien vous dire que ſi vous le cognoiſſiez néceſſaire pour le bien de voz affaires, & vueilliez à bon eſcient vous emploier à faire reculler voſtre voiſin bien loing de vous, je m'offre la mener droitt à vos pays & contrées pour trois mois. Vous vous réſoudrez doncques auec Monſieur l'Ambaſſadeur de ce qui vous ſera propre, & m'en aduertirez au pluſtoſt; & ſi comme je crains, vous ſentez voſtre pays mangé par les précédentes armées, & ne vueilliez encores donner ceſte charge, je m'en feray droitt au Roy, duquel vous

deuez aſſurer quil donnera ſi bon ordre, que voſtre voiſin ſoit dallieurs retenu & ocuppé comme il en eſt deſia en train, que vous n'auez occaſion de le craindre. Mais pluſtoſt de conſidérer que ceſt maintenant le temps plus quil na encores eſté, de ſe bien aſſurer de luy par la force, ſi tant eſt que n'ayez peu par la negociation de voz Ambaſſadeurs & des autres trois villes, obtenir ce quauez deſraiſonnablement deſiré ; & quant encores cela ſeroit, dont toutefois je ſerois très-aiſe pour voſtre contentement, je vous prie eſtimer, s'il vous plaiſt, affin de ne vous point tromper, que ce n'aura pas eſté pour bien quil vous vueille, quil aura accordé auec vous, mais pluſtoſt pour le mal quil a enuie de nous faire : car vous n'ignorez pas, M. S. que ces deſirs & ceux auſſy deſquelz il dépend, tendent directement à ruyner le Roy, & par conſéquent l'eſtat de la France. Ce que je dis, non pour vous enuier voſtre repos ſi vous l'auez, mais pluſtoſt afin que vous ne vous trouuiez à laduenir trompez, ſi vous vous y fondez trop auant, pouvant bien juger combien leur amitié nonnobſtant les antiennes alliances que lon vous faitt maintenant ſonner bien hault pour vous en-

dormir, seroit mal asluré si leurs desseings venoient à prospérer en France; car lon ne prétend rien moins de vous de ce costé-là, que pouuoir quelque jour répéter la pluspart de l'estat que vous posséde z, qui estoit de l'antien Domaine de la Maison d'Autriche, de Savoye: & daultre part on desire de vous ranger à la volonté de celuy, par le mouuement & interretz duquel toutes les calamitez adviennent en nostre Estat. Que si vous aprofondez un peu ces considérations, je me veux persuader que cognoistrez que ce ne peut estre qu'vne feinte & simulée amitié que l'on vous propose, laquelle vous doibt estre merueilleusement suspecte tout autrement que celle de France, laquelle n'a jamais rien prétendu en voz Estats, ains au contraire à grandz interestz quilz vous soient conseruez: vous y trouuerez ainsy que par voz prédécesseurs, & vous, a esté jusques icy prudamment cogneu, tous les vrays fondemens d'vne entiere, sincere & bien assurée amitié. Que si Dieu veut, comme j'espere, conseruer cet Estat-là, le vostre se peut dire assuré. Or comme maintenant ceste matiere se démesle fort & ferme, faisant, comme vous voyez les ennemis de Sa

Majesté & les vostres, tous leurs efforts; non-seulement par pratiques, par fulminations Ecclésiastiques & par argent, mais par force ouverte; n'estimez pas que ce leur soit peu de commodité à leurs desseings, quant par ung grand artifice ilz obtiennent de vous desunir d'auec nous, cognoissant bien que quant nous serons tous vnis, leurs desseings seront de beaucoup renduz plus difficilles. M. S. nous auons tous vne cause si juste, & Dieu a mis tant de valeur & magnanimité au cœur de nostre Roy, que nous deuons nous asseurer quil ruynera noz ennemis. C'est à quoy nous deuons tous viser. De ma part, je vous puis bien assurer que du viuant du feu Roy & lors que jay traitté auec vous, je me suis employé pour le bien de son seruice & pour vostre bien mesme, qu'auez estimé estre conjoinct auec une sincere & franche volonté, ny ayant épargné ny bien ny vie comme il est manifeste: ce que je fis deuant mon départ ne fut pas peu, & vous eust bien seruy, sy auec les moiens qu'auiez depuis employez, on y eust aporté autant de volonté de bien faire. Je ne partis d'auec vous que contraintt par la volonté de tous les Cappitaines, & par ung com-

mandement du Roy très-exprès, & après le vous auoir faitt sçauoir quelques jours auparauant. Ça esté à mon grand regret que la guerre na esté commancée du costé de Dauphiné en mesme temps comme si lon m'en auoit assuré. Mais deuez-vous recognoistre que les affaires de Provence fort proche du Piedmont, ausquelles les forces de Dauphiné ont assisté, vous ont tenu une bonne partye des forces du Duc occupées là ; & dallieurs l'armée & les forces du Roy, tant en Champagne qu'en Bourgogne, ont retenu que des Pays-bas le Duc na esté nullement secouru. Je deuois auoir plus d'Infanterie & Cauallerie Francoise. Je le vous accorde. Mais je vous puis bien assurer qu'elle a esté par moy payée, sans lauoir eue ; & toutefois nous auions des Arquebusiers assez pour faire de voz effetts, si je n'eusse esté contraintt les laisser aux garnisons des places que je prenois, puisque vous n'aviez enuoyé des hommes pour y mettre, comme je vous auois faitt remonstrer en allant à Tonon & Ripaille, quil nestoit du tout nécessaire. Enfin, M. S. vous sçauez mesme qu'après mon départ, il na tenu qu'à vous d'auoir quelques forces Françoises, ayant résolu,

puiſque le pays deuoit eſtre mangé, que vous aymiez mieux quil le fuſt de voz gens que des eſtrangers, lorſque j'ay enuoyé vers vous pour vous prier d'enuoier quelquun à Mombeliard, pour regarder à vous bailler ce qu'euſſiez cogneu eſtre neceſſaire; je vous auois donné eſpérance que Sa Majeſté atteigneroit le Duc du coſté de la Breſſe. C'eſtoit certainement choſe quil auoit reſolue. Sa mort ſurvint qui détourna ce deſſeing & beaucoup d'autres. Vous deuiez vous excuſer certes lors, & auoir pitié de voz miſeres, & redoubler voſtre courage pluſtoſt que traitter auec noſtre ennemy. Noſtre Seigneur *Dieu* ſoit loué, que nous ne ſommes pas perdus comme noſdits ennemis l'ont lors voulu perſuader à voz négociations. Je ſuis maintenant venu par le commandement du Roy mon maiſtre, auec autant de volonté de le bien ſeruir que j'ay jamais eue enuers le feu Roy; & vous prie vous aſſurer que rien na changé de noſtre affettion en voſtre endroitt, comme vous le cognoiſtrez, Dieu aydant, par de grands & bons effects. N'ayez doncq autre opinion de moy, & ne permettez, ſil vous plaiſt, que mon nom ſoit blaſmé entre vous; prenez, je vous prie,

tous bon courage, M. S. & croyez quil y a tant de gens de bien qui ont auec vous interreſtz à la conſeruation du Roy & de l'eſtat de la France, & qui ont une très-bonne affection de luy aſſiſter en ſes néceſſitez, que ſi vous vous vniſſez à bien faire & monſtrer les dents à noz ennemis, vous aſſurez voz Eſtats qui autrement ſont en danger, & ne donnez pas moins d'occaſion à voz ſucceſſeurs de ſen ſentir obligez à vous, que vous auez occaſion de vous ſentir tenus & obligez à voz prédéceſſeurs de les vous auoir laiſſez paiſibles & floriſſans.

Les (*a*) Bernois ne répondirent point à la lettre de Sancy, & ils garderent le même ſilence ſur beaucoup d'autres lettres qui leur furent envoiées d'un côté & d'un autre, pour leur repréſenter le mal que le traité de Nyon cauſeroit à leur état. Jean Caſimir, Comte Palatin du Rhin, le même qui avoit commandé leurs troupes dans l'expédition des Reiſtres en France, & qui depuis cette époque avoit toûjours entretenu des liaiſons avec la

---

(*a*) Négociat. de Sillery, *ibid. p.* 192.

République, écrivit de Heidelberg le onze de Novembre 1589, la lettre ſuivante : on la rapporte, pour ſuppléer au ſilence que l'hiſtorien (*a*) Stettler a obſervé ſur ſon contenu.

(*b*) *Lettre de Jean Caſimir, Comte Palatin, aux Seigneurs de Berne.*

Jean Cazimir, par la grace de Dieu, Comte Palatin du Rhin, tuteur & adminiſtrateur de l'Electorat Palatin, & Duc de Baviere, &c. noſtre amiable ſalut. Honorables ſages & ſingulierement aimés, encor que nous ne doutons point que vous n'ayez bonne ſouuenance de ce que nous vous eſcriviſmes du dix-huictieſme jour de Septembre dernier paſſé, touchant la ſoudaine retraicte de vos gens de guerre, & l'accord inopinément faict auec le Duc de Savoye; enſemble de la Remonſ-

(*a*) Chr. Allemande de Berne, *P. II. L. VII. p.* 348. Cet Hiſtorien rapporte le précis de la lettre que ce Prince écrivit le 18 Septembre au Canton de Berne. Mais il ne dit pas un mot de celle du 11 de Novembre.

(*b*) Recueil des négoc ſur la Suiſſe, N°. 12094. *P. II. p.* 219-221. Bibliotheque de M. Milſonneau.

trance que par mesme moyen nous vous fesons, de n'abandonner point vos alliés de la ville de Geneve; si est ce qu'en cas que nos lettres ne vous fussent esté rendues, nous vous en enuoyons derechef la copie. Et cependant en confirmation & continuation du bon vouloir que nous vous portons, nous ne pouuons celer ores que nous ne doutons point que vous n'en soyez desja bien informés, comme de plus en plus il se parle de cet affaire çà & là, presque par toutte l'Europe, auec toutte mocquerie & sans aucun respect, par pasquins & par nouuelles, non sans faire beaucoup de tort à la réputation, qu'auec tant de braves faicts, vos prédécesseurs & vous auez de long-temps acquise. Pour nostre particulier, nous estimions pour lors, & encor auons-nous cette opinion, que cette ridiculeuse retraicte ne deuoit estre rejettée sur vous, mais principalement attribuée à peu de personnes, ausquelles auroit esté par vous commis la charge principale de vos gens de guerre, qui se seroient laissés gaigner par corruptions, ainsy qu'il aduint au dernier voyage de France, entre lesquels Bonstetten en est fort accusé; & à cette fin, nous vous voulons bien aussy communi-

quer ce que nous receuſmes hyer d'un perſonnage digne de foy, qui n'a point accouſtumé de nous eſcrire des menſonges : par-là vous apprendrez les diſcours qui ſe font en Italie ſur cette derniere corruption: vous en ayant bien voulu aduertir, affin que par vos prudences vous aduiſiez aux moyens de réparer cett infamie, à conſeruer le bon nom de vos prédéceſſeurs, & vos alliés & confédérés en bonne volonté; & encores que ce ne ſoit à nous à vous ordonner les moyens de cette réparation, ſi eſt ce qu'il nous ſemble, qu'elle ne ſe peult faire par autre voye plus propre, qu'en procédant au chaſtiment méritoire, contre ceux qui honteuſement ſe ſont laiſſé corrompre & aueugler par préſents, & par ce moyen obſcurciſſent non-ſeulement voſtre bonne renommée, mais par conſéquent mettront & précipiteront auec le temps, l'eſtat commun de la Religion & le bien de voſtre République propre en un très-grand danger; retranchant en outre l'accord & contract inconſidérément faict, & en aſſiſtant de voſtre ayde & faueur vos alliés de la ville de Geneve; à la conſeruation de laquelle, comme eſtant une clef & bouleuard, vous n'auez que trop d'intereſts pour le bien

& prospérité de vos Pays. Outre que cecy importe semblablement au général des Ligues, il seruira principalement à maintenir vostre honneur & réputation, asseurer vos dicts Pays & la liberté de la Religion & Estat Politique, & vous fera d'allieurs renommer enuers tous vos amis & associez de la Religion. Cependan nous vous supplions de prendre cette nostre remonstrance en la mesme bonne part qu'elle procede de nous, qui vous fesons tousiours offre de la continuation de nostre bonne volonté.

Escrit à Heydelberg le vnziesme Nouembre 1589.

(*a*) Pendant que diverses Puissances s'empressoient à faire sentir aux Bernois le tort de leur conduite, Geneve poursuivoit avec un grand courage la guerre contre le Duc de Savoye. Cette Ville s'approvisionna, & se munit de tous les secours qui peuvent assurer une longue défense. Ses Habitans, après s'être ainsi pourvus, se mirent en Campagne, & prirent le Fort Saint-Maurice, que le Duc

(*a*) Négoc. de Sillery, *ibid. p.* 197. *Thuan. Hist. Lib. XCVII. p.* 824-825.

avoit élevé à Verſoy ſur le bord du Lac. Ce Prince avoit laiſſé dans ce Fort, aux ordres du Baron de la Sarra, huit Enſeignes de troupes, quatre pieces de Canon, deux Coulevrines, douze milliers de poudre & deux mille ſacs de farine. Le tout fut pris avec quatre-vingt-dix forçats Turcs. Il y eut trois cens hommes de la garniſon de tués.

Si les Genevois euſſent été fortifiés par ſept ou huit cens Arquebuſiers, & par deux cens Chevaux, ils auroient eu le courage & la bonne volonté de ménager les avantages qu'il plaiſoit à Dieu de leur donner, & ils auroient empêché l'Ennemi d'agir d'un autre côté contre le ſervice du Roy. Les Ambaſſadeurs des trois Cantons-Réformés, après avoir connu l'état & l'intention de ceux de Geneve, & leurs Ennemis communs, ſçurent bien comprendre qu'on vouloit abuſer de leur voyage. Ils ſe contenterent d'écrire au Duc de Savoye, qu'ayant appris que le ſervice du Roy de France étoit intéreſſé dans cette guerre, ils éviteroient de continuer leur route ſans le conſentement de Sa Majeſté, puiſqu'ils étoient obligés à cette attention par les Traités d'alliance & de la Paix perpétuelle. Cette ré-

ponſe chagrina beaucoup le Duc & ſes Partiſans. Ils ſe voyoient fruſtrés des eſpérances qu'ils avoient conçues du voyage de ces Ambaſſadeurs. *Voyage*, dit Sillery, *qu'ilz auoient pratiqué auec grand artifice, lequel néanmoins fût très-utille; dautantque leſdicts Ambaſſadeurs ayant veu le chœur & le courage & l'état des affaires de ceux de Geneue; enſemble l'intention des Ennemis, jugerent que le ſecours y ſeroit bien emploié, & quauec peu de moyens, ilz pouroient faire de grands exploits.* Sillery continua ſes ſoins pour empêcher la ratification du Traité de Nyon, & il obtint que les Bernois la remiſſent après la convocation de la Diete particuliere des quatre Cantons-Réformés. (*a*) Il envoya à Berne Jean Vigier, Secrétaire-Interpréte de Sa Majeſté, avec ordre de repréſenter au grand & au petit Conſeil, d'une maniere énergique, la contravention manifeſte qu'ils feroient aux Traités de Paix perpétuelle & d'alliance qui les lioient avec le Roi, s'ils confirmoient l'accord de Nyon. Vigier devoit auſſi remontrer à l'Etat les obligations qu'il avoit contrac-

(*a*) Négociations de Sillery, *ibid. p.* 198-202. *Preuve.* VII.

tées avec Geneve, & le mal qui résulteroit de la démarche à laquelle le Duc de Savoye s'efforçoit de porter le Canton.

Les Bernois firent à l'Ambassadeur une réponse équivoque. Sillery dissimula; & quoiqu'il n'eut que trop de motifs pour répliquer, il jugea que le parti du silence étoit préférable à celui de la dispute, qui devroit être banni entre des amis & des alliés, & il se contenta de la déclaration réitérée des Bernois. Elle portoit expressément : Qu'*il ne seroit rien faitt ny conuenu au préjudice des Traictez de Paix perpétuelle & alliance qu'ilz ont auec Sa Majesté & la Couronne de France.*

(*a*) Les Bernois firent encore une démarche agréable à l'Ambassadeur & aux trois Cantons-Réformés. Ils ordonnerent que les articles du Traité de Nyon, & toutes les remontrances faites sur ce sujet, seroient notifiés aux Assemblées générales des Communautés de leur Canton. Cependant ils envoyerent de nouveaux Ambassadeurs vers le Duc de Savoye, pour essayer de modérer certains articles

(*a*) Négoc. de Sillery, *ibid. p.* 202. & 204. *Stettler*, Chr. Allem. de Berne, *P. II. L. VII. p.* 352. & *Liv. VIII. p.* 354.

du Traité. Ulric de Bonstetten & Jérôme d'Erlach, furent chargés de cette négociation. Ils partirent de Berne le 4 de Décembre. Leurs instructions les obligerent de passer à Geneve, & de faire *les ordres désirez par le Duc.* Telles sont les expressions des Mémoires de Sillery. Ce Ministre ajoute que les Bernois continuoient toujours leurs plaintes contre le Roi, de n'avoir point été assistés de troupes ni d'argent. Ils ne considéroient point le tems & les justes excuses qu'on leur avoit représentées. Le désir de vivre en repos ne diminuoit point, & ils fortifioient les pratiques du Duc, pour éloigner les Genevois de l'affection qu'ils avoient au service du Roi. Sillery eut attention d'informer ces derniers de toutes ces sourdes menées, & sa vigilance les empêcha de les écouter. Ils répondirent aux Bernois, qu'ils demandoient le tems d'avertir le Roi & leurs alliez de toutes les propositions de Paix, avant que de prendre une résolution définitive. Mais ils ne dissimulerent point à Sillery, que s'ils n'étoient secourus promptement de quelques sommes d'argent, il leur seroit impossible de continuer la guerre. L'Ambassadeur leur manda que le Roi les assisteroit incessamment d'un Corps de troupes aux ordres

de Guitry. Cet avis rassura les Genevois. Ils résolurent de rejetter constamment ce qui leur seroit proposé de contraire à leur liberté, & aux Traités qu'ils avoient avec le Roi ; & ils communiquerent leur intention aux Bernois.

Tel étoit l'état de la Négociation de Sillery, au commencement de 1590. Avant que d'en rapporter les suites, nous offrirons au Lecteur les progrès de Henri IV. contre la Ligue.



PREMIERE PREUVE.

(a) *Promesse faicte aux Grisons par le Roy Henry troisiesme d'un Régiment à part s'il se faict levée de plus de six mille Grisons, le 29. Nouembre 1582.*

HENRY, *par la grace de Dieu, Roy de France & de Pologne, à tous* ceux qui ces Présentes Lettres liront, *Salut.* Affin que les Seigneurs des trois Ligues Grises, nos bons alliés & confédérés cognoissent que nous désirons, & nostre intention est quilz soient traictés & respectés de la mesme considération quils ont esté du feu Roy Charles, de haute & louable mémoire, nostre Tres-honnoré Seigneur & Frere, & quil ny ait pour leur regard aucune difficulté en l'intelligence du Traicté d'alliance faict & dressé entre Nous, les Seigneurs des Ligues de Suisse & lesditts Grisons. Pour ces considérations & autres à

(*a*) Recueil de divers Manuscrits concernans les Grisons, *in-fol. pag.* 76-78. conservé dans la Bibliothèque de M. de Milsonneau, N°. 12098.

PREUVE II.

ettr es du Roy Henri III. au Canton de Soleure, le 15 Juillet 1586.

Original en Parchemin conservé dans la Chancellerie du Canton de Soleure.

H*Enry, par la grace de Dieu, Roy de France & de Pologne. Tres-chers & grandz amys, alliez & confédérez*, le sieur Balthazard de Grissac, Lieutenant des Suisses de nostre Garde, estant restournè par deca, nous a fort pressé & requis d'auoir agreable quil allast en nostre armée, pour nous faire seruice en la Compagnye qu'il a au Regiment du Collonel Heild. Chose que nous ne luy auons voullu permectre; ains le retenir pres de nous, tant pour nous seruir en sa charge de Lieutenant de nostre dicte Garde, que aussi en intention de le renuoyer en Suisse, pour y atendre l'arriuée de nostre Ambassadeur. Et layant maintenant depesché à cest effect, Nous vous auons bien voullu tesmoigner ce que dessus, & vous dire par mesme moien: Que nous sommes deliberez de depescher dedans peu de temps nostre dict Ambassadeur apres que nous aurons donné ordre à ce qui sera requis pour le faict des payemens, comme nous y faisons trauailler auec tout le soing quil nous est possible, ne nous estant rien de plus recommandé. Quand à ce qui touche ce qui reste deu à voz Cappitaines du seruice faict en Dauphiné au siége

de La Mure, nous y ferons pourueoir, & y donnera ordre nostre dict Ambassadeur incontinent apres son arriuée par dela. Qui est tout ce que nous auons à vous dire. Et le lieu où nous suplions le Créateur quil vous ayt, Tres chers & grandz amys, alliez & confederez, en sa sainte garde. Escript à Paris le xve jour de Juillet 1586.

HENRY.

L. S. BRULART.

Les Armes
de France.

ON LIT AU DOS : *A nos Tres-chers grandz amys, alliez & confederez, les Aduoier & Conseil de Solleurre.*



PREUVE

PREUVE III.

Lettre du Roy Henri III. addressée aux Régimens Suisses de Reding & de Heid en 1586. & aux Capitaines des Compagnies de Suisses, qui sont de présent en mon Pays de Guyenne.

Copie authentique communiquée en 1750. par M. Brunner, Conseiller d'Etat du Canton de Soleure.

J'Aye beaucoup de contentement de vostre bon seruice que vous m'auez fait audit Pays, depuis le partement de mon Cousin le Duc du Maine; je le feray enttendre à voz Seigneurs & Suppérieurs, affin qu'ils vous en sachent gré, & que vous emportiez louange que vous merités : Mais il me déplaist grandement que suiuant ce que vous m'auez requis par votre lettre du dernier jour de Juillet, je n'aye moyen de vous satisfaire sy promtement de ce qui vous est dû, tant pour la nécessité de mes affaires, que pour les autres dépences que j'aye sur les bras pour l'entretenement de mes armes, & pour mettre mes forces ensemble sur l'avenue de l'Armée Protestante. J'aye rien moins commandé à ceux de mes Finances, d'aduiser & pouruoir à vostre payement le plus favorablement que faire se pourra ; de quoy je donneray ordre que vous demeuriez aussy contents comme je desire que

vous continuiez à me bien ſeruir par delà, auec aſſurance que je le reconnoiſtray bien volontiers en voſtre endroit. Ecrit à Paris, le mil cinq cents quatre-vingt-ſept.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

PREUVE IV.

(a) *Inſtructions données par le Roy Henri III. en 1589. au ſieur de Sancy, allant en Suiſſe.*

LE *Roy*, entre les plus importans affaires de ſon Royaume a tousjours eu en ſinguliere affection de continuer & ſoigneuſement entretenir l'amitié & confédération & alliance entre Sa Majeſté & les Cantons des Ligues de Suiſſes, dont voullant à préſent leur raffraichir le teſmoignage & l'aſſeurance de ſon intention, Elle a aduiſé dy enuoyer le ſieur de Sancy, Conſeil-

---

(*a*) Recueil de divers Manuſcrits raſſemblés par M. Conrart de l'Académie-Françoiſe, *Tom. XIII. p.* 1057-1071. *in*-4o. Bibliothéque de M. de Milſonneau, No. 2808. On trouve auſſi cette inſtruction dans le *Recueil de Mémoires & Inſtructions ſervans à l'Hiſtoire de France*, Paris; 1626. *in*-4o. *p.* 527-545.

ler en ſon Conſeil d'Eſtat, auquel Elle a donné charge de faire ce qui s'enſuit.

PREMIEREMENT.

Se tranſportera à Soleure, où eſt le ſieur de Sillery, Ambaſſadeur pour Sa Majeſté vers leſdicts Cantons, auec lequel il conférera de l'occáſion de ſon voyage, dont il l'informera particulierement, luy communicquant meſme la préſente inſtruction, pour enſemblement aduiſer ce qui ſera à faire, & comment ſe pourra conduire pour l'acheminement des affaires qu'il a charge de propoſer & traicter par delà. Conſidérant s'il ſera plus à propos faire tenir vne journée, ſoit de tous leſdicts Cantons enſemble, tant Proteſtants que Catholiques, ou bien d'aller en chacun Canton particulierement, pour leur expoſer la créance que Sa Majeſté luy a commiſe enuers eux.

En quoy ledict ſieur de Sancy ſuiura la réſolution qu'il aura eſtimé la meilleure pour ce regard.

Ce qu'il a en premier lieu à leur remonſtrer, eſt l'intention que Sa Majeſté a touſjours eue, & qu'Elle continue, d'entretenir ladicte amictié, confederation, & alliance. Se louant grandement des bons effectz qu'Elle en a receuz en ſes affaires de leur part, pour y avoir recogneu tant de bonne volonté & affection au bien de ſon ſeruice, que la ſouuenance luy en eſt pour jamais grauée dans l'ame, auec vn ſingulier contentement. Les voullant auſſy aſſeurer qu'Elle n'eſt pas moings jalouſe de leur proſpérité & conſeruation, qu'ilz ſe ſont monſtrez prompts & ſecourables enuers Elle en ſeſdictes affaires, ayant

en cela une réciproque dévotion à celle qu'ilz luy ont tesmoignée. Comme aussy l'intérêt, & le bien commun de ceste Couronne, & de leurs Estatz, rend leurditte alliance vtille & réciproquement nécessaire à l'vne partie & à l'autre, estant indubitable que ceste ditte Couronne en a receu de fort notables seruices. Aussy auec l'appuy d'icelle, & se conseruans bien vnis entre eux, leurs ennemis ne leur sçauroient mal faire.

Ce qu'estant assez cogneu & notoire à leursdicts ennemis, & que le seul moyen de les endommager consiste en la rupture de ladicte alliance, & en leur diuision ; il y a long-temps que desseignans leur ruyne par ces deux moyens, ilz trauailloient à l'vn & à l'autre, qui na esté du tout en vain. Car leurs praticques, & la corruption par argent de quelques vns des leurs poussez d'auarice, les ont monstrez plus disposez à leurs persuasions qu'il ne seroit besoin. Et encores que Sa Majesté en estime le nombre petit au respect des gens de bien ; toutesfois ceste poursuitte ayant desja formé quelque diuision & partialitez entre eux, elles pourroient tellement croistre auec le temps, & les continuels artifices dont elles sont fomentées par leursdicts ennemis, qu'elles mettroient leursdicts Estats au danger d'vne guerre Ciuille. Partant ilz ont tres grande occasion & interest de veiller sur ces practiques, les rompre & empescher, auant que le mal ait prins plus forte racine ; tenans pour suspects, & ennemis de leur Estat & repos, tous ceux qui leur veullent persuader de se despartir de l'alliance de France.

Sa Majesté sçait bien qu'Elle leur est redeuable de grandes sommes de deniers, & qu'ilz se

plaignent du deffaut de payement, qui sert de subject ausdictz Ennemis communs, pour imprimer à ceste occasion vn mal consentement vniuersel de Saditte Majesté parmi lesdicts Cantons.

Surquoy ledict sieur de Sancy leur représentera le desplaisir que Sa Majesté a de n'auoir eu moyen de les contenter, comme elle en a tousjours eu la volonté, recognoissant leur bonne affection en son endroict.

Qu'Elle y eust tres bien pourueu depuis le dernier renouuellement de l'alliance, suiuant ce qu'Elle leur auoit promis, sy Elle n'y eust esté trauersée par les particuliers perturbateurs du repos publicq de ce Royaume. Lesquelz voyant l'ordre que Sa Majesté tenoit pour establir telles reigles en ses affaires, que les debtes, tant du dedans que dehors le Royaume, s'en alloient acquittées en fort peu de temps, & les choses remises en leur ancienne splendeur, luy suscitèrent vne nouuelle guerre Ciuille, soubz un faux prétexte de la Religion Catholique, pour renuerser tous ses bons desseins.

Néantmoins Sa Majesté, pour faire cesser ceste diuision, condescendit aux conditions qu'ilz voulurent; & leur donna entre les mains la disposition de ses Armées, & Finances, qu'ilz ont consommé sans aucun fruit, n'ayant autre but, que par la distraction du peuple, dissipation des Finances de Sa Majesté, & desunion des Villes, luy faire perdre l'authorité dans son Royaume, & l'intelligence des dehors, spécialement auec eux. A quoy ilz ont plus tendu que à nulle autre chose, pour la ruyne de la France, & d'eux establir leur tyrannie.

Ce que les effectz subséquens ont encores rendu plus manifeste : Car ilz ont tenu ce Royaume

en continuels troubles, par nouuelles prinses ou siéges de Villes, praticques & entreprises sur l'authorité de Sa Majesté, diffamation de sa personne, & par tous autres moyens qu'ilz ont peu excogiter. Dont l'acte de Paris, d'où ilz contraignirent Sa Majesté de partir, les auroit renduz trop criminelz de leze-Majesté.

Encores Elle n'auoit laissé de passer tout par loy d'oubliance, pour essayer de réunir tous ses Subjectz Catholiques soubz son authorité. Et à ceste fin, par l'Edit qu'Elle en feit, toutes autres Ligues & Associations que auec leur Roy, estoient rompues & prohibéez.

Ayant aussy prins pour expedient & moyen de faire quelque bon reglement en ses affaires, la conuocation des Estats géneraux du Royaume; en l'Assemblée desquelz, faicte en la présente Ville de Blois, Elle auroit fait vifuement représenter le faict de leursdittes debtes, afin de trouuer moyen de les faire acquitter, par preferance à toutes autres, estant chose que Sa Majesté a autant à cœur, que la propre conseruation de sa Couronne.

Mais ceux qui auoient desja mis cy auant le desordre en ce Royaume, desquelz l'intention estoit tout autre que de désirer la restauration d'iceluy, & de l'authorité de Sa Majesté, auroient réellement trauersé ses bonnes & sainctes volontez, pour le moyen, crédit, & pouuoir qu'ilz auoyent sur les Depputez (lesquelz ilz auoient troué moyen, par brigues & praticques faictes par les Prouinces, où la force & violence mesmes n'auroient esté espargnées de leur part en aucuns endroits, de faire eslire du tout partialles pour eux, spéciallement de l'Ordre Ecclésiastique, & du Tiers-Estat), que au lieu de bonnes &

ſainctes propoſitions que Sa Majeſté par raiſon en pouuoit attendre pour le bien publicq, Elle n'en a veu ſortir, tant que les feuz Duc & Cardinal de Guiſe ont veſcu, que des déclamations contre Sa Majeſté, diffamation de ſes ſeruiteurs, (ceſte qualité eſtant à opprobre & déteſtation parmy eux); requeſtes & pourſuittes injuſtes & violentes, tendans à l'aneantiſſement de la dignité & authorité de Sa Majeſté, ruyne de tous ceux qui neſtoient de leur party, eſtabliſſement de perſonnes à leur déuotion, tant près la Perſonne & Conſeil de Sa Majeſté, que par les Prouinces, ès charges principales, & exaltation de la perſonne du Duc de Guyſe, & de ceux de ſa Maiſon, en toute autre puiſſance & commandement. Les Preſcheurs ne ceſſans auſſy de traicter & meſdire de Sa Majeſté par faulſes calomnies impoſtures, & ſéduire le peuple à la déuotion dudict Duc de Guyſe. Tout cela monſtrant éuidamment que c'eſtoit pour luy tracer le chemin, & ſe mettre la Couronne ſur la teſte.

Il ny a celluy ayant tant ſoit peu bon naturel, qui ne doibue prendre la cauſe de Sa Majeſté en main, pour conſidérer le juſte reſſentiment qu'Elle pouuoit auoir de telles conſpirations, monopoles, & iniques deſſeings, dont ne reſtoit gueres plus pour l'entier accompliſſement d'iceux, que faire de ſa Perſonne à leur plaiſir. Ce que par les effectz ſuſdicts chacun peut aſſez juger que leur volonté neſtoit pas de obmettre.

Et de fait entre autres aduis que Sa Majeſté auoit de pluſieurs endroicts que l'on préparoit quelque grande entrepriſe à ſa ruyne; le Duc d'Aumalle l'a fort aduertie par ſa femme, qui eſtoit en Cour plus de ſix ſepmaines auant la mort deſdictz feuz Duc & Cardinal de Guyſe, qu'il

s'estoit trouvée en un Conseil à Paris, où il auoit esté résolu de prendre Sa Majesté à Bloys, l'amener à Paris, & s'emparer de son authorité, qui n'eust pas esté pour après espargner sa vie.

En oultre, le Duc de Mayenne luy envoya dire qu'il y auoit entreprise sur sa Personne, si proche à exécuter, qu'il craignoit mesmes que celuy par lequel il donnoit cest aduis n'arriuast pas assez à temps deuers Elle.

Cela estoit bien loing de la répentance des offences qu'ilz luy auoient faictes par le passé, bien contraire à la recognoissance des graces qu'ilz auoient receues, & receuoient chacun jour de sa libéralité & faueur. C'estoit finallement à S. M. vne nécessité de chercher les moyens d'asseurer sa vie & son Estat, & vne force & contraincte de les garentir par la mort de ceux qui machinoient la sienne; nul autre moyen ne pouuant accroistre le danger & luy auancer le mal, comme les sous-levations aduenues depuis d'aucunz Villes, & autres effectz ensuiuiz, le font éuidamment cognoistre.

Voullant bien Sa Majesté que chacun sçache qu'encores que ce qu'Elle a faict soit acte de la Justice que Dieu luy a donné puissance d'exercer sur tous Subjectz faisans choses illicites, Elle ne s'y est résolue que forcée, & auec très-grand regret : non qu'Elle n'ait, graces à Dieu, auec le pouuoir qu'il luy a mis en main, le courage de faire punir & chastier ceux de sesdictz Subjectz qui veullent entreprendre contre Elle & son authorité; mais Elle a voulu plustost esprouuer la voye de douceur, de clémence, & de toutes sortes de gratiffications, estimant par ces obligations rompre leurs mauuaises volontez, qui ne luy auoient touttefois seruy que de les fortifier tous-

jours dauantage en icelle, & se mettre en danger, dont Dieu par sa bonté la voulu préseruer.

Et encores qu'Elle ne soit tenue à autre justification de ses actions, ny qu'Elle doibue rien rapporter qu'à sa conscience, qu'Elle tient estre nette deuant Dieu; toutesfois Elle est bien aise que ses amyz les cognoissent estre telles qu'elles doibuent procéder d'un Roy Très-Chrestien, ayant l'authorité & justice Souueraine en son Royaume, pour conseruer les bons & chastier les meschants. Et pour cette cause Elle a bien voulu donner cette sommaire information ausdictz Seigneurs des Ligues, des justes causes qu'Elle a eues de se resoudre à ce qu'Elle a fait; s'asseurant qu'ilz la receuront auec le mesme ressentiment que Sa Majesté en a, selon le debuoir de l'alliance, confédération, & parfaicte amitié qu'ilz ont auec Elle. Et sur ce, seront priez de la part de Sa Majesté, de n'adjouster foy aux calomnies & faulses suppositions qui leur pourroient estre portées au contraire, en continuant les malicieux artifices par lesquelz on a de longtemps commencé, & tousiours tasché de ruyner ses affaires, tant au-dedans que dehors ce Royaume.

En quoy Sa Majesté se promet tant de leur prudence & équité, que pour discerner la vérité d'auec le mensonge, ilz sçauront bien considérer que Dieu l'a constitué leur Roy légitime. Que par la mort des dessusdicts Elle ne s'est peu acquérir rien de nouveau; & par conséquent que ce qu'Elle a fait n'a esté pour conuoitise d'aucune chose qu'ilz eussent, ains seulement pour repousser l'injure, force, & violence qui luy estoit faite de leur part. Chose permise de tout droict diuin & humain, jusques aux moindres créatures

de la terre, à plus forte raison à vn Prince Souuerain, les offences duquel touchent à tout le publicq, qu'il est tenu de protéger & défendre.

Et pour mieux faire cognoistre que ce n'a esté que par pure nécessité & contraincte, leur sera aussy sur ce représenté la débonnaireté de S. M. & combien la clémence luy est plus naturelle que la sévérité de la justice. Ce qu'Elle auroit encores bien clairement faict cognoistre après cest exemple; ayant tempéré & restrainct le chastiment dont plusieurs estoient dignes, comme participans au mesme crime, ès personnes seulement des Chefs & Autheurs d'icelluy: ayant bientost après faict publier une déclaration d'oubliance pour tous les autres, à la charge de se départir de toutes les Ligues & Associations, & n'en faire, ny auoir autre jamais, que celle qu'ilz ont naturellement auec leur Roy.

Et combien que la plus grande partie des Députez des Estatz, spéciallement du Clergé & du Tiers-Estat, se fussent assez monstrez ouuertement adhérans aux entreprises susdites, Sa Majesté a néantmoins voulu qu'ils ayent acheué la tenue d'iceux Estats, & en toute liberté remonstré & requis par leurs cahiers & verballement tout ce que bon leur a semblé; ayant en cela, & par les prouisions qu'Elle faict sur iceux, donné éuident tesmoignage que la démonstration qu'Elle faisoit auparauant la mort des susdicts, de vouloir régler sa Puissance par la raison, & faire vne bonne réformation en toutes les parties de son Estat, ne procédoit d'ailleurs que de sa pure & franche volonté, au contraire de ce qu'aucuns se vouloient attribuer, & faisoient courir aux oreilles du peuple à leur aduantage, & à la dépression de Sa Majesté.

Et n'a esté oublié par Sa Majesté, auant la closture d'iceux Estatz, d'aduiser aux moyens de donner contentement ausdicts Seigneurs des Ligues, pour raison de leursdittes debtes, dequelles elle ne leur seroit demeurée si longuement, ny de tant redeuable, sans les empeschements & consommation des moyens de ce Royaume, dont la Ligue a esté cause. Au moyen de quoy ilz ont non seulement occasion d'en auoir le nom & les effectz en horreur ; mais aussy de faire punir ceux des leurs qui en ont faict, fomenté, & soustenu les praticques en leurs Cantons, dont Sa Majesté trouue bon que ledict sieur de Sancy fasse instance allencontre d'eux, s'il entend qu'ilz continuent encores les effectz de leurs mauvaises volontez.

Que néantmoins Sa Majesté continuant le désir qu'Elle a de leur donner toute la plus grande satisfaction qu'il seroit possible, & n'y ayant moyen de le faire à présent pour le regard du principal, Elle a résolu leur continuer deux cents mil escuz de rente, pour ledict sort principal de leurs debtes ; à sçauoir, cent mil escuz sur le sel, soubz les obligations des Fermiers d'icelluy, & cent mil escuz sur la récepte générale de Lyon. Ce que ledict sieur de Sancy traictera auec eux, pour essayer de les en faire contenter. Et où ilz voudroient plus particulière seureté du payement de ladite rente, leur promettre au nom de Sa Majesté de faire obliger au sort principal d'icelle, vne des bonnes Villes de ce Royaume, à laquelle baillera & fera valloir les assignations pour ce nécessaires.

Il a esté aussy fait fondz, outre celluy de ladicte rente, de la somme de cent mil escuz, pour la pension de l'année courante, à prendre des

premiers deniers de ce qui prouiendra de la composition ou suppression des Officiers : de sorte qu'il sera payé en ceste présente année ausdictz Seigneurs des Lignes, la somme de trois cents mil escuz, & continué cy-après semblable payement, sans diminution du sort principal, attendant que les affaires de Sa Majesté puissent permettre l'acquittement d'icelluy.

Que sy en la nécessité où sont maintenant sesdictes affaires, Elle leur donne si ample tesmoignage de l'affection qu'Elle a de conseruer leur amitié & alliance ; ilz peuuent juger qu'Elle en eust faict encores dauantage depuis le renouuellement de ladicte alliance, si on ne luy eust retranché les moyens par les troubles & empeschements de la Ligue.

Par-là aussy ilz ont très-grande occasion & notable intéresf de secourir, ayder & assister Sa Majesté à la conseruation de son Estat, & recouurement de ce qui luy a esté n'a gueres vsurpé ; veu qu'oultre l'obligation de laquelle ilz y sont tenus par les Traictez, ilz seront asseurez, demeurant la Couronne en son entier, d'auoir vn bon & grand reuenu des moyens d'icelle ; oultre le secours & l'assistance qu'ilz en pourront receptuoir, aduenant l'occasion qu'ilz en ayent besoing, qui est de telle considération & importance pour la seureté de leurs Etatz qu'ilz sçauront assez juger.

Sur ce lieu, remonstrera aussy combien la pluralité d'alliances leur est dangereuse, pour les diuisions & troubles qu'elle peut apporter parmy eux: dont il leur sçaura assez représenter les maux & inconuéniens qui leur peuuent aduenir, comme déja ilz en voyent des pernicieux commencemens depuis qu'ilz sont entrez en alliance auec

le Roy d'Espagne & le Duc de Sauoye ; & n'en peuuent rien moins attendre auec le temps, par la diuersité des affections qui en procédent, qu'une guerre Ciuile entr'eux, qui est le but auquel tend la recherche, qui de si long-temps a esté faicte de les tirer ausdittes alliances, par l'appas de quelque commodité présente, qu'on ne faict difficulté leur bailler & promettre fort ample, afin de leur faire plus facillement embrasser ces fondemens que l'on jette parmy eux, de leur future & certaine ruyne ; dequoy les prétentions & débatz que lesdicts Princes ont contre eux, & que desja ilz ne se peuuent garder de réueiller, leur doibuent seruir de certaine & indubitable aduertissement. Et partant il est très-nécessaire, s'ilz se veullent maintenir, qu'ilz considérent que ce ne peut estre qu'en demeurant bien vnis; que leur vnion ne peut subsister, ny estre entretenue, s'adonnant aux diuerses affections & interestz que ladicte pluralité d'alliance engendre parmy eux; & conséquemment qu'il est nécessaire pour leurditte conseruation qu'ilz se départent des susdittes alliances d'Espagne & de Sauoye, qui n'y ont esté introduites que pour renuerser leurs Estats & esteindre leur liberté.

Que s'il ne les peut disposer à y renoncer, il rendra au moins capables ceux qui sont entrez en l'alliance de Sauoye, qu'elle n'est que deffensiue.

Que par celle de France, ilz sont spéciallement obligez à la deffence des Estatz de la Couronne de France, & ne peuuent par raison quelconque refuser d'aider à recouurer ce qui en a esté prins par ledict Duc de Sauoye, & entrer en guerre contre luy pour cest effect, de la façon qu'il sera plus commode à Sa Majesté de l'entreprendre.

S'il voit qu'aucuns Cantons soient pour s'y opposer, après auoir essayé par présens & tous autres moyens de les y faire condescendre, il en traictera & résoudra auec les autres; & fera leuée parmy ceux qui refuseront d'y entrer, du plus grand nombre de leurs hommes qu'il pourra, sous des Capitaines aduanturiers, afin de les rendre si foibles, que quand ilz voudroient entreprendre quelque chose, au préjudice de Sa Majesté, ilz ne le puissent faire, employant ausdicts présents telle somme qu'il sera aduisé entre ledit sieur de Sillery & luy.

Voullant Sa Majesté, sy Phiffer s'y oppose, qu'il soit fait plainte contre luy enuers le général desdicts Cantons, des mauuais offices qu'il a faits de long-temps au préjudice des affaires de Sa Majesté; sans lesquelz la Ligue, toute faicte en faueur d'Espagne & bastie des pistoles d'Espagne, n'eust prins telles forces, ny les payements que Sa Majesté leur auoit promis eussent esté interrompus. Desorte que ledict Phiffer, par son auarice & ambition particuliere, a apporté ceste incommodité de ce retardement à l'Estat général desdicts Cantons; qui ont très-juste occasion de le faire très-bien punir & chastier, comme violateur de la foy publicque de ladicte alliance, & perturbateur des affaires & repos de sa Patrye. Dont ledit sieur de Sancy fera instance, & employera toutes sortes de moyens pour le ruyner.

Il accordera auec ceux qui voudront entrer en ceste guerre de Sauoye, que les Pays qui seront conquestez, leur demeureront en gage, jusques à ce qu'ilz soient remboursez des fraiz qu'ils y auront aduancez, tant pour la solde de leurs hommes, que autres frais de la guerre, selon l'estat qui en sera dressé & arresté auec eux par lesdicts

ſieurs de Sillery Ambaſſadeur, & de Sancy.

Et néantmoins ne ſe déclarera ouuertement de ladicte entrepriſe juſques à ce qu'il ait praticqué par les Cantons, & leurs alliez, tout ce qu'il aura peu pour acquérir la pluralité de ſon coſté.

Et d'autant que ceux de Berne ont enuoyé vers Sa Majeſté le ſieur de Bonſteten, pour luy faire entendre ce qu'ilz ont descouuert des entreprinſes & deſſeings du Duc de Sauoye contre eux, en leur Eſtat, & la requérir d'aide & aſſiſtance, dont Elle a remis à leur faire reſponce par perſonnage que bientoſt elle enuoyeroit par delà pour ſon ſeruice: ledict ſieur de Sancy leur dira, que Sa M. luy a donné charge de leur offrir de ſa part de les aider, ſecourir, & aſſiſter, ſuiuant les Traictez de l'alliance; & verra de ſe préualloir de ceſte occaſion pour le faict de l'entrepriſe ſuſdicte.

Et afin qu'elle puiſſe eſtre ſouſtenue de quelques gens de guerre François, tant de cheual que de pied, Sa Majeſté y donnera ordre, & eſcrira au ſieur Alfonce d'Ornano, qui a le commandement de ſon Armée en Daulphiné, ce qui ſera à faire pour ce regard, & de ſy conduire ſelon les aduis que ledict ſieur de Sancy luy donnera de l'eſtat & ſuccez de ſa Négociation.

Le Roy aux Cantons de Suiſſe.

Tres-chers & grands amis, alliez & confédérez; Nous enuoyons deuers vous noſtre amé & féal Conſeiller en noſtre Conſeil d'Eſtat, le ſieur de Sancy, pour auec l'aſſiſtance de noſtre amé & féal Conſeiller d'Eſtat & Ambaſſadeur, le ſieur de Sillery, vous repréſenter noſtre bonne intention à l'entretenement de noſtre commune ami-

tié, confédération & alliance; ensemble ce que nous auons aduisé & résolu, pour vous donner tout le plus grand contentement que l'estat de noz affaires peut porter, touchant les sommes de deniers, qui par Nous vous sont deubz; & pour traicter par mesme moyen de nostre part, de quelque autre chose qu'il vous sera entendre, pour le bien de nostre seruice & Couronne, & la seureté commune de noz Estats. A ceste cause, Nous vous prions le croire de ce qu'il vous dira sur le tout, comme Nous mesmes. A quoy Nous remettant, Nous ne vous ferons la présente plus longue, que de prier Dieu qu'il vous ait, &c. ce 3. de Féurier 1589.

Le Roy à Monsieur de Sillery.

Monsieur de Sillery, j'ay aduisé d'enuoyer le sieur de Sancy deuers les Seigneurs des Ligues, tant pour traitter & accorder auec eux du moyen que j'ay résolu pour leur donner contentement de ce que je leur dois, que pour autres choses concernant mon seruice. Il vous communiquera toute la dépesche que je faits par luy, qui vous est commune à tous deux, pour ensemblement vous résoudre de la façon qui sera à tenir pour l'effet de mon intention, & y donner la bonne conduitte qui sera nécessaire. A quoy je m'asseure que vous vous employerez, auec la fidélité, affection, & diligence que vous auez accoustumé rendre en tout ce qui s'offre en vostre Charge, concernant mondit service; & que vous aurez vne si bonne intelligence ensemble, comme je luy ay fort expressément ordonné pour son regard, que tout sera manié & conduit d'un bon accord & commune volonté entre vous; n'ayans

autre but, comme je sçay que vous n'auez, que le bien & la prospérité de mes affaires.

Partant me remettant à ce que vous verrez de sadite depesche, & qu'il vous dira de mon intention sur le tout; je ne vous feray sur ce plus longue lettre, priant Dieu, &c. ce 3. Féurier 1589.

PREUVE V.

Provisions de Louis Ostervald pour lever une Compagnie Suisse de trois cens hommes au service de Henri III. le 8 Avril 1589.

Original communiqué en Octobre 1749. par M. de Marval Officier au Régiment des Gardes Suisses.

IL est accordé au Cappitaine Louys Ostervalddde de Neufchastel en Suisse, qui a promis mener au service du Roy le nombre de trois centz hommes de guerre de sa nation de Suisse & non d'aultres, sur poinne d'estre cassez promptement, entre lesquelz y en aura quarante armez de corceletz, trente Harquebuziers & quinze Musquatayres, quil aura neuff centz escuz en monnoye, à raison de quatre testons pour escu, pour la soulde desdits trois centz hommes, à raison de trois escuz pour homme, sa personne y comprise; & chaqun desdits Harquebuziers quinze solz tornois, outre la paye ordinaire : & à *III cent* *à raison de vingt payes pour cent*, & pour son estat de son Lieutenant & porteur

d'Enſeigne, dix-neuff payes pas moys: dauantage aura, tant pour ſon appointement que pour les plus apparens de ſa bande, la ſomme de ſix centz eſcuz, montant en tout leſditz appointementz à raiſon que deſſus, la ſomme de *dix-huit mil centz trente eſcuz de quatre* teſtons piece. Et promet ledit Cappitaine auoir le nombre deſditz trois centz hommes complet, & diceulx fayre monſtre tous les mois pardevant les Commiſſaires Conſtrolleurs députez par le Roy. Et ne pourra ledit Cappitaine bailler à ſes ſoldatz moings d'une paye par moys, ny mettre noms ſuppoſés, ny fayre paſſer ſoldat deux fois à la monſtre: ny en appoſter au nom d'ung aultre, ny préſenter gens qui ne ſoyent de ſervice, ſur poinne d'eſtre caſſez, puniz & deſtituez des bienfaictz & ſeruice du Roy, en faiſant promptement la juſtice. Et où ledit Cappitaine en ce faict ſe trouuera coulpable & conſentant, Sa Majeſté le pourra faire deſtituer & punir ſelon ſon déméritte, en ſuyvant l'abſcheyd de la journée tenue à Baden le jour de S. Jehan 1553. Sera tout Cappitaine tenu en faiſant la monſtre, s'il veut qu'on aye eſgard à ſes malades, pour éviter toutte ſurprinſe & meſcontentemenz, de préſenter leſditz malades au lieu de la monſtre; ou bien s'ilz eſtoient abſentz ou tombez malades depuis le partement & hors le pays des Ligues, ledit Cappitaine apportera, préſentera à la monſtre certiffication bonne vallable, ſignée du Juge ou Officier du lieu où ils ſeront, afin que lon ſache le lieu, le nombre deſditz malades. Auſſy jurera ledit Cappitaine & ſes ſoldats de bien & loyalement ſeruir Sa Majeſté enuers tous & contre tous, tant ſi longuement que requis en ſera & que les affaires de Sa Majeſté le requere-

ront, réserué contre ses Seigneurs & Supérieurs & leurs alliez des Ligues. Et ne pourra ledit Cappitaine laisser le seruice de Sa Majesté sans le congé d'icelle; & si aucuns Cappitaines, soldatz ou plusieurs vouloient entreprendre s'en aller sans aucun congé ou passeport du Roy ou de son Lieutenant Général, seront punis comme dessus; & ou s'en allans sans ledit passeport leur aduenoit aucun inconuénient, n'en pourroient faire querelle ny demande à Sa Majesté. Et pour entretenir ce que dessus, sera tenu ledit Seigneur bailler audit Cappitaine lasusd. somme de dix-huit centz trente escuz de quatre testons piece, à raison que dessus, à quoy montent & reuiennent ledit estat, soldes que dessus déclairées, sans quil puisse demander ny quereller aucunne chose dauantage, comme droit de premier feuillet, payes d'honneur & aultres appointement, ni demande quelle quelle soit. Et où le nombre desditz trois centz hommes ne sera complet, luy sera rabatu au prorata, comme a esté faict cy-devant à d'aultres monstres leuées. Et afin que les Cappitaines de ceste présente leuée puissent tenir ordre, justice en leurs Bendes, leur sera donné Officiers de laditte justice avec estat pour en faire, lesquels seront aussi payez par les députez du Roy, à la raison & tout ainsy que la derniere leuée & non aultrement ny davantage, & leurs noms & surnoms seront mis en ung feuillet: & où aucuns ou plusieurs de laditte justice seroient paresseux ou nonchalantz, de faire entierement leur debuoir en pleinne justice, lors le Lieutenant du Colonnel & Cappitaines seront tenuz les punir ou faire punir & destituer, si besoing est, & mettre d'autres en leur place, suffisans & agréables au Roy; & ne

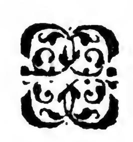
pourra prendre le Prevoſt ny aucun Officier de laditte juſtice, aucun droit ny impoſt ſur vivandiers, merciers ny aultres; mais ſeulement ſes gages ordinaires par chaqun mois. Et *commencera le payement deſdits Capitainnez*, le ſeizieme jour d'Auril prochain. En teſmoing de quoy nous auons ſigné ces préſentes de noſtre main, & à icelles faict mettre le cachet de nos armes. Faict à Solleure le huictieme jour d'Auril, l'an mille cinq centz quatre-vingtz & neuff.

DE HARLAY.

L. S.

Par mondict Seigneur,

MARESCHAL.



PREUVE VI.

(*a*) *Remonſtrance faicte aux Suiſſes par Monſieur de Bellieure, Ambaſſadeur du Roy, ſur les pratiques des Eſpagnolz; en 1568.*

MAgnifiques Seigneurs, j'ay à vous repréſenter quelques particularitez qui me ſemblent dignes de conſidération, vous priant bien fort de ne vous ennuyer, cependant que le plus briefuement que faire ſe poura je metray peine de vous eſclaircir de certaines affaires qui ſont de très-grande importance.

En premier lieu, Magnifiques Seigneurs, je vous diray que je ne me puis aſſez esbaïr à quelle occaſion les Ambaſſadeurs du Roy d'Eſpagne mettent en avant, que la demande quils vous font à ce quil leur ſoit permis de lever de vos gens de guerre, eſt conforme à l'intention du Roy mon Maiſtre: à quoy pour toutte reſponſe il pouroit ſuffire de dire que ce n'eſt pas la couſtume des Roys de France de ſe ſervir pour leurs Ambaſſadeurs des Miniſtres du Roy d'Eſpagne, attendu meſme quil vous eſt notoire de la charge que j'ay icy près de vous au nom de Sa Majeſté

(*a*) Recueil de divers manuſcrits ſur la Suiſſe, N°. 12094. *in-fol. p.* 2-18. Bibliotheque de M. de Milſonneau.

très-Chrestienne : je vous pourois dire davantagè que je suis en doubte sy lesdicts Ambassadeurs ont charge de Sa Majesté Catholique de vous requerir de laditte levée ; & s'ils en ont aucune, je vous prie avant touttes choses de leur demander quils vous en fassent apparoir, car quelque mandement quils en puissent avoir de la part de ses Lieutenants, cela ne me sembleroit aucunement suffizant en chose de telle & sy grande importance.

Pour mon regard, à ce que mieux il vous apparoisse de la volonté du Roy mon Maistre, je vous prie de voulloir relire plusieurs lettres que je vous ay envoyées de sa part, par lesquelles ledit Seigneur vous prie, attendu la nécessité de ses affaires, quil vous plaise de conserver vos gens de guerre au Pays, afin qu'à son besoin il en puisse tirer laide & le secours quil en attend qui luy ont été par vous promis, sans permettre que les soldats se débauchent & sortent du Pays pour aller au service d'aucun autre Prince.

Aussy je vous prieray de faire lire la lettre qui vous a esté mandée par le Colonel des Suisses qui est en France, en laquelle il vous a escrit par le commandement de Sa Majesté sur ce quelle avoit esté advèrtie qu'on practiquoit de faire icy une levée pour envoyer en la Franche-Comté de Bourgongne ; vous priant leditColonel suivant la charge quil en avoit dudit Seigneur Roy, de ne voulloir entendre en telles practiques, mais pluttost conserver vos gens de guerre pour le besoin & nécessité de Sa Majesté. Par ce que dessus il vous appert suffizamment du vouloir dudit Seigneur Roy : & sy quelqu'un en doubte, je vous prie luy faire cette amitié & user de ce repect & honnesteté en son endroict

que du luy en escrire, & attendre de vous résoudre sur la responſe que Sa Majeſté ne tardera à vous envoyer.

De meſme ruſe & invention procede ce qu'aucuns veulent dire que laditte levée qui ſercit envoyée en la Franche-Comté, reviendroit à l'utilité & bien des affaires du Roy mon Maiſtre, eſtant ainſy que les deux Roys ſont bons amis & bien accordans enſemble à ce quil ſoit pourveu & obuié aux mauvais deſſeins des ſujets de part & d'autres qui prétendent de ſe ſouſtraire de leur obéiſſance.

Quand j'accorderay la bonne amitié de leurs Majeſtés, que je prie Dieu voulloir conſerver & augmenter au bien & repos univerſel de toutte la Chreſtienneté, ſy ne s'enſuit-il pas pour cela que Sa Majeſté très-Chreſtienne puiſſe approuver que les Miniſtres du Roy d'Eſpagne viennent icy troubler & renuerſer ſes affaires; ainſy quil vous eſt apparu, que peu s'en eſt fallu par le moyen de leurs pratiques, que la levée qui m'a eſté accordée pour envoyer en France, n'aiſt eſté du tout empeſchée ou pour le moins longuement retardée, eſtant notoire à un chacun de l'empeſchement & traverſe qui ont eſté donnés aux Capitaines qui ſervent le Roy, & comme ceux qui prétendent aller en la Franche-Comté ont débauché nos ſoldatz.

Je laiſſe à dire, pour ne rien aigrir, quelques autres practiques qu'en meſme-temps ſe ſont découvertes, que nous ne pouvons pas appeller actes d'amitié, mais d'hoſtilité.

Et pour reſpondre aux raiſons quils mettent en avant que vous debuez avoir bon eſgard ſur la Franche-Comté de Bourgongne, car eſtant ledit pays occupé par le Prince d'Orange, le

passage vous seroit clos, & ne pouriez aller en France secourir vos amis qui combattent pour le service du Roy ; je vous diray en premier lieu que le passage de la Savoye n'est pas de beaucoup plus long & nous sera tousjours ouvert. Je vous diray aussy que ce nest pas chose preste d'occuper ladite Franche-Comté, qui consiste en trois forteresses qui sont bien munies & bien gardées ; & sy le Duc d'Alue a forces suffizantes & armée assez forte pour empescher que le Prince d'Orange n'entre en Flandres, pourquoy ne poura-il avec la mesme armée luy faire teste en la Franche-Comté? Il est certain qu'il a cinquante Enseignes de Lansquenets, dix mil tant Espagnols qu'Italiens, plusieurs Enseignes de Vallons, bon nombre de Cavalerie des Pays-bas, Italienne & Espagnolle. Outre ce que, comme chacun sçait, il y a long-temps que le Comte Annibal d'Emps est prest à marcher avec trente Enseignes Lansquenetz qui sont des subiects de la Maison d'Autriche.

Sy quelqu'un me demande qui est donc la cause pour laquelle les Ambassadeurs d'Espagne font une telle & si grande instance & despense pour obtenir cette levée, puisqu'ils n'en ont aucun besoin ; je diray ce que plusieurs sçavent desia, estant chose dez long temps conspirée & projectée par leurs partisans que je ne puisse ignorer, car eux-mesme s'en vantent ; que je ne puisse aussy dissimuler, car elle est trop pernicieuse & dommageable aux Pays & aux affaires du Roy mon Maistre.

Depuis deux ans en-çà nous auons continuellement ouy parler que les Ministres du Roy d'Espagne vouloient faire une levée de vos gens pour enuoyer au Pays de Flandres contre les

rebelles

rebelles de Sa Majesté Catholique ; & lors il ne se parloit aucunement de la Franche-Comté de Bourgongne, car pour ce regard ils ne pouvoient feindre d'estre en aucune crainte, & ce qu'on vous en dict maintenant nest que pour coulleur & pour servir de prétexte. Mais lesdicts Practiquans fesoient entendre aux Ministres dudit Seigneur Roy d'Espagne, qui pour parvenir à leurs Capitulations de Milan, telles que de nouveau ils les vous ont proposées, il estoit question de trouver quelques inventions de demander une levée de vos gens de guerre ; quil seroit aisé de persuader les Capitaines en leur offrant de gros appoinctemens ; que cestoit pour une fois à faire cette despense, & que toujours cy-après ils auroient des serviteurs aux Cantons qui brouilleroient le Pays & les affaires dudit Seigneur Roy mon Maistre, & lesquels avec les soldats de leurs bandes, s'employeroient à faire passer lesdites Capitulations; que jaçoit que quelque Canton se voullut rendre cérémonieux à l'observation de l'alliance contractée avec Sa Majesté très-Chrestienne, toutefois ayant Sa Majesté Catholique quelque part en lamitié des gens du Pays, & ayant d'un costé la Duché de Milan qui est sy proche des Ligues, & d'autre part que les terres de la Comté du Tirol & autres de la Maison d'Austriche, bornent & environnent vostre pays, il en seroit enfin forcée (voullussent ou non quelques Cantons) que le Roy d'Espagne eust grande authorité & pouvoir en ce Pays. Ce que je ne mets pas en avant pour ignorer que vous ne soyez trop mieux advertis que je ne suis de telles & sy mauvaises practiques ; mais pour ce que le temps & les affaires requierent que j'en fasse mention, & par

mesme moyen que je vous remette en la mémoire certaines particulari ez dont il est cy-devant parlé, qui ne vous seront pas inutilles.

Je laisseray à parler de l'ancienneté de vostre amitié qui a pris la naissance avec le commencement de vostre heureuse liberté; je toucheray briefuement quel a esté le motif & la cause principalle de la Ligue héréditaite que vous avez avec les maisons d'Austriche & de Bourgongne. Chacun sçait qu'ayant le feu Empereur Maximillian à desmesler plusieurs grosses querelles de la maison de Bourgongne, contre le Roy de France & de la maison d'Austriche, contre vous & autres vos confédérez des Ligues; ledit Seigneur Empereur,après avoir souvent essayé par force d'armes & de la libérté & de la vie, & ayant par effect & à son très-grand dommage cogneu avec quelle promptitude & vaillance vous résistiez à ses entreprises, voyant aussy que vous estiez tellement fortifiez & appuyez de la bonne intelligence qui estoit entre la Couronne de France & le pays des Ligues quil ne pouvoit venir à bout de ses desseins; il prist enfin résolution que pour avoir plus de moyen de résister & soustenir les efforts des Roys de France, il estoit très-nécessaire d'appoincter avec vous: & à cette occasion fust contractée la Ligue héréditaire, & non pas pour bonne volonté quil portast à vostre liberté, ny aussy pour recognaistre les aggréables faveurs quil avoit receu de la nation des Ligues, en tuant en guerre deux de ses prédécesseurs, & les deschassans de leurs pays héréditaires, où bonne partie dentre vous avez vos demeures,& dont encores à présent par leurs tiltres, ils s'appellent Comtes & Seigneurs, chose qui ne se faict pas sans quelque respect particulier.

Je vous prieray aussy de mettre en considération, ce que vous trouverez en plusieurs histoires imprimées, après que par malheur il advint que plusieurs de vos gens s'opposerent aux forces du Roy Françoys premier, de très-louable mémoire,qui avoit repassé les montz pour recouurer la Duché de Milan, & que de part & d'autre, plusieurs dommages, effusion de sang & hostilité eussent succédé; ledit Seigneur Roy, qui prisoit singulierement la vertu de cette nation & sur touttes choses en desiroit lamitié, vous fist incontinent entendre sa bonne volonté; & comme son intention estoit de vivre avec vous en toutte bonne voisinance & amitié, sur quoy vous différiez à vous résoudre pour les mauvaises praticques & empeschements qui se donnoient par aucuns des vostres suscitez à ce faire, par dons & promesses des Princes qui avoient très-grand interest à vostre ruine; cependant leditSeigneur Empereur Maximillian ne cessoit de poursuivre & solliciter ledit Seigneur Roy François de se voulloir entendre avec luy & butiner par ensemble vos Pays. Mais Sa Majesté très-Chrestienne & très prudente ne se rendit pas facille à prester l'oreille & suivre le conseil de son ancien ennemy: Et nonobstant touttes ces choses & offres sy aduantageuses qu'on luy faisoit, commanda à ses Ambassadeurs de poursuivre plus instamment la charge qui leur avoit été donnée de contracter avec vous un bonne Paix & amitié: & ayant par fortune entendu le feu Pape Leon, la vérité de ce que poursuivoit ledit Seigneur Empereur envers ledit Seigneur Roy, pour le faire consentir à vostre ruine; & cependant ledit Pape craignant que par une telle intelligence, la maison d'Austriche ne s'aggran-

dit tellement de vos ruines, qu'elle devint par trop formidable aux Potentats d'Italie, ſy eſt-ce quil vous manda dire & donna conſeil, que pour vous préſerver des entrepriſes dudit Seigneur Empereur, il eſtoit requis & que pour rien du monde vous ne deuiez refuſer ny dilayer plus longuement d'accepter la bonne amitié & voiſinance que ledit Seigneur Francois premier vous offroit. Lequel depuis entendant quelques menées qui ſe faiſoient en voſtre pays au nom du feu Empereur Charles le Quint, il vous manda dire par le ſieur de Bois Rigault ſon Ambaſſadeur, que vous ne debuiez facilement croire aux belles parolles de ceux qui avoient ſy grand intereſt & ſy grande volonté à la ruine de voſtre Eſtat; & ſur ce il vous fiſt voir que du temps quil eſtoit priſonnier de guerre dudit feu Seigneur Empereur, on luy propoſa pluſieurs conditions qui luy ſembloient (comme a la vérité elles eſtoient) merveilleuſement dures & comme impoſſibles à accorder; & comme ledit Seigneur Roy euſt requis de les voulloir modérer, Sa Majeſté Impérialle ſe laiſſa entendre, que pourveu quil ſe voulluſt départir de l'intelligence & ligue deffenſive quil avoit avec vous, que pour le ſurplus elle ne ſe rendroit difficile à condeſcendre à un bon & amiable accord. Telle étoit l'intention & le deſſein dudit Seigneur Empereur, de parachever ſur vous la vengeance qui avoit eſté ſi ſouvent & par la volonté de Dieu ſy peu heureuſement entrepriſe par ſes prédéceſſeurs. Mais Sa Majeſté très-Chreſtienne aima mieux décéder & venir à bout de ſa priſon en perdant, donnant & quittant beaucoup de ce qui luy appartenoit, que d'accommoder les affaires au dommage & à la ruine de Meſſieurs des Ligues, ſes bons amis &

confédérez: d'où eſt arrivé que l'amitié entre les deux Potentats, en eſt accrue & s'eſt d'autant plus heureuſement conſervée, & en a ce grand Roy gaigné le nom & la réputation qui dure juſques à préſent parmy vos Cantons, que quand il eſt faict mention de luy, il ny a celuy qui ne l'appelle le bon pere de la nation des Suiſſes.

Je ne puis ſy-toſt me deſpartir de ce propos, & ſemble à vous voir quil ne vous ennuie point, eſcoutants les bons & ſages avis qui vous ont eſté autrefois donnez par ce grand Roy le meilleur de vos amis; cela faict, je vous raconteray briefuement le conſeil qui fuſt donné par ledit Seigneur en lannée mil cinq cens quarante-ſix, un peu avant ſon décez, & lequel il délaiſſa comme par teſtament de la bonne & paternelle volonté quil continuoit de porter à la très-vertueuſe & très-puiſſante nation des Ligues des Suiſſes.

Il s'agiſſoit lors de la ville de Conſtance qui ſe voulloit rendre à voſtre amitié: ſur quoy vous adviſates d'envoyer vos Ambaſſadeurs vers ledit Seigneur voſtre grand ami, pour entendre ſon opinion en vne affaire qui vous eſtoit de telle importance. L'Empereur de l'autre coſté remonſtroit que ledit Conſtance eſtoit ville Impérialle, & que vous ne debuiez entreprendre ſur l'Empire; remonſtroit auſſy qu'il vouloit chaſtier leſdits de Conſtance, pour s'eſtre départis de la Religion ancienne: Ce qu'entendant, ledit Seigneur Roy fiſt reſponſe à vos Ambaſſadeurs que receuant Conſtance en voſtre amitié, vous ne faiſiez aucun préjudice à l'Empire; car la ville ne laiſſeroit pas de demeurer libre & Impérialle, que la remonſtrance qu'en faiſoit ledit Seigneur Em-

pereur, tendoit aux fins d'approprier laditte ville à la maison d'Austriche & d'en faire frontiere contre vos pays; que ledit Seigneur Empereur commençant la guerre aux Allemans, s'estoit servi du prétexte de la Religion, mais que la fin jugeoit assez que son intention avoit esté seulement de subjuguer les Princes & Républiques d'Allemagne; que vous devez prendre exemple aux Allemans & pourvoir avec tout soing, que sous mesme prétexte il ne seme entre vous la diuision & guerre ciuile, qui est le moyen par lequel ordinairement & le plus souvent les Estats & les Républicques ont esté subjugées.

Quelqu'un peut-estre trouuera ces propos trop durs, attendu la bonne Paix, amitié & voisinance, qui est maintenant entre les deux Roys: mais ceux qui racontent le passé, n'alterent pas le présent, autrement il faudroit abolir les histoires qui contiennent des choses qui sont trop plus aigres & dures à ouir.

Si ne peus-je oublier & ne doibt obmettre à vous dire ce que depuis cinq ans en-cà, j'ay veu advenir aux Grisons, estants les deux Roys en Paix & bons freres & amis. Je proposay aux Seigneurs des Ligues Grises le renouvellement de l'alliance de la part du Roy mon Maistre: incontinant les Ambassadeurs du Roy d'Espagne en proposerent vne toutte contraire. Les trauerses & empeschements quils me donnerent, le grand feu, troubles & désordres qui furent par eux suscitez audit Pays, que sert-il maintenant de m'estendre en le racontant! vous le sçavez tous. Mais si faut-il que je vous die quelque peu du contenu ez letttes qu'escrivoient les Ministres dudit Seigneur Roy d'Espagne & du fruit

qu'apporta aux Grisons la longue demeure quils y firent. Apres que lalliance me fust accordée semblable à celle que vous avez renouuellez avec le Roy mon Maistre, 'ils écrivirent aux Communes qu'en s'accordans à l'alliance du Roy avec vous, ils prenoient ledit accord pour reffus de leurs demandes ; que les Grisons ne devoient estimer estre le plus expédient pour le Pays, ce que vous jugiez estre utile pour les vostres, quils estoient des Braves gens & forts, descendus des Romains ; qu'aux guerres la faction & la peine tomboient sur eux, & néanmoins que l'honneur revenoit à la nation des Suisses ; aussy quelques autres termes de préférance de leurs soldats, que je ne veux icy inserrer, me remettant à la lecture de laditte lettre qui est en vos Registres, où les Seigneurs des Ligues Grises vous porterent & honneur & amitié; qu'ils envoyerent en la journée de Bade le double de ladite lettre, voullans comme nos amis & alliez vous communiquer les affaires qui se présentoient en leur Pays.

Outre les Ministres dudit Seigneur Roy d'Espagne, meslerent quelque somme d'argeant avec leur beau langage, tellement que par le moyen d'aucuns séditieux, ils esmeurent & susciterent audit Pays une telle sédition, que si Dieu par sa bonté n'en eust eu pitié, & les gens de bien leurs bons amis, entre lesquels il vous faut donner le premier lieu qui envoyastes pardevers eux de très-sages & très-prudents Ambassadeurs Personnages de grand honneur & expérience, il estoit à craindre que ledit pays ne tombast en extresme ruine & perdition : car ceux qui avoient commancé cette sédition, ne faisoient point de plus gracieux offres à leurs confédérez qui ne se vouloit

déclarer, ſinon qu'ils raſeroient les villes, couperoient arbres & vignes, bruleroient leur Pays, avec d'autres menaces dont je me tairay pour le préſent.

Conſiderez, s'il vous plaiſt, Magnifiques Seigneurs, ſy aux affaires qui ſe préſentent maintenant, il ne ſe pourroit pas dire que l'on peuſt trouver parmy le pays des Ligues, de ſemblable Maiſtre d'Eſcolle, & s'il n'y a point quelques gens parmy le monde qui prendroient plaiſir d'eſtre ſpectateurs de vos calamitez.

On peut dire à mon jugement que le Pays des Ligues reſſemble à un corps très-beau, très-puiſſant, & qui a de beaux membres: mais qui les voudroit ſéparer, mettant les bras d'un coſté & les jambes d'un autre, il perdroit incontinant le nom & la force quil avoit auparavant.

L'on vous vient icy ſouffler aux oreilles que vous devez prendre la protection de tout le monde. Mais on ne vous dit pas quil y a grand danger que voullant entreprendre la deffence de tant de Princes, vous pouriez perdre les voſtres, voſtre liberté & vos vies: Et pour ce que ces diſcoureurs mettent en avant que ſil n'eſt loiſible à un chacun de faire ce qui lui vient à la teſte, il n'eſt pas libre, il plaira aux gens de bien de leur reſpondre quil y a grande différance entre la liberté & la licence populaire & effrenée.

Jeſtime libres ceux qui obſervent les loix & anciennes couſtumes du Pays, obſervent & obeiſſent aux Magiſtrats & tiennent la trace de leurs Peres: mais ſi quelqu'un ſe veut dire pour ſe rendre venal au premier venant, de ma part je ne leſtimeray point libre, mais Serf & Eſ-

clave d'avarice & de cupidité.

Ores pour ne vous attedier plus longuement, je finiray ce propos apres vous avoir prié de voulloir dilligemment considerer comment & en quelle ſorte j'ay négocié en la levée de quatre mil hommes qu'il vous a pleu de m'accorder ; & comme les Miniſtres dudit Seigneur Roy d'Eſpagne procedent en leurs négociations.

En premier lieu, jay fait tenir une journée en laquelle ayant obtenu ma demande, avant que partir de la ville de Solleure j'ay appoinćté avec les Capitaines ; & combien que le ſervice du Roy requiſt que j'uſaſſe d'extreme dilligence, ſi eſt ce que pour les mauvais bruits qui couroient, qu'à l'occaſion de cette levée le Pays des Ligues pouroit entrer en guerre, auſſy qu'un chacun de vous ſçait que les lettres en ont ſur ce eſté eſcrittes par vos confedérez, les ſieurs du Canton de Berne, quelque inſtance que me ſceuſſent faire les Capitaines, je differay à les deſpeſcher juſqu'à Bade, que par la grace de Dieu je vis que ma négociation n'apporteroit aucun trouble en ce Pays. Car encore que jeuſſe le commendement du Roy mon Maiſtre, d'accélérer en toutte diligence l'affaire, ſi ſçai-je tant de la parfaićte amitié quil vous porte, quil n'aura jamais choſe en ce monde qui luy ſoit en plus grande recommandation que le bien de vos Eſtats. Je prie un chacun de vouloir conſiderer avec quelle modeſtie procedent ceux qui praticquent maintenant d'envoyer cette levée en la Franche Comté de Bourgongne.

Chacun ſcait quelle reſponſe a eſté donnée aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, en la derniere journée tenu à Bade depuis quinze jours en-çà,

sçavoir, est que vous n'entendiez point par ces mots qui sont en la Ligue héréditaire, davoir bon egard sur les Pays lun de lautre destre obligez, sinon ainsy que vous en avez faict par le passé; & sur ce que vous fustes requis par lesdicts sieurs Ambassadeurs d'accorder une lettre, il fust aduisé de prendre & faire inserrer cette demande aux Abscheids, sur quoy il ne se donneroit responsе qu'en un journée généralle des Ligues.

Considerez maintenant, Magnifiques Seigneurs, quel compte & estime je faict d'une résolution prise par les Ambassadeurs des treize Cantons. Il ny a celui qui ne scache que les Capitaines qui suivent les Ministres du Roy d'Espagne, sans attendre l'authorité & le consentement de ceux à qui il appartient d'en ordonner, ont donné charge de lever de vos gens de guerre aux Baillages qui vous sont communs, & ce sans avoir pouvoir de ce faire; & sçachant bien que c'est une contravention expresse à vos loix & anciens Status: De ce que je vous dit, Magnifiques Seigneurs, j'en ay preuve à la main certaine, & en feray apparoir en temps & lieu. Mais laissant pour le présent cette grande & indigne obeissance de ceux qui moins le devoient faire, je vous diray que je ne puis assez comprendre à quelles fins tendent telles & si pernicieuses menées & inventions, si ce n'est que comme je vous ay dict plus d'une fois, il y en a qui sont bien marris & desplaisans de vostre repos & tranquillité. Car ayant veu le trouble qui presque est survenu entre vous à loccasion de la levée qui m'a esté accordée, laquelle néanmoins est fondée en toutte raison, équité & promesses jurées, on pouroit prendre opinion & argument,

de croire que par le moyen d'argeant & de leurs pratiques, on feroit une levée pour envoyer en la Franche Comté de Bourgongne, il feroit du tout impossible que vous n'entrassiez en guerre & combustion les uns avec les autres: ce que je vous prie par vos sainctes alliances & confédérations, de voulloir éviter par tous les moyens qui sont au moyen & au pouvoir des gens sages & prudents, comme vous avez tousiours esté estimés: & par une union & mutuelle intelligence, vous conserviez vos personnes & vos Estas, qui sont & seront (ainsy que jespere) invincibles à touttes forces humaines, si ce n'est à celles de division & guerres civilles, afin que le Roy mon Maistre ne recoiue ce déplaisir, d'entendre que vous estes tombez aux mesmes calamitez dont son Royaume & Sa Majesté sont si indignement affligez, afin aussy que vos ennemis ne recoivent ce contentement, de voir que vous-mesmes exercez sur vous la vengeance que jamais pour efforts qu'ils ayent sçeu faire, ils n'ont pu mettre à effect.



PREUVE VII.

(a) *Instruction baillée à Monsieur Vigier s'en allant à Berne, de la part de M. de Sillery.*

Du 7 Novembre 1589.

LE Sieur Vigier proposera à Messieurs du petit grand Conseil de Berne, qu'il a esté enuoié vers eux par M. l'Ambassadeur, pour leur représenter lettres de sa part, auec ses affectionnées recommandations; & leur dire que ledit sieur Ambassadeur desiroit luy-mesme les voir & saluer, s'il n'eust esté retenu pour cause nécessaire important au seruice de Sa Majesté, pour lequel estant contraintt de differer son voiage, il auroit donné charge audit sieur Vigier & leur proposer.

Que dès le 18 Octobre & cinquiesme Nouembre dernier, ledit sieur Ambassadeur leur auroit escrit qu'auant rien arrester sur les articles proposez en l'assemblée, du moins il leur pleust les faire entendre à mondit sieur l'Ambassadeur, pour luy donner moyen de s'acquitter de son deuoir, & leur proposer ce qu'il estimeroit con-

(*a*) Négoc. Msc. de Sillery en Suisse, 1589. *p.* 198 - 202 *No.* 12091. Bibliothéque de M. de Milsonneau.

uenable, tant pour le ſeruice de Sa Majeſté, que pour leur bien particulier, & pour l'obſeruation des traittez quilz ont enſemble.

Il prioit leurs Seigneuries ſe ſouuenir du dernier, par lequel il eſt expreſſément porté que paix ne accord ne peut eſtre traitté ſans le ſceu & conſentement de tous & des autres, leur renuoieroit auſſy pluſieurs de leurs lettres meſmes les 9 & 17 Septembre dernier, par leſquelles ilz l'auroient derechef entierement aſſuré, quil ne ſeroit rien traitté ne conclud au préjudice du ſeruice de Sa Majeſté, & ſans que ledit ſieur Ambaſſadeur en fuſt premierement aduerty, y adjouſtant meſmes ces mots *& ſans mon aduis*.

Il auroit pris confiance entiere en leurs promeſſes ſi expreſſes, & voyant quil ne receuoit autres nouuelles d'eux, il a penſé quils n'auroient rien arreſté ; & que comme prudents & bien aduiſez, ils ſe feroient bien gardez de ſe précipiter en une reſolution dangereuſe, attendue & deſirée de tous leurs ennemis, laquelle mettroit en peine & langueur tous leurs amis & alliez.

Mais dautant que les partizans d'Eſpagne & Sauoye font courir certains articles, par leſquelz entre autres, il eſt dit que leſdits ſieurs de Berne prennent en protection le pays du Duc de Sauoye, & quilz abandonnent entierement leurs Alliez de Geneue, ſans ce qui ſe dit dauantage du contenu eſdits articles, ledit ſieur Ambaſſadeur les ſuplie pour l'honneur de Dieu, d'ouurir les yeux & bien conſiderer de quelle conſéquence ſeroit un tel accord qui ſeroit directement contraire aux traittez de paix perpétuelle & d'alliance quilz ont avec les Roys & la Couronne de France, s'ils prenoient en pro-

tection le pays d'un Prince quilz ſcavent, & ont trouué ſy mauuais auoir injuſtement uſurpé le Domaine de France.

Et pour legard de leurs Alliez de Geneue, ilz ſont auſſy mémoratifs du traitté particùlier qui eſt entre Sa Majeſté & leurs Seigneuries, auquel traitté comme ilz ſcauent le Roy deffunt ſeroit entré pour bonnes & grandes conſidérations, mais à leur inſtante priere & requeſte, pour laquelle ſatisfaire il auoit conſenty que la ville de Geneve ſeroit compriſe au traitté de paix perpétuelle qui eſt entre les Roys & la Couronne de France & Meſſieurs des Ligues.

Ilz ont encores autres conuentions auec Mrs. de Zurich pour la meſme deffence de Geneue. Ilz ne pouroient donc les abandonner ne paſſer les articles demandez par ceux de Sauoye, ſans contrauention manifeſte à tous leſdits traittez.

De dire que leſdits articles auroient ja eſté propoſez & concertez entre leurs Députez & ceux de Sauoye, ilz n'ont faute, Dieu mercy, de bonnes & viues raiſons pour leur deffendre & excuſer enuers ceux de Sauoye, & tous autres qui voudroient les preſſer de paſſer telz articles; & leur excuſes ſeroient fondées ſur la ferme pierre & ſur le fondement qui doibt guider & aſſeurer toutes noz attions & intentions, qui eſt le ſoing du vray honneur & de la conſcience.

Ilz ont conſenty de faire accord auec Mr. de Sauoye. Mais ilz n'ont jamais eu intention pour ce de rompre tant de traittez precédans auec leurs bons amis & alliez; & comme ilz prétendent dobſeruer la foy quilz luy auront donnée, auſſy voudront-ilz je maſſure que ceſte meſme foy ſoit inuiolablement gardée à ceux à qui ilz lauront engagée par les précédents traittez.

Ilz peuuent trouuer bon d'auoir paix & alliance auec Monsieur de Sauoye, mais non pour rompre amitié auec tous leurs autres amis & alliez, desquelz la volonté leur est plus sincere & plus assurée.

Si ceux de Sauoie ne receuoient ces excuses, & ne les jugeoient eux-mesmes trop raisonnables, ilz leur feroient manifestement cognoistre quils ne recherchent leur amitié pour le bien particulier. Mais ce seroit un artifice pour les abuser & diuiser de leurs bons amis & alliez, lesquelz par ce moyen, ilz mettroient en manifeste danger, qui retourneroit après au dommage desdits sieurs de Berne.

Quilz considerent, s'il leur plaist, le temps & la saison, la volonté trop manifeste de ceux qui ne desirent rien moins que la paix, mais qui emploient tous artifices pour soubz ceste feinte apparence auoir meilleur moyen de nourir & fomenter le trouble non seulement en France, mais en toute la Crestienté, & mesnager l'occasion de ces misérables guerres pour profiter au dommage d'autruy.

Quilz se représententent, je leur supplie, le temps & la cause de ces derniers mouvements commencez par mesme pratiques & intelligences en diuers lieux, lorsque ceste grande armée d'Espagne proposoit de donner loy aux Royaumes voisins, ce fut lorsque ceux de la Ligue feirent leurs efforts en France soubs ceste mesme confiance, le Marquisat de Saluces fut usurpé, & les entreprises descouvertes sur leur ville de Lauzanne & autres lieux. Ilz desirent par tous moyens continuer leurs entreprises. Ilz voyent & appréhendent l'establissement de la Ligue. Ilz desirent les secourir & releuer, & soubz

ce beau prétexte, pratiquer les villes & les ſujets de Sa Majeſté, pour après eſtans fortifiez choiſir le temps & l'occaſion de reuenir aux affaires de de-cà.

Ces choſes à laduenture pouroient auroit eſté cy-deuant déguiſées auſdits ſieurs de Berne. Mais maintenant ilz n'en peuuent douter, puiſqu'auſſy-toſt apres le partement de leurs Députez, les forces & Miniſtres de Sauoye auroient eſté employez en faueur de la Ligue pour desbaucher les villes de Sa Majeſté.

C'eſt choſe quilz auroient peu cy-deuant ignorer; mais quilz ont maintenant deſcouuert lintention des ennemis & quils ſauent à quoy tend la Ligue, c'eſt ung point de conſcience très-conſidérable & ſeul ſufiſant pour excuſer leſdits ſieurs de Berne, pour ne tomber en plus grand danger & n'eſtre Miniſtre des volontez, leſquelles ilz n'improuuent pas ſeulement, & ledit ſieur Ambaſſadeur ſcayt pour la ſeulle penſée leur eſtre en horreur très-grande.

Leſdits Sieurs ſcauront dailleurs bien juger que la diſcipation du Royaume de France qu'on pourſuyt ſi ardamment, & à laquelle volontiers on voudroit les faire ſeruir, reuiendroit au grand dommage de toute la Creſtienté, & indubitablement à leur particulier.

Dieu par ſa bonté deſtournera le mal, ſil luy plaiſt, & diſcipera le conſeil des malins comme il luy plaiſt manifeſtement cognoiſtre quelle embraſſe la protection de Sa Majeſté à la confuſion de ſes ennemis. Ses affaires, Dieu mercy, proſperent en France tous les jours par la redition de quelques places, par quelque ſuccedz ſur ſes ennemis & par l'arriuée de ſa Nobleſſe qui luy vient de tous coſtez. En Allemagne, les volon-

tez des Princes sont fort bien disposéz, & y a ja de belles forces prestes à marcher, & lon espere que dans peu de temps lon en verra les effetts.

Et pour reuenir à leurs Alliez de Geneue, ledit sieur Vigier les supliera derechef, de considérer de quelle importance leur est la conseruation de ceste ville, pour leur repos & seureté & de tous messieurs des Ligues.

Il les priera aussy d'y auoir bon égard, & non pas seulement par vertu des traittez quilz ont auec les Roys & la Couronne de France, mais par lamitié quilz ont à eux-mesmes & à la poursuitte de leur patrie, & par la charité Crestienne qui se doibt eschauffer, & mouuoir les cœurs de tous gens de bien, poyser & examiner la suitte & les inconuéniens d'ung tel accord, pour les prévenir par leur singuliere prudence, & par le conseil & par la compassion de leurs meilleurs amis, quil espere en la bonté Diuine quelle les assistera de la grace de son Saintt Esprit pour prendre résolution digne de leur vertu, & benir leurs attions & intentions pour les diriger à sa gloire, à leur bien & réputation, & au consentement de tous gens de bien.



TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans ce cinquiéme Volume.

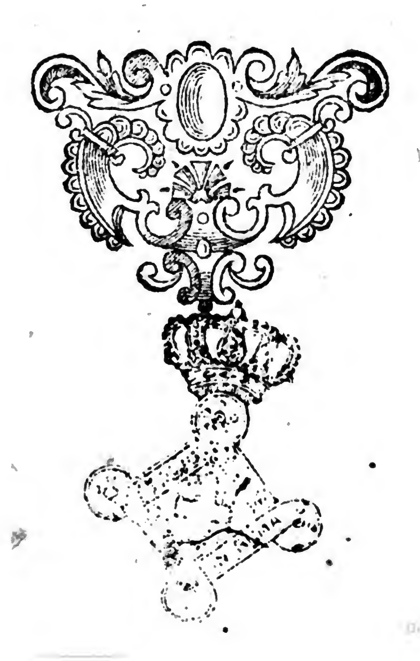


TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES.

Contenues dans le cinquième Tome.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Z

Fin de la Table.

ERRATA

Du cinquième Volume.

PAGE 18, lignes 2 & 3, *Damman*, lisez *Tammann.*

Pag. 22, ligne 24, *licentier*, lisez *licencier.*

Pag. 60, lignes 21 & 22, *Duc d'Alençon*, lisez *Duc d'Anjou.*

Pag. 98, ligne 25, *Carninal*, lisez *Cardinal.*

Pag. 101, ligne 16, *succession du thrône*, lisez *succession au thrône.*

Pag. 103, ligne 5, *dane*, lisez *dans.*

Ibidem, lignes 8 & 9, lisez *frontiere, & afin de couper le passage aux Protestans d'Allemagne :*

Pag. 114, ligne 19, *le succès*, lisez *les succès.*

Pag. 117, ligne 21, *le*, lisez *la.*

Pag. 120, ligne 32, *le somme*, lisez *la Somme.*

Pag. 170, ligne 6, *Drodogne*, lisez *Dordogne.*

Pag. 188. ligne 7, *conveuu*, lisez *convenu.*

Pag. 214, ligne 7, *mécontement*, lisez *mécontentement.*

Pag. 227, ligne 21, *anné*, lisez *année.*

Pag. 238, ligne 23, lisez, *pour le prier.*

Pag. 260, ligne 3, lisez *une grande clarté.*

Pag. 267, ligne 16, *au*, lisez *un.*

Pag. 276, ligne 4, lisez *nous ne devions.*

Pag. 305. ligne 24, *Bour-* lisez *Bourbon.*

Pag. 318, ligne 16, *sa*, lisez *la.*

Pag. 336. ligne 14, lisez *de Beauvais-la Nocle, & de Beaujeu ;*

Pag. 347, ligne 8, lisez *la Ligue.*

Pag. 352, ligne 12, *commande*, lisez *commanda.*

Pag. 372, ligne 27, *mécontement*, lisez *mécontentement*.
Pag. 373. ligne 9. *après*, lisez *près*.
Pag. 406, ligne 28, lisez Preuve sixiéme.
Pag. 422, ligne 10, *auuroient*. lisez *auroient*.
Pag. 467, ligne 21, lisez *que de*.
Pag. 481, ligne 10, *soutenoit*, lisez *soutint*.
Pag. 493, ligne 23, *fouxbourg*, lisez, *fauxbourg*.
Pag. 541, ligne 23, *Schaffhauffen*. lisez *Schaffhausen*.
Pag. 549, ligne 5, *considerez*, lisez, *considererez*.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un ouvrage intitulé, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*. L'Auteur a parfaitement rempli l'objet, qu'il s'étoit proposé. Il intéresse également le Public, le Corps Helvétique & les Militaires Suisses. Fait à Paris ce 4 Mars 1751. GEINOZ.

PRIVILEGE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé *Philippe Vincent fils, Libraire à Paris*, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public un ouvrage qui a pour titre: *Histoire Militaire des Suisses, au service de la France, par Mr. le Baron de Zur-Lauben*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *neuf* années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes; Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront

droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformement à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes, que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de Copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Pré-

rentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée : Et qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le dix-neuviéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cens cinquante-un, & de notre regne le trente-sixiéme. Par le Roi, en son Conseil. *Signé*, SAINSON.

Registré sur le Registre 12 de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.° 590. fol. 461, conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 4 Mai 1751. LE GRAS, Syndic.

De l'Imprimerie de MOREAU.





